



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PADOVA



Università degli Studi di Padova
Université Grenoble-Alpes

Corso di Laurea Magistrale in Filologia moderna - Percorso binazionale
Padova-Grenoble
Master LLCER Études italiennes - Études françaises

Tesi di Laurea

*Les Instituts français de Florence et de
Naples. Pour une diplomatie d'influence
française en Italie ?*

Relatori
Prof.essa Geneviève Henrot
Prof. Alessandro Giacone

Laureanda
Valentine Tounes Bouchachi
n° matr.1158400

Anno Accademico 2017 / 2018



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PADOVA



Università degli Studi di Padova
Université Grenoble-Alpes

Corso di Laurea Magistrale in Filologia moderna - Percorso binazionale
Padova-Grenoble
Master LLCER Études italiennes - Études françaises

Tesi di Laurea

*Les Instituts français de Florence et de
Naples. Pour une diplomatie d'influence
française en Italie ?*

Relatori
Prof.essa Geneviève Henrot
Prof. Alessandro Giaccone

Laureanda
Valentine Tounes Bouchachi
n° matr.1158400

Anno Accademico 2017 / 2018

Sommaire

Introduction	1
Préambule historique : L'institutionnalisation de la présence culturelle française en Italie, une forme nouvelle de diplomatie	5
I. La création des « Grenoble », futurs Instituts français de Florence et de Naples	6
A. L'entreprise initiale de Julien Luchaire, une annexe de l'Université de Grenoble	7
B. L'épreuve de la Grande Guerre	12
II. Du deuxième après-guerre à nos jours	19
A. Recréer, renforcer, étendre les liens	19
B. Faire évoluer le modèle face aux nouveaux enjeux géopolitiques	22
Première partie : La mission des Instituts français en Italie aujourd'hui	26
I. La diplomatie culturelle et d'influence de la France dans le monde	26
A. La présence culturelle française dans le monde contemporain	26
1. Les acteurs	28
2. Les principes généraux	33
3. Un double réseau	37
B. Les lignes de force	44
1. Discours présidentiels d'Emmanuel Macron	44
* Discours d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs, 29 août 2017	44
* Initiative pour l'Europe - Discours pour une Europe souveraine, unie, démocratique, 26 septembre 2017	47
* Discours à l'Institut de France pour la stratégie sur la langue française, 20 mars 2018	51
2. Le budget national	58
II. IF Italia, le renouvellement du réseau	69
A. Les actuels rapports bilatéraux franco-italiens	69
1. La conférence de presse de janvier 2018	69
2. Le Traité du Quirinal	72
B. La création d'IF Italia	77
1. L'effort de rationalisation pour une lisibilité-visibilité accrue	78
2. Le réseau IFI et sa structure	84
C. Les missions	90
1. Éléments de continuité et de discontinuité	90

2. Une image attractive, influencer les relations franco-italiennes	94
Deuxième partie : La théorie et le discours à l'épreuve de l'observation sur le terrain : Les antennes historiques de Florence et de Naples	103
I. Les activités principales	103
A. La promotion culturelle	104
1. L'analyse des programmations	104
2. La question du cinéma	118
B. La promotion linguistique	125
1. Les cours de langues	127
2. Les rapports avec les institutions italiennes	133
C. Le renouvellement et la conquête de nouveaux publics	140
1. Le public visé et le public effectif	140
2. Les stratégies de communication et la conquête des réseaux sociaux	155
II. Les moyens	162
A. Les moyens humains	163
1. Les acteurs et figures principales des instituts	164
* La direction	165
* Les autres agents	169
2. Les collaborateurs extérieurs	176
B. Les autres ressources	179
1. L'auto-financement	180
2. Les espaces	184
3. Les restrictions	189
* La réduction des locaux et des personnels	190
* La mobilisation civile	193
C. Efforts de modernisation et perspectives	195
1. La mutation des médiathèques	196
* Le renouvellement de l'offre	196
* La médiathèque de l'Institut français Firenze, un espace profondément repensé	199
2. Le pari du numérique	202
Conclusion	211
Bibliographie	216
Annexes	220

Sigles et abréviations

AAIFF : Association des amis de l'Institut français de Florence

ACPF : Attaché de Coopération pour le français

AEFE : Agence pour l'enseignement français à l'étranger

AF : Alliance française

AUF : Agence universitaire de la francophonie

BCLA : Bureau de coopération linguistique et artistique

BELC : Bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation française

BNEUF : Bibliothèque numérique de l'espace universitaire francophone

CA : Conseil d'administration

CAVILAM : Centre d'approches vivantes des langues et des médias

CCF : Centre culturel français

CEF : Centres pour les études en France

CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues

CFU : Credito Formativo Universitario

CIEP : Centre international d'études pédagogiques

CLIL : Content and Language Integrated Learning

CNED : Centre national d'enseignement à distance

CNRS : Centre national de la recherche scientifiques

COM : Contrat d'objectifs et de moyens

Copeam : Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen

CPGE : Cours de préparation aux grandes écoles

DALF : Diplôme avancée de langue française

DAEFLE : Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère

DELFB : Diplôme d'études de langue française

EAF : Établissement à autonomie financière

ECTS : European Credit Transfer System

ENS Ulm : École normale supérieure de Paris

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

Esabac : Esame di stato Baccalauréat

ETP : Équivalent temps plein

EUNIC : European National Institutes for Culture
FAF : Fondation Alliance française
FLE : Français langue étrangère
ICC : Istituti italiani di cultura
IF : Institut français
IF Profs : plateforme IF dédiée aux enseignants
IFF : Institut français Firenze
IFI : Institut français Italia
IFN : Institut français Napoli
IFP : Institut français Paris
IFRE : Instituts français de Recherche à l'étranger
Istat : Institut national de statistique italien
JPO : Journée portes ouverte
LF : Librairie Française
LMD : Licence, Master, Doctorat
LOLF : Loi organique relative aux lois de finances
LUISS : Libera Università Internazionale degli Studi Sociali « Guido Carli »
MAE : Ministère des affaires étrangères
MAEDI : Ministère des affaires étrangères et du développement international
MEAE : Ministère de l'Europe des affaires étrangères
MEN : Ministère de l'Éducation Nationale
MIUR : Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca
M5S : Movimento cinque stelle
OIF : Organisation internationale de la Francophonie
PGS : Poste à gestion simplifiée
PLF : Plan de loi de finance
RUP : Reconnaissance d'utilité publique
SCAC : Service de coopération et d'action culturelle
TBI : Tableaux blancs interactifs
UE : Union européenne
UFI : Université Franco-italienne
Unifi : Università degli di Firenze
UPM : Union pour la Méditerranée

Les Instituts français de Florence et de Naples.

Pour une nouvelle diplomatie d'influence de la France en Italie ?

Le but revendiqué de la diplomatie d'influence est de favoriser « le rayonnement et le renforcement de la France, pour que notre pays reste une valeur de référence et d'influence sur la scène internationale, un producteur de paix, de protection, d'équilibre et de progrès »¹. L'action culturelle extérieure de la France dépend directement du ministère de Affaires étrangères. Ce lien est significatif ; il montre bien que la culture est abordée selon le rôle qu'elle peut jouer aux niveaux politique et diplomatique, dans les relations internationales qu'entretiennent les nations et l'ordre géopolitique qui régit la scène internationale. La France admet donc la question de son rayonnement culturel comme composante à part entière de sa politique étrangère et de sa place sur la scène internationale. Cette composante culturelle de la diplomatie française répond à une conception originale qui a servi de modèle à d'autres puissances. S'il est difficile de remonter à la naissance de cette préoccupation, elle est déjà perceptible dès la Renaissance, notamment à travers la politique culturelle que mène alors François I^{er} au-delà des frontières du Royaume de France. Au début du siècle dernier, elle prend un tournant décisif et se développe en Italie, voisine transalpine, à travers un modèle qui s'est depuis exporté bien au-delà, aboutissant à l'actuel réseau culturel extérieur qui se prévaut, entre autres, de 91 Instituts français dans le monde. Mais le rôle récurrent du rapport bilatéral franco-italien dans le développement de cette stratégie d'influence, aussi bien à l'époque de François I^{er}, des Guerres d'Italie et de l'humanisme, que dans l'entreprise d'un jeune universitaire professeur d'italien en France au début du XX^e siècle, nous a amenée à nous interroger plus spécifiquement sur ce rapport (l'histoire des centres et instituts culturels français témoigne-t-elle d'un rapport particulier entre la France et l'Italie ? Peut-on encore parler d'échanges culturels privilégiés franco-italiens ?). Notre point de départ est la fondation en 1907 du premier Institut français en Italie, mais aussi dans le monde : celui de Florence. Les Instituts français d'Italie sont

¹ « MAEDI 21, une diplomatie globale pour le XXI^e siècle », ministère des Affaires étrangères et du développement international, avant-propos du ministre Laurent Fabius, 2015.

aujourd'hui au nombre de cinq et se trouvent donc à Florence, à Naples (1919), à Rome (1945), à Milan (1949) et à Palerme (1956). Nous nous intéresserons à la création et aux débuts des deux premiers Instituts. Suite au deuxième conflit mondial, la nouvelle scène internationale et les nouvelles préoccupations géopolitiques ont amené à redéfinir la diplomatie culturelle bilatérale de la France et de l'Italie, aboutissant notamment à la fondation des trois autres antennes de la Péninsule. Les IFI se sont donc fait le reflet de cette nouvelle stratégie que nous devons mettre en évidence et ont évolué jusqu'à aboutir en 2012 à la formation d'un unique réseau public.

Suivant nous-même un cursus binational franco-italien, fruit d'une des formes de collaboration, en l'occurrence universitaire, qui existent de longue date entre les deux pays, nous avons voulu nous pencher sur la coopération culturelle franco-italienne telle qu'elle est mise en œuvre du côté français. Cet intérêt nous a amenée à deux réflexions de types différents. D'abord une réflexion liminaire d'ordre historique sur la naissance à Florence de l'institution à l'origine de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger sous sa forme moderne. Puis une réflexion relevant des sciences politiques, vouée à comprendre les mécanismes institutionnels contribuant à la définition, à la mise en œuvre et au déploiement de la politique culturelle française dans le monde aujourd'hui. S'ensuit un rapport plus détaillé sur la situation telle que nous avons pu l'observer dans le cas particulier de l'Italie.

Un bref point sur la méthode employée quant à ce rapport est nécessaire. Nous nous sommes largement inspirée de procédés issus de disciplines telles que la sociologie mais surtout l'histoire orale². Nous avons donc travaillé sur le mode de l'enquête de terrain et à partir d'entretiens. Nous nous sommes rendue sur place afin de collecter les informations nécessaires à notre réflexion, soit par l'observation personnelle, soit en interrogeant directement les différents et principaux acteurs de la diplomatie culturelle de la France en Italie. Nous avons veillé à multiplier les points de vue et à interroger des personnalités agissant à des niveaux très différents, afin de pouvoir élaborer une synthèse aussi neutre que possible. Pour cela, nous nous sommes rendus à Florence, Naples, Rome, et Paris. À Florence, nous avons rencontré :

² Cette méthodologie a notamment été développée dans la thèse d'habilitation à diriger des recherches, *Élites, institutions et politiques publiques en Europe au XX^e siècle*, soutenu le 24 novembre 2014 par Alessandro Giaccone, maître de conférence en histoire italienne et co-tuteur de ce travail.

- la directrice de l'Institut Français Firenze et consule honoraire de France à Florence, Isabelle Mallez,
- l'assistante de direction et chargée de communication, Francesca Ristori
- la coordinatrice pédagogique, Anne-Marie Diogo
- la médiathécaire, Justine Grou-Radenez
- le professeur d'histoire à l'Unifi Roberto Bianchi ayant travaillé sur l'Institut français de Florence,
- le professeur de littérature française à l'Unifi, Marco Lombardi, vice-président de l'Association des Amis de l'Institut français de Florence, et fréquentant personnellement cet établissement depuis les années 60,
- Un fonctionnaire de l'assessorat à la culture de la mairie de Florence.

Il faut ajouter à ces rencontres un entretien téléphonique avec l'attachée de coopération pour le français basée à l'IFF, Florence Bonnard. À Naples, nous nous sommes entretenue avec le directeur de l'Institut français Napoli et consul général de France à Naples, Jean-Paul Seytre, ainsi qu'avec l'ancien coordinateur pédagogique, Alain Mauger. À Rome, nous avons été reçue par le directeur de l'Institut français Italia et conseiller de coopération et d'action culturelle à l'Ambassade de France à Rome, Monsieur Christophe Musitelli. Enfin, à Paris, le Recteur de l'Académie d'Ile-de-France, historien spécialiste de l'Italie du XIX^{ème} siècle et membre du groupe de travail pour le Traité du Quirinal, Monsieur Gilles Pécout, a bien voulu partager avec nous ce qu'il pouvait de son expérience quant à l'accord de coopération franco-italien en cours de négociation entre les deux États. Ces entretiens ont été précieux et nous en profitons pour remercier chacun d'eux pour leur accueil, leur disponibilité et le temps qui nous a été accordé.

Ayant fait le choix de traiter un sujet ultra-contemporain, notre démarche a été d'aller à la rencontre des acteurs, là où ils étaient, afin de recueillir nos données directement à leur source, auprès d'eux. C'est également à l'occasion d'un stage de deux mois à l'Institut français Napoli, en janvier et février 2017, que nous avons pu observer de l'intérieur le fonctionnement de cette antenne. Durant ce stage, nous étions au service des cours et nous nous sommes occupée de promotion des activités culturelles notamment *via* les réseaux sociaux (essentiellement la page Facebook de l'antenne), de l'organisation et de l'animation d'événements promotionnels tels que les journées portes ouvertes, de communication et d'information auprès du public, de

l'organisation logistique de sessions de certifications de langue selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (soit examens DELF et DALF pour le français). Notre approche n'est par ailleurs pas celle d'une spécialiste de sciences politiques, mais nous vient plutôt des humanités. Nous espérons poser ainsi un autre regard sur la politique culturelle de la France qui, comme nous le verrons, porte sur des disciplines et des domaines propres à notre formation (littérature, cinéma, arts, langue et échanges linguistiques...).

L'exploitation et la synthèse des différents données et témoignages recueillis sur place, croisés autant que possible avec d'autres sources, doit nous permettre de comprendre comment l'évolution récente de la scène internationale et des pratiques diplomatiques de la France se traduit à l'échelle des relations culturelles bilatérales entretenues localement par la France et l'Italie.

Nous retracerons les débuts des deux antennes de Florence et de Naples ainsi que leur évolution au cours du siècle de dernier en tant que modèles de diplomatie culturelle. Ce rapide panorama historique permettra de comprendre l'état actuel du dispositif d'action d'influence extérieure de la France d'une part, et l'état de relations bilatérales franco-italiennes d'autre part. Nous pourrons ainsi établir un état des lieux problématisé de l'action d'influence menée par la France en Italie, à travers l'étude des cas de Florence et de Naples.

Préambule historique

L'institutionnalisation de la présence culturelle française en Italie, une forme nouvelle de diplomatie

L'histoire des centres et instituts culturels français en Italie destinés à devenir des Instituts français est très bien documentée sur une période correspondant aux trente premières années, c'est-à-dire jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, et en particulier celle de l'Institut français de Florence. Une thèse est en cours sur l'histoire de l'Institut français de Naples, et doit être publiée en 2019 par Sandrine Iraci. En revanche, en ce qui concerne les années 1940 à nos jours, le terrain est encore vierge, ou presque. Si les archives existent et sont disponibles, elles restent encore à exploiter. Notre travail n'étant pas un travail d'historien à proprement parler, notre but est essentiellement de brosser un rapide panorama historique, synthétisant notamment des recherches déjà menées, sur les questions qui nous intéressent. Cette entrée en matière doit permettre d'apporter un éclairage historique à l'enquête de terrain sur la situation des Instituts français aujourd'hui, ce qui constitue la partie centrale de notre travail. Nous avons majoritairement travaillé à partir de sources secondaires (articles, publications, mémoires et thèses...). Les sources primaires auxquelles nous avons pu recourir sont essentiellement des textes de loi et du matériel issus des archives de l'Institut français de Florence. Enfin, nous avons bénéficié d'un long entretien avec Marco Lombardi, professeur de littérature française, fréquentant personnellement l'Institut français de Florence depuis les années 1960 et auteur et collaborateur de plusieurs publications sur l'histoire de cet institut³.

³ Notamment l'ouvrage de Bossi Maurizio, Lombardi Marco e Muller Raphaël, *La cultura francese in Italia all'inizio del XX secolo: l'Istituto francese di Firenze : atti del Convegno per il centenario (1907-2007)*, Firenze, Olschki, 2010.

I. La création des « Grenoble », futurs Instituts français de Florence et de Naples

La France mène une forme d'action culturelle étrangère depuis l'Ancien Régime, où la culture a déjà acquis ses lettres de noblesse comme instrument diplomatique. Cette action s'est modernisée au cours du XIX^e siècle, notamment avec l'expansion de l'Empire colonial. À l'aube du XX^e siècle, en 1902, le français est reconnu « langue universelle du droit et de la diplomatie »⁴. Cette reconnaissance vient s'ajouter à l'image de prestige dont cette langue bénéficie depuis longtemps déjà et à son statut de langue de prédilection auprès des élites européennes (cours, milieux académiques et intellectuels...). Au début du siècle dernier, il existe donc déjà une présence culturelle française à l'étranger, liée à un certain exercice de la diplomatie. Elle s'appuie alors déjà sur plusieurs institutions culturelles et scientifiques dispersées dans le monde et notamment en Europe. On compte par exemple :

- l'Académie française de Rome, dont la fondation date justement de l'Ancien Régime,
 - l'association Alliance Française, créée à la fin du XIX^e et œuvrant essentiellement dans les colonies,
 - l'École française d'Archéologie, qui ouvre des établissements partout autour du bassin méditerranéen, fondant notamment le futur Institut français de Grèce en 1907⁵.
- C'est dans ce contexte que s'inscrit l'initiative du jeune professeur d'italien, Julien Luchaire. Il n'est donc pas le premier à fonder un établissement à dimension culturelle, intellectuelle et scientifique français à l'étranger. Pourtant, son établissement prend plus tard un chemin inattendu et joue un rôle décisif dans le renouvellement de la pratique diplomatique qui s'opère au XX^e siècle, notamment dans le développement de ce qu'on appellera plus tard le « *soft power* ».

⁴ Le président de la Cour internationale de La Haye de l'époque cité in *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2^e édition de 2016, La Documentation française.

⁵ Site internet de l'Ambassade de France en Grèce, page sur l'Institut français à Athènes.

A. L'entreprise initiale de Julien Luchaire, une annexe de l'Université de Grenoble

Julien Luchaire naît à Bordeaux en 1876. Normalien et agrégé de grammaire, au cours de l'année 1898-1899, il est membre de l'École française de Rome avant de revenir en France. Quelques années plus tard, en 1905, il devient professeur dans l'une des toutes premières chaires universitaires d'italien, à la Faculté de Lettres de Grenoble. Alors qu'il enseigne l'italien aux jeunes Français, il conçoit le projet d'un foyer situé en Italie et qui pourrait accueillir les jeunes italianisants au cours de leurs études. Il obtient manifestement le soutien de ses supérieurs, puisqu'une annexe de l'université de Grenoble est fondée à Florence, sous sa direction, en 1907 et inaugurée durant l'année 1908-1909.

À l'origine, les activités principales sont des cours d'italien à destination d'étudiants français. Il s'agit en effet de poursuivre à Florence les activités didactiques dispensées à Grenoble, auxquelles l'expérience florentine doit ajouter l'immersion linguistique et culturelle ainsi que le contact avec la jeunesse transalpine. Les premières évolutions du modèle initial arrivent très tôt, une fois les activités lancées⁶. Dès les premières années de l'annexe, Julien Luchaire fait connaître son établissement auprès de la population estudiantine locale, comme en témoignent des affiches, datant de l'année académique 1909-1910, promouvant les cours de l'*Istituto francese di Firenze*. On sait aussi qu'à cette époque, les locaux de l'institut ne se trouvent pas encore dans l'actuel *Palazzo Lenzi*, mais dans une autre partie de la ville⁷. Pour lancer son projet, Luchaire se contente de louer un espace plus modeste qu'aujourd'hui, à savoir un appartement dans un autre palais de la ville, le *Palazzo Fenzi*, qui abrite actuellement le département d'histoire de l'Université de Florence. Son projet prend donc rapidement de l'ampleur et les quelques salles des débuts s'avèrent insuffisantes face à la fréquentation de son institut. Devant la demande, et entrevoyant peut-être l'ampleur que le projet pourrait prendre en accueillant ainsi les étudiants italiens, il mise alors sans transition sur un espace beaucoup plus vaste que le premier et recherche un bâtiment entier.

⁶ Voir en annexe une série d'affiches d'époque, ou reproductions d'affiches, détaillant le programme des cours de l'institut pour l'a.a. 1909-1910, sur lesquelles nous nous appuyons pour évoquer les activités qui étaient alors proposées à l'IF de Florence.

⁷ En effet, ces mêmes affiches indiquent l'adresse de via San Gallo, 10, à Florence et non l'actuelle piazza Ognissanti.

Le nouveau bâtiment est choisi pour l'espace qu'il offre, pour sa beauté et sa position dans la ville, mais il nous semble intéressant de relever qu'avant que Julien Luchaire ne loue *Palazzo Lenzi*, c'est un antiquaire qui l'occupe. Ce dernier exerce également une activité de mécénat qui vaut alors au palais d'être connu à Florence sous le nom de « *casa degli artisti* »⁸. C'est probablement ainsi que Luchaire lui-même en a entendu parler, et avant même le début des activités didactiques et linguistiques, le lieu est fortement associé à la valorisation du patrimoine ainsi qu'au soutien de la production artistique. En 1912, il s'installe ainsi dans le *Palazzo Lenzi*, au cœur du centre historique de Florence, au bord de l'Arno. Le bâtiment date du milieu du XV^e siècle et les spécialistes spéculent autour de l'identité de l'architecte (Brunelleschi, Michelozzo...). Il est en tous cas typique de la Renaissance italienne et en particulier florentine, période pour laquelle l'Italie jouit d'un rayonnement mondial et d'un immense prestige culturel. Il est donc loin de s'agir d'un édifice quelconque et il est significatif qu'une institution destinée au rayonnement culturel de la France dans le monde soit installée dans un tel lieu, qui est un atout aussi pour le rayonnement français (nous y reviendrons). Le palais conserve ses décorations d'époques auxquelles se sont ajoutés des ornements et des modifications avec le temps. L'espace que choisit Julien Luchaire lors du déménagement couvre un pâté de maisons entier. L'institut abrite désormais, entre autres, une salle de spectacle où Luchaire installe également une cabine de projection. L'établissement, beaucoup plus vaste, est aussi plus à même d'étendre ses activités et d'accueillir les jeunes Italiens, encouragés à fréquenter l'institut pour accroître les échanges et les contacts des étudiants français avec la vie et la population locales.

Mais Julien Luchaire répond à une demande du public bien présente en étendant les enseignements linguistiques au français, sur le même modèle universitaire que pour l'italien. C'est ainsi que débutent, dès l'année académique suivante, en 1909, les activités que proposent aujourd'hui les Instituts français : l'enseignement de la langue et la promotion de la culture françaises. Mais à l'époque, il s'agit d'un enseignement universitaire de la langue, de la littérature et de la culture des deux pays, tel que le propose aujourd'hui encore l'Université de Grenoble. À Florence, au début du siècle dernier, cours de grammaire, de conversation, de littérature comparée, d'histoire de l'art et des courants artistiques, de musicologie, de traduction, de vocabulaire ainsi que de

⁸ La maison des artistes.

lecture et de prononciation sont proposés aux Italiens. Au delà des savoirs et de la production propre à chaque pays, les liens culturels, littéraires, artistiques entre les deux pays sont également valorisés à travers l'enseignement de l'histoire des relations littéraires entre la France et l'Italie, par exemple. L'enseignement de l'histoire de l'art est très cher à Luchaire, qui entend ainsi faire pendant à la seule institution culturelle étrangère alors basée à Florence. Le *Kunsthistorisches Institut* est une institution consacrée à l'histoire de l'art qui constitue une présence allemande dans la ville et que le patriote Julien Luchaire perçoit comme une rivale, non pas pour son institut mais dans son entreprise de la diffusion de la culture française. Les bases d'une stratégie d'influence sont donc jetées et ce sont dans l'ensemble les mêmes éléments que l'on retrouve aujourd'hui. L'enseignement du français aux jeunes Italiens doit notamment leur permettre d'obtenir le diplôme d'habilitation de l'État italien et devenir enseignants de français en Italie. L'institut préoccupe donc déjà de l'enseignement et de la promotion du français langue étrangère dans un pays voisin.

Le jeune professeur ouvre son établissement en tant qu'annexe de l'université de Grenoble, ce qui implique que celui-ci fonctionne comme le reste de l'université établie en France : les activités et le programme sont approuvés par le Recteur de l'Académie de Grenoble, les professeurs sont tous français et diplômés d'une université française en littérature, comme le souligne un programme de cours de l'époque (voir annexe). Des universitaires français, enseignant habituellement en France, se déplacent pour les conférences qui se tiennent en français (contrairement à ce qu'on observe le plus souvent aujourd'hui). Mais le programme prévoit également que les étudiants français et italiens se réunissent plusieurs fois par semaine le soir, à l'institut, après leurs cours. Le contact et les échanges entre les étudiants des deux nationalités étaient donc envisagés comme une part de leur formation, aussi importante que les conférences de spécialistes. C'est précisément l'apport que Julien Luchaire entendait offrir à ses étudiants par rapport à l'enseignement grenoblois, en ouvrant cette annexe à l'étranger : l'accès à la culture et à la langue à travers le contact direct et prolongé de jeunes avec leurs *coetanei*⁹ transalpins. Ces réunions doivent permettre également la circulation des idées selon un modèle alors au centre des échanges dans les sociétés d'intellectuels : celui des cabinets, des cafés et, dans une moindre mesure, des salons, qui foisonnent alors à

⁹ Personnes du même âge.

Florence. Les différentes salles de lecture par discipline sont également au cœur du dispositif de l'établissement, puisque celui-ci est conçu comme un centre universitaire. Le noyau de la collection provient des ressources de l'université de Grenoble dont Julien Luchaire emmène une partie avec lui, dans l'intérêt de la formation de ses étudiants. Mais une partie non négligeable des ressources, qu'il a à cœur de mettre à disposition, sont les périodiques et revues. Dans les archives de l'IFF, on trouve ainsi, sur plusieurs décennies, des centaines de titres de presse quotidienne mais aussi de publications scientifiques, littéraires, majoritairement en français. Julien Luchaire voulait faire de l'institut un haut lieu de la culture, à la pointe de l'actualité scientifique, et s'inspirait pour cela de son expérience au cabinet Vieusseux, lieu typiquement florentin de l'époque.

On peut se demander pourquoi Julien Luchaire, choisit Florence plutôt qu'une autre ville, notamment plutôt que Rome, la nouvelle capitale. Certes, il a mené sa thèse sur les débuts du *Risorgimento* et les lieux de diffusion de l'opinion publique, et ses recherches l'ont mené à Florence. Mais les raisons peuvent être multiples. Il est nécessaire de rappeler ici que l'Italie est alors un pays très jeune : l'unification date de 1871, soit une trentaine d'années auparavant. Or, durant la dernière phase du *Risorgimento*, Florence était la capitale du Règne d'Italie (de 1865 à 1871). De plus, l'unification italienne avait ravivé un débat jamais réellement éteint ; celui d'une langue italienne qui soit commune à toute la Péninsule. Lorsque naît cette question de la langue, justement en pleine Renaissance, Pietro Bembo, une des grandes figures intellectuelles ayant pris part à ce questionnement, propose de s'appuyer sur l'écrivain Giovanni Boccaccio comme modèle d'une littérature italienne en prose. Boccaccio étant d'origine florentine et la proposition de Bembo ayant été généralement retenue, le florentin du XIV^e siècle est l'une des origines de l'italien moderne ; étudier cette langue à Florence, c'est en quelque sorte remonter à ses origines. Florence apparaît incontournable à bien d'autres titres, si elle n'est pas la capitale officielle du pays, elle en demeure une capitale culturelle et intellectuelle ;

- ville d'art et d'architecture par excellence, tradition des cafés et des cabinets nouveaux lieux de la circulation des idées ;
- ville cosmopolite (nombreux lieux de sociabilité des communautés étrangères), notamment du fait du Grand Tour ;

- ville de l'humanisme,
- ville au centre de l'édition et de la publication scientifique en Italie.

Ainsi, parmi les lieux où les communautés étrangères se rassemblent régulièrement à l'époque, on compte le cabinet Vieusseux, du nom du propriétaire qui reçoit chez lui la communauté française, mais pas seulement, car il est aussi un lieu de contact entre Français et Italiens. Luchaire fréquente assidûment, durant tout le temps passé à Florence, cet espace d'échanges, de travail et de circulation des idées qui l'a sans aucun doute inspiré dans son propre projet. Florence continue donc à accueillir de nombreux étrangers, essentiellement Européens et Américains, qui forment cependant des communautés distinctes par nationalités. Chaque communauté tend à fréquenter ses propres lieux, pour diffuser ses propres idées et sa propre langue, proposant la presse du pays et des revues dans la langue en question. Mais ces lieux accueillent aussi les Italiens, qui se familiarisent avec les opinions, et des amitiés bilatérales se nouent. Il s'agit cependant d'initiatives privées et/ou informelles, sauf dans le cas précédemment cité du *Kunsthistorisches Institut*. Sans vouloir lire l'histoire rétrospectivement, dans le contexte pré-Grande Guerre, cette forme de communautarisme « *soft* » tend à se renforcer. Or, du fait de la fréquentation italienne de ces cercles, les rivalités culturelles et d'influence sont déjà sous-jacentes. Ce contexte est prégnant lorsque Luchaire fonde son institut, ce qui lui confère une portée « patriotique » allant au-delà du simple échange universitaire. Que l'universitaire en ait eu conscience d'emblée ou non, il le comprend au moins lorsque le ministère des Affaires étrangères se montre de plus en plus intéressé à son projet, notamment devant le public italien croissant qu'il accueille. Dès 1910, le ministère commence à verser des subventions à l'institut de Luchaire.

Et pour cause : l'Institut français de Florence n'est pas le cabinet Vieusseux. On constate à travers le changement de lieu un véritable saut entre les deux espaces que Luchaire choisit successivement pour abriter son projet. Ceux-ci contrastent nettement par leur taille, mais également par les moyens employés pour les équiper, et ce, très rapidement après la première installation. Le déménagement de l'institut suggère donc que Luchaire ne s'attendait pas à une telle évolution de son entreprise. Il diversifie alors l'offre de cours, il équipe et modernise immédiatement les espaces. Il propose des méthodes d'enseignements innovantes, utilisant notamment le phonographe pour les exercices de prononciation, et propose des projections de films à ses étudiants, avant la Grande guerre, ce qui fait de l'institut un lieu d'avant-garde. À l'époque c'est un gros

investissement qu'il se permet de faire, pour être à la pointe de la modernité, outre la location d'un espace conséquent¹⁰, alors qu'il avait commencé en ne louant qu'un appartement de quelques pièces dans un autre palais. Il y accueille de plus en plus de personnes. Ainsi, il crée un modèle novateur de foyer international d'échanges, selon lequel les étudiants de chacun des deux pays apprennent ensemble la langue, la littérature et la culture de l'autre, au contact de leurs homologues. Julien Luchaire n'est pas le seul à prendre conscience du potentiel qu'il a entre les mains, et notamment aux extensions qu'il serait possible de faire, comme par exemple étendre la fréquentation du foyer à la population civile non-étudiante.

Julien Luchaire était manifestement très porté sur la modernité, aux derniers progrès et innovations, qu'il s'attache à étendre au public florentin, puis celui d'autres villes (Milan et Naples). Son établissement se distingue par la circulation des idées d'avant-garde, les dernières publications dans le domaine de la recherche, les dernières parutions littéraires, ainsi que les dernières technologies avec le cinéma, invention des Frères Lumières. Il s'agissait déjà pour l'institut florentin d'être une fenêtre ouverte sur la France contemporaine, un symbole de modernité et d'innovation. Telle est encore la mission principale des instituts : représenter la France à travers ses productions artistiques et littéraire, les idées, la recherche et développement, la culture, la langue, d'aujourd'hui et dans leurs formes les plus actuelles.

B. L'épreuve de la Grande Guerre

Avec les deux premières guerres mondiales, naît le concept de guerre totale, pour désigner un conflit mobilisant plus que les ressources militaires des nations impliquées. La dimension de guerre psychologique nous intéresse ici. Elle fait du contrôle de l'information et de la propagande des armes centrales au sein du conflit. La spécificité et la nouveauté de la Première Guerre mondiale vont amener l'État à considérer et à exploiter l'institut de Julien Luchaire à des fins tout autres que celles qui sont à l'origine de sa fondation. Il faut rappeler qu'à l'époque, l'Italie ne s'engage pas immédiatement dans le conflit mais qu'elle est l'alliée a priori de l'Allemagne.

¹⁰ L'institut occupe alors le double de l'espace actuel.

Dès le début de la guerre, en 1914, Luchaire ouvre à Milan une première annexe de son institut. L'universitaire se retrouve ainsi à la tête de deux institutions chargées de répandre dans le Nord de l'Italie une sympathie pro-française, dans le contexte critique de la confrontation franco-allemande. Il fait le choix de distinguer les activités selon les deux villes : à Florence, les activités restent essentiellement des activités culturelles et linguistiques, en accord avec la tradition précédemment décrite. Milan se distingue déjà à l'époque comme centre économique important : ville des affaires, des journaux... L'action qu'y pilote Luchaire a un caractère plus directement politique et administratif ; l'annexe consiste surtout en des bureaux d'où l'on coordonne la propagande. C'est notamment depuis ces bureaux que Luchaire diffuse en Italie les images des militaires français de l'époque, prestigieuses et anonymes, à travers des albums de guerre envoyés dans tout le pays. De plus, les publications et revues scientifiques florentines touchent les élites intellectuelles, alors que la presse imprimée depuis Milan est susceptible de toucher une bien plus large part de la population. Une annexe dans cette ville permet notamment de donner à son action pro-française une ampleur que, déjà à l'époque, aucune autre ville ne pouvait se permettre. Que ce soit à Milan ou à Florence, dans les deux cas, il s'agit bien de propagande en faveur de la France, afin d'obtenir le soutien de l'opinion publique italienne.

Malgré cette distinction que fait Luchaire, une action dont la dimension politique et militante ne laisse pas de doute se déroule à Florence. Luchaire, dans son établissement né comme école de langues accueillant des étudiants français et italiens, commence à accueillir des soldats de la garnison italienne. Luchaire leur propose tout d'abord des conférences, dès le début de la Grande Guerre, en 1914, alors que l'Italie ne prend pas encore part au conflit, et se déchire entre pacifisme et interventionnisme. Les conférences de l'Institut français de Florence à destination de la garnison portent encore sur l'histoire de l'art ou la littérature française, mais il s'agit surtout de démontrer l'ampleur des affinités qui lient l'Italie et la France, et ainsi de faire valoir une sorte de fraternité naturelle entre les soldats des deux armées. La thématique des deux « sœurs néo-latines » est au centre de la rhétorique de Luchaire. Contrairement aux conférences destinées aux étudiants, ces conférences-là se déroulent en italien ; selon un souci que l'on retrouve aujourd'hui, ce choix témoigne de la volonté de toucher le public le plus large possible, y compris non-francophone, les soldats ne l'étant généralement pas. À l'opposé des discours sur la fraternité franco-italienne, des images violentes d'actions

perpétrées par les soldats allemands, répréhensibles moralement, sont diffusés auprès de ce nouveau « public » de l'institut. La « barbarie allemande » et la menace qu'elle constitue pour la civilisation franco-italienne sont un autre lieu commun du discours de propagande d'époque. Des images de la cathédrale de Reims bombardée par l'armée allemande au début du conflit sont montrées aux soldats italiens, afin de faire valoir l'idée d'un patrimoine commun à défendre. En 1915, l'Italie s'engage finalement aux côtés de la Triple-Entente, face à l'ancien allié allemand.

L'Institut français, pendant cette période de conflit, s'éloigne davantage de ses activités initiales, pour se consacrer à l'accueil des soldats. Luchaire met à leur disposition une série de services, principalement dans les espaces du rez-de-chaussée du bâtiment, qui encouragent la garnison à fréquenter le lieu indépendamment de tout intérêt particulier pour le français ou la culture française. En effet, dans des espaces qui leur sont consacrés, les soldats peuvent trouver des salles d'écriture fournissant gratuitement le nécessaire pour leur correspondance ; salles de lecture proposant les titres de presse mais aussi des ouvrages de la collection que Luchaire avait déjà pu constituer, aussi bien en italien qu'en français ; salle de « récréation » disposant de jeux et d'un piano. En plus de ces espaces, les soldats peuvent assister aux projections de film de l'institut, ont accès à une buvette et des rafraîchissements, et l'institut accueille alors même des bains publics ayant l'eau chaude ainsi qu'un barbier. Mais tous ces services périphériques vis-à-vis de l'enseignement de la langue sont au cœur d'une action directement auprès de qui fait la guerre dans ces années-là et son action s'est avérée précieuse.

Si l'université de Grenoble avait pleinement approuvé l'ouverture de l'annexe florentine, elle se contente de donner son accord pour l'institut à Milan et ne souhaite toutefois pas y être associée ni la financer. De ce point de vue, le Quai d'Orsay prend le relai sans hésitation et les premiers liens hiérarchiques entre le ministère des Affaires étrangères se scellent à cette occasion. Pourtant, des tensions émergent également face à l'ampleur de l'enjeu et les différents acteurs se crispent devant l'indépendance de Luchaire. Ainsi, malgré l'appui que l'universitaire a pu apporter pendant le conflit à travers son action, ce dernier est écarté de la direction de l'institut suite à la Première Guerre mondiale. L'instrument qu'il a entre les mains, et dont on a alors réellement pu mesurer le potentiel, et l'action qu'il a menée presque en « cavalier seul » inquiètent les institutions diplomatiques traditionnelles. Le Quai d'Orsay prétend en effet garder le

contrôle, puisque ces questions de relations internationales, *a fortiori* en période de conflit, sont habituellement ses prérogatives exclusives.

Le gouvernement manifeste donc la volonté de soutenir les établissements culturels français à l'étranger et d'en faire les nouveaux vecteurs d'une politique culturelle extérieure moderne. Ainsi, en 1920, le rapporteur du budget à la Chambre des députés expliquait les investissements du gouvernement en la matière par le fait que : « Nos lettres, nos arts, notre civilisation industrielle, nos idées ont exercé de tout temps un puissant attrait sur les nations étrangères. Nos universités, nos écoles à l'étranger sont de véritables foyers de propagande en faveur de la France. Elles constituent une arme entre les mains de nos pouvoirs publics. C'est pourquoi le Ministère des Affaires Étrangères et ses agents à l'étranger doivent diriger et contrôler les initiatives, inspirer et favoriser à tout prix la pénétration intellectuelle française, avec la conviction qu'elle est une des formes les plus sûrement efficaces de notre action à l'étranger »¹¹ . Le registre belliqueux d'un tel discours peut surprendre dans une phase qui se veut d'apaisement, mais il s'agit de maintenir une position ferme et prudente, à travers des moyens plus discrets au lieu de méthodes trop offensives, selon les principes du *soft power*. Les initiatives prenant l'œuvre de Luchaire pour modèle vont se multiplier, sous le regard attentif du Quai d'Orsay, qui suit donc les activités de près.

Si le discours précédemment cité est prononcé en 1920, il exprime parfaitement et explicitement les motivations de l'ouverture de l'Institut français de Naples, en 1919. Les instruments d'influence que peuvent être ces centres français à l'étranger ne laissent plus de doute après le rôle joué par l'IFF dans la Grande Guerre. Ainsi, dans la Naples d'après-guerre où l'influence allemande reste forte, une annexe de l'Institut français de Florence est ouverte. Elle est la réponse que le Quai d'Orsay choisit d'opposer à l'influence allemande bien installée dans la ville, concrétisée dans ce cas plutôt par des écoles allemandes. Jusqu'ici, dans le Sud de l'Italie, le terrain est laissé complètement libre à l'influence allemande et le ministère souhaite mettre fin à situation en utilisant directement le modèle qui a été développé à Florence. Si l'on met de côté la parenthèse milanaise qui ferme à la fin de la guerre, l'Institut français de Naples est donc le second Institut français à ouvrir en Italie. Il naît comme une annexe de l'établissement florentin,

¹¹ Cité in François Roche et Bernard Pigniau, *Histoires de la diplomatie culturelle des origines à 1995*.

qui est lui-même une annexe de l'université de Grenoble. Si par la suite ils deviendront deux instituts distincts, l'annexe napolitaine calque alors le fonctionnement florentin que nous avons décrit, pour ce qui est des activités. De plus, elle relève elle aussi de l'université de Grenoble, qui cette fois s'associe au projet, s'agissant à nouveau d'un établissement universitaire. À l'époque, les deux bâtiments présentent, gravée sur leur frontispice, l'inscription « Université de Grenoble » Celle-ci a été effacée depuis à Florence, alors qu'elle demeure à Naples, mais elle a valu aux deux institutions d'être connues dans les villes sous le nom de « Grenoble ». C'est sous ce nom qu'aujourd'hui encore les Florentins et les Napolitains désignent les deux Instituts français, bien qu'ils n'aient plus de lien à ce jour avec l'université transalpine.

Ainsi, dans l'Entre-deux-guerres, dans ces grandes villes au rayonnement culturel européen, les sociétés germanophiles se multiplient, de même que les sociétés francophiles, en réaction, dans le but de leur opposer un pendant. Il s'agit de conquérir l'*intelligentsia* de ces villes, à une époque où elle représente l'opinion publique et a un grand poids politique. L'unification est encore très récente et la Péninsule de fait très morcelée, la bataille se joue donc localement, au niveau de chaque ville. À Naples, le sentiment germanophile des élites intellectuelles est particulièrement bien installé, ce qui ne facilite pas dans un premier temps l'installation de l'institution grenobloise.

Si l'Institut français de Naples est le deuxième à être fondé sur le territoire italien, cette fois il n'est pas le deuxième à ouvrir dans le monde. L'Institut français de Florence, premier institut culturel étranger au monde, a inspiré entre temps d'autres universités françaises qui ouvrent des établissements semblables dans d'autres pays. Avant la Première Guerre mondiale, en 1910, un centre d'études françaises est fondé à Londres avec le soutien cette fois de l'Université de Lille. En 1913, alors que son activité s'intensifie, il prend le nom d'Institut français¹². L'Espagne est le troisième pays à accueillir un Institut français, à Madrid, toujours en 1913. Encore une fois, l'initiative vient d'universités, ici celles de Toulouse et de Bordeaux, villes du Sud-Ouest qui souhaitent développer leurs échanges avec l'Espagne, par le biais, notamment, des études hispaniques et de la coopération universitaire¹³. Le modèle franco-florentin

¹² Communiqué de Presse de l'Institut Français du Royaume-Uni pour son centenaire (décembre 2009).

¹³ Collignon Maxime. L'inauguration de l'Institut Français de Madrid. In: *Journal des savants*. 11^e année, Mai 1913. pp. 221-223

commence donc à s'exporter hors de l'Italie, auprès des pays voisins, dont ceux du bassin méditerranéen, du fait des affinités culturelles qui lient ces pays. C'est déjà sur ces affinités entre cultures néo-latines que se basait largement la propagande pendant la guerre.

Le mouvement croît ainsi de façon continue pendant tout l'Entre-Deux-Guerres. De nouveaux établissements voient le jour pour assurer l'action d'influence et la « pénétration intellectuelle française » partout en Europe. Ainsi, des établissements pré-existants avec une autre vocation se tournent finalement vers la coopération culturelle et éducative entre la France et le pays d'accueil. C'est le cas de l'établissement fondé en Grèce par l'École française d'Archéologie la même année que l'Institut français de Florence, qui est reconnu en 1938 par le gouvernement français à travers un accord bilatéral entre les deux pays¹⁴. Avant la Grande Guerre, le ministère des Affaires étrangères ne fait que soutenir et encourager des initiatives et des projets individuels en la matière, en mettant à disposition des moyens, essentiellement financiers, parfois humains et logistiques. Suite au premier conflit mondial, au cours des années 1920, les liens commencent à s'institutionnaliser entre les directeurs de centres culturels et l'Ambassadeur ou représentant de l'État dans le pays concerné, sous le contrôle du ministère. Les premiers doivent rendre compte de leurs activités et de leurs observations au second. En effet, ces instituts sont aussi considérés comme des jauges du sentiment francophile notamment et une communication étroite s'instaure au point que les directeurs locaux peuvent même conseiller l'Ambassadeur sur la question. Cependant, suite à « l'expérience Luchaire » au cours de la Première Guerre mondiale, on veille à ce que toute initiative ayant un caractère politique plus affirmé reste prise par le fonctionnaire de l'État et représentant diplomatique désigné par le ministère. Jusqu'au moment où le Quai d'Orsay, pour reprendre la main, désignera lui-même les directeurs de ces établissements, pour mieux les intégrer à ses stratégies. À un niveau qui dépasse l'échelle nationale de la France, on a pris conscience de l'importance qu'une telle action peut revêtir et de ses enjeux. Plusieurs pays européens cherchent à mettre en place une action culturelle extérieure sur un modèle similaire.

Des centres culturels français, mais aussi d'autres pays, ouvrent dans toute l'Europe, obéissant à une dynamique de réaction en chaîne. Devant le rapide succès de

¹⁴ Site internet de l'Ambassade de France en Grèce, page sur l'Institut français à Athènes.

l'IFF, l'Italie ouvre son premier centre culturel à Paris, en 1916, avant même la fin de la guerre. L'Angleterre crée, en 1917, toujours à Florence, le *British Institute*, dans un contexte de rivalités d'influence déjà évoqué. Luchaire, de retour en France, fonde en 1925 un Institut International de Coopération Intellectuelle de la Société des Nations. Cette institution constitue les prémices de l'UNESCO¹⁵.

Julien Luchaire est donc à l'initiative d'un nouveau type d'institutions, basées sur la jeunesse et les échanges bilatéraux d'idées et de savoirs, mais œuvrant à l'échelle de la population civile. Ce sont paradoxalement les exigences d'une guerre très violente et mobilisant toutes les ressources qui contribuent à définir profondément cette nouvelle manière « douce » d'infléchir les relations internationales en misant directement sur la sympathie nourrie par les populations étrangères. Suite à la première expérience florentine, on mesure l'ampleur de l'innovation, aussi l'action culturelle devient-elle un domaine à part entière de l'action extérieure d'un pays, un outil efficace de la diplomatie et des relations internationales. Bien qu'il soit important de souligner que ce type de coopération, telle que le développe la France, vient presque toujours renforcer et profiter à d'autres instruments et aspects des relations internationales, économiques notamment. Elle fait partie d'une stratégie d'ensemble, « totale », comme faisant suite au nouveau type de guerre que l'Europe vient d'expérimenter.

La nouvelle pratique diplomatique s'ancre progressivement en Europe jusqu'à la Seconde Guerre mondiale qui vient l'interrompre. En Italie en particulier, les activités des centres et instituts culturels sont fortement remises en cause. En réalité, au moment où le modèle se répand ailleurs, en Italie, dès le début des années 1920 et la montée du fascisme, la situation devient plus difficile pour ces établissements étrangers, qui ne sont pas les bienvenus aux yeux du gouvernement Mussolini. Dans les Instituts français, les professeurs et intellectuels se font progressivement plus discrets. La forte dimension diplomatique qu'avait prise cette institution universitaire, issue de la société civile et non une institution habituelle des relations internationales, n'est plus aussi tolérée, d'abord par le ministère français, mais surtout par le nouveau gouvernement italien. Il faut conférer une portée moins politique aux activités et s'en tenir à l'intention initiale, à savoir l'enseignement de la langue et la diffusion de la culture. C'est donc finalement à

¹⁵ Ce paragraphe est une modeste reformulation du phénomène décrit par Isabelle Renard dans *L'Institut français de Florence 1900-1920 : un épisode des relations franco-italiennes au début du 20. siècle* (2007).

ce moment-là, sous la contrainte exercée par le régime autoritaire, que se développe en partie l'axe de promotion culturelle de l'établissement. L'empreinte laissée par Luchaire quant à la dimension diplomatique voire géopolitique de telles activités en elles-mêmes reste toutefois présent dans les esprits, à un tel point que, malgré la réorientation des activités, le gouvernement fasciste exerce des pressions continues et croissantes, au moins dans le cas de Florence. Une fois le second conflit mondial déclenché, l'Italie fasciste ne laisse cette fois pas l'occasion ni à l'institut, ni à aucune institution française, de jouer le même rôle que lors de la Grande Guerre. Si la situation est critique, elle n'aboutit pas à une fermeture définitive et en 1945, une fois l'Armistice signé, les activités reprennent.

Notons que les travaux de recherches sur l'histoire des Instituts français en Italie couvrent à ce jour la période allant jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. La période concernant les activités « souterraines » de maintien minimum de ces instituts pendant le conflit, dans l'espoir de pouvoir rouvrir ensuite, puis la réouverture et le redéploiement effectifs de ces établissements, est encore à traiter, et les archives correspondantes, encore à exploiter.

II. Du deuxième après-guerre à nos jours

A. Recréer, renforcer, étendre les liens

Immédiatement après la fin de la Seconde Guerre mondiale, dès 1945, naît la Direction générale des relations culturelles et des œuvres françaises à l'étranger¹⁶. Prend forme un nouveau type de diplomatie, une nouvelle façon de dialoguer entre pays : la méthode forte, qui vient d'être portée à son paroxysme, semble laisser place à cette méthode « douce » dans les relations internationales. Comme le souligne Philippe Lane dans son ouvrage, « cette période est caractérisée par la création des premiers postes de conseiller culturel dans les Ambassades : quatorze sont ouverts en 1949 »¹⁷.

Dans le contexte de reconstruction postérieur à la Seconde Guerre mondiale, la tendance est à l'apaisement et à la réconciliation. Cette fois-ci, l'accord de paix se veut

¹⁶ Lecler, Romain. « Naissance et mort d'une direction aux Affaires étrangères. L'administration de l'audiovisuel extérieur au prisme de ses entrepreneurs en bureaucratie », *Politix*, vol. 112, no. 4, 2015, pp. 197-222.

¹⁷ *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2ème édition de 2016, La documentation française.

durable et les bonnes intentions, telles qu'elles avaient été exprimées au lendemain du premier conflit mondial, ne suffisent plus. Cette recherche d'apaisement pérenne motive la France à relancer sa politique culturelle extérieure : la France signe à cette période une multitude d'accords bilatéraux, en particulier européens, comprenant presque toujours un volet culturel. Le contexte d'après-guerre voit se multiplier les « commissions mixtes chargées de définir les objectifs et les programmes de coopération bilatérale : ainsi, 60 traités bilatéraux sont signés entre 1945 et 1961 »¹⁸. C'est durant cette période, en 1949, qu'est fondé le premier Institut français en Allemagne¹⁹. Seulement dans un second temps, le Traité de l'Élysée, signé avec l'Allemagne en 1963, a une valeur toute particulière en raison des deux conflits mondiaux. Si son élaboration requiert plus de temps, il a une valeur toute particulière et constitue un engagement réciproque des deux pays en vue d'une coopération plus poussée et plus engagée par rapport aux accords bilatéraux avec les autres pays. L'Allemagne était d'ailleurs le seul pays avec qui la France était ainsi liée, jusqu'à l'annonce en janvier 2018 d'un traité sur le même modèle avec l'Italie, le Traité du Quirinal, sur lequel il nous faudra revenir.

L'Italie, également ancienne ennemie durant le conflit, est concernée et l'accord de coopération culturelle franco-italien est signé le 4 novembre 1949. Aujourd'hui encore, ce texte fait référence entre les deux pays et il est modifié à chaque fois que la situation évolue. De façon assez attendue et classique, la partie liminaire de l'accord revient sur la communauté culturelle et historique qui lie les deux pays, sur fond d'aire linguistico-culturelle romane et néo-latine commune. Dans ce texte, les deux nations s'accordent notamment « toutes facilités pour la création et le fonctionnement de quatre instituts de haute culture » chacune. Il s'agit de ceux de :

- Paris, Strasbourg, Marseille et Lyon dans le cas italien, sachant que les trois derniers n'existent pas encore et l'accord sert de contrat quant à leur création.
- Florence, Naples, Rome et Milan, ce dernier (l'institut de Milan) qui a fermé à la fin de la Grande Guerre, devant rouvrir sur de nouvelles bases.²⁰

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ Site internet de l'Institut français d'Allemagne.

²⁰ Décret n° 60-1116 du 18 octobre 1960 portant publication de la convention culturelle entre la France et l'Italie, signée le 4 novembre 1949, et de l'annexe n°1, signée le 14 février 1956. Publication dans le Journal Officiel de la République du 21 octobre 1960.

Le premier ajout à l'accord est une annexe datant de 1956. Elle concerne les Lycées français de Rome (Chateaubriand) et italien de Paris (Léonard de Vinci). En effet, les établissements scolaires à l'étranger prennent également part au dispositif et à l'action extérieures des pays, en ce qu'ils témoignent de rapports favorables et contribuent aux échanges.²¹ La plupart des modifications du texte de loi concernent ainsi les établissements publics d'enseignement secondaire et leur public scolaire, mais très peu les centres et instituts culturels qui accueillent un public d'universitaire puis, de plus en plus, le grand public. La première modification de la convention culturelle du 4 novembre 1949 concernant les centres culturels date de 2006. La liste des établissements culturels concernés par cet accord s'allonge, les établissements étant toujours plus nombreux.

Dans la mouvance de cet accord franco-italien de coopération culturelle, de nouveaux centres devant assurer la promotion et la diffusion de la culture des deux pays naissent donc aussi bien en France qu'en Italie. Pour ce qui est du réseau français en Italie, on peut compter l'Institut français de Milan (1949), futur Institut français Milano, déjà prévu par l'accord du 4 novembre, mais aussi les centres culturels français (CCF) de Turin (1953) et de Gênes (1958). Ces derniers n'avaient pas été prévus par l'accord mais viennent à la fois répondre à une demande italienne et accompagner une action de la France qui s'intensifie. Enfin, en 1953 ouvre également la bibliothèque française de Palerme, qui évoluera jusqu'à devenir l'Institut français Palerme, en 2012, lors de l'harmonisation du réseau et surtout après avoir résisté à des menaces de fermeture qui pesèrent également sur les CCF de Gênes et de Turin. De ces différentes dates et de la rapidité avec laquelle se multiplient les centres et instituts culturels français en Italie laissent entendre que les années 1950 sont l'âge d'or de ces institutions et d'un véritable essor de la diplomatie culturelle. C'est ce que suggèrent d'ailleurs d'autres évolutions. En 1950, l'État français acquiert le bâtiment abritant l'Institut français de Florence, qu'il louait depuis 1912. En 1959, le Lycée français de Milan est fondé, remplaçant une école pour enfants français ouverte en 1948. C'est au cours de cette même décennie qu'ouvre à Naples l'École française Alexandre Dumas, annexe du Lycée français de Rome. Elle se situe dans le même bâtiment que l'IF de Naples qui vient de déménager et se situe désormais dans le quartier chic napolitain de Chiaia.

²¹ *Ibidem.*

Si l'Italie et l'Europe en générale étaient la priorité de la France dans les années 1950, durant la phase de réconciliation et d'apaisement que nous venons de décrire, déjà dans les années 1960 la France se tourne vers une autre forme d'action extérieure : la coopération technique. Celle-ci concerne essentiellement les anciens protectorats et anciennes colonies de la France, dans une nouvelle phase des affaires étrangères françaises : la décolonisation. Le réseau est alors en pleine expansion, y compris en dehors de l'Europe, et il est intéressant de dresser un bilan à ce stade. De ce point de vue, Philippe Lane fournit dans son ouvrage une série de chiffres qui donnent une bonne idée de l'envergure du réseau culturel extérieure de la France à l'époque mais également des formes modernes que peut alors prendre cette action :

À la fin des années 60, on compte 80 conseillers et attachés culturels, 59 instituts et 150 centres culturels et près de 180 écoles, collèges et lycées français. L'Alliance française s'est, elle aussi, beaucoup développée, avec plus de 800 comités locaux répartis dans près de 85 pays. Plus d'une centaine de cinémathèques sont ouvertes, et près de 225 000 professeurs étrangers enseignant les français bénéficient d'aides à la formation ²².

Nous verrons dans la partie suivante ce qu'il en est actuellement de ce réseau.

B. Faire évoluer le modèle face aux nouveaux enjeux géopolitiques

À partir de la seconde moitié du XX^e siècle, le développement et les orientations que prend la diplomatie culturelle française ne peuvent se comprendre séparément des processus de mondialisation d'une part, et de décolonisation d'autre part. Ils amènent à une vaste redéfinition des enjeux, et concernent des aires géopolitiques extérieures à l'Europe. Si ce lien, voire cette subordination, peut paraître naturel, c'est qu'il est très ancré dans la pratique diplomatique française. Pour autant, il ne va pas de soi et a parfois été remis en cause. La question s'était déjà particulièrement posée dans les années 1960. André Malraux, alors ministre de la Culture, souhaite que l'action culturelle extérieure soit rattachée au ministère de la Culture. Mais sa revendication est vaine, et la nette distinction de l'époque est encore en vigueur aujourd'hui : « au ministère de la Culture, la culture en France, au ministère des Affaires étrangères, la

²² *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2^e édition de 2016, La documentation française, p23.

culture à l'étranger »²³. Le lien avec les milieux intellectuels et universitaires s'étiole progressivement, jusqu'à la rupture avec l'Université de Grenoble (voir en annexe la carte de membre de l'IFF, année 1983-84)²⁴.

Jusque dans les années 1980, les cours de langues suivent le cadre défini par l'université grenobloise (en l'occurrence Stendhal pour ce qui était des lettres et des langues), le même que pour ses propres cours. Les instituts proposent alors encore des cours de langue, de littérature, de traduction... à un niveau universitaire, qui est ensuite sanctionné lors d'épreuves dirigées et corrigées par des professeurs grenoblois, venant spécialement dans les instituts de Florence et de Naples, à l'occasion des sessions d'examens. Après la rupture, les établissements évoluent, notamment en se tournant vers un tout autre public ; ce tournant des milieux universitaires (professeurs, chercheurs, étudiants...) vers le grand public, par définition non spécialisé, est décisif. La fréquentation changeant complètement, il faut revoir le format et les horaires des activités. Au début des années 1980, des cours avaient encore lieu tout au long de la journée. Désormais, ils se concentrent le soir, sur le temps libre d'un public exerçant d'autres activités principales, soit entre 18h et 21h. Le public et ses objectifs n'étant plus les mêmes, les contenus ont également beaucoup évolué. Nous y reviendrons dans notre dernier chapitre. Pour les cours, ce ne sont plus les exigences universitaires qui sont appliquées, même si l'on veille à maintenir un niveau élevé qui distingue les instituts tout au long de leur parcours.

Puis, à partir des années 2000, avec la création du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), publié en 2001, de nouvelles normes sont appliquées à plus grande échelle. Il en va de même pour d'autres services qui sont restés au cœur des activités de l'institut mais qui ont évolué en même temps que le public. Tout un pan des fonds de la bibliothèque a par exemple alors été réorganisé afin d'être rendu accessible en libre service, sur le mode d'une bibliothèque publique classique. À cette période, les activités se normalisent, on cherche à leur donner un cadre commun, à appliquer les nouvelles méthodes dans les différents domaines. Par exemple, les normes

²³ Rapport d'information de 2008 de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur l'action culturelle de la France à l'étranger intitulé « Quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ? », par le sénateur Adrien Gouteyron.

²⁴ Comprendre les enjeux de cette rupture, les tenants et les aboutissants, impliquerait de mener une recherche dans les archives de l'IFF mais surtout dans les archives administratives de l'Université de Grenoble, en particulier celles de l'ancienne Université Stendhal III, et de se pencher sur des documents telles que la correspondance entre directeur de l'Université, directeur des instituts et ministère chargé des affaires étrangères.

contemporaines de bibliothéconomie commencent à être appliquées aux collections et à la gestion de la bibliothèque de l'Institut français de Florence seulement à cette époque (livres d'inventaire, fichiers, classement...)²⁵. De même que pour le processus de professionnalisation des personnels, le but est de renforcer et moderniser dispositif.

Le modèle issu et élaboré à cette époque a dans l'ensemble perduré jusqu'aux années 2000, évoluant par ajouts, jusqu'à présenter un foisonnement notable et un manque de structure du dispositif dans son ensemble. Depuis le début des années 2000, la situation s'est sensiblement dégradée. En l'espace de dix ans, le nombre de ces établissements n'a cessé de diminuer. En Italie, des menaces de fermeture pèsent alors sur l'Institut français de Florence. La moitié du palais historique florentin est vendu en 2004, pour des raisons économiques (nous reviendrons sur cette politique). On revient alors à la distinction initiale de deux palais qui avaient fusionné bien avant l'arrivée de Julien Luchaire. Les CCF de Gênes et Turin ont fermé respectivement en 2005 et 2010, pour être remplacés par des Alliances Françaises (nous reviendrons sur ce phénomène). En France, les centres italiens, ou *istituti italiani di cultura* (IIC), ne sont pas épargnés. Les instituts de Lille et Grenoble sont fermés respectivement en 2009 et 2011, les IIC passent de six à quatre sur le territoire français. Il faut préciser que de fait, le réseau italien et le réseau français des centres culturels ont peu de contacts entre eux, du moins à ce jour.

La situation du dispositif français semble s'être stabilisée depuis la création de l'Institut français Italia en 2012, mais dans le monde, la tendance reste à la baisse²⁶. Historiquement, c'est en Europe que le réseau extérieur français, consulaire et culturel, est le plus dense et le plus présent. La France revoit depuis plusieurs années cette implantation pour suivre les nouveaux enjeux, en lien direct avec le contexte mondialisé. Le MAE réduit le dispositif implanté sur le vieux continent pour le redéployer ailleurs. Le contexte des batailles d'influence sur la scène internationale n'a pas pris fin avec la Seconde Guerre mondiale. Au contraire, avec la mondialisation, il a trouvé une résonance nouvelle. Or le modèle issu du prototype de Julien Luchaire et modelé par les deux guerres mondiales successives est celui qui perdure aujourd'hui

²⁵ Pour toute la période antérieure à la Seconde Guerre mondiale, il y a un véritable travail d'archives à mener à Florence, pour faire émerger les fonds ainsi que les politiques d'achat de l'établissement.

²⁶ Site officiel italien de la Farnesina, ministère italien des Affaires étrangères.

encore pour la France, et qui a inspiré de nombreux autres pays, aspirant à la même influence dans le monde. Significatif est de ce point de vue le premier Contrat d'objectifs et de Moyens (COM) de l'Institut français opérateur public de l'action culturelle extérieure fondée en 2010, qui indique pour objectif premier d' « inscrire l'action culturelle extérieure dans les objectifs de notre politique étrangère ». L'objectif a été reformulé dans le contrat en cours (2017-2019), mais l'esprit reste inchangé « Développer l'influence et l'attractivité de la France par sa culture et sa langue ». C'est sur ce remaniement profond du dispositif, à partir de 2010, que nous devons nous pencher maintenant, afin de comprendre le fonctionnement actuellement des Instituts Français de Florence et de Naples.

Deuxième Partie

La mission des Instituts français en Italie aujourd'hui

I. La diplomatie culturelle et d'influence de la France dans le monde

Le réseau culturel extérieur de la France serait, selon un rapport de la Cour des comptes de 2013²⁷, le plus étendu au monde. Il renvoie, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, à une tradition très ancienne de la diplomatie française. Récemment, ce réseau a été réformé et modernisé, afin qu'il soit plus fort et plus en phase avec la mondialisation. Cette partie doit nous permettre de comprendre dans quel contexte s'insère l'action de l'Institut français Italia.

A. La présence culturelle française dans le monde contemporain

Le cas particulier de l'Italie est représentatif de la présence culturelle française dans le monde : il permet de constater d'emblée que la présence culturelle française à l'étranger est protéiforme. En effet, l'IF Italia et ses antennes œuvrent pour la coopération et les échanges culturels franco-italiens, au même titre que les Instituts culturels italiens à Paris, Lyon, Marseille, et Strasbourg. Le réseau œuvre aussi pour la promotion et la diffusion culturelles et linguistiques françaises en Italie, de même que l'Alliance française de Rome et ses comités. Ces deux réseaux d'établissements représentent la culture française en Italie aux côtés d'autres institutions : l'Académie française de Rome (plus communément appelée Villa Médicis), l'École française de Rome, un Institut français de recherche à l'étranger²⁸, à ne pas confondre avec le Lycée français de Rome (Lycée Chateaubriand)²⁹. Ce dernier possède une annexe à Naples, l'école Alexandre Dumas. Il existe également :

²⁷ *Le réseau culturel de la France à l'étranger*, rapport commandé par le président de l'Assemblée nationale pour le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, septembre 2013.

²⁸ IFRE, autre type de réseau de la diplomatie d'influence française.

²⁹ Le nom de ce Lycée français à l'étranger est une référence à l'intellectuel et écrivain, mais également à l'homme de lettres en tant que ministre des Affaires étrangères, fonction qu'il occupe pour la France de 1822 à 1824, puis en tant qu'ambassadeur à Rome.

- un Lycée français à Milan depuis 1959 (Lycée Stendhal),
- une école française à Florence (Lycée Victor Hugo),
- un lycée français à Turin (Lycée Jean Giono).

Ils font partie d'un vaste réseau scolaire international, géré par l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'Étranger). On note que ce réseau est présent pratiquement dans les mêmes villes que les antennes IF Italia. Les deux réseaux sont d'ailleurs en contact permanent, en particulier à Naples, où l'école se trouve dans le même bâtiment que l'IFN. L'Attaché de Coopération Pour le Français (ACPF) assure entre autres le rôle d'intermédiaire entre les deux réseaux. Nous reviendrons sur cette figure présente dans chaque antenne du réseau Institut français Italia. Les cinq établissements scolaires français cités trouvent leur équivalent italien en France uniquement à travers le Lycée Léonard de Vinci de Paris. On voit ici que le rapport n'est pas forcément équilibré, malgré l'accord de 1949 qui prévoyait la réciprocité du dispositif dans chacun des deux pays. La France se démarque en fait par un réseau scolaire international remarquable, à l'image de sa présence dite « d'influence » à l'étranger en général.

Selon la mission considérée, les Instituts français œuvrent donc aux côtés d'acteurs différents. De façon schématique, il s'agit :

- du réseau des Instituts Italiens en France pour les échanges culturels bilatéraux ;
- du réseau des Alliances françaises pour la promotion culturelle et linguistique du français ;
- du réseau scolaire français à l'étranger et l'AEFE pour la coopération linguistique et éducative ;
- du réseau des IFRE pour une diplomatie d'influence comprenant l'action scientifique.

Il ne faut pas oublier l'action au niveau de l'enseignement supérieur d'agences telles que l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) ou, très importante dans le cas qui nous intéresse, l'Université franco-italienne (UFI). Elles contribuent à la promotion du français, et aussi de l'italien dans le second cas, comme langues universitaires et de forte tradition intellectuelle. Autant de ressorts qui permettent à la France de gérer son image auprès d'autres pays. Mais ce ne sont pas les seuls acteurs de la diplomatie d'influence de la France avec lesquels les Instituts français sont en contact.

1. Les acteurs

La loi n°2010-873 du 27 juillet 2010, modifiée en juillet 2014 puis en juillet 2016, vise à simplifier et à rationaliser l'action extérieure de la France et de ses différents acteurs. Elle fait suite à plusieurs rapports qui soulignaient cette nécessité depuis le début des années 2000. Nous avons déjà identifié cette période comme le début des difficultés rencontrées par les centres et instituts culturels français. C'est aussi le moment où semble émerger le besoin d'une nouvelle vague de modernisation de cette pratique diplomatique. La loi de 2010 fonde trois Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) correspondant à trois grands axes :

- la coopération économique et technique, avec France Expertise internationale;
- la coopération universitaire, avec CampusFrance;
- la coopération culturelle, avec l'Institut français, autrement appelé IF Paris.

Ces trois axes font partie de la diplomatie d'influence. Chaque établissement est placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé des affaires étrangères ainsi que du Ministère traditionnellement chargé du domaine d'action en question, soit

- pour l'Institut français, le ministère de la Culture,
- pour CampusFrance, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche,
- pour France Expertise internationale, le ministère de l'Économie et des Finances.

Ce dernier établissement fusionne ultérieurement, en 2015, avec d'autres opérateurs et devient Expertise France, renforçant ainsi la logique de rationalisation « un axe de coopération - un acteur public ». Ce qui laisse imaginer que l'Institut français et la Fondation Alliance Français, dont les réseaux collaborent déjà étroitement, seront peut-être amenés à fusionner pour ne former qu'un unique réseau. Des expérimentations allant dans ce sens sont déjà en cours, comme nous le verrons.

La loi du 27 juillet 2010 travaille donc à une refonte du dispositif français œuvrant à l'international. Rationaliser consiste à supprimer, fusionner, modifier les prérogatives et les interlocuteurs. Il s'agit de réorganiser le réseau afin qu'il soit plus facile à orchestrer, d'en augmenter l'efficacité et de faire émerger une cohérence d'ensemble. Il s'agit enfin de gagner en visibilité, du côté des pouvoirs publics d'une part, afin qu'ils y voient plus clair quant aux moyens à leur disposition pour mettre en œuvre les politiques publiques ; et d'autre part, du côté des pays qui bénéficient de cette action, afin d'augmenter la visibilité des actions menées par la France à l'étranger. Les

trois EPIC fondés par cette loi s'occupent donc de champs bien distincts. Mais les missions et objectifs de chacun ont été définis dans le même temps, ce qui favorise la coopération et leur permet de s'appuyer les uns sur les autres lorsque certaines de leurs actions se recoupent. Ainsi, l'agence CampusFrance s'appuie volontiers sur le réseau des Instituts français à l'étranger afin de mener à bien sa mission d'information sur l'offre de formation supérieure et professionnelle. Le président de CampusFrance fait partie du conseil d'orientation stratégique pour l'Institut français. Les différents axes de l'action d'influence de la France ne sont donc pas cloisonnés.

Pour l'axe culturel, la politique à mener se définit de concert avec plusieurs acteurs intervenant à des niveaux différents³⁰. C'est, tout d'abord, le président de la République qui fixe l'orientation de l'action extérieure de l'État auprès du ministère en charge³¹. Le Ministère chargé des Affaires étrangères a pour rôle de donner des directives générales à l'ensemble des acteurs impliqués, d'orchestrer le rôle de chacun et les relations qu'ils entretiennent entre eux, de définir des priorités et des objectifs, ainsi qu'une stratégie générale en lien direct avec la politique extérieure de la France. Il bénéficie de l'expertise du ministère de la Culture, avec lequel il dialogue en vue de la définition d'une politique. Au moins une fois par an, les deux ministères réunissent autour d'eux des experts et des « personnalités qualifiées » ou « représentatives » des différents domaines concernés, pour un conseil d'orientation stratégique. Le ministère de la Culture contribue ainsi à assurer une cohérence d'ensemble et à soutenir des actions plus spécifiques ayant besoin d'un soutien et d'un suivi global (promotion de la francophonie par exemple). En particulier, il apporte son soutien à des projets d'envergure autour de la diffusion du livre français à l'étranger ou du cinéma, par exemple. Il a cependant un rôle secondaire et le MEAE reste le seul véritablement à l'origine de cette politique. En effet, il est en mesure d'apporter un appui administratif et législatif concret qui pourra profiter à l'ensemble du réseau mondial, mais aussi de « mobiliser des moyens transnationaux, et apporter un appui politique pour créer les conditions de la coopération »³². Il va pouvoir mettre en contact « les grandes

³⁰ Nous nous appuyons en grande partie sur le contenu du décret n° 20101695 du 30 décembre 2010 relatif à l'Institut français.

³¹ Il s'agissait alors du ministère des Affaires étrangères et du développement international, devenu ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en 2017 sous la présidence d'Emmanuel Macron.

³² *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2^{ème} édition de 2016, La documentation française.

compagnies, les institutions culturelles [de pays étrangers], les services de coopération culturelle des ambassades (dont font partie les Instituts français) et le département Échanges et coopérations artistiques de l'Institut français » afin de mettre en place des opérations de grande ampleur, impliquant éventuellement plusieurs pays, de grandes institutions... C'est ce que l'on attend principalement du ministère chargé des affaires étrangères en la matière. Il est également tenu de participer et de « défini[r], au regard des stratégies fixées, les objectifs et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses missions »³³ conjointement au conseil d'administration de l'Institut français ainsi que sous le contrôle de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le Conseil d'administration de l'Institut français comprend des députés et sénateurs, des membres en partie désignés par l'État et en partie par le personnel de l'IF.

Ensuite, c'est l'Institut français, ou IF Paris, l'établissement public responsable de la promotion culturelle et linguistique de la France, qui prend le relai pour la définition et la mise en œuvre partielle de la politique culturelle extérieure. C'est là la principale nouveauté de cette loi : le réseau culturel de la France à l'étranger ne dépend plus en partie du ministère des Affaires étrangères et en partie de l'ancienne agence CulturesFrance que vient remplacer l'Institut français. Le réseau culturel est désormais rattaché directement à l'Institut français. Les responsabilités et prérogatives de ce dernier sont élargies par rapport à celles de CulturesFrance. Ainsi, en tant que responsable, IF Paris doit par exemple assurer la formation des agents du réseau. La loi de 2010 en a fait une mission primordiale de l'agence française pour l'action culturelle extérieure. L'opérateur y pourvoit entre autres en fixant des critères pour le recrutement et en formant directement ou en fournissant les moyens de la formation continue des personnels. Mais le contact entre IF Paris et les Instituts français sur le terrain est constant également pour ce qui est de la conception de manifestations et d'activités culturelles que les 97 Instituts répartis dans le monde pourront ensuite proposer. En effet, IF Paris s'appuie à son tour sur le double réseau, diplomatique et culturel, désormais réuni, de la France dans le monde. En effet, depuis 2011, le conseiller culturel de chaque ambassade de France est également le directeur de l'Institut français du pays en question ainsi que des différentes antennes. Il est à la fois le représentant d'IF Paris sur place et le relai du MEAE en la matière. On note qu'en tant que directeur d'un

³³ Article 1^{er} de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État.

service de l'ambassade, il se trouve sous l'autorité de l'ambassadeur³⁴. La politique est alors définie à une échelle plus fine, tenant compte de la variété des aires géographiques, culturelles et géopolitiques où se déploie, ou aspire à se déployer, la présence française. La politique culturelle se définit aussi avec la contribution des principaux acteurs culturels sur le terrain, à savoir les directeurs des différentes antennes en poste. Ces derniers jouent ensuite un rôle primordial dans la mise en œuvre de cette politique. En revanche, les directeurs d'antennes doivent adapter leur action et leur programmation au cadre budgétaire qui, lui, est défini par le MEAE et le CA d'IF Paris³⁵ dans une convention pluriannuelle. Les IF et leurs antennes, qui jouissent de l'autonomie financière, doivent alors composer avec un budget de plus en plus restreint.

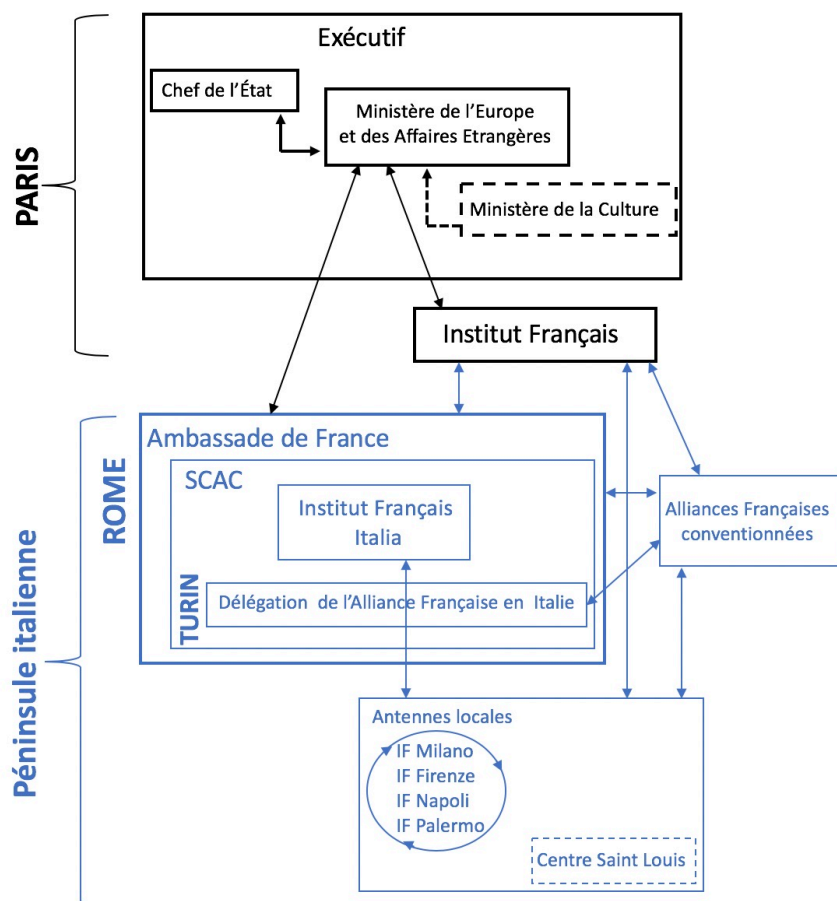
Plusieurs autres acteurs institutionnels participent à la définition des grandes orientations de l'Institut français en prenant part au conseil d'orientation stratégique qui lui est consacré au moins une fois par an. En font partie les présidents d'UniFrance (domaine de l'audiovisuel extérieur), de la Fondation Alliance française, de l'AEFE (enseignement du français à l'étranger), du CIEP, du CNED, de CampusFrance (coopération universitaire et mobilité étudiante). Les intellectuels et acteurs de la vie culturelle italienne ne prennent pas directement part à la définition et à la réflexion de la politique culturelle française en Italie, bien que cela ait pu s'observer dans d'autres pays. En revanche, le dialogue est perpétuel avec les directeurs à l'échelle locale ou avec le SCAC (Service de coopération et d'action culturelle) à l'ambassade. Dans l'ensemble, un réel effort semble avoir été fait pour décentraliser la définition de la politique culturelle et de la programmation des différentes manifestations. Une volonté de s'adapter à la réalité locale émerge de l'autonomie de la direction de chacune des antennes, ce que nous retrouverons lorsque nous nous pencherons sur la programmation culturelle propre aux antennes de Florence et de Naples. Un tel fonctionnement permet également de fluidifier les rapports entre les différents acteurs de la politique culturelle extérieure de la France et une plus grande réactivité. La décentralisation de la prise de décision permet en effet de diminuer le nombre des questions qui doivent être traitées en

³⁴ Il est important de souligner que le réseau culturel français à l'étranger est donc lui-même placé sous l'autorité des ambassadeurs. De 2010 à 2013, une expérimentation rattachant directement les CCF de 13 pays à IF Paris sans l'intermédiaire de l'ambassadeur a été menée avant que le projet ne soit abandonné.

³⁵ « [L'Institut français] est consulté sur : [...] 2° La fixation du montant des crédits de coopération et d'action culturelle attribués à chaque poste diplomatique, ainsi que sur leur répartition et leur utilisation » Décret n° 20101695 du 30 décembre 2010 relatif à l'Institut français.

commun³⁶. La chaîne des nœuds décisionnels que nous venons de décrire, et qui est représentée sur la figure 1, permet donc de décentraliser la prise de décision et de concilier une politique générale cohérente avec une adaptation à la réalité et aux besoins sur le terrain en faveur d'une approche plus territoriale.

Fig. 1: *L'action culturelle extérieure de la France implique des acteurs divers, parmi lesquels on compte les directeurs d'antennes locales, le conseiller culturel de l'ambassade, observateur sur place, mais aussi les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que de la Culture, et IF Paris depuis la capitale. Nous nous appuyons encore une fois sur le cas de l'Italie pour illustrer notre propos.*



Pour ce qui est de l'Italie, l'Institut français Italia est dirigé depuis septembre 2016 par Christophe Musitelli. C'est de son autorité dont relèvent les directeurs des différentes antennes nationales. Il exerce ce rôle en tant que Conseiller culturel à l'ambassade de France en Italie, ce qui est, comme nous l'avons vu, la règle depuis 2011 pour les 97 pays où l'Institut français est présent. Monsieur Musitelli est italianiste : il n'a donc pas une formation administrative à l'origine, mais une excellente connaissance de la langue, de la littérature et de la culture italiennes, qu'il a enseignées en France au niveau universitaire. Ce n'est pas un diplomate de carrière mais, depuis 1995, il compte plusieurs expériences directes en matière de coopération culturelle et linguistique à l'international, et pas uniquement en Italie. Depuis le début des années

³⁶ Dans son travail portant sur le cas d'Israël, *La place des centres culturels français dans la politique culturelle française en Israël*, de 1990, Christine Carrier soulignait déjà les avantages d'une telle décentralisation.

2000, il exerce des fonctions liées à la diplomatie culturelle de la France. Il a notamment été directeur du CCF de Gênes pendant deux ans. Durant ces cinq dernières années, il a travaillé pour IF Paris, puis comme conseiller diplomatique « secteur culturel et d'influence » au cabinet du ministre des Affaires étrangères et du développement international³⁷, avant de devenir Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France en Italie. Un tel profil est intéressant dans la mesure où l'actuel directeur d'IF Italia n'est pas un diplomate de carrière, n'est pas issu d'une formation administrative, et a, en amont, une excellente connaissance du pays sur le plan culturel. Or, le fonctionnement et l'articulation des différentes institutions s'occupant d'action culturelle extérieure font en France l'objet d'un débat fondamental sur la séparation ou non des pouvoirs politiques et de l'action culturelle. L'organisation actuelle est parfois critiquée en ce qu'elle réduirait l'action culturelle à un instrument politique ; nous avons donc voulu nous pencher sur ces mécanismes.

2. Les principes généraux

Les Instituts français sont présents dans 97 pays du monde, en lien avec le service culturel de l'ambassade de France du pays en question. Chacun d'eux peut ensuite se déployer localement à travers son réseau d'antennes. Ils se caractérisent par une action culturelle bilatérale menée à l'échelle locale. Ce type d'action permet d'établir et de maintenir une continuité des liens et des contacts culturels entre les populations de deux pays. Ces liens s'établissent sur le long terme et tendent à être plus durables, plus ancrés, que d'autres types de relations diplomatiques. Ils impliquent en effet les populations civiles et sont donc susceptibles d'influencer profondément l'image réciproque des deux pays, là où les relations politiques, intergouvernementales, se tissent à un niveau plus élevé, et peut-être plus superficiel, dans le sens où ces relations sont plus sujettes aux fluctuations, alternant parfois rapidement entre moments de tensions (cf. conflits mondiaux) ou de rapprochement, au gré des gouvernements et des différentes politiques. Nous le verrons à travers le cas du traité du Quirinal dont l'élaboration est ralentie du fait du récent changement de gouvernement italien, alors que sur le terrain, l'action des Instituts se poursuit et n'est à ce jour pas perturbée.

³⁷ Devenu ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en 2017 sous la présidence d'Emmanuel Macron.

L'action culturelle se joue ainsi à un double niveau. Bien sûr, à un niveau diplomatique et politique, entre des dirigeants, entre deux gouvernements. C'est l'un des moyens par lesquels deux États peuvent affirmer une volonté de collaborer, affichant ainsi une volonté de rapprochement qui trouve aussi son sens dans un contexte géopolitique plus large. La mise en œuvre de cette volonté à travers une action concrète se joue également à un second niveau, grâce aux institutions en place, et notamment celles du SCAC que nous venons de décrire. Dans le cas des centres et instituts culturels, c'est la population la plus large possible, le grand public, qui est visée, avec laquelle les acteurs sont en contact direct. De cette façon, par le biais de l'opinion publique, lorsque la popularité d'un pays est bien installée à ce niveau, la culture peut influencer la politique en faveur des intérêts de la France et ce, avec une efficacité sensiblement accrue. Les Instituts, du fait de leur déploiement local, ont aussi un rôle d'observateur. Ce contact direct permet également d'identifier des besoins, de « prendre la température » auprès de la population, en amont ou suite à la mise en place d'une nouvelle politique extérieure, qu'elle soit strictement culturelle ou non. Une autre activité importante d'IF Paris et des Instituts français sur le terrain est, sans forcément y prendre part directement, de favoriser les échanges culturels à travers des programmes de soutien et d'aides financières, en apportant son expertise, en garantissant les conditions propices à ces échanges, en essayant faire tomber certaines barrières.

Nous voyons donc qu'il ne faut pas envisager les deux niveaux, politique et culturel, séparément et qu'il s'agit évidemment d'un cercle vertueux. La dynamique vaut dans les deux sens et les deux phénomènes s'entretiennent réciproquement. De bons rapports politiques encouragent et facilitent aussi les échanges culturels, les initiatives bilatérales, les collaborations, ce qui ne profite d'ailleurs pas seulement au domaine culturel. De la même façon, si deux pays veulent afficher ou réaffirmer leurs bons rapports, ils peuvent codifier et institutionnaliser leurs échanges à travers des actes ou des textes officiels mais aussi juridiques (accords, traités bilatéraux...). C'est le cas du Traité du Quirinal, traité de coopération bilatérale franco-italien, actuellement en cours de préparation, associant étroitement culture et économie.

Il est important de souligner que l'action culturelle est un processus dont les effets et les répercussions se mesurent à moyen et long termes, puisqu'il s'agit de s'attirer les faveurs de l'opinion publique, d'acquérir une image attrayante auprès des entreprises et entrepreneurs, de la société civile d'un autre pays... Ce fonctionnement

peut amener à se questionner sur la pertinence d'une telle action et de tels liens alors que les choses évoluent de plus en plus vite, et que le rythme des échanges et changements politiques est de plus en plus soutenu. Or, il nous semble justement que c'est ce qui fait toute leur utilité, ou en tous cas un « fonds » précieux dans lequel puiser. Une bonne action culturelle assure en effet des liens plus stables et plus durables sur lesquels il sera possible de s'appuyer lors de difficultés voire de crises ponctuelles rencontrées à d'autres niveaux, notamment politique³⁸. L'intérêt d'une telle action n'est donc plus à prouver pour les pays qui veulent maintenir un rôle décisif sur la scène internationale. On parle d'ailleurs de plus en plus de « diplomatie d'influence », et plus seulement de « diplomatie culturelle ». Pour Philippe Lane, c'est « dans les années 2008 et 2009, qu'apparaît en France l'expression « diplomatie d'influence » pour caractériser la diplomatie culturelle et scientifique française »³⁹, soit lorsque la présence culturelle française à l'étranger connaît une phase de remise en cause puis de réforme. À une époque où les résultats des élections mettent en avant un repli nationaliste dans de nombreux pays, il y a là un véritable enjeu géopolitique. Nous aurons l'occasion de revenir sur la façon dont des décisions ayant trait à la diffusion culturelle et linguistique du français peuvent revêtir un fort caractère politique.

Mais le lien entre politique culturelle extérieure et diplomatie, s'il est installé en France depuis longtemps, ne va pas de soi et fait l'objet d'un vif débat. Pour certains, la culture répond à des objectifs et des intérêts propres et doit pouvoir trouver sa justification en elle-même sans être instrumentalisée par des ambitions politiques et de pouvoirs. Pour d'autres, dont Frédéric Martel, ce sont avant tout les mécanismes et les rythmes de l'action culturelle et de la diplomatie qui s'opposent. Le spécialiste plaide pour une professionnalisation de l'action culturelle, en opposition à la situation actuelle, où la mission est remplie par un diplomate⁴⁰.

³⁸ Nous reviendrons sur les périodes de direction des antennes, un peu brèves, qui nous semblent pouvoir être un point faible de ce point de vue.

³⁹ *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2^{ème} édition de 2016, La documentation française. Chapitre 2 - L'action culturelle et scientifique depuis le début des années 2010 : *soft power or hard power* ?

⁴⁰ « [Le diplomate] est dans la stratégie diplomatique lente, alors que le soft-power appelle le pragmatisme et la rapidité. Le diplomate est dans la « représentation » quand le professionnel du soft-power doit être sur le terrain, les mains dans le cambouis et l'action. » Frédéric Martel, « Culture : pourquoi la France va perdre la bataille du « *soft power* » », Terra Nova, note, 31 mars 2010, p.9.

La diplomatie culturelle doit, ou devrait, servir en premier lieu au développement de relations culturelles. Mais l'on sait très bien que les bonnes relations culturelles sont propices aux relations économiques : le marché du pays étranger en question s'ouvre à l'exportation de biens culturels, de produits des industries créatives (audiovisuel en particulier). Philippe Lane fournit des données intéressantes à cet égard : « Un quart du chiffre d'affaire de l'édition française, qui constitue le deuxième poste d'exportation de la France dans le domaine des biens culturels après les objets d'art (respectivement 636,4 M€ et 1 102,8 M€ en 2014) se réalise à l'international »⁴¹. Évidemment, la diffusion, que ce soit en langue originale ou par le biais de traductions, du livre français/francophones, alimente la circulation au niveau international de la pensée, des débats d'idées, un dynamisme intellectuel. L'Institut français finance d'ailleurs des débats et des colloques grâce au fonds d'Alembert, des publications grâce à divers programmes d'aide à la publication... Cependant, l'activité d'IF Paris et des Instituts français, joue un rôle sur ces chiffres, notamment sur la promotion du livre français. L'action culturelle a aussi pour but d'ouvrir ou de garantir des marchés, pour des biens et produits culturels, puis par extension tous types de services et de marchandises. Lorsque l'action menée est efficace et convaincante, la France est aussi plus susceptible de recevoir le tourisme et les investissements du pays étranger. L'action spécifiquement culturelle s'appuie largement sur ce lien entre relations culturelles et économiques pour subsister dans les moments où l'action culturelle est menacée, faute de moyens pour financer une telle action, comme c'est le cas actuellement. On pourrait pourtant s'attendre à ce que le potentiel économique de l'action culturelle la protège contre la restriction croissante des moyens. Mais il ne faut pas que le rapport s'inverse pour autant, c'est à dire que l'action culturelle ne soit pas uniquement subordonnée et au service des relations économiques ou des ambitions économiques et géopolitiques de la France. Il existe nombre de rapports décrivant ce lien, l'un des plus importants étant celui que Jacques Attali a remis au président de la République⁴². Le rapport préconise notamment « le renforcement de la capacité d'attraction de l'identité française au service de l'exportation » dans le but de renforcer la francophonie et l'espace

⁴¹ *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2^{ème} édition, 2016, La documentation française.

⁴² *La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*, Jacques Attali, 2014. Il était à l'origine destiné à François Hollande mais nous le citons plus particulièrement car Emmanuel Macron s'appuie également dessus. Le rapport est en effet cité dans son discours pour la stratégie sur la langue française.

francophone. En 2016, Philippe Lane, ancien directeur de l'Institut français de Jordanie, écrit : « L'objectif de la politique culturelle et d'influence française à l'étranger est de conforter et de promouvoir les positions économiques, politiques et culturelles françaises ». Certains voient dans le modèle des Alliances françaises un moyen d'accéder à cette distinction des différents intérêts. La situation est en fait plus complexe que cela.

3. Un double réseau

En parallèle des Instituts français, on a vu qu'il existe un autre réseau dont l'action est très similaire. Les deux réseaux font partie du SCAC des ambassades. Ce sont des relais locaux pour l'action culturelle de ces services. Pourtant, leur statut n'est pas le même. Il s'agit donc de comprendre quelles sont les différences, théoriques et pratiques, ainsi que les rapports qu'entretiennent les deux réseaux.

D'un point de vue théorique, la différence entre les Instituts français et les Alliances françaises réside dans le statut juridique. L'Institut français est un EPIC, soit un Établissement public à caractère industriel et commercial. En revanche, la Fondation Alliance française (FAF), qui œuvre depuis Paris, est une fondation française de droit privé, reconnue d'utilité publique⁴³. Les Alliances françaises elles, sont des associations autonomes de droit local qui se voient attribuer leur label par la Fondation. Elles œuvrent sur les territoires étrangers, mais aussi sur le territoire national, à la différence des Instituts français. Le rapport qu'entretient la FAF avec les Alliances est globalement le même qu'IF Paris avec les Instituts français dans le monde et leurs antennes locales. Il s'agit dans les deux cas d'une administration du réseau et d'un soutien centralisé depuis Paris. Grâce à la reconnaissance d'utilité publique (RUP), la FAF bénéficie de certains avantages, en plus de subventions de l'État. Ces subventions proviennent du budget administré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. En revanche, les Alliances ne sont pas concernées par les facilitations prévues par l'accord de 1949 et ses modifications successives. L'Institut français et ses antennes relèvent du service public et donc de l'État qui les finance en grande partie. Ce financement se vérifie à travers les subventions dédiées du programme 185 du budget de la diplomatie culturelle

⁴³ Décret du 23 juillet 2007 portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique - NOR: IOCA0758948D

de la France, ainsi que les ressources humaines (salaires des agents titulaires détachés). Les Instituts bénéficient aussi de certaines exemptions fiscales spécifiques aux établissements culturels. La Fondation Alliance française garde une plus grande indépendance vis-à-vis de l'État pour ce qui est de la gestion, de l'administration et de la politique culturelle menée, pour lesquelles elle s'en remet à son propre Conseil d'Administration. Les Alliances ne sont pas financées à la même hauteur que les Instituts français, elles emploient majoritairement des recrutés locaux et seulement dans des cas assez marginaux des fonctionnaires de l'État français. Elles s'autofinancent donc à proportion beaucoup plus élevée, essentiellement grâce aux cours de langues proposés ainsi qu'aux dons et legs qu'elles peuvent recevoir du fait de leur reconnaissance d'utilité publique (RUP). C'est ce que soulignait en 2005 le député Jean-Claude Guibal dans un rapport à l'Assemblée nationale : « Les Alliances françaises peuvent ainsi s'autofinancer sans recourir aux aides de l'Etat, à la différence des centres culturels, financés et gérés par le ministère des Affaires étrangères et qui subissent les effets d'un désengagement progressif de l'Etat. »⁴⁴

Des motivations bien différentes sont à l'origine des deux réseaux, mais, en plus d'un siècle, ils ont beaucoup évolué. Si l'on se penche aujourd'hui sur les missions de chacun d'eux, telles qu'ils les présentent, on peut voir qu'elles sont quasiment identiques. Il s'agit dans les deux cas de contribuer au rayonnement culturel de la France à l'étranger et à la diffusion de la langue française. L'aspect linguistique est d'ailleurs très important, bien que le seul l'adjectif « culturel » soit le plus souvent employé pour qualifier leur action. Ainsi, dans l'article « Les missions » datant du 8 juillet 2011 disponible sur le site de la Fondation Alliance française (FAF), on peut lire que :

« La Fondation Alliance française a pour mission :

- de développer dans le monde l'enseignement et l'usage de la langue française ;
- de contribuer à accroître l'influence intellectuelle et morale de la France et l'intérêt de toutes les cultures francophones ;
- de favoriser les échanges entre cultures et de contribuer en général à l'épanouissement de la diversité culturelle. »⁴⁵

⁴⁴ Rapport fait au nom de la commission des Affaires étrangères sur le projet de loi n° 1925, par M. Jean-Claude Guibal, Député.

⁴⁵ <https://www.fondation-alliancefr.org/?p=440> consulté le 25/07/2018

En pratique, les activités des Alliances françaises sont donc très semblables à celles des Instituts français, tout en représentant un budget bien moindre pour l'État. C'est d'ailleurs ce qui avait été mis en avant dans un rapport de la Commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale en 2005. Or, la même année, le Centre Culturel Français de Gênes ferme pour laisser place à une Alliance française. De même, en 2010 avec le CCF de Turin. Tous deux étaient gérés directement par l'État et relevaient du service public, même si, avant l'harmonisation du réseau, on ne parle d'Institut français que pour Florence et Naples. Les raisons sont principalement, si ce n'est exclusivement, financières. Ainsi, si les Instituts ne sont plus assez performants ou rentables pour l'État, ils risquent d'être fermés et remplacés par une Alliance française. Cela correspondait donc, de fait, à une situation de concurrence entre les deux réseaux.

Par ailleurs, une partie des Alliances françaises est conventionnée avec l'État (383 sur l'ensemble du réseau mondial qui en compte plus de 800⁴⁶). Les Alliances françaises en question font partie du SCAC des ambassades de France, au même titre que les Instituts français. La collaboration entre les deux réseaux, public et associatif, est expérimentée depuis 2010 sur initiative du ministère des Affaires étrangères⁴⁷. Selon le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, il s'agit d'étudier « la pertinence d'un rapprochement entre l'Institut français et la Fondation Alliance française, afin de favoriser les synergies et de décupler notre action dans le domaine culturel »⁴⁸. Depuis, le gouvernement présente ces deux acteurs de l'action culturelle française à l'étranger comme formant un unique réseau⁴⁹ et les place sur le même plan. On vient pourtant de voir que juridiquement, le rapport avec l'État n'est pas de même nature. Concrètement, cela permet à la France d'afficher une présence à l'étranger unifiée, de gagner en visibilité, et d'être plus facilement identifiable, dans un contexte de concurrence avec d'autres cultures. Les deux réseaux s'affichent ainsi comme partenaires, mettent en place une campagne de communication commune, se basant sur les mêmes slogans, la même iconographie...

⁴⁶ Chiffres avancés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le JO du Sénat, en janvier 2018.

⁴⁷ « Rapprochement de l'Institut français et de la fondation Alliance française », Question écrite n° 01989 - <https://www.senat.fr/questions/base/2017/qSEQ171101989.html>

⁴⁸ Audition du 24 octobre 2017 à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat.

⁴⁹ « La diplomatie culturelle de la France s'appuie sur un réseau de 96 Instituts français et plus de 800 Alliances françaises (dont 307 conventionnées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères). » site de l'Institut français, consulté le 25/07/2018. <http://www.institutfrancais.com/fr/faites-notre-connaissance-0>

Mais au-delà de l'image, il y a aussi une coopération effective. La convention de partenariat tripartite signée en 2012 entre le MEAE, l'IF et la FAF va bien dans le sens d'une réflexion commune pour la définition de priorités, de la politique générale,... Les directions du double réseau se réunissent régulièrement en vue de mettre en place des actions communes. Le président de la Fondation Alliance française participe au conseil d'orientation stratégique de l'Institut français, en tant qu'acteur du rayonnement culturel de la France à l'étranger. La coopération porte sur des domaines tels que la formation du personnel (c'est l'IF qui assure la formation d'une partie du personnel des AF) ; un certain nombre d'outils développés par l'IF sont mis à disposition des Alliances françaises, notamment pour ce qui est du numérique ; des manifestations sont organisées en commun et se déroulent dans les antennes des deux réseaux. En effet, l'appui sur un double réseau permet aussi une présence beaucoup plus dense, beaucoup plus forte sur les territoires. Les Alliances françaises sont nettement plus nombreuses dans le monde que les Instituts français. Dans le cas de la péninsule italienne, on compte 5 antennes pour l'IF contre 36 pour l'AF, et une bien meilleure répartition géographique. Renforcer le maillage et envisager ces antennes de deux types comme un seul et unique réseau va alors de pair avec une forme de rationalisation. Dans les faits, il s'agit aussi d'éviter ou de diminuer une possible concurrence. Ainsi, très peu de villes abritent à la fois une Alliance française et un Institut français. Dans les cas où la situation se vérifie, les deux structures mettent en place une complémentarité en se répartissant les missions et les activités. Cette situation ne se vérifie pas en Italie, où les Instituts français se trouvent dans les grandes villes, et les Alliances dans de plus petites villes alentours, avec lesquelles ils sont en partenariat. Ainsi, l'Institut français Firenze pourra coopérer avec les Alliances françaises de Carrare ou de Viareggio, l'Institut français Napoli avec celle d'Avellino. Mais ce dernier a aussi pour partenaire l'Alliance française de Bordeaux, à qui il envoie régulièrement des étudiants. C'est alors l'Alliance française qui prend le relai sur le territoire français, où elle a le monopole. Ensemble, ils promeuvent la mobilité internationale des étudiants. Dans le cas de l'Italie, on observe donc un modèle selon lequel les Alliances françaises se comportent presque comme des annexes des Instituts français. C'est l'une des formes que peut prendre cette « synergie » évoquée par le Ministre⁵⁰.

⁵⁰ Audition du 24 octobre 2017 à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat.

C'est la raison pour laquelle, il y a de fait un rapport complexe et ambigu entre Alliances françaises et Instituts français. Il est d'ailleurs difficile de savoir ce qu'il en est réellement aujourd'hui. À travers nos entretiens, nous avons reçu des réponses correspondant majoritairement au discours officiel du MEAE qui met en avant la « relation partenariale ». Pourtant, nous avons aussi perçu certaines réserves. On peut en effet imaginer qu'en pratique, une forme de concurrence demeure entre les deux réseaux, puisque le phénomène de fermeture d'IF remplacé par une AF ne se limite ni à l'Italie, ni au début des années 2000. Le dernier cas en date est celui d'Amsterdam, où l'Institut français a fermé en juin 2016 pour laisser place à une Alliance française en septembre 2017. Si depuis la création de l'Institut français, les antennes ont gagné en stabilité et sont plus ancrées, la menace n'est pas complètement dissipée. Constat auquel on pourrait aussi répondre que, compte tenu de la grande similitude apparente des services offerts et de l'action menée, le développement d'un réseau plutôt qu'un autre ne change pas grand chose pour le public et les bénéficiaires de ces services. Cependant, on voit là un phénomène de privatisation de la présence culturelle française à l'étranger, sur lequel le gouvernement, à travers le ministère des Affaires étrangères, aurait de moins en moins de contrôle. En effet, même si la Fondation est tenue de rester en accord avec le ministère si elle veut continuer à bénéficier de la RUP, et que le dialogue existe bel et bien avec les pouvoirs publics, les AF restent relativement autonomes vis-à-vis de l'État.

Il est vrai qu'une action culturelle indépendante, envisagée pour elle-même et non comme un instrument diplomatique et politique, présente des avantages certains. La Fondation Alliance française revendique d'ailleurs une action culturelle émancipée de tout intérêt politique ou religieux⁵¹. Dans une analyse de mars 2010, proposée par Frédéric Martel dans une note pour Terra Nova, ce spécialiste de relations culturelles internationales de la France est assez alarmiste sur le *soft power* français. Il énonce plusieurs priorités pour y remédier, assez radicales, dont l'idée de « séparer le culturel du diplomatique »⁵². Cependant, ce choix impliquerait que l'action culturelle à

⁵¹ « Chaque Alliance est gérée localement en tant qu'organisation indépendante à but non-lucratif, dans un environnement étranger à toute préoccupation politique ou religieuse. » - <https://www.fondation-alliancefr.org/?p=440> consulté le 25/07/2018

⁵² « Il est donc crucial de couper le cordon ombilical entre les ambassades et le réseau culturel [et d'] affirmer l'autonomie de la recherche et du débat d'idées [vis-à-vis] de la diplomatie ». Frédéric Martel, « Culture : pourquoi la France va perdre la bataille du « *soft power* » », Terra Nova, note, 31 mars 2010, p.8.

l'étranger ne relèverait plus du service public. Pourtant, l'intention réaffirmée par Emmanuel Macron dans son discours aux ambassadeurs datant d'août 2017 est bien celle d'un développement du réseau des Alliances françaises. Mais lorsque l'on se penche sur les mécanismes effectifs de celles-ci, le raisonnement semble avoir ses limites. En effet, le conseil d'administration de la FAF compte par exemple parmi ses membres de droit les ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères⁵³. Il existe donc un lien étroit entre le pouvoir exécutif en place et la direction des AF. Par ailleurs, ce n'est pas un hasard si toutes les Alliances françaises ne sont pas conventionnées avec le MEAE. Il peut y avoir de profondes disparités d'une Alliance à l'autre, certaines des antennes annoncées étant même des coquilles vides. Le chiffre annoncé de 800 Alliances dans le monde est donc peut-être à relativiser, alors que le réseau officiel des Instituts français se veut un gage de qualité, une véritable marque, portant la responsabilité de représenter l'État à l'étranger.

Il serait intéressant de mener un travail plus approfondi sur les AF, permettant de dire ce qu'il en est réellement du rapport entre les deux réseaux et si l'un est destiné à remplacer l'autre. Pour le moment, le rapprochement est voué à se poursuivre⁵⁴. Actuellement, on assiste donc au mouvement inverse, comparé à l'empressement avec lequel l'État avait voulu prendre part à la direction de l'institution fondée en 1907 par Jean Luchaire (l'Institut français de Florence). Ceci nous amène à penser que la France, par tradition, accorde trop d'importance au volet culturel de sa politique extérieure et de ses rapports avec les pays voisins pour céder les antennes du réseau IF Italia, dépendant directement de l'ambassade et du MEAE. Il semble qu'il s'agisse plutôt d'un redéploiement géographique de cette action vers d'autres territoires, pour un renforcement du réseau dans les pays émergents et du Sud, en particulier du continent africain.

⁵³ Statuts de la Fondation Alliance française datant de 2007.

⁵⁴ « Le président de la République, lors de son discours aux ambassadeurs, le 29 août 2017, a indiqué qu'il souhaitait « mener à bien le rapprochement de l'Institut français et de la Fondation Alliance française » » ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le JO du Sénat, en janvier 2018.

Un rapport rédigé par la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale et datant de 2005⁵⁵ tirait des conclusions qui semblent avoir influencé les évolutions récentes de la présence culturelle française. Il transparaissait en outre de ce rapport et des interventions de la commission d'examen que :

- l'enseignement du français langue étrangère était en déclin et devait redevenir une priorité, notamment à travers le développement des sections bilingues et du projet ESABAC ;
- la langue française perdait peu à peu son statut de langue prestigieuse et de référence dans des domaines tels que la diplomatie, les finances, la recherche et développement. L'action d'influence devait donc enrayer cette tendance ;
- les échanges franco-italiens s'essouffaient et qu'il faudrait relancer la coopération bilatérale ;
- La dispersion des diverses formes d'action et de leur tutelle nuisait à la visibilité de cette action ;

Mais également (et nous voulons souligner ici le paradoxe) que :

- la préoccupation du coût du réseau d'influence (actions culturelle, scientifique et d'enseignement) était omniprésente et freinait une politique ambitieuse ;
- la recherche d'économies et de rentabilité poussait le gouvernement à miser plutôt sur le réseau privé d'Alliances françaises plutôt que sur son propre réseau, public, d'Instituts français.

On précise que ce rapport porte uniquement sur les échanges culturels franco-italiens tels que les codifiaient l'accord de 1949 et ses modifications successives. Mais nombre de points faibles du réseau français en Italie mis en avant par le rapport ont pu trouver au moins des tentatives de réponses dans le changement de stratégie, plus général, de la dernière décennie. Essayons donc désormais de voir ce qu'il en est, et quelle est l'orientation la plus récente de l'État en la matière, depuis la dernière élection présidentielle française de mai 2017, ainsi que le budget consacré à cette action, puisqu'il s'agit d'un point crucial ?

⁵⁵ Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi n° 1925, autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne visant à compléter la liste des établissements culturels et d'enseignement auxquels s'appliquent les dispositions de la convention culturelle du 4 novembre 1949 et de l'accord par échange de lettres du 9 novembre et du 6 décembre 1954 relatif aux exemptions fiscales en faveur des établissements culturels, PAR M. Jean-Claude GUIBAL, Député.

B. Les lignes de force

L'action culturelle de la France dans le monde est un enjeu prégnant, au moins depuis le début des années 2000. En témoignent les nombreux débats, échanges et rapports sur le sujet ainsi que le texte de loi du 27 juillet 2010 qui en découle. Or, depuis la création de l'Institut français en 2011, on observait, sans contradiction avec l'importance de la question, un ministère chargé des affaires étrangères relativement en retrait, qui laissait au nouvel établissement beaucoup d'autonomie pour la définition et la mise en œuvre de cette action. Depuis 2017, sur volonté du nouveau président de la République, on observe un réinvestissement par le gouvernement en place de certaines questions comme la promotion linguistique et la diffusion d'une image attractive de la France⁵⁶ véhiculée notamment par l'action culturelle. Concrètement, cela signifie que le MEAE, et le président lui-même, formulent des stratégies et des objectifs plus précis et qu'ils interviennent plus directement pour renforcer les actions, les projets qui sont jugés stratégiques, qui répondent aux objectifs d'influence de la France, mais aussi pour les initier. Nous avons donc voulu nous pencher sur les principaux discours du président de la République ayant trait à la politique extérieure de la France depuis son investiture. Nous nous sommes interrogée sur la place qui y était réservée à la culture ainsi que sur les priorités, géographiques et thématiques, qui en émergeaient. Nous avons enfin cherché quel pouvait être le rôle de l'Italie au sein de cette stratégie.

1. Discours présidentiels d'Emmanuel Macron

- Discours d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs (29 août 2017)

Les ambassadeurs sont des acteurs en première ligne du réseau diplomatique de la France, sur lequel elle s'appuie également pour la diplomatie culturelle et d'influence. Ce discours traduit la volonté d'E. Macron d'affirmer une présence forte de la France sur la scène internationale, et ce, dans tous les domaines. Il la dépeint en acteur écouté et surtout observé, pouvant agir comme un modèle. Il met ainsi en avant l'importance

⁵⁶ On parle de « politique d'attractivité ».

de la diplomatie dans sa fonction de représentation, or l'action culturelle est cruciale dans cette auto-représentation. Ici, c'est par exemple la France comme patrie des Lumières, des Droits de l'Homme, de solidarité... qui est invoquée. Du point de vue culturel, le discours d'E. Macron aux ambassadeurs prend son sens dans un contexte de forte compétition de l'attractivité et de l'influence de chaque pays à l'aire de la mondialisation. Il insiste sur la nécessité de « tenir son rang dans un ordre mondial bousculé » et fait référence aux déséquilibres, voire aux injustices, liés aux États-Unis comme hyper puissance. L'Europe, et le multilatéralisme, sont des moyens de cet équilibre⁵⁷, bien que la France souhaite maintenir son autonomie et rester un interlocuteur indépendant. La francophonie est un moyen de cette indépendance. Les autres enjeux évoqués sont les « enjeux globaux », dont font partie le changement climatique et les énergies nouvelles, la crise migratoire, le développement humain notamment sur le continent africain et la péninsule arabique, avec des questions de santé, de sécurité, de droits de l'Homme, mais surtout de lutte contre le terrorisme et la radicalisation. C'est sur ce point que le président ouvre son discours et insiste le plus longuement.

On comprend que de ce point de vue, l'« influence » et la « capacité d'attraction » de la France sont très importantes et que dans un tel contexte, l'action culturelle pourra aussi revêtir un enjeu de sécurité. Dans certaines zones du monde, elle doit être un soutien au maintien ou au rétablissement de la paix. « Il n'est pas d'influence sans attractivité », telles sont les deux notions sur lesquelles le président insiste beaucoup ; celle d'attractivité notamment est répétée comme un leitmotiv à 14 reprises au cours de l'intervention. Cette mission de premier plan pour les Ambassadeurs est en lien direct avec leur rôle de responsable du réseau d'influence extérieure de la France. On l'a vu, le SCAC est un des services des ambassades de France à l'étranger. Il est dirigé par le conseiller culturel mais reste sous l'autorité de l'ambassadeur. En effet, suite à une tentative de distinction de cette action culturelle extérieure et du réseau diplomatique français, les ambassadeurs avaient été nombreux à protester et revendiquer cette prérogative, mettant fin à l'expérimentation⁵⁸. Emmanuel Macron la réaffirme ici.

⁵⁷ Nous passons rapidement sur les questions directement en lien avec l'Europe puisque les mêmes sont développées dans le discours qui lui est dédié.

⁵⁸ « L'expérimentation de l'Institut français ne sera pas étendue » article du Monde du 23 octobre 2013. https://www.lemonde.fr/culture/article/2013/10/23/l-expérimentation-des-instituts-français-ne-sera-pas-étendue_3501206_3246.html

Nous rappelons que les Instituts français mais aussi les comités d'AF conventionnées relèvent du SCAC. Si le rapprochement des deux réseaux est déjà en cours, Emmanuel Macron exprime son souhait de « mener à bien le rapprochement entre l'Institut français et la Fondation Alliance française ». Le dernier remaniement en date, nous l'avons vu, est de 2010 ; pourtant, il annonce que le dispositif sera « réorganisé et développé ». Il n'apporte pas pour autant de précisions sur les modalités concrètes du rapprochement en question ni sur l'organisation finale vers laquelle il tend. On peut cependant supposer qu'il tend vers une fusion des deux réseaux⁵⁹.

Plusieurs objectifs sont fixés en matière d'attractivité dans des domaines liés en pratique à l'action culturelle extérieure. Ainsi, Emmanuel Macron entend accroître l'attractivité du système universitaire français et accueillir un nombre toujours croissant, en phase avec la tendance mondiale, d'étudiants étrangers en mobilité internationale. Cette attractivité s'inscrit plutôt du côté de l'élitisme : ce sont en effet les « nouveaux talents » qu'il faut attirer, grâce à l'« excellence universitaire » de la France, ainsi que des « bourses d'attractivité pour les meilleurs étudiants » (et non les plus méritants ou les plus en difficulté). L'idée d'une « stratégie d'accueil plus offensive » rappelle le contexte de concurrence. Il s'agit également d'accroître l'attractivité de la France sur le plan touristique, secteur bénéfique pour le dynamisme économique et la création d'emploi, et d'accueillir un nombre accru de touristes étrangers. Ce sont des objectifs pour lesquels le réseau culturel français à l'étranger, en collaboration avec CampusFrance, a un rôle certain à jouer. Ils doivent notamment continuer à diffuser les contenus culturels français et francophones, toujours vers la jeunesse de façon privilégiée. Mais aussi permettre aux artistes et créateurs, français et francophones, de prendre part aux grands événements culturels des pays étrangers. On pense ici à la Biennale de Venise dans le cas de l'Italie, et à tous ces festivals, salons... qui font référence dans le milieu culturel et en dehors. Enfin, œuvrer pour faire en sorte que certains de ces événements à résonance mondiale soient organisés en France (Exposition universelle, Jeux olympiques...). Ces événements ne s'inscrivent pas dans le champ culturel strict et traditionnel, mais sont englobés dans les domaines de l'action culturelle et d'influence extérieure.

⁵⁹ D'autres éléments sont apportés plus tard, notamment dans le discours sur la Francophonie.

- *Initiative pour l'Europe* - Discours pour une Europe souveraine, unie, démocratique (26 septembre 2017)

Comme il est d'usage, le lieu choisi pour abriter le discours n'est pas anodin. Ici, pour ce discours à l'Europe, c'est le choix de la Sorbonne qui a été fait. Cette institution met en jeu plusieurs symboles : il y a d'abord le prestige du bâtiment, qui dépasse le cadre national et qui participe au rayonnement culturel et intellectuel de la France. La Sorbonne est l'une des plus anciennes universités du monde, aux côtés d'autres institutions italiennes justement. Elle fait partie du patrimoine national mais son rayonnement va bien au-delà et continue ainsi à attirer chaque année des jeunes d'Europe et du reste du monde. C'est un symbole d'érudition, un lieu de formation de la jeunesse, en cela tourné vers l'avenir. Or, grâce à cette mobilité européenne et internationale des jeunes, elle ne contribue pas uniquement à la formation de la jeunesse française, elle est ouverte sur le monde. Enfin, l'Université est présentée comme un symbole de la victoire du savoir et d'un héritage commun sur le chaos qu'avaient notamment apporté les conflits mondiaux.

Le discours revient d'ailleurs à plusieurs reprises sur ces risques qui n'ont pas été complètement effacés et la nécessité de continuer à lutter contre les nouvelles formes d'identitarisme, nationalisme, « l'illusion du repli »... Présentée comme l'un des grands défis à relever à travers l'Europe plutôt que nationalement ou individuellement, au même titre que le réchauffement climatique, l'immigration, le terrorisme, le bouleversement numérique... Autant d'enjeux globaux, de « défis mondiaux » nécessitant une action à grande échelle. Emmanuel Macron plaide donc pour une « Europe souveraine, unie », en mesure de défendre ses intérêts dans le monde, en mesure donc de dialoguer, parfois dans un contexte de rapports de force ou de concurrence, avec l'Amérique du Nord et l'Asie (Chine). C'est aussi l'occasion de réaffirmer un lien fort avec le continent africain et le monde arabe. L'idée récurrente de sa rhétorique est celle de la souveraineté européenne, puisque chaque pays n'est pas en mesure, individuellement, de s'imposer fermement, d'être un interlocuteur sur la scène internationale face aux géants que sont les États-Unis et la Chine. Elle doit permettre de faire valoir, de défendre les valeurs, les idées, des volontés, un patrimoine communs aux pays européens, d'être un véritable acteur des changements globaux et non pas de subir ou de suivre les décisions prises par les plus grandes puissances. Dans son discours

Emmanuel Macron évoque le reproche visiblement souvent fait à la France de trop vouloir décider pour l'Europe. Pour sa part, il affirme que les intentions sont autres et qu'il s'agit pour la France de proposer mais pas d'imposer. L'ambition est ici celle d'une Europe assez forte, portée en première ligne par la France, pour concurrencer les États-Unis d'Amérique, dont la domination culturelle est un des points clés, et renverser ou contrebalancer la tendance. Pour illustrer cette nécessité sur le plan culturel, les propos de Frédéric Martel nous viennent à l'esprit : « L'Europe dont la diffusion décline est devenue le premier importateur de contenus au monde, alors que les États-Unis dont la diffusion explose, est désormais largement le premier exportateur d'images, de sons et de rêves – et ces exportations se font d'abord vers l'Europe. »⁶⁰

Il nous semble que, malgré le choix symbolique de la Sorbonne, la question de la culture et des échanges culturels ait été brièvement abordée : environ une dizaine de minutes, dans un discours long de plus d'une heure et demie. Notre jugement s'appuie sur le temps consacré à ces questions relativement aux autres. Cependant, nous tenons à préciser qu'Enrico Letta, ancien président du Conseil des ministres italiens et universitaire ne partage pas cette analyse. Son expérience et sa connaissance de la tradition des discours politiques au sujet de l'Europe lui permettent d'avancer qu'au contraire, Emmanuel Macron a accordé une place d'une remarquable importance à ces questions⁶¹. Quoiqu'il en soit, le rôle de la culture dans cette ambition de grande puissance unifiée, de renforcement de la cohésion globale et l'échelle européenne, a bien été affirmée. Elle est évoquée dans le discours comme l'un des deux grands « ciments »⁶² de cette construction européenne. Cette cohésion est donc à construire également par le biais de l'action culturelle, de la circulation des idées, des savoirs... Et par le biais de traités codifiant tous types d'échanges et coopération, dont les échanges culturels. Le chef de l'État évoque une cohésion issue d'un « imaginaire européen » commun, qui doit être valorisé et protégé, tout comme ses auteurs et ses créateurs. Il

⁶⁰ Frédéric Martel, « Culture : pourquoi la France va perdre la bataille du « *soft power* » », Terra Nova, note, 31 mars 2010, pp2-3

⁶¹ "Nous sommes à la Sorbonne, où le 26 septembre dernier le président Macron a prononcé un discours important sur l'Europe. Je ne sais pas si cela va être un nouveau 9 mai 1950, mais je l'espère car ce fut un moment très important. De mon point de vue, il a révolutionné le « logiciel » du discours habituel que l'on fait sur l'Europe. Ce discours a mis la culture, l'éducation, la pédagogie, la formation au centre de tout le discours sur l'Europe. Le changement de « logiciel » que représente le discours du Président Macron est au cœur de ce que je veux dire aujourd'hui." Extrait du discours d'Enrico Letta à un colloque de l'association Italiques.

⁶² « Le ciment le plus fort de l'union sera toujours la culture », Emmanuel Macron dans son discours du 26 septembre 2017 « Initiative pour l'Europe ».

affirme le désir d'« assurer l'unité, sans chercher l'uniformité ». La France entend donc promouvoir la diversité culturelle et également le multilinguisme. Il s'arrête plusieurs minutes sur la notion d'« intraduisible », qui illustre la nécessité de tendre à la compréhension réciproque, au multilatéralisme, tout en acceptant la diversité comme richesse, l'altérité irréductible et un refus de l'homogénéisation.

La culture est immédiatement associée à la jeunesse. C'est le public visé en premier lieu. À travers la référence à Erasme et l'image de parcourir le territoire européen, c'est la mobilité internationale des jeunes qui est désignée comme priorité. La maîtrise d'au moins deux langues européennes est proposée comme objectif commun à l'horizon 2024. L'expérience directe des territoires et la maîtrise des langues, en ce qu'elles peuvent constituer des barrières, sont les moyens d'une appropriation de l'espace à l'échelle européenne par les nouvelles générations. C'est déplacer le curseur de l'ordre de grandeur, passer d'un fonctionnement basé sur l'échelle nationale à un fonctionnement basé sur l'échelle européenne. L'incitation à la mobilité passe également par l'harmonisation progressive des systèmes ou alors la reconnaissance mutuelle des systèmes respectifs déjà en place (on pense ici à l'ESABAC⁶³, au processus de Bologne⁶⁴...). C'est un objectif en faveur duquel œuvrent les Instituts français au sein de l'UE, puisqu'ils participent à la diffusion et aux contacts entre langues européennes, entre cultures, favorisent la connaissance réciproque à travers la langue, le patrimoine culturel, les questions de société qui alimentent des débats nationaux ou transnationaux, l'actualité artistique... Autant de points de contacts pour amoindrir les barrières potentielles. L'offre du réseau culturel se base sur les éléments permettant la mobilité au sein de l'Europe : la langue donc, mais aussi les certifications de langue et autres diplômes officiels enrichissant un curriculum auprès d'employeurs français ou européens, les informations théoriques et pratiques sur le système universitaire français... Autant de formes de coopération qui contribuent à tisser des liens forts entre les peuples. Pourtant, dans ce discours, le chef de l'État ne s'arrête pas

⁶³ « L'Esabac permet la délivrance simultanée du baccalauréat français et de l'*Esame di Stato italiano*. Ce diplôme est préparé dans les lycées à section binationale français / italien "Esabac". Les élèves qui l'obtiennent peuvent accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur italien. » Ministère de l'Éducation Nationale - <http://www.education.gouv.fr/cid52349/l-esabac.html>

⁶⁴ En référence aux premières rencontres qui eurent lieu à Bologne en 1999 en vue de l'harmonisation des systèmes universitaires nationaux à l'échelle européenne (système LMD, reconnaissance des ECTS...).

sur le dispositif de diplomatie culturelle, ni français ni européen, qui existe bel et bien⁶⁵. Cependant, il nous semble qu'ils ont un rôle de premier plan à jouer pour remédier à ce qu'il pointe comme une erreur, à savoir de parfois avoir voulu « faire avancer l'Europe malgré les peuples ».

L'action culturelle doit en effet permettre d'impliquer les peuples pour des projets internationaux, et d'alimenter le sentiment d'une communauté. Le président, dans son discours, utilise l'image d'un fil insécable en parlant de la culture et des échanges : « C'est cela qui compte, ce qui fera ce ciment européen, ce fil insécable qui tient l'Europe, qui fait que, quand les gouvernements se brouillent, quand les politiques parfois ne sont plus les mêmes, il y a des femmes et des hommes qui portent les histoires communes. » Cette image renvoie à ce double niveau des rapports et des contacts culturels entre les nations que nous avons tenté d'expliquer précédemment⁶⁶. On retrouve une action culturelle tendue vers l'objectif d'une coopération renforcée dans d'autres domaines, la culture abordée comme un outils au service d'une ambition. Ou encore, de façon assez classique, selon l'héritage des Lumières, de la culture et des savoirs pour lutter contre une forme d'« obscurantisme », qui désigne ici le repli nationaliste ou encore ce qu'Emmanuel Macron appelle le « doute démocratique européen ». C'est ce dernier qui s'est manifesté entre autres au travers du résultat des élections italiennes du 4 mars 2018. Pour illustrer cette recherche de cohésion, il fait appel au topos de l'amitié franco-allemande. L'unique proposition explicite qui aurait trait à la culture est celle d'un renouvellement en 2018 du Traité de l'Élysée⁶⁷ à l'occasion des 55 ans de sa signature. C'est aussi l'occasion d'évoquer brièvement la construction en cours d'un traité similaire avec l'Italie, le Traité du Quirinal, projet qu'il voudrait étendre à tous les pays voisins de la France et d'autres encore. Le constat de Frédéric Martel peut de nouveau éclairer l'ambition d'Emmanuel Macron de recréer des liens bilatéraux au sein de l'Europe : « Si l'on regarde de près les statistiques culturelles en Europe, on constate partout que chaque pays réussit à bien protéger sa musique et sa littérature nationales, parfois son cinéma, souvent ses programmes télévisés, mais que le

⁶⁵ Les EUNICs, *European Union National Institutes for Culture*.

⁶⁶ La même image de fil tenu mais solide en cas de crise, de situation difficile était d'ailleurs déjà présente dans le discours aux Ambassadeurs. Il était une métaphore de la francophonie et des liens culturels, des valeurs communes.

⁶⁷ Traité bilatéral franco-allemand datant de 1963.

reste des contenus non nationaux sont de plus en plus américains et de moins en moins européens. »⁶⁸

Il s'agit bien pour la France de s'imposer, ou de redevenir, une référence culturelle non nationale pour les pays européens et pas seulement, autre que les contenus en provenance du nord de l'Amérique. C'est dans cette même position que la France souhaite se maintenir vis-à-vis des pays de la Francophonie. C'est sur son réseau culturel extérieur qu'elle doit miser en premier lieu pour y parvenir.

- Discours à l'Institut de France pour la stratégie sur la langue française (20 mars 2018)

Le choix même du lieu abritant ce discours peut dénoter un certain élitisme. Il y a en tous cas une volonté de continuer à miser sur une image de prestige. Il s'agit de l'Institut de France, siège de l'Académie française⁶⁹, institution culturelle française majeure. Dans ce discours fait à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, Emmanuel Macron loue la francophonie et la nécessité de l'étendre, en tant que richesse et en tant que phénomène culturel et linguistique unique. Cette idée n'est pas nouvelle et la francophonie est fêtée chaque année à la date du 20 mars depuis 1988⁷⁰. Il reprend cette idée de langue française comme bien commun à défendre et célébrer, comme pratique à perpétuer. Cette notion est chargée historiquement et renvoie notamment au passé colonial de la France, et peut donc parfois susciter des méfiances ou des réticences, être associée à une forme d'ingérence ou d'impérialisme français. Cette notion est donc liée à un débat qu'il est nécessaire d'évoquer lorsque l'on parle d'action culturelle extérieure, notamment de la part d'une ancienne puissance coloniale : toute politique d'influence est délicate à mener et à faire accepter en ce qu'elle peut facilement être perçue comme une forme moderne d'impérialisme, une volonté d'hégémonie. Le président français est conscient de ces écueils, notamment parce que les reproches de telles velléités ont déjà été faits. Ainsi, comme dans le discours à

⁶⁸ Frédéric Martel, « Culture : pourquoi la France va perdre la bataille du « *soft power* » », Terra Nova, note, 31 mars 2010, p.4

⁶⁹ L'institution est chargée de l'élaboration du dictionnaire de la langue française.

⁷⁰ « Chronologie : genèse et développement de la Francophonie »
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/chronologie.shtml>

l'Europe, il anticipe ces reproches, les formule explicitement, pour s'en défendre et les écarter. Cependant, on note que la Francophonie revêt un enjeu géopolitique stratégique évoqué au cours des précédents discours. De fait, géographiquement, la majorité des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) se trouvent sur le continent africain. Il se joue actuellement une véritable bataille d'influence avec la Chine sur ce continent et ce n'est pas un hasard si l'idée de « stratégie offensive » est évoquée dans la Conférence des ambassadeurs mais soigneusement évitée ici, puisque le discours se veut consensuel.

Ce sont d'abord les moyens du renforcement de la francophonie au niveau national qui sont évoqués, à travers les services publics d'enseignement scolaire obligatoire et les bibliothèques municipales. On note que l'enseignement de la langue et l'offre de bibliothèque sont deux services phares concentrés dans les espaces des instituts culturels français. Il passe ensuite, et c'est le volet le plus important, au niveau international et même mondial puisque, c'est très souvent souligné, le français est parlé sur les cinq continents. Là, ce qui est mis en avant, c'est le travail d'acteurs que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner : l'OIF, le réseau international des lycées français, le réseau diplomatiques et en première ligne les ambassadeurs, l'Institut français depuis Paris et enfin le réseau des Alliances françaises. Plusieurs annonces sont faites à propos de ces deux derniers acteurs auxquels nous nous intéressons :

« Hors de nos frontières, nous devons aussi retrouver notre influence et notre capacité à agir. C'est pourquoi l'Institut français sera renforcé dans son rôle d'opérateur de la promotion et de la diffusion du français dans le monde. A Paris, Institut français et Alliance seront réunis dans un même lieu pour renforcer les synergies des acteurs qui concourent à la langue française, et le réseau des Alliances se déploiera à raison de 10 ouvertures par an à partir de 2019. Nous avons, avec le ministre, il y a quelques semaines, rouvert une Alliance française en Tunisie ; il n'y en avait plus eu depuis 1948, de mémoire. Je souhaite aussi que les crédits alloués à ces institutions soient pleinement sanctuarisés. » ⁷¹

On voit donc qu'ici, comme dans plusieurs autres discours, lorsqu'il s'agit d'évoquer le réseau culturel de la France dans le monde, la part belle est faite aux Alliances françaises plutôt qu'aux IF. Ce sont pourtant bien les Instituts français qui constituent le réseau public de l'État. Mais c'est une expansion du réseau associatif des AF qui est ici annoncée, et non de celui des Instituts français. Cette posture répétée est ambiguë et ne nous semble pas de bon augure pour le réseau des Instituts français, puisque ce n'est

⁷¹ Emmanuel Macron dans son discours du 20 mars 2018 à l'Institut de France sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme.

visiblement pas lui qui a vocation à être développé. L'image dépeinte des IF à travers l'exemple de celui de Dakar n'est pas particulièrement flatteuse et vient renforcer cette impression. Est en effet mis en avant un établissement coupé des réalités et des besoins culturels, en particulier auprès de la population prioritaire (les jeunes) et sur un territoire prioritaire (l'Afrique subsaharienne). C'est donc dans des quartiers dits animés, plus populaires, et/ou modestes, voire défavorisés que doivent s'implanter les IF et développer leurs activités. L'objectif assigné à ces établissements est donc de forger une image plus accessible et de vitalité, et de faire de la présence française un appui pour les populations les plus modestes mais aussi les plus dynamiques. Les Instituts français doivent valoriser, accompagner et diffuser les différentes formes de création. Dans le même esprit, des cours d'informatique en français sont proposés, afin que l'approche de ces nouvelles technologies et nouveaux médias se fasse à travers cette langue. On retrouve ici le rôle de l'action culturelle dans la lutte contre la radicalisation.

Il est dit en revanche qu'IF Paris⁷² sera renforcé au moyen notamment de deux mesures annoncées ici :

- « Je souhaite aussi que les crédits alloués à ces institutions soient pleinement sanctuarisés. » : il semble annoncer une fin des restrictions budgétaires pour financer ce qui est posé comme une priorité. Mais là encore, l'expression employée est vague, on ne sait pas vraiment si cela signifie que le montant de ces crédits seront stables, augmentés ou simplement qu'ils ne sont pas voués à disparaître. Or, c'est le réseau des Alliances françaises qui sera développé de façon privilégiée. Ce qui n'est pas dit ici, c'est si de nouvelles AF seront ouvertes, même en partie, pour remplacer des Instituts français. L'interrogation est légitime, puisque nous avons vu que c'était bien la tendance actuelle. Le cas échéant, cette « sanctuarisation des crédits » pourrait très bien correspondre en réalité à une baisse du budget consacré à ce réseau une fois renouvelé. Nous devons essayer de voir ce qu'il en est dès à présent et si des évolutions ont déjà été amorcées en nous penchant sur le projet de loi de finances pour 2018.
- « À Paris, Institut français et Alliance seront réunis dans un même lieu pour renforcer les synergies des acteurs qui concourent à la langue française » : l'autre annonce est celle d'une coopération accrue avec la FAF dans un rapprochement physique qui

⁷² C'est ce que nous comprenons, mais l'ambiguïté demeure de savoir s'il est fait référence ici à l'établissement public ou à son réseau homonyme dans le monde.

pourrait préfigurer, à termes, une fusion. Faut-il y voir la réponse à la question que nous nous posions précédemment sur la destinée du rapport Instituts français — Alliances françaises ?

Des éléments de politique extérieure présentés dans ce discours étaient déjà évoqués dans une réponse du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à une question relative à l'IF et l'AF :

« Ce rapprochement servira l'ambition plus large, réaffirmée également par le Président de la République, de mener une politique offensive et innovante en matière de promotion de la langue française, levier essentiel de la diplomatie d'influence française, de l'attractivité de la France et de sa culture. L'objectif est ainsi de gagner en cohérence et en efficacité au niveau du dispositif parisien pour renforcer encore l'impact de notre action culturelle et linguistique sur le terrain (telle qu'elle est portée par le double réseau des IF et des AF) et donner une plus grande lisibilité et visibilité, ainsi qu'un plus fort impact, à notre action culturelle et linguistique. »⁷³

L'expression « politique offensive » est à comprendre dans un contexte de *soft power*. Elle est la réponse choisie par le président à une situation de forte concurrence avec d'autres pays sur des territoires où est menée une véritable bataille d'influence. Ce qu'on appelle dans le langage politique « politique d'attractivité » est, en d'autres termes, une forme d'« opération séduction » que mène un pays à l'étranger en fonction de ses objectifs. Une des préoccupations actuelles de la France est la concurrence asiatique en Afrique subsaharienne. La France veut maintenir son statut de premier partenaire historique de la zone. L'un des indicateurs les plus significatifs de cette bataille d'influence est justement l'expansion explosive en quelques années des Instituts Confucius, instituts culturels chinois. Ils dispensent des cours de langue gratuitement, atteignant un grand nombre d'étudiants modestes⁷⁴. Les étudiants cherchent à s'extraire de leur situation d'origine à travers leurs études et leur formation. Par contrainte financière, ils sont justement plus susceptibles de se tourner vers un enseignement gratuit de la langue. Les activités culturelles des instituts viennent combler le fossé culturel qui peut exister entre les jeunes Africains et la Chine. Les étudiants se familiarisent donc avec la culture en même temps qu'ils en apprennent la langue. Lorsqu'il faudra quitter leur pays pour partir à l'étranger, moyen privilégié de

⁷³ « Rapprochement de l'Institut français et de la fondation Alliance française », Réponse du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères publiée dans le JO Sénat du 04/01/2018 à la question écrite n° 01989 de Mme Hélène Conway-Mouret - <https://www.senat.fr/questions/base/2017/qSEQ171101989.html> . C'est nous qui soulignons.

⁷⁴ « L'opération séduction des Instituts Confucius en Afrique », article du Monde du 11 juillet 2016 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/11/l-operation-seduction-des-instituts-confucius-en-afrique_4967787_3212.html

valorisation de leur formation et de perspectives économiques meilleures, le pas à franchir sera moindre. De même que la compréhension mutuelle entre deux pays, qui passe par une action auprès des futurs acteurs, favorise l'ouverture du continent africain au marché chinois. Si la gratuité des cours peut sembler surprenante, il s'agit en fait avant tout d'un investissement sur le long terme. On a vu précédemment que les résultats géopolitiques, économiques de l'action culturelle s'appréciaient sur le long terme. Cet exemple nous permet d'illustrer concrètement quel peut être l'un des enjeux de l'action culturelle ; ici un enjeu économique.

Face au même contexte, une série de domaines où le français doit venir nuancer l'hégémonie de l'anglais jalonne le discours. Parmi eux le monde professionnel et en particulier les milieux commerciaux et financiers, les institutions internationales et en particulier européennes, les nouvelles technologies et le numérique où la France ne doit pas rester en marge de l'innovation. Ici, on y reviendra, il y a beaucoup à faire en matière de coopération culturelle, universitaire et éducative. Plusieurs pistes sont développées :

- le développement de plateformes en ligne pour l'apprentissage du et en français;
- la numérisation, la création et la mise en ligne de contenus académiques, pédagogiques, didactiques francophones;
- le développement d'échanges via des réseaux sociaux spécialisés entre les acteurs de ces domaines, comme par exemple le réseau IF Profs mis en place par l'Institut français et destiné aux professeurs de et en français dans le monde. Emmanuel Macron fixe pour ce dernier l'objectif d'être présent dans 150 pays et d'atteindre les 75 000 adhérents d'ici 2021.
- il faut travailler à la promotion et à la diffusion de la littérature française/francophone, ce qui est pleinement le rôle des Instituts français, de leurs événements promotionnels et de leurs médiathèques, pas uniquement des traducteurs, des éditeurs et des libraires.
- Mais aussi plus généralement à la diffusion des contenus culturels traditionnels en français (théâtre, cinéma...), promouvoir les artistes, la circulation des idées et les débats... via de supports numériques.

Dans un tel contexte, on voit que l'Italie n'est pas la priorité, et que les ouvertures prochaines d'AF annoncées n'y auront pas forcément lieu. En revanche, l'Europe et son

renforcement le sont. De ce fait, tout pays ou les mouvements anti européens montent en puissance, comme c'est le cas actuellement en Italie, le sont.

Une politique culturelle et d'influence extérieure met avant tout en jeu l'image de la nation qui la mène. Il y a de la part du président la mise en œuvre d'une rhétorique mobilisant volontairement cet imaginaire. Ainsi le discours est introduit par l'idée que la langue française « résonne » de par le monde à travers « sa littérature, par sa poésie, par la chanson, le théâtre, le cinéma, par l'art culinaire, le sport, le débat philosophique ou l'éloquence ». L'image de la France et de la langue française développée tout du long est celle d'une langue de liberté, d'émancipation, de refus des conventions, d'indépendance, d'espoir, de résistance, de mémoire, de combats idéologiques, de pensée critique, de création, de passerelles (entre les cultures, mais il s'agit ici surtout de mobilité sociale et géographique). On se contente ici de citer le lexique mobilisé au cours du propos. On comprend qu'une telle image est construite avant tout en direction des pays en développements ou en crise, notamment politique, qui sont les plus en demande de ces concepts et de leur mise en œuvre. Enfin, l'image de la francophonie comme « creuset » est intéressante également en ce qu'elle fait pendant à l'image du *melting pot* états-uniens. Or, l'hégémonie de la langue et de la culture anglophones est un motif récurrent des trois discours que nous avons analysés jusqu'ici. Nous voyons donc une part importante de rhétorique, comme le veut l'art du discours politique. Ainsi, la figure du professeur est louée avec emphase. Tout particulièrement celle du professeur de français, ou encore du maître d'école dans les pays en développement, où l'enseignement en français est alors gage de qualité. Ils sont décrits en « héros », le terme est employé trois fois en l'espace de quelques minutes. De la même façon, est soulignée l'importance cruciale des traducteurs, des métiers de la traduction, et de ce secteur dans le monde de l'édition. Or, si le discours semble efficace d'un point de vue rhétorique, de notre point de vue d'étudiants en lettres et en langue, ce n'est pas forcément l'impression que nous avons pu nous faire sur le terrain de la valorisation de ces professions, ni des perspectives d'emplois que ces domaines d'études offraient. Certes, le chef de l'État parle bien aussi de « rendre ses lettres de noblesse au métier de professeur », mais l'expression de cette intention évoque plutôt une recherche de consensus.

Il ressort de ces trois discours que la reprise en main de la question du réseau culturel extérieur français passera par un remaniement du dispositif qui concernera le réseau des Instituts français de façon directe. Plusieurs programmes impliquant une synergie de différents acteurs vont être lancés. Des programmes thématiques, dont il ressort que la problématique de la jeunesse est centrale, notamment pour l'éducation, la formation professionnelle, la mobilité internationale. Mais il y a également des programmes géographiques. Dans son ouvrage paru en 2016, Philippe Lane définissait quatre zones prioritaires de la diplomatie française⁷⁵. Ce sont les mêmes vers lesquelles se dirigent la politique d'Emmanuel Macron : l'Afrique subsaharienne, les pays méditerranéens (cette fameuse zone euro-méditerranéenne, dont fait partie l'Italie), les pays émergents (Inde, Russie, Japon...) et les pays en crise ou en sortie de crise. On voit que ces priorités répondent à des enjeux humanitaires (développement humain), économiques (l'Afrique subsaharienne représente un marché important). Le bassin méditerranéen est lié à ces mêmes enjeux mais constitue une zone d'action privilégiée également pour des questions d'affinités historiques et culturelles. Il ressort de cette division que l'Italie peine à trouver sa place dans cet ensemble. Elle n'est pas à proprement parler une priorité de la France. Nous voyons en revanche que cette dernière mise essentiellement sur le continent africain d'une part et sur l'Union européenne d'autre part. De ces priorités et de la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE, il ressort que cette zone euro-méditerranéenne acquiert une place centrale dans l'action de la France. Or, au cœur de cette zone c'est bien l'Italie et la France que l'on retrouve, deux pays fondateurs de l'Europe par ailleurs. Ainsi un axe franco-italien était en cours de renforcement, ou tout du moins a été amorcé. Au travers de cette politique apparaît une volonté de concurrencer d'autres cultures comme au début du siècle dernier. La création de l'Institut français de Florence advenait alors dans un contexte concurrentiel avec l'Allemagne et l'Angleterre. Cette fois, dans un contexte globalisé où les échelles d'influence et des aires culturelles ont bien changé, les concurrents seraient plutôt les Etats-Unis et la Chine. L'Allemagne est devenue l'alliée, dans la volonté d'une Europe forte capable de concurrencer les aires culturelles que nous venons de citer. C'est à ce même titre que le rapport franco-italien peut constituer un enjeu important pour la France.

⁷⁵ *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2^{ème} édition de 2016, La documentation française.

2. Le budget national

Après avoir tenté de dégager les lignes directrices de l'action extérieure dans les discours présidentiels, nous nous penchons ici sur le budget que l'État dédie à sa diplomatie culturelle et d'influence. On a vu que depuis les années 2000, les établissements culturels rencontrent des difficultés et voient se réduire les moyens qui leur sont accordés. Cependant la question des restrictions budgétaires n'est propre ni à cette époque, ni au domaine de la culture, ni à l'action en Italie. Nous ne nous attarderons donc pas à une réflexion trop générale de cet ordre-là, mais souhaitons présenter des données tangibles, fournies dans des documents tels que des lois de finances et des rapports d'activités, afin d'étayer l'analyse des discours présidentiels.

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF), promulguée en 2001, régit la distribution des crédits publics entre les différents ministères. Pour 2018, le budget général de l'État est ainsi segmenté en 32 missions correspondant à 124 programmes, eux-mêmes divisés en actions détaillant les finalités des politiques publiques⁷⁶. Deux missions relèvent du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : les missions « Aide publique au développement » et « Action extérieure de l'État ». Le programme 185 fait partie de la mission « Action extérieure de l'État », il correspond à la part du budget de l'État consacrée à la diplomatie culturelle et d'influence. Il est subdivisé en six actions, auxquelles il faut ajouter les dépenses de personnel :

- Appui au réseau ;
- Coopération culturelle et promotion du français ;
- Objectifs de développement durable ;
- Enseignement supérieur et recherche ;
- Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) ;
- Développement du tourisme.

Ces actions concernent des acteurs que nous avons en grande partie déjà cités :

- environ 150 SCAC d'ambassades ;

⁷⁶ Article « Missions, programmes, actions : trois niveaux structurent le budget général » mis à jour le 11/04/2018, sur le site officiel du Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

- un peu moins de 130 centres et instituts culturels, dont une centaine d'Instituts français, dotés de 137 antennes ;
- une trentaine de centres pour les études en France (CEF) ;
- 252 espaces CampusFrance ;
- 383 Alliances françaises conventionnées (soit environ la moitié du réseau mondial existant) ;
- 26 IFRE (Institut français de Recherche à l'Étranger) ;
- environ 500 établissements du réseau scolaire français de l'AEFE⁷⁷.

Mais aussi des agences comme Atout France (tourisme) ou Business France (diplomatie économique). Certains chiffres sont approximatifs, on les a arrondi pour simplifier et pour donner une idée de l'ampleur du réseau que financent au moins en partie l'État et le MEAE. L'ensemble de ces acteurs se voient ainsi allouer 717,5 M€ pour l'année 2018, dans le cadre du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », sachant que la mission « Action extérieure de l'État » représente, au total, environ 3 Md€ cette année⁷⁸. La somme de 717,5 M€ est loin d'être divisée en six parties égales correspondants aux six actions. En effet, l'AEFE reçoit par exemple plus de la moitié du total des dotations alors que son réseau compte à peu près le même nombre d'établissements que le réseau culturel extérieur, soit environ 500⁷⁹, auquel est consacré seulement 6% des crédits publics (voir schéma récapitulatif, figure 2).

Le dernier niveau de cette division et hiérarchisation du budget, celui des actions, implique que les objectifs visés à travers chaque fonds et subventions débloqués soit systématiquement défini en amont. Les objectifs définis ici confirment l'action culturelle extérieure dans son rôle d'instrument diplomatique et non d'instrument culturel. L'État définit en effet une « stratégie globale visant à inscrire l'action culturelle extérieure, aux côtés de la diplomatie économique, au cœur de notre politique étrangère.

⁷⁷ On se base sur les données du document « justification au premier euro » du plan de loi de finances pour 2018, ainsi que sur des données de 2016 fournies par Philippe Lane au chapitre 7 de son ouvrage sur la *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, 2^{ème} édition de 2016, La documentation française. p.111

⁷⁸ Projet de loi finance 2018, mission « Action extérieure », programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».

⁷⁹ On prend en compte les Alliances françaises conventionnées ainsi que les centres et instituts culturels.

Sa mise en œuvre mobilise tous les acteurs de notre diplomatie afin de faire converger les objectifs d'expansion économique, d'influence et de rayonnement culturel »⁸⁰.

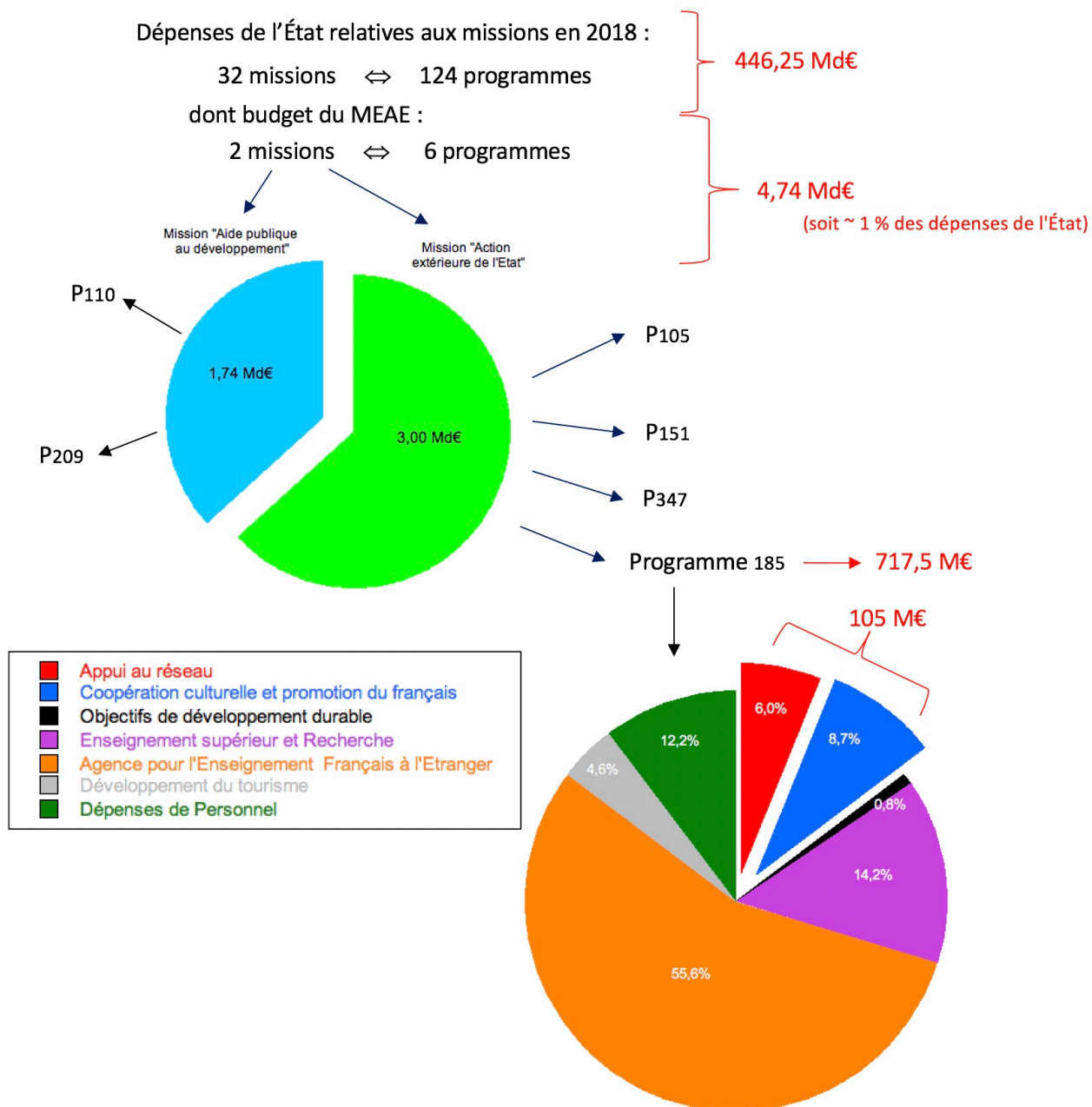


Figure 2 : Vue d'ensemble des crédits alloués au réseau des IF dans le monde, en valeur absolue et relativement par rapport à l'ensemble des crédits alloués à l'action extérieure de l'État.

⁸⁰ Principe de la diplomatie culturelle décrit dans les annexes budgétaires du PLF 2018 sur le Programme 185.

Certains voudraient donner plus de poids à la dimension culturelle mais on voit que l'État compte pleinement sur cet outils tel qu'il est employé aujourd'hui. Son choix a récemment été de renforcer le rôle des figures diplomatiques dans l'action culturelle extérieure. En effet, le réseau a été placé sous l'autorité du conseiller culturel de l'ambassade dans chaque pays et ce malgré l'existence de l'agence spécialisée IF Paris. D'autres, comme Frédéric Martel que nous avons déjà cité, jugent à l'inverse nécessaire de séparer complètement diplomatie et culture. D'un autre côté, la loi du 7 juillet 2016 place l'Institut français sous tutelle conjointe du ministère chargé des affaires étrangères et du ministère de la culture, prévoyant ainsi une implication majeure de ce dernier dans la définition des stratégies et objectifs de la politique culturelle extérieure⁸¹. Cependant, malgré les recommandations de plusieurs sénateurs dans un rapport de 2008⁸², c'est le MEAE qui en demeure le principal administrateur, en particulier pour ce qui est du budget. Le même rapport insistait également sur l'idée que « les budgets doivent pouvoir être déployés à l'étranger en fonction de priorités d'abord culturelles, diplomatiques ensuite ». Le suivi de cette recommandation n'est pas d'actualité pour le gouvernement. De plus la participation budgétaire du ministère de la culture reste très marginale, ce qui lui confère, de fait, peu de poids dans la définition des objectifs.

En effet, la LOLF a également introduit la notion de « mesure de la performance de l'argent public ». Cette notion conditionne directement le budget qui sera consacré aux différentes « missions » de l'État sous la gestion des différents ministères⁸³. Elle connaît particulièrement peu de succès auprès des milieux culturels et de ses institutions publiques en ce qu'elle subordonne globalement le budget attribué à l'action culturelle à un critère de « rentabilité ». La mesure de la performance de l'argent public implique que des objectifs et des indicateurs de performances soient définis dans le même temps afin d'évaluer chaque action. Ainsi l'un des objectifs attribués P185 est de renforcer l'influence culturelle de la France en Europe et dans le monde, avec pour indicateur de performance la diffusion de la langue française. Pour pouvoir prétendre à des subventions publiques élevées, il faut que le résultat soit positif. Ici il faudra donc par

⁸¹ Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, modifiant la loi du 27 juillet 2010 qui plaçait initialement l'Institut français uniquement sous tutelle du MAE.

⁸² « Quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ? », rapport d'information de 2008 par la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation du Sénat.

⁸³ Article « La LOLF, qu'est-ce que c'est ? » de 2010 sur le site officiel du Ministère de l'Éducation Nationale. <http://www.education.gouv.fr/cid31/la-lolf-qu-est-ce-que-c-est.html>

exemple que le nombre de locuteurs français augmente annuellement dans le monde. Cependant, les bénéfices de la coopération culturelle sont subtils et variés, se mesurant à différents niveaux et à différents termes. Ils ne se résument pas à cet indicateur-là, qui peut sembler réducteur. Les indicateurs ne sont donc parfois que très relativement pertinents, faute d'avoir trouvé une autre donnée tangible et facilement mesurable. Des limites à ce fonctionnement peuvent donc apparaître assez vite pour ce qui est de l'action culturelle extérieure. Nous avons déjà montré que les bénéfices de l'action d'influence, même économiques, se mesurent plutôt sur le long terme (voir analyses du rapport entre diplomatie culturelle et société civile d'une part et de la stratégie d'influence chinoise sur le continent africain d'autre part). Par ailleurs, les rapports et études qui se sont multipliés depuis le début des années 2000 arrivent tous à la conclusion d'un déclin du rayonnement français (culture et langue confondus) ; peut-être parce que le modèle, datant de plus d'un siècle, n'est plus aussi « performant » tel quel. Or, la performance est désormais la condition à laquelle des fonds sont débloqués. Pourtant, si l'intention est d'enrayer ce déclin, cela impliquerait de fournir les moyens de réformer et de moderniser cette action. Au moins dans le cas de l'action culturelle, cette notion de « mesure de la performance de l'argent public » entraîne une baisse continue des allocations et nous semble donc contreproductive.

La question du budget que l'État consacre à cette action est importante car elle est une forme de soutien public à la diffusion de la culture française et de ses produits à l'étranger d'une part, et à la création et l'entretien de liens avec d'autres cultures dans le monde d'autre part. Nous avons déjà soulevé cette question en nous interrogeant sur les implications du développement du réseau associatif des Alliances françaises plutôt que du réseau public des Instituts français. En 2015, le budget de l'opérateur Institut français, était de 41,4 M€, dont 74% issus des subventions de l'État. Pour 2017, ce budget est de 34,2 M€, dont 87% issus des subventions de l'État⁸⁴. Si ce pourcentage a augmenté de 13 points, c'est parce que l'ensemble des recettes d'IF Paris ont sensiblement diminué en deux ans et que les subventions de l'État sont proportionnellement plus importantes. En réalité, si l'on se penche sur les chiffres effectifs, les subventions de l'État ont également diminuées, passant de 30,6 M€ en

⁸⁴ Rapports d'activité de l'Institut français pour les années 2015 et 2017.

2015 à 29,7 M€, soit une baisse d'environ 3%. Pour 2018, l'opérateur public Institut français a bénéficié de 28,8 M€, soit 4% du Programme 185. Les crédits accordés par le MEAE sont stables, avec une variation de +0,35%. L'augmentation est très légère mais significative car l'opérateur public a été confronté à une baisse de 25% entre 2011 et 2017⁸⁵. Il faut ajouter à cette somme une part d'un programme du Ministère de la Culture à hauteur de 1,4 M€, soit un total de 30,2 M€ de subventions de l'État pour 2018. Malgré la modification en 2016 de la loi de 2010 créant l'Institut français, la provenance des crédits est significative d'un fort déséquilibre qui persiste dans l'administration de l'opérateur public par les deux ministères. Les chiffres indiqués prennent en compte les subventions directes dont les dépenses de personnel concourant au programme ne font pas partie. Il faut cependant bien distinguer les subventions destinées directement au réseau de celles destinées aux opérateurs, tels que l'Institut français, bien que ces dernières pourront profiter également au réseau, souvent sous d'autres formes. En effet, ces subventions permettent à l'opérateur public de mener à bien ses missions, dont le soutien au réseau fait partie. On rappelle que l'activité d'IF Paris (production d'expositions et manifestations culturelles, constitution de réseaux et mise en contact des scènes françaises et étrangères, développement et maintenance de plateformes en ligne...) profite à l'ensemble du réseau culturel français à l'étranger, soit aussi bien aux Alliances françaises, qu'aux IF, qu'aux quelques centres culturels français n'œuvrant pas sous la marque « Institut français ». Les dotations à IF Paris sont donc susceptibles de « ruisseler » vers le réseau à l'étranger, tout en menant une action sur le territoire national qui profite aussi aux scènes culturelle et artistique du pays. On compte donc sur leur action pour valoriser les sommes allouées et provoquer un « effet de levier des crédits publics ». En d'autres termes, il s'agit de démultiplier le fruit des subventions, faire plus avec moins de dotations en faisant bénéficier l'ensemble du réseau, soit plus de 500 établissements, du travail fait par IF Paris. La rationalisation passe également par la définition et la distinction de priorités géographiques. Cette distinction est en l'occurrence à l'avantage de l'Italie qui fait partie des cinq pays européens jugés prioritaires par le conseil d'orientation stratégique pour l'Institut

⁸⁵ Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2018, adopté par l'Assemblée nationale, tome II, « Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence », par MM. Robert del Picchia et André Vallini, sénateurs, n°110, Sénat, 23 novembre 2017, p.5

français⁸⁶. C'est aussi dans un esprit de concentration-réduction des crédits qu'un rapprochement des opérateurs, IF Paris et Fondation Alliance française, est en cours⁸⁷. Si l'on combine la part destinée au fonctionnement du réseau culturel à l'étranger, dont font partie les Instituts français dans le monde ainsi que leurs antennes, (action n°1 « appui au réseau ») et la part destinée à la coopération culturelle et la promotion du français (action n°2), cela représente 13,7% du programme et environ 105 M€ (tableau 1⁸⁸).

	LFI 2017	PLF 2018	Évolution
Appui logistique	2 309 378	2 190 338	-5,2 %
Dotations de fonctionnement aux EAF culturels	35 126 386	35 517 238	1,1 %
Dotations pour opérations aux EAF (hors ESR)	11 656 547	11 055 694	-5,2 %
Subvention pour charges de service public de l'Institut français	28 691 961	28 791 961	0,3 %
Subventions à la fondation Alliance française et aux Alliances françaises locales	8 822 192	7 822 192	-11,3 %
Échanges d'expertise (hors ESR)	9 871 607	9 362 851	-5,2 %
Autres crédits d'intervention (hors ESR)	10 538 693	10 538 703	0
Total	107 016 764	105 278 977	-1,6 %

Tableau 1 : les crédits (en €) de l'action culturelle extérieure (hors enseignement supérieur et recherche (ESR)).

Nous avons vu que la part des subventions de l'État varie autour des 80% du budget total d'IF Paris, elle est bien inférieure dans le cas des Instituts français dans le monde. Un conseil réunissant divers acteurs et présidé par le ministère chargé des

⁸⁶ Projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2017-2019 de l'Institut français, liste des pays « prioritaires à partenariats de long terme ».

⁸⁷ « La baisse tendancielle des crédits publics nous amène à renforcer l'effort, déjà engagé, de complémentarité et de mutualisation entre les deux institutions centrales, l'IF et la FAF. C'est pourquoi, Le Président de la République, lors de son discours aux ambassadeurs, le 29 août 2017, a indiqué qu'il souhaitait « mener à bien le rapprochement de l'Institut français et de la Fondation Alliance française » », réponse ministérielle n° 01989 (MEAE) du 04/01/2018 à la sénatrice Hélène Conway-Mouret - <https://www.senat.fr/questions/base/2017/qSEQ171101989.html>

⁸⁸ Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2018, adopté par l'Assemblée nationale, tome II, « Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence », par MM. Robert del Picchia et André Vallini, sénateurs, n°110, Sénat, 23 novembre 2017.

affaires étrangères, et bénéficiant de l'avis d'IF Paris⁸⁹, décide de la répartition des crédits publics entre les IF des différents pays. Après répartition, la proportion des subventions de l'État par rapport au total des produits est inférieure à 50%. En effet, les Instituts français dans le monde et leurs antennes ont le statut d'EAF (Établissement à autonomie financière) qui leur permet de s'autofinancer largement. Pour ce qui est de l'Italie, la subvention de l'État s'élève à environ 1,2 M€, sur un budget total 5 M€⁹⁰, répartis entre IF Italia et les différentes antennes. Les directeurs des IF de Naples et de Florence nous avaient déjà souligné cette large part d'autofinancement et la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées évoque un autofinancement à hauteur de 67% en moyenne dans son avis sur le PLF 2018⁹¹. Les EAF sont par ailleurs incités à augmenter cette part d'autofinancement par la tendance à la baisse des crédits de l'État destinés à cette action. En 2018, les dotations pour opérations de l'État à l'ensemble du réseau public des IF dans le monde s'élèvent à 11,1 M€ au total, dont 6,7 M€ pour la coopération culturelle et 3,8 M€ pour la promotion du français. Or, ces dotations des EAF sont en baisse, -5,2% entre 2017 et 2018, et cette baisse contraste avec le budget total alloué au MEAE, en hausse de 2% cette année (4,74 Md d'euros au total). Les EAF constituant le réseau culturel extérieur bénéficient par ailleurs d'un régime financier spécifique et d'exemptions fiscales concernant le personnel, les locaux... qui sont à leur avantage et qui se veulent une forme de soutien et d'encouragement au développement et aux activités de ces établissements⁹². En revanche, il se dégage de la répartition des crédits une nette priorité accordée à la diplomatie économique, qui relève également de ce programme, plutôt qu'à la diplomatie culturelle. Ainsi, si les crédits du programme 185 « Diplomatie culturelle et

⁸⁹ « [L'Institut français] est consulté sur : [...] La fixation du montant des crédits de coopération et d'action culturelle attribués à chaque poste diplomatique, ainsi que sur leur répartition et leur utilisation ». Décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010 relatif à l'Institut français

⁹⁰ Ces chiffres nous ont été indiqués par M. Christophe Musitelli, Conseiller culturel de l'ambassade de France à Rome qui, en qualité de directeur de l'Institut français Italia, est également l'ordonnateur du budget. Des données plus précises, telle que la répartition entre les différentes antennes relèvent de données confidentielles auxquelles nous n'avons pas pu avoir accès.

⁹¹ « Le taux d'autofinancement des EAF est stable à 67 %. [...] Le ministère vise le maintien du taux d'autofinancement des EAF à 67 %, correspondant au niveau moyen constaté depuis 2013. », *Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2018, adopté par l'Assemblée nationale*, tome II, « Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence », par MM. Robert del Picchia et André Vallini, sénateurs, n°110, Sénat, 23 novembre 2017, p.26.

⁹² Décret n° 76-832 du 24 août 1976 relatif à l'organisation financière de certains établissements ou organismes de coopération et de diffusion culturelle dépendant du ministère des affaires étrangères.

d'influence » se sont stabilisés alors qu'ils diminuaient depuis deux ans, ce n'est pas en faveur du réseau culturel. Cette orientation des crédits est à relier à la notion de « performance » codifiée par la LOLF.

M. Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État auprès du MEAE, avait annoncé en novembre 2017, au cours d'un débat au Sénat sur l'avenir de l'Institut français et les acteurs de la diplomatie culturelle à l'étranger, qu'un plan était en cours d'élaboration en réponse aux préoccupations que nous venons d'évoquer. Le président a été élu au cours de l'année 2017, il a pleinement pu prendre part au PLF de 2018, pour autant les intentions exprimées dans les discours de fin 2017 ne s'y lisent pas clairement. Le plan de loi de finances pour 2019 ne sera publié qu'à l'automne 2018, il sera alors intéressant de voir si celui-ci est cohérent avec les annonces faites au cours de l'année 2018 par Emmanuel Macron. Il a par exemple déploré le recul de la France dans le classement mondial des pays d'accueil de la mobilité étudiante internationale. On pourrait donc s'attendre à une hausse des subventions destinées à CampusFrance, soit à l'action « Enseignement supérieur et recherche ». Par ailleurs, entre 2017 et 2018, la baisse la plus significative au sein de l'action « coopération culturelle et promotion du français » est celle des subventions allouées aux Alliances françaises. Elle s'est vu allouer 7,8 M€, soit 1,1% des crédits du Programme 185, ce qui correspond à une baisse d'1 M€ (-11,3%) par rapport à 2017. On note toutefois qu'en 2007, au moment de sa création, la Fondation Alliance française avait reçu du ministère chargé des affaires étrangères une subvention qui n'était alors que de 2 M€⁹³. Là aussi, il faudra voir ce qu'il en est pour 2019, suite à l'annonce d'Emmanuel Macron⁹⁴ de déployer le réseau associatif, à raison de dix ouvertures annuelles. Que ce soit pour le réseau association des AF ou pour les autres acteurs du Programme 185, c'est globalement en direction des pays émergents que le réseau est réorienté et que des crédits sont alloués en priorités. Ces derniers restent malgré tout limités. En effet, l'État poursuit actuellement la rationalisation amorcée en 2010. Elle se traduit par une réorganisation, évitant une dispersion et une déperdition des crédits et des moyens humains, mais qui semble également passer par une réduction au minimum possible de ceux-ci. Encore une fois, c'est la tendance actuelle générale en matière de gestion budgétaire publique. Nous

⁹³ Statuts de la Fondation Alliances françaises, 2007, p.8

⁹⁴ On se réfère ici au discours pour la Francophonie du 20 mars 2018 analysé précédemment.

verrons dans le troisième chapitre comment peuvent se traduire concrètement ces restrictions et comment les antennes gèrent les différentes ressources à leur disposition. Depuis plus d'une dizaine d'années plusieurs rapports de commissions du Parlement ou du Sénat mettent en lumière une situation budgétaire du réseau culturel critique d'une part et le souhait d'une implication majeure du ministère de la Culture d'autre part. Malgré un souhait exprimé à plusieurs reprises⁹⁵, il ressort de cette brève mise en perspective des dernières données budgétaires avec la politique récemment définie par l'exécutif que l'action culturelle française demeure étroitement liée aux ambitions diplomatiques de l'État. Ce lien caractérise la pratique française de la diplomatie culturelle depuis les origines florentines, que nous avons décrit au premier chapitre. Le paradoxe mis en avant par les différentes commissions est que, malgré ce lien fort qui perdure, il existe par ailleurs un décalage entre les ambitions de cette action culturelle extérieure et les moyens qui lui sont consacrés. Nous avons par exemple vu que depuis la création de la marque « Institut français », les missions et les domaines d'action du réseau culturel extérieur ont été élargi et que dans le même temps les subventions de l'État n'ont cessé de diminuer. Le discours le plus prégnant est très critique vis-à-vis de cette situation.

Le ciblage géographique de l'attribution des moyens publics est une façon de composer avec ces contraintes et fait partie des stratégies du gouvernement. Dans son ouvrage paru en 2016, Philippe Lane définissait quatre zones prioritaires de la diplomatie française⁹⁶. Ce sont les mêmes vers lesquelles se dirigent la politique d'Emmanuel Macron : l'Afrique subsaharienne, les pays méditerranéens (cette fameuse zone euro-méditerranéenne donc, dont fait partie l'Italie), les pays émergents (Inde, Russie, Japon...), les pays en crise ou sortie de crise et enfin l'Europe, qui est au cœur des discours sur l'action extérieure. On voit que ces priorités répondent à des enjeux humanitaires (développement humain), économiques (l'Afrique subsaharienne représente un marché important). Le bassin méditerranéen est lié à ces mêmes enjeux tout en constituant également une zone d'action privilégiée pour des questions

⁹⁵ Notamment dans rapport d'information de 2008 de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur l'action culturelle de la France à l'étranger intitulé « Quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ? », par le sénateur Adrien Gouteyron.

⁹⁶ *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2^{ème} édition de 2016, La documentation française.

d'affinités historiques et culturelles. Il ressort de cette division que l'Italie peine à trouver sa place dans cet ensemble. Nous voyons cependant que le nouveau président mise essentiellement sur le continent africain d'une part et sur l'Union européenne d'autre part. De ces priorités et de la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE, il ressort que cette zone euro-méditerranéenne acquiert une place centrale dans l'action de la France. Or, au cœur de cette zone c'est bien l'Italie et la France que l'on retrouve, deux pays fondateurs de l'Europe par ailleurs. Ainsi un axe franco-italien est en cours de renforcement, ou tout du moins a été amorcé. Au travers de cette politique apparaît une volonté de concurrencer d'autres cultures, comme au début du siècle dernier. La création de l'Institut français de Florence advenait alors dans un contexte concurrentiel avec l'Allemagne et l'Angleterre. Cette fois, dans un contexte globalisé, où les échelles d'influence et des aires culturelles ont bien changé, les concurrents seraient plutôt les Etats-Unis et la Chine. L'Allemagne est devenue l'alliée dans la recherche d'une Europe forte, capable de concurrencer les aires culturelles que nous venons de citer. C'est à ce même titre que le rapport franco-italien peut constituer un enjeu important pour la France.

II. IF Italia, le renouvellement du réseau

Après une réflexion plutôt générale sur la politique extérieure de la France, que nous avons tenté d'illustrer autant que possible en nous appuyant sur le cas italien, nous nous concentrerons ici sur la question des relations culturelles franco-italiennes et du rôle joué par l'Institut français d'Italie.

A. Les actuels rapports bilatéraux franco-italiens

Le Traité du Quirinal est un projet de nouveau traité bilatéral franco-italien qui a d'abord été évoqué lors du sommet franco-italien de Lyon, le 27 septembre 2017. Il a ensuite été présenté officiellement lors d'une conférence de presse conjointe du président Emmanuel Macron et de l'ancien président du Conseil des Ministres italien, Paolo Gentiloni, le 11 janvier 2018. À cette occasion, ils ont tous deux affirmé la volonté de redynamiser la coopération entre les deux pays, notamment au moyen d'un nouveau traité. Il s'agit d'un accord intergouvernemental comprenant des aspects économiques d'une part et des aspects culturels et universitaires d'autre part. Six personnes, autrement appelées les six sages, ont été commissionnées par les deux gouvernements afin d'établir des rapports, chacun sur un volet spécifique en lien avec leur domaine de compétence. L'ambassade de France à Rome a naturellement été impliquée, tout comme l'ambassade d'Italie à Paris. Elles ont joué un rôle très important pour nourrir la réflexion en vue du traité. À ce jour, la plupart des conclusions des six sages ont été rendues mais, depuis les élections italiennes du 4 mars 2017 ayant apporté un nouveau gouvernement, le gouvernement Conte, le processus a connu un net ralentissement.

1. La conférence de presse de janvier 2018

Le 11 janvier 2018, Emmanuel Macron et Paolo Gentiloni se sont rencontrés à Rome où ils ont donné une conférence de presse portant sur les relations franco-italiennes. Ils devaient plus particulièrement présenter le nouveau traité bilatéral en chantier. Lors de cette conférence de presse, qui a donc eu lieu en tout début d'année 2018, cette coopération a été affichée comme une priorité qui devait aboutir avant 2019.

Il s'agissait ainsi de faire de 2018 une année de refondation pour l'Europe, France et Italie étant mises en avant en tant que grands pays fondateurs de l'UE. Les deux hommes politiques mettaient ainsi en perspective le nouveau traité avec la fondation de l'Union européenne, ce qui lui conférait une importance historique. En effet, l'Italie est le deuxième pays avec lequel la France a souhaité établir un tel traité, le premier ayant été signé avec l'Allemagne en 1963⁹⁷. Les deux hommes s'appuyaient pour cela sur les liens traditionnels existants entre l'Italie et la France, les flux déjà installés indiquant une sorte de voie naturelle à suivre pour poursuivre l'harmonisation, notamment économique et culturelle, entre les pays. Les échanges commerciaux dynamiques et des investissements nombreux furent ainsi mis en avant, et ce fut l'occasion de rappeler que l'Italie et la France, étant leur deuxième partenaire économique réciproque, avaient besoin l'une de l'autre. Ce fut également l'occasion d'évoquer à nouveau des projets phares, notamment pour accroître les circulations de toutes natures entre les deux pays (la ligne Lyon-Turin, l'Université Franco Italienne pour la mobilité étudiante internationale...). Durant la conférence de presse, la culture fut également évoquée, dans le respect du lieu commun concernant le lien historique, artistique et civilisationnel entre les deux sœurs néo-latines, leurs affinités culturelles, leurs échanges existants « depuis toujours ». Ces éléments faisaient déjà partie de la rhétorique de Julien Luchaire pour promouvoir un rapprochement franco-italien dans le contexte belliqueux de la Grande Guerre.

Deux sujets dominèrent cependant très largement l'échange, l'Europe et les flux migratoires. Paolo Gentiloni affirma s'associer pleinement au projet européen énoncé par Emmanuel Macron en septembre 2017 à la Sorbonne⁹⁸. Il s'agissait bien d'une démarche bilatérale mais vouée à soutenir un projet commun plus large, afin d'initier un mouvement destiné à s'étendre, et afin d'illustrer les pratiques qu'ils souhaitaient voir se généraliser. Le Traité du Quirinal devait ainsi venir donner un cadre juridique et formel à des échanges déjà effectifs, et intensifier la coopération à l'avenir. Il devrait servir de modèle aux échanges multilatéraux au sein de l'Europe, à l'image du rapport

⁹⁷ Le Traité de l'Élysée, traité bilatéral franco-allemand, est considéré comme le traité de la réconciliation franco-allemande et un des actes fondateurs de l'Europe moderne.

⁹⁸ Sur l'idée de construire une puissance européenne plus souveraine, voir l'analyse précédente du discours en question.

franco-allemand « à l'origine de notre Europe contemporaine »⁹⁹. Le parallèle alors établi entre le Traité du Quirinal et le Traité de l'Élysée n'est d'ailleurs pas anodin. France, Italie et Allemagne devaient ainsi constituer un noyau dur de la nouvelle Europe post-Brexit. Ils revendiquaient une initiative profondément en faveur de l'Europe et de son dynamisme. Depuis que la Grande-Bretagne a voté sa sortie de l'Union européenne, il semble que le barycentre se soit déplacé vers le sud. Il est d'ailleurs significatif que la conférence ait eu lieu le lendemain d'une rencontre du Med7, organisation informelle de sept États membres de l'UE : la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, Malte, Chypre et la Grèce. En s'identifiant comme les pays du sud de l'Europe, ils définissent une nouvelle aire géopolitique devant gérer ses propres enjeux. Leur précédente rencontre en date, en avril 2017, faisait justement suite au référendum sur le Brexit¹⁰⁰. En janvier dernier, le Med7 avait principalement discuté de la gestion des flux migratoires.

La crise migratoire était aussi le second sujet au centre de la conférence franco-italienne. On voit donc que cette thématique est liée à la première : la crise migratoire et sa gestion peuvent aboutir à un repli de l'Italie derrière ses frontières et donc la pousser à se détourner de l'Europe. Un manque de soutien de la part des pays voisins est reproché depuis longtemps, d'où la volonté de définir conjointement, avec la France, un axe pour gérer ces flux de personnes. Emmanuel Macron et Paolo Gentiloni évoquaient alors une croissante « demande d'Europe » et la conviction d'une nécessaire réponse européenne face aux enjeux globaux dont fait partie la crise migratoire. La conférence de presse a eu lieu dans le contexte italien pré-électoral et était clairement destinée à trouver une résonance auprès des Italiens lors des élections du 4 mars 2018. Les résultats n'ont cependant pas été en faveur de ce projet européen d'ouverture à des échanges multilatéraux. À l'heure actuelle, Giuseppe Conte a remplacé Paolo Gentiloni et le gouvernement français attend des suites de la part du nouveau gouvernement italien. Pour autant, l'annulation du processus en cours n'a pas été annoncée ou manifestée, les suites restent donc incertaines pour le moment. Au-delà du phénomène franco-italien, l'actuel président français aspire à renforcer les liens avec les autres pays européens, notamment les voisins les plus proches, avec lesquels il s'agirait d'étendre

⁹⁹ Emmanuel Macron dans la conférence de presse conjointe avec Paolo Gentiloni, le 11 janvier 2018.

¹⁰⁰ « Quid des expatriés des pays du Club Med après le Brexit? » reportage de Marie Viennot pour France Culture, le 10 avril 2017.

ce noyau dur, au centre duquel serait la France¹⁰¹. Mais on voit cependant ici comment des initiatives intergouvernementales, bilatérales, de ce genre peuvent aussi se ressentir du renouvellement politique de l'un ou l'autre des pays.

2. Le Traité du Quirinal

Afin d'en savoir plus sur le cadre que l'Italie et la France souhaitaient donner à leurs relations culturelles, nous avons rencontré Monsieur Gilles Pécout, historien spécialiste de l'Italie du XIX^e siècle italien et actuel Recteur de l'Académie de Paris, de l'Académie Île-de-France et Chancelier des Universités de Paris. Il a été chargé par Emmanuel Macron du volet de coopération culturelle et universitaire que doit comprendre le Traité. Il a bien voulu partager avec nous les informations qu'il pouvait, sachant que son rapport n'est pas public et que le processus est actuellement en suspens. Le Traité s'inscrit pleinement dans la ligne habituelle du ministère des Affaires étrangères. La notion de « diplomatie d'influence », plus large ou plus « globale » que celle de diplomatie culturelle, renvoie aussi bien à des instruments culturels qu'économiques, qui sont de plus en plus liés dans l'action extérieure de la France¹⁰². C'est bien ce que l'on retrouve au niveau de ce projet de traité franco-italien. Chacune des parties a commissionné trois experts, formant ainsi un groupe dit « de haut niveau », devant rédiger chacun un rapport intermédiaire qui devait ensuite permettre la rédaction du traité. Il s'agit pour la France de :

- Madame Sylvie Goulard (spécialiste de l'Union européenne, double compétence en affaires franco-allemandes et affaires franco-italiennes, nous lisons à travers ce choix les mêmes éléments que ceux mis en avant lors de la conférence de presse) ;

- Monsieur Pascal Cagni (président de Business France), pour le volet économique ;

¹⁰¹ L'ambition a notamment été évoquée par Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du MEAE, au cours d'un débat au Sénat sur l'avenir de l'Institut français et les acteurs de la diplomatie culturelle à l'étranger (novembre 2017).

¹⁰² « Depuis quelques années, le ministère des Affaires étrangères a développé une politique associant délibérément culture et économie dans le cadre de manifestations bilatérales régulières, tant en France qu'à l'étranger. » Marie-Christine Kessler, « L'apport de la culture à la diplomatie économique », *Géoéconomie*, n°56, hiver 2010-2011, p. 1-15, citée in *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2^{ème} édition 2016, La documentation française.

- et de Monsieur Gilles Pécout (Recteur de l'Académie de Paris, historien spécialiste de l'*Ottocento*, Professeur notamment à l'ENS Ulm et Sciences Po Paris), pour le volet culturel, éducatif et universitaire.

Pour l'Italie :

- Madame Paola Severino (vice-présidente de la LUISS¹⁰³ à Rome, avocate et professeure, ancienne ministre de la Justice sous le gouvernement Monti, à l'origine de la loi Severino¹⁰⁴), pour le volet culturel, éducatif et universitaire ;

- Monsieur Franco Bassanini (spécialiste de droit constitutionnel), pour le volet économique ;

- et Monsieur Marco Piantini (ancien conseiller de Giorgio Napolitano, Matteo Renzi, Paolo Gentiloni).

Le renforcement de l'axe France-Italie était alors d'actualité, allant dans le sens de l'émergence d'une zone euro-méditerranéenne au sein de laquelle les échanges culturels et économiques sont encouragés¹⁰⁵. Dans cette zone en redéfinition, les deux sœurs latines aspirent à s'investir comme des acteurs de premier plan et à se situer au cœur des initiatives. C'est ce que suggère leur participation active au sein du Med7, mais aussi à des initiatives culturelles telles que la Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen (Copeam), par exemple. Les deux pays étant pris dans une double zone géopolitique, cela les pousse à accroître un dialogue bilatéral, pour ensuite dialoguer de concert avec les autres acteurs de ces deux aires dont ils constituent le point de contact. L'Italie et la France concentrent en effet de nombreux enjeux. Elles se trouvent géographiquement au cœur du dialogue entre l'Union européenne et la rive sud du bassin méditerranéen. La France s'y trouve également pour des raisons historiques et, à travers la francophonie, la troisième langue de l'UPM est le français, aux côtés de l'anglais et de l'arabe.

Pour le volet culturel, on pouvait ainsi voir dans les prémisses du traité que les deux pays souhaitent poursuivre la dynamique déjà existante d'inspiration réciproque en matière de politique culturelle. Citons par exemple l'idée d'un pass culturel en

¹⁰³ *Libera Università Internazionale degli Studi Sociali « Guido Carli »*, équivalent italien de Sciences Po en France, pour simplifier.

¹⁰⁴ Loi de 2012 portant sur l'inéligibilité de politiques concernés par des affaires de corruption. Elle est connue pour avoir permis d'écarter Silvio Berlusconi du pouvoir.

¹⁰⁵ On pense par exemple à l'Union pour la Méditerranée (UPM), datant de 2008. L'organisation réunit l'Europe des 28 et 15 pays du bassin méditerranéen, notamment de la rive sud.

France qui s'inspire du *bonus cultura* et du dispositif *18app*¹⁰⁶, ou encore la réforme italienne du cinéma qui s'inspire du modèle français. Autant de projets et de formes de coopération éparses, auxquels le Traité du Quirinal donnerait un cadre commun. Il devrait ainsi renforcer, encourager et faciliter les relations et les échanges. Il s'agit notamment d'élucider en amont des questions qui se posent souvent dans la pratique. Pour la coopération culturelle par exemple, des questions juridiques autour des droits d'auteur et des droits de diffusion se posent tout particulièrement dans les domaines de l'édition ou de l'audiovisuel, où des accords bilatéraux sont donc importants. Le Traité participerait à une harmonisation des législations sur toute une série de questions. Il s'agirait en effet de permettre à ces produits culturels de circuler, tout en les protégeant des problèmes de diffusion illégale mais aussi de règles du marché parfois très rudes (la Loi Lang vouée à protéger le prix du livre n'a par exemple pas son équivalent en Italie). Nous évoquons plus haut le renforcement des relations multilatérales entre France, Allemagne et Italie. Or, on peut citer, comme action concrète, l'emblématique chaîne de télévision franco-allemande *Arte* qui a récemment prévu le sous-titrage en italien de ses programmes. Si cela peut sembler anecdotique, il faut garder en tête que la télévision et le secteur audiovisuel sont des agents et des vecteurs absolument essentiels de la diffusion des idées et de la coopération, notamment culturelles.

Nous avons vu que deux grands « champs de coopération privilégiés » entre les deux pays ont été revendiqués : l'éducation, la culture, la recherche et l'enseignement supérieur d'une part, et les questions liées aux coopérations économiques, industrielles et à l'innovation d'autre part. La vocation du traité à renforcer l'enracinement européen transparaît d'ailleurs de ces deux domaines. Recoupant ces deux champs, la jeunesse est nettement la priorité au cœur de ce traité. Une importante réflexion a été menée pour que la coopération franco-italienne assure une meilleure éducation et formation des jeunes des deux pays ainsi que leur insertion professionnelle sur un marché du travail commun. Le développement d'un pass culture en France découle de cette réflexion, mais également tout un volet universitaire, visant par exemple à redynamiser l'Université Franco-Italienne et s'inscrivant tout à fait dans la continuité du processus

¹⁰⁶ Ce programme offre aux jeunes italiens de 18 ans une somme de 500 euros sous forme de bons à dépenser en produits culturels (théâtre, expositions, livres, concerts... mais aussi cours de langue étrangère). *18app* est l'application mobile permettant d'effectuer les paiements plus facilement.

de Bologne¹⁰⁷, ou encore l'importance de l'apprentissage des langues étrangères par les jeunes, avec pour objectif de renforcer la position du français auprès des étudiants italiens (programme Esabac...). Le traité devrait donc instaurer des formes de coopérations culturelles particulières entre la France et l'Italie, notamment autour des formations bilatérales aux métiers de la culture, autour de la démocratisation de l'accès aux œuvres d'art et aux diverses formes de la culture dont recèlent les deux pays. Toujours sous réserve que le traité puisse aboutir, il comprendra aussi un important volet de coopération numérique. Monsieur Gilles Pécout insiste sur le rôle très important que pourraient jouer les humanités numériques dans la coopération dite de « haut niveau » entre l'Italie et la France.

Afin d'élaborer son rapport, Gilles Pécout a rencontré et auditionné un certain nombre d'acteurs, dont le Conseiller culturel à l'ambassade de France à Rome, Christophe Musitelli¹⁰⁸, qui ont nourri la réflexion d'éléments plus proches de la réalité de terrain que ce qui peut être perçu depuis Paris. Les acteurs auditionnés ont remis des notes contenant des bilans sur des programmes et des actions menées, des suggestions sur ce qui mérite d'être développé ou soutenu, et soulevant des problèmes qui nécessiteraient une remédiation... Pour l'ambassade et les différents conseillers, ce traité constitue un enjeu important et ils ont intérêt à ce qu'il aboutisse, puisqu'il doit mettre en valeur le travail qu'ils accomplissent et le faciliter. Il s'agit également de faire émerger les points de convergence entre la France et l'Italie, qui existent donc déjà, et de les décliner en actions concrètes (on parle alors de « livrables »), existantes, potentielles ou à venir. Le Traité illustrerait donc en grande partie le travail mené, tout en définissant de nouveaux objectifs pour mettre en place les stratégies correspondantes, en lien avec les missions qui sont déjà celles des grands acteurs de la coopération bilatérale. C'est à ce niveau-là que le réseau culturel pourra intervenir en tant qu'agent et vecteur de la coopération. Le but n'est pas de révolutionner leur action mais au contraire d'acter officiellement le travail déjà fait et de le mettre en lumière, notamment ce que mettent en œuvre quotidiennement l'IFI et ses antennes. L'une des préoccupations à l'origine du Traité est de valoriser les liens d'amitié franco-italiens et

¹⁰⁷ En référence aux premières rencontres qui eurent lieu à Bologne en 1999 en vue de l'harmonisation des systèmes universitaires nationaux à l'échelle européenne (système LMD, reconnaissance des ECTS...).

¹⁰⁸ Monsieur Musitelli, que nous avons également rencontré, a insisté sur la totale autonomie politique et la neutralité des six personnes missionnées dans l'élaboration de ces rapports.

ce qui nourrit la relation entre les deux pays. Vu les incertitudes que connaît le processus d'élaboration, cette préoccupation semble d'autant plus d'actualité. La culture, les échanges ainsi que la coopération internationale, surtout lorsqu'ils se construisent sur fond européen, sont actuellement compliqués dans plusieurs pays, européens et pas seulement, qui choisissent le repli sur eux-mêmes. Pour ce qui est de l'Italie, et plus particulièrement de la culture, le nouveau ministre italien de la culture, Alberto Bonisoli (M5S), ne révolutionne toutefois pas la politique italienne dans le domaine et reste dans les pas de son prédécesseur. Nombre de points de convergence perdurent avec son homologue française, Françoise Nyssen. Les acteurs favorables au traité comptent sur cette position de l'actuel ministre de la culture pour que le processus soit relancé.

L'initiative du Traité du Quirinal est venue de la France. Si elle établit déjà des dialogues sur ces questions avec d'autres pays, un tel traité n'existe pour l'heure qu'avec l'Allemagne, et est donc un geste important vis-à-vis de l'Italie. La politique extérieure de la France est définie et menée à l'échelle mondiale : chacune des relations que tente d'établir et d'entretenir la France prend part à une stratégie globale. En même temps, chaque pays présente ses spécificités et des enjeux dont il faut tenir compte pour entretenir une relation pertinente et véritablement bilatérale. Le Traité de l'Élysée avec l'Allemagne comprend lui aussi un important chapitre sur la jeunesse, en revanche il n'identifie pas la culture en tant que telle, comme c'est le cas ici dans les relations franco-italiennes. Si la culture constitue une richesse indéniable de l'Italie et de son attractivité, elle est parfois évoquée comme étant son seul véritable atout, ce qui expliquerait que le traité mette l'accent sur cet aspect-là et y relie les aspects universitaires. Mais nous avons vu quels étaient les enjeux géopolitiques de la zone euro-méditerranéenne et que le gouvernement français considère la « Nation culturelle » qu'est l'Italie à travers d'autres de ses atouts, en vue de coopérations économique, numérique... Nous avons voulu présenter ici ce qu'une bonne entente franco-italienne pouvait apporter aux deux pays et comment celle-ci pouvait être construite, renforcée, réaffirmée, puisqu'il s'agit bien de cela dans le Traité du Quirinal. Le net ralentissement dans son élaboration est significatif des ambitions et stratégies du nouveau gouvernement italien, qui ne mène plus la même politique, certes vis-à-vis de la France, mais aussi surtout vis-à-vis de l'Europe. Les acteurs culturels doivent naturellement

eux-aussi composer avec cette nouvelle situation puisque, ayant entre les mains un outil diplomatique, ils ont constamment à faire aux politiques. Toutefois, nous avons vu que l'action culturelle dispose de ressorts ancrés à d'autres niveaux, plus profonds. Il faut là encore articuler les objectifs globaux à la réalité du pays, et à une échelle plus fine encore, aux réalités locales, multiplier les points d'ancrages et les différents niveaux d'action. C'était l'une des vocations du remaniement du réseau culturel extérieur, qui en Italie s'est concrétisé en janvier 2012 avec la naissance de l'Institut français d'Italie.

B. La création d'IF Italia (2012)

« Engagée en 2009, la rationalisation du réseau public d'action culturelle a consisté à fusionner les Services de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) avec les centres culturels (*Instituts français*), qui sont des Établissements à Autonomie Financière (EAF), dans les postes diplomatiques où ceux-ci existaient. Les établissements résultant de la fusion ont gardé le statut d'EAF (autonomie financière sans personnalité juridique) et sont dotés d'une identité commune sous la marque *Institut français*, qui fait ainsi pendant à la marque *Alliance française*. »¹⁰⁹ C'est ainsi que la commission des affaires étrangères du Sénat présente la démarche du ministère des Affaires étrangères pour réformer son action culturelle extérieure. L'extrait cité résume en partie ce que nous avons décrit en première partie de ce chapitre. Dans un contexte mondialisé, il apparaissait nécessaire que la diplomatie culturelle française œuvre dans le monde sous un même nom. La rationalisation s'est faite, progressivement, avançant pays après pays. En Italie, c'est au 1^{er} janvier 2012 qu'est ainsi né IF Italia, fruit de la fusion du SCAC de l'ambassade de France à Rome (Palais Farnèse) et des centres et instituts culturels français de Florence, Milan, Naples et Palerme, ainsi que du bureau de coopération linguistique et artistique (BCLA) qui se trouvait à Rome¹¹⁰. On voit cependant que, même après harmonisation, les Instituts français ne sont pas les seules entités culturelles à l'étranger et que les acteurs

¹⁰⁹ Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2018, adopté par l'Assemblée nationale, tome II, « Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence », par MM. Robert del Picchia et André Vallini, sénateurs, n°110, Sénat, 23 novembre 2017

¹¹⁰ Site internet officiel de l'ambassade de France en Italie <https://it.ambafrance.org/-Instituts-francais->

demeurent multiples. Il s'agit de voir ici comment se présente le paysage de ces institutions en Italie ainsi que leurs rapports.

1. L'effort de rationalisation pour une lisibilité-visibilité accrue

Au début du siècle dernier, la France a institué un véritable modèle en matière de diplomatie culturelle, réinvesti par plusieurs de ses voisins. Un siècle plus tard, pour gagner en visibilité à l'heure de la mondialisation, la France s'est à son tour inspirée de ces pays pour offrir à son réseau une visibilité comparable à celle du British Council (Angleterre), du Goethe Institut (Allemagne) ou de l'Instituto Cervantes (Espagne). Elle crée ainsi la marque « Institut français », qui reprend justement la nom de l'institution florentine d'origine. Le label unique, nom plus logo, a une incidence non négligeable sur l'identification auprès du public. Il s'agit donc d'une stratégie de communication, mais pas seulement. Il est clair qu'avant l'harmonisation du réseau en 2012, le dispositif culturel français était très composite. Il comprenait déjà des Instituts français, mais aussi des centres culturels français, une « délégation culturelle » à Venise, des associations de diverses natures, des bibliothèques francophones,... Sans oublier les Alliances françaises déjà existantes. Pourtant, les différentes institutions concourraient toutes à la même action, avec des fonctions proches sinon identiques. La véritable variation se trouvait plutôt au niveau des réalités locales. Le paysage formé par ces éléments était surtout confus et la multiplication des appellations pas très pertinente. Le choix a donc été fait de lisser le dispositif. Ainsi, l'Institut français de Florence, l'Institut français de Naples, le Centre français d'études et d'informations sur la culture française de Milan, le Centre culturel français de Palerme sont devenus respectivement les Institut français Firenze, Institut français Napoli, Institut français Milano et Institut français Palermo, dans l'ordre de création de l'institution dont ils dérivent. La délégation à Venise a laissé place à une Alliance française, suivant le même chemin que les CCF de Gênes et de Turin, et le BCLA a intégré le service culturel de l'ambassade. L'harmonisation implique également que tout un pan de l'administration et de la gestion soit commun aux quatre antennes et centralisé au niveau du SCAC. C'est donc à Rome que se trouve le centre directionnel et administratif du réseau, où il n'y a désormais plus à proprement parler de centre culturel accueillant le public (Fig. 1). Les manifestations sont organisées directement par l'ambassade et sont abritées par le Palais Farnèse lui-même

ou par un éventuel partenaire. Ceci étant, le public romain francophile bénéficie également de l'action culturelle et des cours de langue assurés par le Centre Saint-Louis de Rome, ayant acquis lui aussi le statut d'Institut français. Il entretient des liens avec les quatre antennes précédemment citées pour des raisons géographiques, culturelles et linguistiques. Cependant, sa gestion ne relève pas du Palais Farnèse, car il s'agit en effet du centre culturel français auprès du Saint-Siège.

Depuis l'harmonisation du réseau sous l'unique label *Institut français*, les opérateurs sont en mesure d'instaurer un dialogue plus fourni et de renforcer la collaboration avec les autres grands établissements culturels à l'étranger, ce qui vaut également pour les établissements français. Ces derniers sont certes des interlocuteurs naturels puisqu'ils prennent part au même dispositif, mais la fusion SCAC-EAF facilite le dialogue avec une institution telle que la Villa Médicis par exemple, pour l'Italie, par rapport à ce qu'aurait pu faire un petit CCF isolé. Mais cela vaut pour n'importe quel autre interlocuteur culturel potentiel du pays d'accueil (industries culturelles, collectivités, associations, institutions...), pour l'établissement de partenariats, la mise en commun de moyens pour parvenir à des objectifs communs... Alors qu'un ancien centre culturel, individuellement, n'aurait peut-être pas été en mesure de s'associer à des projets avec d'autres institutions. Le réseau a donc gagné en visibilité auprès du public étranger, mais aussi des institutions étrangères, auprès desquelles il a plus de poids. Il en va de même pour les activités linguistiques et les cours de français, qui bénéficient d'une reconnaissance accrue grâce à la nouvelle marque *Institut français*, s'imposant comme un gage de qualité. Cela s'est traduit concrètement par l'obligation pour toutes les antennes de respecter des normes communes, telles que la norme ISO 9001 — Management de la Qualité. Ce réseau culturel global, où les entités sont devenues des antennes liées entre elles, a certes plus d'inertie qu'auparavant et peut parfois être lourd à porter, ceci étant, c'est ce même poids conféré à l'ensemble qui permet à nombre de projets d'aboutir. La structure et la cohérence du réseau national profitent à chaque antenne et inversement, les moyens de chacune profitent à l'ensemble. Sans dire que tous les rouages fonctionnent parfaitement, nous avons sincèrement eu le sentiment d'une bonne synergie d'ensemble à cette nouvelle échelle et d'une efficacité accrue qui en découlait, sans pour autant révolutionner l'ancien fonctionnement au niveau local.

La spécificité italienne veut que les quatre antennes soient ancrées dans des régions présentant des réalités locales très diverses, et qu'elles soient d'envergures différentes. Il s'agit d'une structure multipolaire au sein de laquelle chaque antenne correspond par ailleurs à son propre modèle :

- L'Institut français Firenze (IFF) a fusionné avec le consulat honoraire de France pour la région Toscane lors de la fermeture du consulat général en 1997. Depuis, les locaux historiques de l'institut abritent le poste diplomatique et c'est le directeur de l'IFF qui assume également la fonction de consul honoraire, un consul honoraire n'étant pas diplomate de carrière. On parle alors de poste à format réduit ou de « poste à présence diplomatique » ;
- L'Institut français Napoli (IFN) connaît une situation inverse à celle de Florence. C'est le consulat général de France pour le sud de l'Italie qui est directeur de l'IFN et en charge du service culturel. On parle de « consulat d'influence », ayant la totalité des compétences, c'est un modèle assez rare dans le monde. Là aussi, la présence française est rassemblée dans les locaux historiques de l'Institut qui abritent également le Centre Jean Bérard, centre CNRS en archéologie, et l'école française Alexandre Dumas, annexe du Lycée Chateaubriand de Rome ;
- L'Institut français Milano est dirigé par une expatriée recrutée du MAE qui remplit cette fonction exclusivement. La ville abrite aussi un consulat général pour le nord de l'Italie, mais les établissements et les directions sont distinctes du fait de leur importance respective ;
- L'Institut français Palermo, enfin, est dirigé par un recruté local, en poste sur CDI depuis une dizaine d'années, déjà employé à l'IFP où il était médiathécaire avant d'occuper son poste actuel.

L'antenne de Milan se détache nettement des autres par l'ampleur de sa structure et de ses moyens humains. Son envergure n'est en effet pas comparable aux autres, mais est proportionnelle au poids de cette ville au sein du pays à des niveaux variés (économique et démographique essentiellement). Les deux antennes les plus proches en termes de taille et de moyens sont celles de Florence et Naples, comme nous l'avons vu et le verrons à plusieurs reprises (lien historique, moyens humains, structure diplomatique...). Palermo correspond à une structure plus petite mais aussi très dynamique. Les caractéristiques structurelles que nous venons de voir existaient déjà avant la création d'IF Italia. Elles sont le fruit d'histoires différentes et de l'évolution

autonome de chacun des établissements. Elles ont perduré suite à l'harmonisation qui n'a donc pas consisté en une uniformisation des antennes du réseau. Le premier programme culturel de l'IFN suite à l'harmonisation du réseau, en janvier 2012, se voulait rassurant auprès de son public. Il insistait sur la continuité dans les valeurs et les activités d'une institution historique, et concluait par « Nous vous attendons au Grenoble ! »¹¹¹. C'est le nom historique qui figure sur le frontispice du bâtiment de l'Institut (« Université de Grenoble ») et qui perdure auprès des Napolitains en dépit du nom officiel, Institut français Napoli, résultant de l'harmonisation.

Ces réalités différentes n'empêchent pas les antennes de présenter par ailleurs de grandes lignes communes dans leur organisation. Toutes mettent à disposition du public et des détenteurs de la carte de membre une bibliothèque, des salles de cours, une salle de projection et/ou salle de spectacle, un espace pouvant accueillir les manifestations culturelles. Ces équipements leur permettent de proposer des cours de et en français ainsi qu'une programmation culturelle entre leurs murs. Ceci constitue la base commune des services offerts par le réseau, en lien avec les principales missions des Instituts français, chaque antenne se voulant un lieu vivant, à l'intersection de la culture, de l'éducation, de la recherche... De plus, les quatre antennes, indépendamment de toute performance et/ou rentabilité, sont mises sur un même pied d'égalité : il n'y a par exemple pas de supériorité hiérarchique de Milan sur Palerme. C'était l'un des principes que devait assurer l'harmonisation du réseau, en renforçant notamment la coopération, les échanges entre les antennes, toutes au même titre les unes que les autres et avec la même légitimité. Il s'agissait de créer une identité commune, allant au-delà d'un même nom et d'un même logo. La direction du réseau travaille à créer et à installer auprès de chaque antenne un sentiment d'appartenance à ce dispositif unique. Chacun doit notamment œuvrer de concert en vue de la politique orchestrée depuis Rome, qui veille toutefois à impliquer les antennes dans la définition des stratégies, par exemple quand il s'agit de définir des priorités à l'échelle du territoire. En fonction des objectifs, des conjonctures et de la politique diplomatique menée par la France dans le pays, l'accent pourra être mis sur une ou plusieurs antennes plutôt que sur d'autres. Certaines antennes peuvent donc temporairement mobiliser moins d'attention et moins de moyens de la part de la direction d'IF Italia, mais doivent prendre part à ses orientations stratégiques.

¹¹¹ Éditorial du programme culturel du premier semestre de l'Institut français Napoli, janvier 2012, pp2-3.

Les Alliances françaises en Italie, elles, n'ont pas été concernées par cette loi, puisqu'elles n'appartiennent pas au réseau public. Ce sont des associations de droit local et la grande majorité des personnes qui les animent sont des bénévoles. La plupart des AF ne sont d'ailleurs pas à proprement parler des lieux d'influence mais plutôt des petits comités qui, à leur hauteur, contribuent tout de même à la présence française sur la Péninsule. Elles ne constituent pas un réseau uniforme. Si elles sont une trentaine sur le territoire, elles peuvent être d'envergure très variable. Une dizaine ont un peu plus d'importance et seulement deux se distinguent véritablement : celles de Turin et de Bologne. D'ailleurs, dans ces villes, l'AF est dirigée par un expatrié dont l'un deux, à Turin, est le délégué général pour le réseau italien. Les comités les plus importants, au nombre de six, bénéficient d'une subvention du service culturel de l'ambassade. Ils assurent essentiellement des fonctions liées à la promotion du français, à savoir des cours de langue et la passation des examens de certification DELF et DALF là où les antennes d'IF ne sont pas présentes (fig. 3). C'est bien du cas de l'Italie dont nous parlons ici, car les Alliances françaises n'y ont pas le même poids et ne jouent pas le même rôle que dans d'autres régions du monde où elles peuvent être beaucoup plus importantes, parfois plus que les Instituts français, notamment en Amérique latine. En Italie, le rapport entre les deux réseaux est globalement bon, puisqu'ils se veulent complémentaires et non concurrents. La collaboration est plus ou moins poussée selon les choix de chaque antenne qui, nous le verrons, développe chacune leur propre réseau à leur manière. À Naples, c'est par exemple l'ACPF qui développe tout particulièrement ce lien avec les Alliances d'Avellino pour la passation des certifications de langue et de Bordeaux pour la mobilité internationale des jeunes.

En fusionnant sous le nom commun d'Institut français Italia, les différents acteurs se sont insérés dans un réseau national, mais ils se sont également hissés et ouverts à une dimension internationale. En effet, le processus d'harmonisation concerne l'ensemble du réseau culturel français dans le monde et chaque antenne locale se retrouve liée sur le plan international à un réseau d'environ 130 instituts sur tous les continents. Les échanges effectifs restent cependant naturellement concentrés à l'échelle nationale. En Italie, l'harmonisation du réseau a abouti à la carte des implantations présentée en figure 3.



Figure 3 : Carte des implantations du réseau public Institut français et du réseau associatif Alliance française. Vient compléter le schéma de la figure 1.

(Photo Google Earth)

Il y a concertation avec les Alliances françaises locales pour la répartition du réseau sur la péninsule. Nous avons déjà mis en évidence la recherche de complémentarité des deux réseaux dans le cas de l'Italie, voulue par la convention

tripartite de 2012 qui les lie entre eux ainsi qu'au MEAE. La carte présentée illustre bien cette nécessité de renforcer le maillage de la présence française sur le territoire italien. Mais malgré l'un des buts premiers de la transformation du réseau qui était donc de gagner en lisibilité, la France manque encore d'efficacité de ce point de vue, notamment par rapport au réseau d'autres pays. En effet, si l'opérateur public (l'Institut français à Paris) et le réseau extérieur (les Instituts français dans le monde et leurs antennes) partagent le même nom et le même logo, les institutions et les acteurs restent distincts, et il faut également ajouter les Alliances françaises. Il y a donc au moins trois entités, et ce ne sont pas les seules, avec trois statuts juridiques bien différents. Malgré la rationalisation, le paysage de la diplomatie culturelle demeure donc complexe (voir Figure 1 proposée en partie I de ce chapitre).

2. Le réseau IFI et sa structure

Il existait déjà une importante coordination par l'ambassade à Rome des centres et instituts culturels français en Italie. Seulement, avec l'harmonisation du réseau, la dynamique s'est déplacée. Chaque établissement a dû opérer le passage d'une échelle individuelle et de rapports bilatéraux avec Rome à une logique élargie de réseau où les stratégies ne se définissent et ne se mettent plus en œuvre individuellement, ainsi qu'à des rapports multilatéraux aussi bien avec Rome qu'avec les autres antennes locales. Avant même la fusion, des EAF avec le SCAC de l'ambassade, le réseau culturel était déjà sous l'autorité du conseiller culturel qui devait donner son aval aux directeurs des différents centres sur les différentes décisions importantes. Les directeurs n'ont donc quasiment pas perdu en autonomie. Selon l'actuel directeur du réseau, il leur revient par ailleurs de construire leur autonomie à travers la prise d'initiatives et des projets de qualité pour que leurs choix soient approuvés, sa politique de directeur du réseau étant de ne rien imposer. En revanche, l'harmonisation a renforcé le dialogue et amené une forte centralisation vers Rome de certains aspects, notamment administratifs, budgétaires... Ainsi, il y a désormais un budget unique, administré par le directeur du réseau avec l'appui du secrétaire général. Ils doivent avoir une vision d'ensemble pour ensuite opérer à l'attribution des moyens, alors qu'avant chaque centre disposait de son propre budget en début d'année, qu'il gérait de façon autonome. Ces moyens actuels consistent essentiellement en un budget annuel de plus de 5 M€ et une centaine

d'équivalents temps plein (ETP) pour l'ensemble du réseau. Ceci dit, nombre de décisions à Rome sont prises collectivement, impliquant les directeurs d'antennes. D'autre part, les antennes sont beaucoup plus liées entre elles, car devant prendre part à une réalité unique. Les contacts sont constants, que ce soit entre les directeurs ou entre les agents et les autres personnels. Cependant, l'idéal d'un sentiment d'appartenance au réseau vers lequel tend IF Italia depuis Rome, n'est pas toujours spontané de la part des antennes. Le directeur de l'IFI y travaille encore, tout comme il continue à travailler à la centralisation et la rationalisation engagée il y a plusieurs années. En effet, l'harmonisation est encore très récente et se poursuit pas à pas pour asseoir une réalité désormais unique. La nouvelle logique de réseau national n'est pas forcément facile à installer, notamment auprès des agents ayant de l'ancienneté et travaillant dans les Instituts bien avant le remaniement de 2012, parfois depuis plus de 20 ans. Toutefois, la volonté du MAE était naturellement qu'il n'y ait pas pour autant de concurrence entre antennes ni de rapport de compétition, les grosses structures ne constituant pas une menace pour les plus petites. Selon ce que nous avons observé sur le terrain, c'est une réussite. Déjà parce que les aires d'influences ne sont pas comparables et renvoient à des réalités bien trop différentes les unes des autres. Mais il nous semble surtout que la préservation des spécificités de chaque structure a assuré de bons rapports entre elles. Si ce réseau global peut donc être plus lourd à porter, il satisfait un des objectifs du remaniement qui était de favoriser les synergies, terme souvent employé en matière d'action culturelle et de diplomatie d'influence. Il s'agit de créer une dynamique commune et de porter des projets fruits de l'expertise à la fois des acteurs parisiens (MEAE et Institut français), du service culturel de l'ambassade, des antennes locales et des acteurs italiens dans la diversité des approches propres à chaque zone de la Péninsule. Il s'agit d'accueillir des initiatives émergeant potentiellement à tous ces différents niveaux. Cette logique globale et centralisée permet aussi de gérer différemment les ressources et les contraintes budgétaires et de mobiliser les moyens, pas seulement financiers, de l'ensemble du réseau pour mener une politique donnée, pour réaliser un projet, que les résultats attendus soient nationaux ou à l'échelle locale.

La nouvelle structure implique que des rencontres aient lieu régulièrement et fréquemment entre les différents acteurs de chaque antenne et du centre à Rome. Les rencontres concernent aussi bien les directeurs d'antennes que les différentes figures

qui les animent : les directeurs de service des cours, ceux chargés du service culturel, les médiathécaires, les attachés de coopération pour le français (ACPF), les professeurs... Les contacts sont par ailleurs constants, même en dehors des rencontres programmées, la concertation et le travail d'équipe étant les premières clefs d'une cohérence d'ensemble à l'échelle nationale. Mais le réseau des Instituts français est également un maillage en direction d'acteurs extérieurs. Ainsi, en parallèle des interlocuteurs naturels que sont les différentes antennes entre elles, chaque antenne maintient et entretient ses propres contacts et son propre réseau à l'échelle locale, notamment pour impliquer les collectivités locales, les institutions culturelles italiennes, les Alliances françaises alentours...

Une autre forme de collaboration locale intéressante mais nécessitant une bonne connaissance des attentes du public est celle des IF avec leurs homologues d'autres pays, tels que le Goethe Institut, le British Council ou l'Instituto Cervantes. Des manifestations sont ainsi parfois organisées conjointement avec d'autres centres culturels d'une même ville, représentant d'autres pays. Ces manifestations ponctuelles sont souvent une réussite et rencontrent leur public. La proposition un peu surprenante d'une forme de fusion dans certaines villes entre instituts de plusieurs pays avait même été faite au cours d'un débat au Sénat en novembre 2017 à propos de l'avenir de l'Institut français et du réseau culturel extérieur. Des centres culturels franco-allemands, fruit d'une collaboration étroite voire d'une fusion d'antennes du Goethe Institut et d'Instituts français ont par exemple été évoqués. Ces propositions ont été émises en vue d'une gestion budgétaire plus performante, en ce qu'une telle structure présenterait les avantages financiers d'une colocation et d'une concentration accrue des crédits, semblables à ce qu'on observe dans le cas de fusions des postes diplomatiques (consulats) et des antennes locales, qui permettent de concentrer les fonctions dans un même lieu pour réduire les dépenses. Mais un tel rapprochement ne nous semble pas adapté à la diplomatie culturelle telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui par la France. En effet, si un même établissement culturel devient l'instrument diplomatique de deux nations distinctes elle servira plus difficilement les intérêts de chacune. Elle ne semble pas adaptée non plus d'un point de vue purement culturel : si les coopérations ponctuelles sont fructueuses et permettent de porter des valeurs communes, cela implique qu'elles soient menées par deux interlocuteurs distincts et indépendants pour qu'un réel dialogue, en l'occurrence culturel, advienne. Sur place, on peut aisément

observer que le public entretient un lien particulier avec la culture promue par l'institution choisie. Il nourrit souvent un intérêt spécifique pour la langue et la culture en question, elles ne sont donc pas interchangeables. Il n'est pas certain que ce genre de centres rencontrerait encore son public, ou alors il faudrait poursuivre une nette distinction entre les activités liées à chacune des cultures. Dans ce cas, le partage d'un même espace serait alors de l'ordre de la stricte cohabitation qui se révélerait plus une perte d'agilité qu'un véritable atout au niveau de l'offre culturelle.

En fonction de l'interaction avec ces acteurs locaux, l'influence de chaque antenne a une portée qui lui est propre et permet une « diplomatie démultipliée » et ancrée localement. Naturellement, le rayon d'action de l'ambassade de France a une portée nationale. Il faut ainsi souligner qu'un important travail est fait pour que l'implantation du réseau des IF ne constitue pas une limite à son action. On voit en effet sur la carte des implantations (Fig. 3) que le réseau est concentré du côté thyrrhénéen, suivant la localisation des grandes villes italiennes. Toutefois des programmations sont coordonnées, essentiellement depuis Rome par le service culturel, dans toute la Péninsule. Les programmations bilatérales franco-italiennes sont nombreuses. L'une des plus importantes programmations françaises en Italie est *La Francia in scena*¹¹², un festival de spectacles vivants porté par des artistes français, francophones ou formés artistiquement en France (danseurs, chorégraphes, acteurs, musiciens...). Il est présent sur l'ensemble du territoire italien, avec le soutien du SCAC mais aussi de l'IFI, de ses antennes et de leurs partenaires. Ainsi, à la rentrée de septembre, plusieurs spectacles de danse auront par exemple lieu dans la ville de Pescara, de l'autre côté de la Péninsule, sur la côte adriatique, dans les Abruzzes où aucune antenne IF ni comité d'AF n'est implanté. Nous pouvons également citer *Suona Francese*, un festival de musique organisé conjointement par le Ministère de l'Éducation nationale et le MIUR, son équivalent italien, avec l'appui, entre autres, du Palais Farnèse et de l'Institut français Italia. Ce festival a son équivalent italien en France et tous deux sont le fruit d'un accord sur la coopération musicale franco-italienne signé en 2011¹¹³. Cet exemple illustre tout à fait le genre de coopération déjà existante entre les deux pays qui

¹¹² La France en scène

¹¹³ Article « *Suona italiano-Suona Francese* » sur le site du MIUR - <http://www.miur.gov.it/suona-italiano-suona-francese>

bénéficierait d'une meilleure résonance grâce au Traité du Quirinal. Les programmations en question sont permises par la collaboration avec les institutions italiennes mais aussi par le travail d'IF Paris qui, à l'inverse, se concentre sur le territoire national français et mène un repérage des différents acteurs, effectue un suivi continu des différentes scènes culturelles et artistiques françaises. L'Institut français élabore entre autres une sorte de base de données (artistes, contenus contemporains et actuels) dans laquelle peut puiser le réseau étranger selon les projets qu'il entend mener. Les antennes se veulent ainsi un lieu de dialogue, un point de contact entre plusieurs acteurs. Elles ont parfois davantage un rôle de coordinateur et de facilitateur que d'initiateur de projets. Grâce au contact avec les différentes institutions et interlocuteurs du territoire sur lequel elles ont une portée, elles acquièrent une connaissance privilégiée du pays et de la réalité locale à laquelle elles ont à faire. Cela permet de faire profiter aux créateurs, artistes etc, de réseaux déjà constitué et donc de leur offrir l'opportunité de s'exporter à l'étranger plus facilement. Elles accompagnent ensuite des projets de tournées dans des salles de spectacles, d'expositions dans des musées à l'étranger, mettent à disposition des outils, servent d'intermédiaire linguistique et culturel, car connaissant les pratiques dans le milieu et les contacts. Les antennes font remonter cette connaissance vers leur hiérarchie (ambassade, MAE) et vers d'autres acteurs de la coopération culturelle et de la promotion du français (IF Paris). La maîtrise du terrain est indispensable à la pertinence des événements à l'échelle locale (programmation uniquement florentine ou uniquement napolitaine) mais aussi de politiques plus larges. Il s'agit aussi d'être en mesure de saisir la portée et l'enjeu politique des manifestations, d'une programmation, d'activités, et leur potentielle réception par le public. C'est finalement la bonne maîtrise du terrain, apportée par les antennes, qui conditionne l'articulation réussie des différentes échelles d'action.

Pour ce qui est des contacts de l'IFI avec Paris, il a évidemment comme interlocuteur premier le MEAE, dans un rapport hiérarchique. Selon un rapport de nature différente, il dialogue aussi de façon suivie avec IF Paris, notamment sur la définition des grandes priorités. Un accord cadre doit d'ailleurs être signé afin de formaliser les priorités communes. Christophe Musitelli, l'actuel directeur du réseau, a ici l'avantage d'avoir lui-même travaillé à l'Institut français, et donc de très bien connaître cette institution, ce qui facilite le dialogue et leur travail en commun. Si IF Paris produit des contenus, des expositions... c'est surtout des plateformes en ligne

qu'il développe dont profite l'IFI. IF Paris monte également une série de fonds qui sont débloqués sur appel à projets, ceux-ci doivent donc déjà avoir été construits en amont dans leur totalité par l'IF à l'étranger. Le fonds d'Alembert est par exemple destiné à financer les débats d'idées, débats faisant partie des nouvelles missions du réseau culturel extérieur depuis 2010. L'Institut français d'Italie a pu en bénéficier cette année car il organise des débats et rencontres sur des thématiques qui rentrent dans la ligne d'IF Paris, et qui comprennent deux grands volets : « science et société » et « politique et actualité »¹¹⁴. Mais il en a également bénéficié parce que l'Institut français opère un ciblage géographique pour la répartition des différentes formes de soutien au réseau et établit un dialogue privilégié avec certains pays plus qu'avec d'autres. Cette hiérarchisation est à l'avantage de l'Italie qui est classée parmi les 39 pays et territoires prioritaires. En cela, elle mobilise une attention accrue de la part de l'opérateur parisien qui suit de près les projets dans ce pays et sera plus enclin à les soutenir. Les pays bénéficiant des différents degrés de priorité sont définis en accord avec l'État. La décision est actée dans un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) passé avec le MAE pour une période donnée de trois ans. Cette reconnaissance particulière par l'opérateur public et par le ministère n'a pas empêché une diminution de 25% des crédits publics de l'Institut français d'Italie en quelques années. Mais nous avons vu que ces suppressions budgétaires étaient la règle et touchaient tous les postes. Si l'on se penche par exemple sur le réseau respectif des pays européens bénéficiant du même statut de pays « prioritaires à partenariats de long terme » que l'Italie, soient l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Turquie¹¹⁵, on observe que l'envergure des réseaux est très variable d'un pays à l'autre. Afin de pouvoir évaluer les frais qu'engagent ses dispositifs, il faudrait aussi pouvoir tenir compte de la situation économique de chaque pays, du coût de la vie sur place (loyers, etc) pour avoir une idée précise des frais que chaque réseau engage, ce que nous ne sommes malheureusement pas en mesure de faire. Toutefois, la confrontation permet de mettre en évidence de grandes caractéristiques. Par exemple, le réseau culturel français en Allemagne est largement plus développé que celui des autres pays considérés, à l'image de ce rapport franco-allemand privilégié souvent évoqué. Le réseau allemand est constitué de vingt antenne, pour un territoire

¹¹⁴ Rapport d'activité 2017 de l'Institut français.

¹¹⁵ Projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2017-2019 de l'Institut français. Les réseaux en questions sont comparés *via* la plateforme de l'IF, IF maps.

d'environ 360 000 km² et environ 82,8 M habitants, ce qui correspond à une antenne pour 4 M d'habitants et pour 18 000 km². La péninsule italienne qui représente environ 300 000 km² et 60,6 M d'habitants, abrite 5 antennes, si l'on prend en compte le Centre Saint-Louis. Ce qui correspond à une antenne pour 12 M d'habitants et pour 60 000 km². Quelle action un tel dispositif permet-il de mener ?

C. Les missions

Le réseau accomplit un travail de valorisation et de diffusion de la culture française auprès de son public de prédilection, le « grand public ». Il s'agit d'en faire connaître les différents aspects au plus grand nombre, selon une politique inclusive, c'est-à-dire faire en sorte d'atteindre et d'intéresser potentiellement tout le monde. Mais les contenus et la présence culturelle française à l'étranger peuvent prendre des formes très variées, c'est pourquoi la réforme de l'action extérieure de la France et la fusion SCAC-EAF ont entre autres attribué de nouvelles missions au réseau culturel.

1. Éléments de continuité et de discontinuité

En 2009, Bernard Kouchner, alors ministre des affaires étrangères, s'adressait aux acteurs de la politique culturelle de la France à l'étranger. Il mettait en avant une série de faiblesses du réseau en question, auxquels le ministère allait devoir remédier à travers une importante réforme du dispositif. Il évoquait ainsi « L'érosion des moyens budgétaires, l'absence de stratégie claire et pérenne, la gestion insatisfaisante de la carrière des agents comme l'absence de formation spécifique, la faible visibilité de notre dispositif, tant à Paris qu'à l'étranger »¹¹⁶. Autant de points auxquels la loi du 27 juillet 2010 suivi du décret du 30 décembre 2010 sont donc venus apporter les premières solutions, en remplaçant l'ancien opérateur Cultures France par l'Institut français dont les missions se trouvent élargies. S'il s'agit de deux entités bien distinctes, malgré l'homonymie, les missions de l'opérateur public en France et celles du réseau français extérieur sont étroitement liées. La loi du 27 juillet 2010 définit ainsi les missions de l'Institut français :

¹¹⁶ Bernard Kouchner, lettre du 28 octobre 2009, cité in *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2^{ème} édition 2016, La documentation française.

- « 1° La promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française ;
- 2° Le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères ;
- 3° Le soutien à la création, au développement et à la diffusion des expressions artistiques du Sud, ainsi que leur promotion et leur diffusion en France et à l'étranger ;
- 4° La diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel, en concertation étroite avec les organismes compétents dans ces domaines ;
- 5° La promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées, des savoirs et de la culture scientifique français ;
- 6° Le soutien à une large circulation des écrits, des œuvres et des auteurs, en particulier francophones ;
- 7° La promotion, la diffusion et l'enseignement à l'étranger de la langue française ;
- 8° L'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française ;
- 9° Le conseil et la formation professionnels des personnels français et étrangers concourant à ces missions, et notamment des personnels du réseau culturel français à l'étranger, en liaison avec les organismes compétents. A ce titre, l'institut est associé à la politique de recrutement, d'affectation et de gestion des carrières de ces personnels. »¹¹⁷

Les sept premiers points énoncent des missions en lien avec les grands principes de la diplomatie culturelle française et qui sont donc également celles des EAF culturels. Nous nous appuyons donc aussi sur ce texte de loi pour décrire les missions de l'IFI. Le 3° point est intéressant en ce qu'il définit explicitement une zone géographique avec laquelle un dialogue privilégié doit être entretenu de façon pérenne, au-delà de toute stratégie circonstancielle, des priorités définies dans le COM trisannuel... Il concerne les pays dits « en voie de développement » par opposition aux pays développés. Il renvoie à une posture communément adoptée par la France en matière d'action extérieure et parfois sujette aux critiques. Bien que cette mission concerne essentiellement l'opérateur parisien, nous verrons au chapitre suivant comment les EAF y contribuent aussi. Les deux derniers points éclairent sur les liens

¹¹⁷ Alinéa II, article 9 de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'Etat.

que peuvent entretenir IF Italia et l'opérateur parisien. Nous avons déjà évoqué précédemment le 8° point : IF Paris et IF Italia effectuent tous deux une sorte de veille, l'un sur le territoire national français, l'autre sur le territoire où s'implante le réseau extérieur. Le travail de chacun permet à la fois d'anticiper et de répondre de façon pertinente à la demande locale, en identifiant les acteurs et les partenaires potentiels de part et d'autre. Cela fait des IF dans le monde et de leurs antennes autant de points de contact et des passeurs de culture. Enfin, le dernier point éclaire un pan du rapport entre Institut français et EAF culturels que nous avons encore peu évoqué. La professionnalisation des acteurs du réseau culturel extérieur était l'un des objectifs du remaniement opéré par le MAE (voir lettre de Bernard Kouchner). Le ministère accorde une attention particulière à leur formation et notamment à la formation continue. Il en a confié la mission à l'Institut français, qu'il consulte par ailleurs sur de nombreux points concernant le réseau. Ce dernier point concerne donc exclusivement l'Institut français, cependant le réseau étranger peut à son tour assurer en partie la formation de professeurs de français de l'enseignement public italien. Nous ne développons pas plus ici les missions des EAF culturels car nous nous pencherons en détails sur les activités des antennes de Florence et de Naples au chapitre suivant. De façon générale, on voit comment cette réforme a voulu répondre aux problématiques mises en avant par l'ancien ministre : manque de cohérence globale du dispositif et manque de visibilité dont nous avons parlé précédemment, rationalisation pour une gestion plus performante du budget, lacunes au niveau de la formation des agents,...

Nous avons dit que les missions s'étaient élargies, il nous faut donc évoquer le dispositif qui existait précédemment en Italie. Voici comment un rapport de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale décrivaient en 2005 les établissements français en Italie qui devait modifier la convention culturelle franco-italienne du 4 novembre 1949 : « Les sept instituts et centres culturels français en Italie, à Florence, Gênes, Milan, Naples, Palerme, Rome et Turin sont des établissements relevant du régime de l'autonomie financière (décret n° 76-832 du 24 août 1976) sous tutelle du ministère des Affaires étrangères. Ils sont à ce titre rattachés à l'ambassade de France à Rome. Ces établissements culturels ont pour vocation d'assurer la diffusion et la promotion de la langue et de la culture françaises. Ils développent également des projets de coopération bilatéraux, particulièrement dans le domaine linguistique. On peut distinguer trois types d'activités proposées par ces établissements : cours de

français et certifications ; médiathèque et centre d'information sur la France ; organisation de manifestations culturelles, le plus souvent en partenariat avec des institutions locales »¹¹⁸. On a vu que les antennes n'étaient plus qu'au nombre de quatre et toujours sous l'autorité de l'ambassade mais selon un rapport différent. Les missions évoquées dans ce rapport correspondent aux points 1°, 2°, 6°, 7° de la loi de 2010. L'une des nouvelles activités les plus importantes du réseau culturel consiste donc à organiser et/ou abriter des débats d'idées, à faire circuler les fruits de la recherche française et pas seulement des produits culturels et artistiques. Les liens avec les intellectuels et avec les milieux universitaires se sont donc renforcés. En réalité, il ne s'agit pas tant d'une innovation que de renouer avec une tradition à l'origine de ces établissements. En effet, on sait que les premiers Instituts français à l'étranger, dont ceux de Florence et de Naples, sont nés sur initiative de professeurs français et des départements de langues des universités. La rupture avec ce domaine avait eu lieu au début des années 70 dans le cas de l'Italie, jusqu'à lors les instituts accueillaient des étudiants et participaient à leur formation. Aujourd'hui les IF renouent avec ce domaine, en gardant toutefois pour public principal le grand public et s'adressant au plus grand nombre. Ils sont donc en contact avec les universités, mais aussi avec des réseaux d'experts, afin de promouvoir l'actualité scientifique, de la recherche et de l'innovation françaises. Cette nouvelle mission participe de façon décisive au passage de la « diplomatie culturelle » à la notion élargie de « diplomatie d'influence ». Dans le même sillage, les antennes sont en contact avec les universités également parce qu'elles contribuent désormais à la mobilité des étudiants étrangers en France. Elles travaillent pour cela avec CampusFrance, une nouvelle agence créée en même temps que l'Institut français. Dans une moindre mesure, elles sont également en contact avec Atout France pour la promotion touristique du territoire français. Pour ce qui est de l'innovation, le réseau culturel extérieur prend également part au grand tournant du numérique qui se joue actuellement. Il bénéficie pour cela de l'expertise d'IF Paris en la matière, qui comprend désormais un pôle entièrement dédié à cet enjeu. Enfin, le réseau Institut français prend activement part à l'action audiovisuelle extérieure de la France qui est devenue, en tous cas en Italie où le

¹¹⁸ *Rapport fait au nom de la commission des Affaires étrangères sur le projet de loi n° 1925, autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne visant à compléter la liste des établissements culturels et d'enseignement auxquels s'appliquent les dispositions de la convention culturelle du 4 novembre 1949 et de l'accord par échange de lettres du 9 novembre et du 6 décembre 1954 relatif aux exemptions fiscales en faveur des établissements culturels, par M. Jean-Claude Guibal, Député.*

cinéma fait également partie du patrimoine, une activité centrale et très appréciée par le public des antennes. Là encore, il développe cette activité avec l'appui d'un nouveau pôle spécialisé au sein de l'Institut français.

Chaque antenne doit fonctionner comme une fenêtre ouverte sur la France et ce qu'il s'y passe : actualité artistique - la programmation *La Francia in Scena* est de ce point de vue emblématique - mais également dans tous ces aspects (voir les projets financés par les fonds d'Alembert). Il s'agit de faire découvrir la culture française dans ses dimensions patrimoniale et artistique traditionnelles, mais aussi, et c'est propre à la création de l'IFI et aux nouvelles missions des EAF, montrer ses préoccupations, les idées qu'elles portent, la recherche et les efforts mis en œuvre dans ce sens... L'accent est mis sur les thématiques et les valeurs communes, sur les affinités avec le pays abritant les centres culturels. C'est pourquoi en Italie la programmation artistique est très riche, mais également le débat d'idées et les manifestations en lien avec certaines questions d'actualité. Les IF cherchent à mettre en avant des points de convergence de la France avec chacun des pays pour faire émerger les pistes de coopération possible et pour apporter une réponse la plus adaptée possible à la demande culturelle du pays, dans le but d'instaurer un dialogue. C'est une des façons à travers laquelle la France tente de compter sur la scène internationale.

2. Une image attractive, influencer les relations franco-italiennes

Comme l'a montré la conférence de presse conjointe d'Emmanuel Macron et de Paolo Gentiloni, certaines problématiques de société actuelles sont des points cruciaux de la relation franco-italienne. On peut observer une dégradation de l'image de la France auprès des Italiens depuis quelques temps. Les prises de position du gouvernement français quant à l'immigration en provenance du continent africain et du Moyen-Orient n'ont par exemple pas été très populaires. La France est notamment devenue, à cette occasion, un pays avec lequel le dialogue est difficile, du fait d'une prise de position jugée trop unilatérale (obstruction des frontières...). Il n'est cependant pas simple d'évaluer comment la politique d'un gouvernement affecte l'image et la popularité d'un pays à l'étranger. Cependant on peut avancer que la France a conscience de ses évolutions et qu'elle est traditionnellement attentive à son image à l'étranger. Elle

utilise entre autres l'action culturelle ou action d'influence qui est justement un moyen d'influencer cette image et, à travers cela, les relations avec le pays. D'un point de vue strictement culturel, la France jouit d'un prestige culturel et linguistique certain auprès des italiens, bien qu'il s'accompagne d'une certaine rivalité entre les deux « nations culturelles ». En Italie, ce prestige perdure malgré la diffusion et le succès des cultures anglophones, en particulier américaine, bien que cette « demande de France » nécessite d'être entretenue. L'Italie reste donc un marché et un terrain relativement assuré pour les productions culturelles françaises en comparaison d'autres pays européens, et la France reste globalement attractive aux différents niveaux qui intéressent la diplomatie d'influence : touristique, linguistique, universitaire, professionnel. Par exemple, pour l'année académique 2015-2016, l'Italie était le deuxième pays d'origine des étudiants Erasmus en France, après l'Allemagne. Pour 2016-2017, le nombre d'étudiants italiens en France était en augmentation, en particulier le nombre de doctorants italiens choisissant d'accomplir ce cycle d'études en France¹¹⁹. Ces tendances sont les fruit du travail de l'opérateur de promotion du système universitaire français CampusFrance qui collabore avec les antennes d'IF pour mener à bien sa mission. Parallèlement, des entreprises françaises, ou francophones, de différents secteurs (haute-couture, chimie...) s'installent en Italie et jouissent d'un certain prestige auprès des italiens. Ces implantations françaises en Italie ou plus généralement les contacts franco-italiens entre entreprises, profitent également aux Instituts. En effet, ces entreprises s'installent en Italie et emploie des personnels qui doivent se former à la langue française, voire à ses usages et donc à sa culture. Bien souvent, ils le font auprès des Instituts français qui se veulent une référence et un gage de qualité, dont l'image de prestige est cohérente avec l'image que souhaitent véhiculer ces entreprises lorsqu'elles s'exportent à l'étranger, participant à leur tour à l'image de la France.

La France, en se distinguant comme pionnière dans le domaine de la diplomatie culturelle, a démontré qu'elle accordait une valeur toute particulière à sa production, à son dynamisme, et surtout à son rayonnement culturel. La diplomatie culturelle comprend une importante part d'auto-représentation et cette stratégie ne pouvait que contribuer à son établissement aux yeux de pays du monde entier comme une référence en matière culturelle. Si la loi du 27 juillet 2010 évoque à plusieurs reprises la culture, et

¹¹⁹ Chiffres clés de Campus France publié en août 2018, pp 25, 35, 39. https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_fr.pdf

notamment la culture française, elle ne définit pas la notion de culture elle-même. Pourtant, il est important de souligner que lorsque l'on parle de culture dans un contexte d'action extérieure, comme c'est le cas ici, on se réfère très souvent à une acception élargie du terme, par rapport à ce que l'on entend habituellement par culture sur le territoire national (champ d'action du ministère de la Culture par exemple). Il nous faut donc détailler quels sont les champs associés le plus souvent à l'action culturelle de la France à l'étranger tels que :

- la littérature. Comme il est impossible de donner en quelques lignes une idée du rayonnement de la littérature française dans le monde, mentionnons seulement que lors de la préparation de la loi du 27 juillet 2010, le Quai d'Orsay avait d'abord pensé donner au nouveau réseau le nom d'« Institut Victor-Hugo »¹²⁰ ;
- les arts figuratifs : peintures, sculptures,... , disciplines dans lesquelles la France n'a plus à s'illustrer, surtout depuis la fin du XIXème siècle avec les premières avant-gardes anti-académiques des impressionnistes. Un lien particulier avec l'Italie existe au moins depuis l'époque de François Ier et des guerres d'Italie... ;
- le cinéma : bien qu'il s'agisse encore trop souvent d'un cinéma de genre, ou peu accessible, diffusé en Italie dans les établissements spécialisés d'art et d'essai, les Instituts s'attachent à faire évoluer ou du moins enrichir cette image en diffusant régulièrement des comédies, des films sur des thématiques d'actualités, si ce n'est engagés, des productions contemporaines et récentes. C'est un domaine où l'Italie s'est également illustrée, conquérant une reconnaissance internationale, et les acteurs circulent largement entre ces deux pays ;
- le théâtre : pour le public le plus cultivé, la Comédie-Française reste une référence qui traverse les époques et les frontières dans un domaine où la Péninsule reste pionnière ;
- mais aussi le graphisme, pour une approche beaucoup plus moderne, et le jeu vidéo¹²¹ ;

¹²⁰ « L'Institut Victor-Hugo à la conquête du monde, par Olivier Poivre d'Arvor », article en ligne du *Monde*, 20 février 2010. https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/02/20/l-institut-victor-hugo-a-la-conquete-du-monde-par-olivier-poivre-d-arvor_1309043_3232.html

¹²¹ « On parle aussi de la « french touch » dans le jeu vidéo où la France est un leader mondial grâce à Ubisoft ou à Vivendi, auquel appartiennent Activision et Blizzard (l'éditeur du célèbre jeu « massivement multi-joueurs » World of Warcraft) », Frédéric Martel, « Culture : pourquoi la France va perdre la bataille du « soft power » », *Terra Nova*, note, 31 mars 2010, synthèse.

- la bande-dessinée. La France a par exemple participé au Comicon à Naples cette année. Ce domaine est peut-être plus particulièrement porté par les écrivains et illustrateurs belges francophones, que par la France ;
- la danse ;
- la musique ;
- mais aussi le sport ;
- la gastronomie (la France et l'Italie entretiennent une sorte de compétition-fascination réciproque en ce qui concerne les vins et les mets, renforcée depuis que la France s'illustre comme le pays dont la gastronomie est inscrite au patrimoine immatériel mondial de l'Unesco) ;
- la mode et en particulier donc la haute-couture (là aussi on retrouve une compétition-fascination très franco-italienne, notamment avec la rivalité des villes de Paris et Milan) ;
- la langue française-même qui a été pendant longtemps la « langue des cours européennes et de l'art »¹²² ;
- la culture philosophique et scientifique issu des Lumières, le « savoir-faire » et une certaine idée d'élégance issus de la cour de Louis XIV, qui est peut-être vu comme un véritable pionnier de la diplomatie culturelle et d'influence de la France lorsqu'on lit *Le siècle de Louis XIV* de Jean-Jacques Rousseau. L'humaniste a d'ailleurs lui aussi joué un rôle de diplomate comme secrétaire de l'ambassadeur de France à Venise (justement...) outre la production philosophique et littéraire qu'on lui connaît. L'association de la diplomatie et des lettres, des intellectuels étaient très commun à l'époque, presque la règle, toujours pour des questions d'auto-représentation et d'influence. La diplomatie culturelle française est peut-être un des héritages de l'humanisme ;
- mais aussi la culture politique et sociale, avec la France se revendiquant volontiers nation des Droits de l'Homme sur la scène internationale, ainsi que toutes les luttes sociales du XIXème siècle qui eurent beaucoup d'influence sur l'Italie, et jusqu'au XX° siècle avec la diffusion particulière du communisme dans les deux pays, la résonance internationale de mai 68... ;

¹²² *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2^{ème} édition de 2016, La documentation française.

- La France c'est aussi la culture des salons, puis des cafés pour une circulation intense et plus libre des idées, venue de France et à laquelle l'Italie fut tout particulièrement perméable surtout au tournant du XIX^e au XX^e siècle, avec beaucoup d'échanges entre les intellectuels des deux pays ;
- Il y a aussi l'architecture et l'urbanisme, disciplines pour lesquelles on se contentera de citer l'influence de Viollet le Duc, d'Hausmann, du Corbusier à travers différentes époques ;
- Le design ;
- L'archéologie, domaine dans lequel la France et l'Italie se distinguent et entretiennent un riche dialogue, notamment à Naples et sa région ;
- L'histoire de l'art enfin est une discipline constituant un point de convergence inépuisable entre les deux pays, l'historien de l'art français Daniel Arasse, spécialiste de la Renaissance italienne, a d'ailleurs été directeur de l'Institut français de Florence de 1982 à 1989.

Nous avons donc dressé ici une liste consciemment stéréotypée, puisque ce sont les éléments qui nourrissent un imaginaire autour de la France, sa culture, son patrimoine. Même lorsque le ministre Matteo Salvini réagit à la victoire de l'équipe de France en juillet 2018, il compare la France et l'Italie sur des domaines tels que le vin et la gastronomie et le cinéma. Notre liste renvoie à une vision assez traditionnelle de la culture française telle qu'elle s'exporte le plus. Il n'est donc pas surprenant de retrouver toutes ces thématiques, ses domaines d'expression idéologique et artistique, ses disciplines, au travers des manifestations soit directement organisées, soit promues, par les différentes antennes de l'Institut français Italia. Évidemment la dimension linguistique fait partie intégrante de la notion de culture, ou mieux, elles ne sont pas dissociables. La langue française jouit elle-même d'un prestige certain, bien qu'elle ait encore une connotation élitiste que les IF s'efforcent de dépoussiérer, rajeunir, voire « démocratiser » (voir les diverses initiatives en lien avec la francophonie telles que « dis moi dix mots », « le français pour tous »,...). Il faut trouver la juste mesure qui permette de maintenir l'image de modernité et de prestige renvoyant à une longue tradition, comme en témoigne le slogan actuel d'IF Italia : « *una lingua vicina per*

andare lontano »¹²³. Le français se veut ainsi en Italie une langue - et donc une culture - à la fois accessible et pleine de promesse, un atout pour réaliser ses projets, s'adressant clairement à la jeunesse. D'autres institutions culturelles françaises installées en Italie contribuent directement à l'image de la France dans ce pays, nous pensons tout particulièrement à la Villa Médicis, soit l'Académie de France à Rome. Elle contribue grandement à la diffusion de l'image précédemment évoquée, de la France à partir de la Renaissance et jusqu'à nos jours, opérant essentiellement dans les domaines littéraires et artistiques, ainsi que de l'histoire de l'art. Mais les acteurs de la diplomatie culturelle mettent aussi en avant la modernité et la production contemporaine. Olivier Poivre d'Arvor, qui était alors directeur de CulturesFrance avant la réforme de 2010, avait publié en 2008 un article intitulé « *Living Proof of a Vibrant Culture* » dans lequel il citait 300 noms d'auteurs, artistes, chanteurs, acteurs français connus à l'étranger¹²⁴. Dans tous ces domaines, la France essaye de promouvoir le travail de la communauté la plus large possible, en incluant des artistes français, mais aussi plus largement francophones, ou encore de formation ou de forte influence française. Ce choix va de paire avec la promotion de la diversité, notion chère aux acteurs culturels, en lien avec sa mission, plus large, de promotion de la diversité culturelle. Il s'agit là encore, au moins en partie, d'une question d'image, de se montrer ouvert à l'altérité, de véhiculer donc certaines valeurs comme constitutive de la culture française, renvoyant notamment à la notion de francophonie, qui n'est pas évidente en Italie qui n'a pas eu la même expansion hors de ses frontières nationales.

Il y a donc au moins deux postures différentes possibles, celle de diffuser une culture s'inscrivant dans la tradition que nous venons de décrire, ou alors le choix d'organiser ou de soutenir des événements sortant un peu du cadre traditionnel, les nouveautés. Les deux postures ne sont évidemment pas incompatibles ou exclusives l'une de l'autre, il sera donc intéressant de voir plus loin quel équilibre entre tradition et contemporain se dégage de la programmation effective des antennes de Florence et de Naples. Le discours et la communication met en avant une alliance des deux : une

¹²³ « Une langue proche/voisine pour aller loin »

¹²⁴ « *Living Proof of a Vibrant Culture* », article du 14 janvier 2008 d'Olivier Poivre d'Arvor, publié dans l'édition européenne du *Time Magazine* évoqué dans le rapport « Quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ? », de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (Sénat) en juin 2008.

culture à forte dimension patrimoniale, qui puise l'essentiel de son prestige dans son rayonnement historique, mais qui n'appartient pas pour autant au passé, mais au contraire ne cesse de se renouveler, encore dynamique, notamment grâce au dialogue avec d'autres cultures. C'est en soi un discours assez attendu, et il nous faudra donc voir comment cela se traduit concrètement.

Pour ce qui est de la production culturelle contemporaine, naissant par définition au contact voire en réaction à la société actuelle, elle est rarement neutre et moins consensuelle que des œuvres, des productions nées dans un contexte révolu. Elle peut difficilement ne pas être porteuse d'un discours, de symboles. En cela, l'action culturelle peut permettre d'associer la France à telles ou telles valeurs, de diffuser un certain message, de prendre des positions vis-à-vis de questions d'actualités, de façon plus subtiles qu'un discours. C'est l'un des principes du soft power, ce qui en fait un instrument politique pouvant servir et appuyer la posture du président en fonction. Ce qui n'empêche pas les classiques qui sont eux aussi chargés de valeurs et de symboles, qui peuvent être réaffirmés au moyen de la promotion des œuvres en question. Les acteurs de l'action culturelle doivent être sensibles à ce potentiel et ils y sont à juste titre attentifs - c'est ce qui fait toute la subtilité des relations diplomatiques culturelles. Chaque acteur, devant prendre ou valider une décision pour la programmation, les orientations, etc ..., doit donc être en mesure d'évaluer systématiquement la portée politique que cela engage (intérêt, risque polémique, prise de position dans un débat...). Une professionnalisation de ces fonctions et un choix attentif par exemple du consul général à Naples sont indispensables notamment pour cette raison. Pour citer un enjeu d'actualité, une sympathie française de la part des Italiens peut notamment se traduire par un vote pro-européen lors des élections en 2019 des députés de chaque pays au Parlement européen. Il y a donc un effort récent pour s'ouvrir aux grandes thématiques sociétales internationales, abordant par exemple les enjeux climatiques, les droits de l'Homme, les phénomènes migratoires, la protection du patrimoine commun... des préoccupations communes à plusieurs pays sur la scène internationale. On parle alors de « diplomatie globale ». En Italie, à l'automne 2018, une série d'événements sera par exemple organisée autour des thèmes et des enjeux climatiques, impliquant l'ensemble du réseau IFI et plusieurs de leurs partenaires italiens. Nous y voyons le désir d'échanger sur l'un de ces enjeux globaux, entre collaborateurs potentiels, autour d'un sujet pour lequel une entente, un rapprochement sont possibles, parce que l'Italie, la

France et leurs chercheurs ont des préoccupations communes et pourront donc également mettre en œuvre des moyens en commun (politiques, juridiques, recherche et développement...). Nous y voyons aussi une nécessité et une réponse face à l'inquiétude naissant de la politique menée par l'actuel président des États-Unis élu fin 2016. La puissance de la nation qu'il dirige ainsi combinée à la direction qu'il prend sur la plupart de ces enjeux globaux inquiètent, notamment en Europe, et motive au moins en partie l'actuelle volonté de la France de construire et d'apporter une réponse européenne sur ces enjeux. Nous voyons donc comment, à l'échelle des échanges franco-italiens, cette programmation de débats d'idées à l'automne découle directement de la politique et de l'ambition du président français en matière de climat, se résumant par son initiative « *Make our planet great again* »¹²⁵, elle-même menée en réponse à la situation géopolitique mondiale. Pour donner un autre exemple, par ailleurs attendu, c'est le thème de l'immigration qui a été traité au Palais Farnèse, à Rome, au printemps dernier, à travers deux débats. Au-delà de rencontres ponctuelles, l'actuelle stratégie du SCAC accorde une certaine priorité à la Sicile, passant par une action culturelle et une présence française renforcée. Des questions très politiques, parfois sensibles, peuvent ainsi être traitées directement par le biais du service culturel de l'ambassade à Rome, prenant donc la forme de coopération culturelle entre les deux pays. Mais, « soft power » oblige, il faut rester très attentif à la façon dont les questions sont traitées, soit pas de façon virulente ou polémique, au cours de ce qui se veut au contraire un dialogue d'experts, posé et professionnel. Il s'agit là aussi d'une façon de se représenter, de diffuser une certaine image, faisant partie intégrante de l'art de la diplomatie. Ici il s'agit notamment d'asseoir crédibilité, expertise, et recherche de consensus... À cette condition, l'actuel ambassadeur de France en Italie, Christian Masset, voit d'un œil positif le fait que l'ambassade soit un lieu de débat, en lien avec la centralisation de la direction de l'IFI et avec sa nouvelle mission. Il s'agit de dépasser les thématiques liées aux traditionnels domaines linguistiques et artistiques.

« En 1906, le premier Institut culturel français, fondé à Florence, procédait du projet de Julien Luchaire qui rêvait d'une maison ouverte aux jeunes Français et aux jeunes Italiens, où ils travailleraient ensemble et se connaîtraient toujours plus. Cette

¹²⁵ La référence directe au slogan de campagne « *Make America great again* » est évidemment significative de la volonté du président Macron de contraster la politique de Donald Trump.

exigence de la connaissance mutuelle est plus que jamais d'actualité en Europe. »¹²⁶, ainsi s'exprimait Madame Colette Mélot pour défendre l'importance de l'action culturelle de la France en Europe et dans le monde, au cours d'un débat au Sénat en novembre 2017. Il faut continuer à mettre en avant la circulation et la coopération entre les deux pays, les flux d'intellectuels déjà existants, une mobilité naturelle mais qui a parfois besoin d'être soutenue, et que devait justement favoriser le Traité du Quirinal, en lien direct avec l'activité du service culturel de l'ambassade. Autant de missions auxquelles travaille déjà le réseau : organiser des débats d'idées, permettre à des artistes italiens d'aller en France et inversement, en valorisant particulièrement la production contemporaine, aider les professeurs de français en Italie à exister en poursuivant et renforçant des programmes déjà existants tels que l'Esabac... La création de l'IFI soulevait de nombreuses questions comme celles de l'autonomie des antennes et de la centralisation à Rome, le rapport entre les antennes locales... Pour nous, le nouveau modèle en réseau de l'Institut français d'Italie a fait ses preuves pour sa souplesse et sa capacité à intégrer les réalités locales. Ces dernières sont un atout indispensable pour tendre vers cette connaissance mutuelle qui sous-tendait le projet à l'origine de ce réseau désormais mondial. Avec cette réforme du dispositif, le réseau des Instituts français est par ailleurs passé d'outil de diplomatie culturelle à outils de diplomatie d'influence de la France, beaucoup plus « global » grâce à de nouveaux champs d'action. S'il connaît des difficultés, le réseau est protégé car il est un outils en mesure de soutenir les ambitions de l'actuel président. L'Italie et la France ont en particulier un rôle important à jouer sur un point cher aux instances de l'Union européenne, le dialogue culturel euro-méditerranéen. Bien qu'antérieure, la grande réforme du dispositif répondait à une stratégie politique, élaborée depuis la France, depuis Paris, pour le reste du monde, avant d'être mise en œuvre localement et quotidiennement par les petites cellules que constituent les antennes. Il s'agit désormais d'interroger l'application de cette loi à une échelle beaucoup plus fine, à travers l'étude des cas de l'Institut français Firenze et l'Institut français Napoli.

¹²⁶ Mme Colette Mélot, sénatrice, débat du 21 novembre 2017 sur « l'avenir de l'Institut français »

Troisième partie

La théorie et le discours à l'épreuve de l'observation sur le terrain : Les antennes historiques de Florence et de Naples

Ce chapitre est plus particulièrement le fruit de l'enquête de terrain et des entretiens que nous avons pu mener, entre juin et août 2018, à Florence, Naples et Rome. Nous citerons moins de sources ici, puisque notre propos est un rapport sur ce que nous avons pu observer et entendre au cours de nos déplacements et de notre stage. Aussi, lorsque nous ne le spécifions pas, il faut entendre que notre propos vaut pour les deux antennes qui nous intéressent plus particulièrement, à savoir l'Institut français Firenze et l'Institut français Napoli. Le mandat de leurs deux directeurs, Isabelle Mallez et Jean-Paul Seytre, s'est achevé à la fin de l'été 2018. Nous les avons donc rencontrés alors qu'ils en étaient à l'heure du bilan, leur témoignage a donc été d'autant plus profitable. Nous avons bien conscience qu'au vu de notre méthode et de nos procédés de récolte des données, c'est un discours que nous mettons en avant et que nous analysons.

I. Les activités principales

Nous illustrerons les applications que trouve localement le dispositif législatif qui codifie l'action extérieure de la France dans sa globalité, en nous appuyant sur les récentes programmations (de janvier 2017 à juillet 2018) des deux antennes ainsi que sur l'offre de cours qui y est proposée. L'action des antennes comprend en effet deux grands volets : la promotion culturelle au sens large et la diffusion de la langue. Nous parlons de « promotion culturelle au sens large », car la pluridisciplinarité est constitutive de la mission de ces établissements. On a vu que leurs domaines d'activités avaient été élargis afin d'en faire les instruments d'une stratégie d'influence plus globale. Les deux volets se veulent complémentaires. Ces activités se voient complétées et prolongées par les services offerts par la médiathèque, qui viennent en appui aussi bien des activités culturelles que de la promotion linguistique. Il ne s'agit pas, et il ne doit pas s'agir, de secteurs cloisonnés, ils doivent bien au contraire s'entrecroiser.

A. La promotion culturelle

Afin de mieux comprendre la programmation et les manifestations auxquelles participent les deux antennes, nous nous sommes penchée en détails sur leurs programmes. Une telle étude doit permettre de comprendre les orientations et les stratégies de chaque antenne. Nous avons aussi voulu dégager quelques chiffres à partir de ces programmations. Nous avons choisi de distinguer la programmation cinématographique hebdomadaire, voire bi-hebdomadaire, qui aurait causé un déséquilibre dans les proportions des différents domaines d'activité. Il faut cependant en tenir compte, le cinéma étant le seul domaine faisant l'objet d'une programmation aussi régulière et fréquente, indépendamment des critères valant pour le reste des activités. Par ailleurs, même si l'on ne comptabilise pas les projections de films hebdomadaires, la tendance montre quand même une prédominance de ce domaine sur les autres et nous en verrons les raisons.

1. L'analyse des programmations

Il s'agit pour le réseau de mettre en avant la création française et ses productions, qui restent au cœur de l'acceptation commune de « culture », mais pas uniquement. Nous avons vu précédemment que le volet traditionnel se décline en plusieurs catégories : littérature (poésie, romans...) et traduction, cinéma, arts de la scène (théâtre, danse), musique et concerts, arts graphiques et plastiques (dessin, peinture, photographie, sculpture...). D'après les acteurs interrogés, le « désir de France » en Italie existe toujours pour ces secteurs traditionnels, notamment pour le patrimoine français. Mais nous venons aussi de voir, en nous questionnant sur l'image de la France à l'étranger et plus particulièrement en Italie, la variété des disciplines impliquées, ou susceptibles d'être impliquées, dans la promotion culturelle des Instituts français. Ces choix dépendent de la réalité locale, de la demande des usagers, ainsi que de la vie culturelle déjà existante dans la ville et dans la région d'implantation de chacune des antennes. Mais l'environnement de l'institut n'est pas le seul facteur déterminant leur programmation culturelle. Celle-ci est le fruit d'un dialogue, dans l'idéal constant, entre le service culturel de l'ambassade, voire le MAE, d'une part et le directeur sur place d'autre part, avec sa sensibilité et son expérience propres. Tout se

défini a priori sous réserve de l'approbation du SCAC, dont la politique est d'imposer le moins possible mais de chercher à anticiper la demande et de définir les grandes orientations sur la base des directives de l'État et des retours des agents de terrain. Les manifestations choisies restent la plupart du temps à la discrétion du directeur d'antenne, qui est souvent directement en charge du secteur culturel, comme c'est le cas dans les deux antennes qui nous intéressent. Les directeurs bénéficient pour cela d'une large autonomie et de la confiance du directeur du réseau : en témoigne la variété des thématiques et disciplines. Toutefois, ils doivent parfois rendre compte de leurs choix lorsque ceux-ci ne vont pas de soi et qu'ils pourraient être discutés, d'où l'importance du dialogue.

La création contemporaine fait par exemple l'objet d'un consensus. Lors des rencontres avec les directeurs des deux antennes ainsi qu'avec le directeur du réseau, le « contemporain » et la modernité sont revenus à plusieurs reprises comme des *leitmotiv*. Les jeunes auteurs et artistes, notamment de la francophonie, sont ainsi régulièrement valorisés, en priorité auprès du public jeune. En témoigne le choix de l'IFN, pour la célébration du 14 juillet 2017, d'une jeune artiste de la scène électro parisienne, Cleo T. Ce concert a pu être, à dessein, déstabilisant pour certains et l'occasion de dépoussiérer l'image de la culture française. Mais nous avons perçu des directions différentes sur d'autres points. La politique florentine tient à mettre en avant l'excellence, le « haut de gamme », alors que la stratégie napolitaine tend à inclure un axe plus populaire sur lequel a insisté le consul. Le sport, et le football évidemment, puisque nous parlons de Naples, sont par exemple des thématiques importantes. Il a beaucoup insisté également sur l'idée de « décloisonner » : la gastronomie, le sport peuvent côtoyer sans problème le débat en sociologie, la littérature et l'archéologie dans les programmations qu'il a construites. Ceci ne signifie pas pour autant que chacun de ces deux axes soient absents dans la programmation de l'autre antenne. Ces différences tiennent, au moins en partie, à une volonté de s'adapter à la demande et de faire se rencontrer les deux cultures sur les terrains les plus favorables et les plus propices à l'échelle locale. Évidemment, le rôle des instituts est aussi d'amener le public à la découverte, de dépasser une image préconçue de la France et de son patrimoine culturel, qui est du reste encore trop souvent élitiste. Si ce n'est de la chambouler, il s'agit au moins de questionner et d'enrichir cette vision. D'un autre côté, la volonté d'innover ne doit pas dissuader le public de fréquenter les manifestations culturelles et doit également satisfaire ses

attentes. La programmation culturelle s'appuie volontiers sur des sujets d'actualité qui touchent l'un des deux pays, voire les deux, ou alors répond aux manifestations d'autres institutions afin de faire écho à l'environnement d'implantation. Proposer des événements accessibles mais pas forcément attendus peut également être une bonne *via di mezzo*. Toute programmation renvoie donc à des partis pris et à une stratégie résultant de choix : quels domaines et disciplines privilégier ? Quel(s) public(s) cibler ? Faut-il chercher le consensus et miser sur ce qui est populaire ? Miser sur les élites pour le prestige au risque de décourager le grand public ? Être innovant, surprendre ou mettre en avant les traditions ? Évidemment, l'enjeu et la pertinence d'une programmation reposent sur un équilibre entre :

- les aprioris, les attentes et l'innovation,
- la réalité locale et l'actualité ainsi que la tradition française,
- la popularité, l'excellence et la qualité.

Nous opposons ces éléments pour schématiser, mais l'idée est qu'ils ne sont justement pas inconciliables, d'où l'enjeu. En revanche, ne proposer que des événements de divertissement « facile » assure la présence du public mais ne rentre pas pour autant dans le cadre d'une politique à la fois diplomatique et culturelle. Inversement, l'action culturelle de la France a pu ou peut encore verser dans l'élitisme et son image en pâtir. Que nous disent concrètement les programmations que nous avons pu analyser de ce point de vue ?

Les secteurs culturels des instituts travaillent beaucoup sur la base de propositions des partenaires (les grands musées, les institutions théâtrales à Florence particulièrement, des artistes...). Il faut ensuite sélectionner selon différents critères : un lien avec la France et le français (bien qu'il puisse parfois être tout relatif), la qualité des manifestations, puisqu'il y va de l'image de l'institut et de la France, les valeurs véhiculées, le public qui pourra ainsi être touché et donc la possibilité d'intéresser certaines personnes à travers le traitement de certaines problématiques... Le partenaire et l'institution représentée sont également pris en compte pour eux-mêmes. Certains partenariats sont stratégiques pour élever l'antenne au rang des institutions culturelles de référence de la ville ou de la région, grâce justement à la collaboration avec celles-ci. De ce point de vue, le dernier projet commun de l'IFN et du musée archéologique de Naples est très représentatif. Dans ce cas, la proposition est venue du réseau des instituts

culturels européens de s'associer avec plusieurs autres instituts culturels étrangers au lancement d'une exposition du musée archéologique. L'IFN a ainsi participé à l'ouverture de l'exposition intitulée *Ercolano e Pompei. Visioni di una scoperta* (Fig. 4) et à la constitution d'un beau recueil homonyme de témoignages d'écrivains sur Pompéi et Herculaneum¹²⁷. Il est important de souligner qu'en l'occurrence, l'ouvrage est le fruit d'une collaboration avec les instituts d'autres pays présents à Naples : *British Council*, *Goethe Institut* et *Instituto Cervantès*. À travers le travail des différents écrivains représentant chaque pays, on peut selon nous percevoir une filiation avec une tradition très européenne, incarnée en France par des auteurs comme Stendhal¹²⁸ ou encore Du Bellay¹²⁹. La démarche nous évoque plus généralement le Grand Tour, ayant donné lieu à d'innombrables carnets de voyages et descriptions de ce genre. Cette pratique de l'élite européenne, très répandue notamment au XIX^{ème} siècle, a largement contribué au lien culturel très fort entre l'Italie et plusieurs de ses voisins (Français, Anglais, Allemands...) qui venaient y parfaire leur culture et leur formation.

Un peu dans le même esprit, le travail de la photographe Jeanne Fredac a fait l'objet de plusieurs expositions à Naples. Pour l'occasion, l'artiste était également en résidence d'artiste au Grenoble pendant un temps. L'une des expositions s'intitulait *Ruines contemporaines*. Là encore, comment ne pas voir une référence à l'imaginaire des ruines porté tout particulièrement par le romantisme allemand et français ? Certaines photos étaient ainsi exposées jusque dans l'escalier principal et dans le hall de l'IFN et l'exposition se poursuivait symboliquement jusqu'au *Goethe Institut*. En parallèle de cette exposition, une autre série de ses photos, sur Cuba, était exposée dans le même temps à l'institut napolitain du Cervantès. Le projet d'ensemble est parti d'une proposition de l'IFN. Ces collaborations avec des instituts culturels représentant d'autres pays sont souvent des succès. Les directeurs y sont plus ou moins spontanément portés, mais y sont encouragés par la structure européenne EUNIC¹³⁰, le réseau européen des instituts culturels (Goethe, Cervantès, British Council, Dante Alighieri...). Il existe ainsi un *EUNIC Naples* réunissant les quatre instituts culturels

¹²⁷ *Visioni di una scoperta. Otto racconti su Ercolano e Pompei*, de Luigi Trucillo, Théo Ananissou, Gaston-Paul Effa, Mamadou M. N'Dongo, Gael Octavia, Andreas Schlüter, Charlotte Higgins, José Vicente Quirante Rives, éditions Dante & Descartes, novembre 2018 (publication à venir).

¹²⁸ *Rome, Naples et Florence*, Stendhal, 1817

¹²⁹ *Les Antiquités de Rome*, Joachim du Bellay, 1558.

¹³⁰ *European Union National Institutes for Culture*, fonctionne comme un label.

con il patrocinio



Museo
archeologico
nazionale
di napoli

Il Direttore
del Museo Archeologico Nazionale
Paolo Giulierini

ha il piacere di invitare la S.V.
all'inaugurazione della mostra

e Ercolano Pompei

visioni di una scoperta

giovedì **28 giugno** ... ore **17.30**
Sala del Toro Farnese

saranno presenti all'inaugurazione
Christian Masset
Ambasciatore di Francia in Italia

Dagmar Schmidt Tartagli
Ministro d'Ambasciata di Svizzera a Roma

i curatori della mostra
Pier Giovanni Guzzo
Nicoletta Ossanna Cavadini
Maria Rosaria Esposito

a seguire
presentazione del libro
Visioni di una scoperta. Otto racconti su Ercolano e Pompei
Libreria Dante & Descartes, Napoli

intervengono:
Maria Carmen Morese, Direttrice Goethe-Institut Neapel
Brendan Oswald, Direttore British Council Napoli
Isabel-Clara Lorda Vidal, Direttrice Instituto Cervantes Nápoles
Jean-Paul Seytre, Console generale di Francia a Napoli
e Direttore Institut français Napoli

seguirà visita guidata alla mostra
e aperitivo in giardino

in collaborazione con



sponsor tecnico



si ringrazia



Museo Archeologico Nazionale di Napoli
piazza Museo 18, Napoli
t +39 081 44 22 149
museoarcheologiconapoli.it



Figure 4 : Affiche pour l'inauguration-événement de l'exposition Ercolano e Pompei.

Visioni di una scoperta au musée archéologique national de Naples

(2018, toujours en cours).

étrangers présents dans la ville dont l'IFN fait partie. Ils forment ce qui est appelé un *cloister*. Ils contribuent ainsi à la diffusion d'une culture européenne et à conférer une dimension multilatérale à l'action culturelle de chaque pays, de même qu'à suggérer la dimension culturelle d'une organisation politique multilatérale comme l'UE. On voit là un héritage du modèle diplomatique français. Les membres du *cloister* collaborent aussi pour évoquer les enjeux globaux définis dans la partie précédente, ce qui a donné lieu au projet *Culture migranti* en mai 2017, toujours sous le label EUNIC. Chacun des pays représentés a invité un artiste d'origine étrangère s'étant intégré dans le pays en question grâce à la culture (littérature, expression artistique ; danse dans le cas de la France). La programmation de l'IF Firenze en lien avec ces thématiques ne manque pas non plus. À l'occasion de la semaine de la Francophonie en mars dernier, la commune de Scandicci, proche de Florence, avec l'appui de l'IFF et la présence symbolique de la consule honoraire, a accueilli une série de manifestations faisant intervenir les écoles, autour du thème « Identità plurali - Liberi insieme, dall'Atlantico al Mediterraneo - Tra Africa mediterranea e Italia »¹³¹. L'initiative était l'occasion de faire travailler de jeunes enfants sur la notion de diversité culturelle et sur l'idée d'espace euro-méditerranéen, au cœur duquel se trouveraient la France et l'Italie, que nous évoquions auparavant en lien avec le très politique Traité du Quirinal. En Italie, les migrations sont le sujet au cœur des préoccupations, au-delà des tensions bilatérales qu'il peut y avoir sur le sujet entre la France et l'Italie. C'est donc un sujet inévitable, mais en même temps sensible et très politique, que le réseau IFI a pris le parti de traiter justement sous l'angle culturel ; à travers des expositions, des manifestations artistiques, tout en essayant de prendre part au vaste débat de société. C'est sûrement la thématique actuellement la plus emblématique de ce que peut être le *soft power* : des enjeux politiques primordiaux sont traités par un autre biais, d'une façon moins directe et se voulant plus consensuelle, toujours dans cette idée de rapprocher les peuples à travers la culture.

Au-delà de cette problématique en particulier, les quelques exemples donnés illustrent déjà assez bien le fonctionnement de la pratique diplomatique que nous nous attachons à décrire. Jean-Paul Seytre, s'auto-définissant « européen convaincu » et ayant travaillé quatre ans à Bruxelles auprès de l'Union Européenne, a ainsi beaucoup contribué à conférer une dimension européenne à l'action de la France, en accord avec

¹³¹ « Identités plurielles - Libres ensemble, de l'Atlantique à la Méditerranée - Entre Afrique méditerranéenne et Italie »

les principes réaffirmés par Emmanuel Macron dans son discours à l'Europe. Les activités telles que les simulations du Parlement européen s'inscrivent dans la même lignée. Elles prennent part à la promotion du français comme langue des institutions et organisations européennes et internationales. L'action linguistique de la France en Italie, et plus généralement en Europe, doit aussi mettre l'accent sur la langue française comme langue de travail de l'UE, selon les recommandations du MAE¹³². Le réseau culturel extérieur tend aussi à véhiculer l'image d'une France indissociable de l'organisation européenne. Au-delà de la dimension de promotion linguistique, il s'agit de sensibiliser les plus jeunes à la notion de citoyenneté européenne, et de contribuer à une véritable connaissance de ces institutions, qui plus est à travers la langue française, et cela constitue un geste éminemment politique.

Au sein d'une dynamique initialement bilatérale, les instituts peuvent également proposer des manifestations en lien avec d'autres cultures que la culture strictement française. Si nous venons de voir que cela vaut pour les cultures européennes occidentales, il s'agit le plus souvent de mettre en avant des cultures étrangères francophones. Les manifestations de ce type adviennent essentiellement dans le cadre de la mission assignée aux agents de l'action culturelle extérieure française de « soutien à la création, au développement et à la diffusion des expressions artistiques du Sud, ainsi que leur promotion et leur diffusion en France et à l'étranger »¹³³, bien que la francophonie ne se limite pas à ces pays. Ainsi, à l'occasion d'un festival local sur la culture africaine, le *Black History Month* de Florence, l'IFF s'est associé au musée d'art contemporain de la ville, Le Murate, afin de convier l'artiste camerounais Barthélémy Togo, qui est aussi bien vidéaste, photographe, peintre, plasticien que créateur d'installations. Ce dernier a monté au sein du musée des installations intitulées *Il viaggio immaginario*, le voyage imaginaire, et raconte la place donnée à l'art contemporain africain par rapport aux restes des œuvres dans le contexte post-colonial. Les instituts ont cette élasticité qui leur permet de s'associer à de nombreux partenaires afin de traiter des sujets en commun, mais aussi d'amener à se rencontrer divers acteurs grâce à des contributions de diverses formes possibles. Il est important de souligner

¹³² « Le ministère promeut l'usage de la langue française dans les institutions internationales et européennes, comme vecteur de construction européenne », Projet annuel de performance pour 2017 du programme 185.

¹³³ Point 3°, alinéa II, article 9 de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État.

également qu'à Naples, les quatre auteurs ayant participé à l'ouvrage *Visioni di una scoperta. Otto racconti su Ercolano e Pompei* pour représenter la France sont des écrivains d'expression française et d'origine martiniquaise, sénégalaise, camerounaise et togolaise. L'intervention de ces écrivains, intellectuels, artistes met en avant la diversité culturelle que recouvre la langue française. Il y a aussi une dimension symbolique dans le fait que la France accueille des cultures étrangères au sein de son réseau culturel extérieur. Ce genre de manifestations recèle une part d'auto-représentation de la culture française dans son rapport avec les autres (ouverture à l'altérité, dialogue interculturel...).

La francophonie, en tant que richesse culturelle et puissant ressort d'influence, était ainsi au cœur du discours présidentiel sur la langue française le 20 mars, journée de célébration de la Francophonie. Cette journée a été imaginée par l'OIF et est célébrée par tous les pays francophones, dont la France. L'événement est aussi largement suivi et relayé à l'étranger par le réseau mondial des Instituts français, qui mettent en place des programmations spécifiques pour l'occasion, en collaboration avec le ministère de la Culture. Les manifestations en question, liées à la création et à l'expression francophone non française, ne sont pas différentes du reste de l'offre des antennes. La programmation se base de la même façon sur des ateliers ludiques encourageant les interactions, l'organisation de concours comme *La Grande dictée de la Francophonie*¹³⁴, mais aussi de débats d'idées, d'expositions, de rencontres littéraires (quatre auteurs publiés chez Gallimard dans la collection *Continents noirs* ont été accueilli à Naples)... Les activités se déroulent au sein des instituts mais également, et c'est un aspect important, dans les écoles. On pense entre autres au programme *Dis-moi dix mots* du ministère de la Culture qui propose chaque année académique dix mots sur un thème donné, avec lesquels jouer, créer et s'inspirer pour leur donner une forme artistique quelle qu'elle soit (poésie, prose mais également, dessin, chant, vidéo...). Il est proposé en premier lieu dans les écoles françaises, mais également à l'étranger, dans les écoles où le français est enseigné, grâce au relai assuré par l'opérateur public Institut français et au réseau culturel extérieur (travail des attachés de coopération pour le français, notamment). Le nouveau gouvernement, qui affiche son attachement à cette notion, a étendu les célébrations à travers de nouveaux programmes, en particulier la

¹³⁴ Concours avec remise de prix imaginé pour cette journée par l'Organisation internationale de la Francophonie, et qui a été organisée à Florence en mars dernier.

grande consultation citoyenne internationale *Mon idée pour le français*¹³⁵. Ces programmes se basent sur la notion de francophonie, soit le fait que des individus issus de territoires et de cultures très diverses partagent une même langue et forment ainsi un « espace géo-linguistique mondial »¹³⁶. La langue française est alors présentée comme un dénominateur commun et point de contact vecteur d'une grande diversité et richesse culturelles, comme permettant d'élargir les horizons de chacun, favorisant la mobilité au sein de cet espace francophone (58 pays membres de l'OIF, du Maghreb au Canada).

La programmation autour de cette notion prend part à la promotion du français comme une culture et une langue qui n'ouvre pas seulement les portes du territoire français métropolitain mais comme « fenêtre ouverte sur le monde ». Dans cette démarche, une attention particulière est accordée à la jeunesse. À Naples, le Francofil Festival, un festival de théâtre, est organisé chaque année. Durant quatre jours, des élèves d'établissements de pays européens, francophones ou étudiant le français, viennent représenter une pièce de théâtre francophone sur scène, en présence des élèves des autres établissements et pays. Cette année, des classes sont venues du Monténégro, de Lituanie, du reste de l'Italie, de Belgique, du Luxembourg et de France. En 2017 il y a même eu des participants venus de Turquie et d'Égypte, entre autres. Les classes séjournent à Naples le temps du festival, auquel les élèves participent du fait de leur apprentissage du français et de leur intérêt pour la culture française. Toutefois, outre les représentations théâtrales données, le séjour est pour ces enfants et adolescents l'occasion de visiter la ville, de découvrir la culture italienne et en particulier napolitaine. Les élèves découvrent également la culture de chaque pays participant, représenté par chaque classe. Eux-mêmes apportent des objets et de la nourriture de leur pays, qu'ils partagent avec les autres durant les soirées passées tous ensemble : buffet international, fête avec musique italienne voire danse locale telle que la *mazurca*... Ce projet incite donc particulièrement aux échanges et va bien au-delà de la stricte relation bilatérale franco-italienne. Mais il existe d'autres initiatives qui donnent aussi une place

¹³⁵ « Afin de recueillir des idées et propositions destinées à soutenir la promotion et l'apprentissage de la langue française dans le monde, Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, et Françoise Nyssen, ministre de la Culture, ont lancé [en janvier 2018 une plateforme qui] s'adresse tant aux citoyens français qu'aux étrangers francophones et/ ou francophiles. Les contributions peuvent être déposées en ligne jusqu'au 20 mars, journée internationale de la Francophonie. Au-delà du recueil de propositions, la plateforme vise à promouvoir la richesse de la communauté francophone internationale et mettre en lumière l'enjeu et le potentiel de la langue française et du plurilinguisme. » site internet officiel France Diplomatie.

¹³⁶ Jacques Attali dans son rapport de 2014 au président de la République (François Hollande), *La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*.

centrale au théâtre, à la fois comme pratique vertueuse dans une optique de didactique des langues¹³⁷ et comme vecteur culturel particulièrement propices aux échanges, en ce qu'il tend à dépasser les barrières notamment linguistiques. On peut ainsi compter le cours de théâtre en français proposé par l'IFF, le festival « Théâtralisons Ensemble » à Florence impliquant également au niveau local des élèves de classes de français, un autre festival à Palerme sur le même principe... Il est intéressant de voir comment la maîtrise du français permet ici aux échanges entre jeunes de différents pays et différentes langues maternelles d'advenir, comment le français est l'élément fédérateur de cette diversité, sans prétendre l'effacer. Il ne faut pas perdre de vue que l'action culturelle est un instrument diplomatique. Les critères pour évaluer la diversité culturelle au sein d'une aire géographique donnée peuvent être, de façon non exhaustive : le nombre d'étudiants étrangers, le nombre d'artistes étrangers, le nombre d'œuvres produites par des minorités, le nombre de festivals, de spectacles multiculturels, la production et la consommation de littérature étrangère éventuellement traduite... Autant de critères auxquels tentent de contribuer les antennes d'Instituts français qui se donnent explicitement pour mission d'augmenter et de stimuler la diversité.

Dans cette mesure, l'IFI peut s'associer à des manifestations parce qu'elles véhiculent des réflexions, des valeurs communes que la France souhaite soutenir. La loi de 2010 a replacé la production scientifique et la diffusion des savoirs dans le champ d'actions des EAF. Les Instituts français sont donc encouragés à entretenir des liens avec les domaines de la recherche, de l'innovation, de la science, afin d'intervenir en faveur de la visibilité de la recherche française sur la scène européenne et internationale ainsi que des coopérations avec d'autres pays en la matière. Il s'agit de participer au rayonnement de la recherche française, mais aussi de valoriser et de diffuser les résultats de la recherche vers le grand public, via des canaux moins traditionnels que ceux universitaires. Dans ce but, les deux antennes collaborent avec des acteurs de différents secteurs, essentiellement centres de recherche et universités. À Naples par exemple, la collaboration avec le centre Jean Bérard est rendue propice par la cohabitation au sein du même bâtiment et les deux institutions pouvaient déjà travailler ensemble selon les principes de la diplomatie d'influence. D'autant plus que, comme le souligne Philippe

¹³⁷ Le professeur Filippo Fonio à l'Université Grenoble-Alpes travaille sur la traduction théâtrale du français à l'italien mais également sur ce rapport entre pratique théâtrale et didactique des langues.

Lane, « L'archéologie est historiquement un domaine de prédilection de la diplomatie culturelle de la France. Le ministère chargé des affaires étrangères poursuit aujourd'hui son aide aux missions archéologiques dans le monde et à la publication de leurs travaux à hauteur de 2,4 M€ en 2014 »¹³⁸. Au-delà des importants aspects culturel et scientifique, la synergie des institutions dans ce domaine particulier a récemment pris une dimension à la fois plus globale et plus grave. Dans le contexte actuel, où une partie du patrimoine civilisationnel commun est mis en péril par un certain radicalisme religieux, la France souhaite en effet affirmer l'expertise française en matière de protection, valorisation et conservation du patrimoine culturel et naturel.

Les intervenants sont cependant rarement aussi proches physiquement. Les antennes organisent donc la venue de chercheurs, professeurs, experts français dans leur institut, en vue de journées d'études, conférences, séminaires. Les intervenants animent des rencontres sur place, mais les instituts essaient toujours de leur donner l'opportunité d'intervenir également dans les universités locales, conjointement avec leurs collègues italiens, le but étant d'établir le contact. Ainsi, l'IFN a récemment organisé un cycle de séminaires sur les écrivains contemporains français et francophones en partenariat avec l'université de Naples *L'Orientale*. Le cycle renvoyait à un projet de recherche plus large qui voyait la collaboration également de l'Université napolitaine Federico II et celle de Paris-Ouest Nanterre à travers l'Observatoire des Écritures Contemporaines. Ces rencontres n'ont pas lieu seulement dans le domaine des lettres et des arts, le but étant justement d'élargir les thématiques traitées. Ainsi, à Florence, une collaboration entre le département de Sciences politiques de l'Unifi et Sciences Po Paris a donné lieu à une rencontre autour d'un ouvrage de Marco Oberti, *La segregazione urbana*¹³⁹. Il est vrai cependant que ce sont les thématiques des humanités qui prédominent et des résidences d'auteurs ou d'artistes sont régulièrement organisées. Ils viennent présenter leur travail à travers des conférences, des débats et des rencontres, comme par exemple à Florence à l'occasion de la publication d'un ouvrage en hommage à l'historien de l'art et ancien directeur de l'institut Daniel Arasse. L'événement est souvent précédé puis accompagné d'expositions d'ouvrages à la bibliothèque de l'institut, ou d'expositions, de projections de film... Autant de contenus qui alimentent la réflexion sur la

¹³⁸ *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2ème édition, 2016, La documentation française.

¹³⁹ La ségrégation urbaine.

thématique donnée et s'appuient sur divers supports comme pour multiplier les accès en fonction des préférences du public. Un cadre régulier est conféré à ce type de manifestations, aussi bien à Naples qu'à Florence. « Les lundis de la médiathèque » de l'IFN sont des ateliers sur des thèmes variés en présence de spécialistes, français ou italiens, et/ou de professeurs de l'institut selon leurs connaissances. Il s'agit souvent de cycles de conversations sur des sujets très variés, destinés à voir la participation aussi bien des étudiants des universités qu'un public de tout âge de l'antenne (amateurs, non spécialistes, lecteurs passionnés...). Une certaine émulation doit naître de la rencontre et du dialogue entre les différents publics. Les rencontres à l'IFF se font sur le même modèle où le public a récemment pu aussi échanger autour de l'architecture, le design, la mode... L'antenne florentine propose également les « classes découvertes » qui se concentrent davantage sur des domaines tels que la littérature et l'histoire de l'art et vise plus spécifiquement le public scolaire, mais intervient dans un même esprit de vulgarisation et de démocratisation de ces savoirs.

Enfin, dans ce domaine, un travail non négligeable est fait pour promouvoir des projets de plus grande envergure, portés par le SCAC, comme l'appel à projet Cassini, organisé par l'ambassade dans le but de promouvoir relations scientifiques et échanges universitaires (doctorants, post-doctorants, chercheurs) entre l'Italie et la France à travers des projets impliquant les deux pays. D'autre projet, plus vastes encore, sont portés dans le monde par l'Institut français, comme la Nuit des idées (*Notte delle idee* en Italie)¹⁴⁰, dont les rencontres n'ont pas forcément lieu dans les antennes du réseau et qui impliquent de nombreux acteurs extérieurs.

« Le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères » et « la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées, des savoirs et de la culture scientifique français » sont des points importants parmi les missions de l'Institut français et du réseau extérieur. Nous nous y sommes entre autres arrêtés plus longuement car ils correspondent à des missions plus récentes et/ou moins évidentes. Ceci dit, « la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française » reste le premier point. Nous venons aussi de voir que les différents aspects étaient étroitement liés et nous avons notamment voulu montrer que parler des autres et de son rapport avec

¹⁴⁰ « Dialogues, lectures, conférences, tables rondes, voire performances artistiques : les débats peuvent adopter de multiples formes, pourvu que soit mise en avant la dimension interdisciplinaire, internationale et intergénérationnelle qui fait l'identité de l'évènement. » site de l'Institut français Italia.

les autres c'est encore une façon de construire sa propre identité sur la scène internationale. Mettre en avant et valoriser la diversité culturelle des territoires francophones est donc par exemple au cœur de leurs missions, mais cela vaut également pour la diversité des territoires français. Citons brièvement le projet porté par une assistante de langue française à Naples cette année. À l'occasion de la coupe de France féminine de football, elle a mené avec une de ses classes de lycéens tout un travail de réflexion autour du sport : notion d'équipe, questions de santé, sport et handicap... Les élèves ont également présenté chacune des villes françaises qui allaient accueillir les matchs (principaux monuments, plats typiques...). Nous l'avons contactée et elle a témoigné d'une grande réceptivité de la part de l'institut qui, a permis à son projet d'aboutir sur une animation à la médiathèque de l'IFN au cours de laquelle les élèves ont pu présenter leurs réalisations, grâce au soutien de l'ACPF. Il s'agit d'un projet anecdotique parmi d'autres, mais il nous permet de montrer que les instituts visent à promouvoir certaines valeurs auxquelles la France veut être associée et également à promouvoir le territoire français dans sa globalité et sa variété à la fois, notamment auprès d'un public jeune. C'est en lien direct avec le travail de promotion des études en France et de l'action menée par CampusFrance. Les enfants scolarisés apprenant le français découvrent ainsi des villes sous un angle attrayant, ce qui pourra avoir une incidence sur leur choix lorsqu'en poursuivant leurs études se posera la question de la mobilité internationale étudiante. De plus, l'assistante s'appuyait sur un événement, en l'occurrence sportif, qui se déroulait en France en parallèle de leurs travaux.

Une part de la programmation des antennes fait écho à la programmation culturelle en France au même moment, parfois en lien avec l'actualité, parfois dans le cadre d'événements bien précis. Les instituts peuvent par exemple s'appuyer et s'aligner sur les festivals, les grands rendez-vous artistiques ayant lieu en France, pour leur donner une ampleur et un prolongement internationaux en proposant une programmation en lien : proposer des court-métrages pendant la période du festival de Clermont-Ferrand qui y est dédié, du théâtre pendant le festival d'Avignon, la bande-dessinée à Angoulême... Une telle programmation permet notamment de faire connaître le dynamisme et l'actualité de la France en la matière. Cet aspect de la vie culturelle française est important puisqu'il constitue un point commun avec l'Italie, également très dynamique pour ces événements de référence (Biennale de Venise, festival de Spoleto...). Mais ces activités rentrent dans le cadre plus large de la promotion de la

création contemporaine. C'est un axe central non seulement pour les deux antennes, mais pour l'ensemble du réseau IFI et l'action culturelle extérieure de la France. Pour les antennes, il ne s'agit pas seulement d'être des points d'accès de la production culturelle française et francophone, mais de former un réseau de points d'appuis pour que les manifestations, les performances (théâtre, danse, spectacles variés...) et les produits culturels puissent circuler hors de France et s'exporter plus facilement. Le travail autour de la création contemporaine permet donc notamment de présenter la programmation sur le territoire français, ce qui facilite l'organisation de programmations bilatérales, telles que *Suona Francese*, que nous avons évoquées dans le chapitre précédent. De plus, c'est une forme de publicité pour tous ces événements se déroulant en France : cet axe peut donc être relié à une dimension importante de promotion de l'attractivité du territoire national. Cet aspect relève aussi bien de la diplomatie culturelle que de la diplomatie économique et de la promotion du tourisme. On voit donc comment le MAE entend désormais mieux relier ces différents secteurs dans le cadre de son action extérieure.

Promouvoir la production contemporaine est aussi en lien avec la promotion d'une acception plus large et parfois peut-être plus populaire de la culture. Évidemment, la notion de création contemporaine n'est en rien incompatible avec les notions de qualité, d'excellence ou de complexité. En revanche, elle est potentiellement en lien avec l'apparition de formes artistiques et d'expression relativement nouvelles. Le réseau met ainsi en avant des domaines ou des productions moins traditionnelles, moins patrimoniales, qui appartiennent plutôt à la *pop culture* : bande-dessinée (qui inclut la production belge francophone), le graphisme, la vidéo... Cela permet à la France de s'affirmer sur la scène internationale également dans ces nouveaux secteurs des industries culturelles, en cherchant là aussi à proposer les productions de la meilleure qualité possible. Les antennes de Florence et de Naples répondent donc à leur manière aux questions que soulèvent Frédéric Martel dans sa note¹⁴¹ sciemment provocatrice : « L'Europe ne se préoccupe-t-elle pas trop de l'offre culturelle et insuffisamment de la demande, contrairement aux États-Unis ? Est-ce qu'une définition trop étroite de l'art ne freine pas la production et la diffusion des œuvres au temps de l'économie immatérielle et globale ? ». Les institutions culturelles, en particulier lorsqu'elles sont anciennes,

¹⁴¹ Frédéric Martel, « Culture : pourquoi la France va perdre la bataille du « *soft power* » », *Terra Nova*, note, 31 mars 2010, p.5.

doivent se confronter à la distinction entre culture « traditionnelle » ou « patrimoniale », et qui est souvent qualifiée d'élitiste, et d'une culture « populaire » dans le sens où elle est susceptible de plaire au plus grand nombre. Il nous a semblé que le réseau IFI cherchait bel et bien à se positionner lui aussi quant à ses interrogations. Notamment lorsque l'IFF invite Julie Maroh, créatrice de bande-dessinée et illustratrice ayant connu un grand succès avec *Le Bleu est une couleur chaude*, ensuite adaptée au cinéma, afin d'animer des ateliers de bande-dessinée spécifiquement adressés aux étudiants. Ou que l'IFN organise un vaste événement autour du rapport des Napolitains au football. Ou encore, que des dégustations et autres événements autour de l'œnologie et de la gastronomie sont organisés par les deux antennes (ateliers en présence de chefs français, participation à l'opération *Good France/Goût de France* en association avec des chefs locaux). Le vaste travail autour du cinéma intervient dans la même volonté de renouer avec la « demande [culturelle] » de leurs publics.

Les antennes doivent promouvoir la France à tous points de vue et leur action n'est pas strictement culturelle. Elles promeuvent l'attractivité de la France sur le plan économique, universitaire, touristique, artistique, gastronomique, scientifique, culturel et linguistique. Le but étant de faire en sorte qu'après des pays étrangers, des populations, des entrepreneurs, tous ces champs soient liés, s'entretiennent réciproquement et concourent à une même image de puissance française globale sur la scène internationale. Il ressort que le secteur du cinéma a une capacité toute particulière à servir l'ensemble de ces objectifs, sans compter sa popularité auprès de tous les publics. Il occupe donc une place à part au sein de la programmation des instituts.

2. La question du cinéma

Dans le modèle diplomatique français, « l'action audiovisuelle extérieure » prend part à l'action culturelle extérieure et c'est un axe central de l'activité des instituts. Le cinéma est un média remarquablement « performant » (on a vu que c'était le critère premier selon la LOLF) pour la réalisation des plusieurs objectifs de la diplomatie d'influence : la diffusion de la langue française, la promotion d'un environnement francophone dynamique (objectifs tant linguistique que culturel) et la promotion de la culture et de la pensée françaises dans le monde. C'est également le

puissant vecteur d'un imaginaire attractif¹⁴² autour de la France (mode de vie, culture, paysage...) qui peut par ailleurs être très stéréotypé. Il ne faut jamais perdre de vue la dimension politique de l'action extérieure, de quelque nature qu'elle soit ; ainsi « l'action audiovisuelle extérieure de la France s'inscrit[-elle] également au croisement de notre stratégie d'influence et de notre politique d'attractivité »¹⁴³.

L'Institut français a plusieurs partenaires dans le cadre de sa mission de « diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel, en concertation étroite avec les organismes compétents dans ces domaines ». Parmi ces organismes compétents, on peut citer UniFrance, l'« organisme chargé de la promotion du cinéma français dans le monde ». L'association intervient entre autres en faveur de la sélection de films français dans les festivals étrangers, avec une attention particulière portée aux films récents¹⁴⁴. Sur ce point, leur action profite directement aux Instituts français qui cherchent également, localement, à nouer des partenariats avec les festivals de cinéma du pays ou de la région d'implantation. En Italie, où, comme en France, le patrimoine cinématographique est riche, ces festivals et manifestations en lien avec le domaine ne manquent pas. L'événement le plus connu et d'envergure internationale est probablement la *Mostra* de cinéma de Venise, équivalent du Festival de Cannes en France. Cette tradition commune facilite par ailleurs les programmations bilatérales qui ne manquent pas, elles non plus. On compte ainsi plusieurs festivals de cinéma français en Italie auxquels le réseau IF Italia est étroitement associé : France Odéon, Rendez-Vous, My French Film Festival, Animotion Film Festival... Ces programmations contribuent au renouvellement de l'image du cinéma français en Italie, à en donner une image plus attrayante, moins monotone et encore une fois moins élitiste.

Les projections propres à chaque institut viennent s'ajouter à ces festivals. À Florence comme à Naples, les antennes projettent des films deux fois par semaine ; le nom, la programmation, les jours et les horaires sont propres à chacune. Ainsi l'IFN propose un film le mercredi soir (jour de sortie des films en France), ainsi que la réplique d'un film particulièrement apprécié du public le jeudi dans le cadre *Cinescoperta* ou Cinédécouverte. À l'IFF, les projections à entrée libre ont lieu

¹⁴² Frédéric Martel parle d'exportation « d'images, de sons et de rêves » en référence à la diffusion du cinéma et des produits audiovisuels.

¹⁴³ Document « Projet annuel de performance », annexes budgétaires du PLF pour 2018.

¹⁴⁴ « Qui sommes nous ? » site officiel d'UniFrance.

tous les jeudis soir et lundi soir suivant, soit deux films différents par semaine. Il n'y avait auparavant qu'une projection hebdomadaire dans le cadre de son offre *Cinema a Palazzo*. La fréquence a été augmentée en réponse à la demande mais aussi pour varier les horaires (18h et 20h) afin de toucher des publics ayant des exigences différentes. Les programmations mettent en avant essentiellement des long-métrages, mais des court-métrages, documentaires, films d'animation, retransmissions de spectacles théâtraux de la Comédie-Française... peuvent aussi être projetés pour varier et dynamiser l'offre.

Le service IF Cinéma est, de ce point de vue, une forme importante de soutien qu'apporte l'Institut français au réseau extérieur. Il s'agit d'une plateforme numérique de diffusion qui permet aux IF et antennes de se renouveler continuellement, condition *sine qua non* pour rester attractifs, sans pour autant devoir acheter tous les films qu'ils projettent. IF Cinéma est en effet une vaste base de données de films de près de 600 titres, dont IF Paris loue les droits de diffusion, en association avec Universciné. Un tel outil permet en même temps d'inscrire cette activité dans le cadre légal défini par le décret du 30 décembre 2010, qui veut que ce type de programmation soit gratuit¹⁴⁵. La plateforme permet également de s'émanciper des distributeurs locaux pour ce qui est des projections hebdomadaires, ce qui n'empêche pas que les rapports soient maintenus lorsqu'il s'agit de festivals, de cycles particuliers etc. C'est donc notamment grâce à IF Cinema que les antennes peuvent proposer leur offre *Cinescoperta* ou *Cinema a Palazzo*, de films anciens comme récents, en version originale sous-titrée et, surtout, gratuitement.

Le plus souvent, les films proposés font écho à l'actualité du moment ou à des thématiques de société, ce qui relie cinéma et débat d'idées : du thème de la rentrée en septembre, à un cycle sur mai 68 au printemps dernier pour les 50 ans du mouvement, en passant par le sujet du Sida dans la société occidentale. Le service est proposé au réseau mondial, mais laisse donc à chaque antenne la liberté de gérer sa programmation comme elle l'entend, en proposant des outils permettant de faire au mieux leurs choix : cycles et sélections pré-définis, organisation du catalogue par thèmes ou par genres... Beaucoup de projections ponctuelles font ainsi écho à des occasions spécifiques. Par

¹⁴⁵ « 4° Dans les domaines cinématographique et audiovisuel, et pour l'application des dispositions du 1°, la promotion des œuvres de patrimoine et la diffusion non commerciale des œuvres de création récente, en concertation étroite avec les autres organismes compétents pour la promotion ou la diffusion de ces œuvres » 1er alinéa, article 2 du décret n° 20101695 du 30 décembre 2010 relatif à l'Institut français.

exemple, lors de l'événement *Good France*, l'IF Napoli a projeté un film en lien avec le thème de la gastronomie, basé sur l'histoire d'une chef. L'IF Firenze a proposé la découverte du cinéma québécois lors de la semaine de la francophonie. La possibilité pour chaque antenne d'adapter sa programmation à l'actualité, française ou locale, artistique ou plus générale, permet notamment d'assurer un meilleur lien entre la culture française/francophone et la culture locale d'implantation du centre culturel. Même si cela advient davantage dans le cadre des festivals, certaines projections ont lieu en présence du réalisateur, des acteurs... en vue de rencontres avec le public et donc de favoriser la discussion, le débat, l'approfondissement de la réflexion autour du film. Le public n'est ainsi pas au contact seulement de la production culturelle, mais aussi de ses auteurs et acteurs.

Évidemment, promouvoir le cinéma et une image attrayante de la culture française revient à promouvoir également la langue française. Cette activité a donc des retombées sur les cours proposés par les mêmes instituts. Mais surtout, c'est un média très apprécié des professeurs en général. Ce média est bel et bien abordé comme un support central dans la diffusion de la culture et comme outil pédagogique dans l'apprentissage des langues : « la vision de films en français leur permet d'entendre la langue française dans un autre contexte que celui de la classe », « quoi de mieux que le cinéma pour s'immerger dans la culture française et découvrir notre langue telle qu'elle se parle ? »¹⁴⁶. Ainsi, IF Paris a prévu un accès à la plateforme également pour les enseignants de FLE dans le monde. De plus, les films sont parfois accompagnés de dossiers pédagogiques, toujours en vue de l'analyse filmique, de débats, de l'échange en langue française, mais cette fois, en direction des apprenants. La plateforme a par ailleurs une dimension participative : il est possible d'ajouter de nouveaux sous-titres à un film proposé. Cela pourrait même constituer un exercice de traduction intéressant et stimulant pour des apprenants. Les usagers ont ainsi la possibilité d'améliorer et de contribuer au service dont ils bénéficient. Grâce à la maîtrise linguistique permise par l'outil lui-même, ils sont en mesure de l'améliorer. C'est un des principes sur lesquels s'appuient largement les humanités numériques, même s'il est largement sujet à débat.

¹⁴⁶ Témoignages de professeurs de français à l'étranger publiés sur le site de l'Institut français.

Les antennes proposent donc une programmation régulière, grâce à la collection que possède l'antenne et grâce à l'accès à la plateforme IFCinema. Mais le public inscrit à la médiathèque peut aussi voir les films de la collection de la médiathèque en les empruntant, alors que la plateforme d'IF Paris est réservée à la diffusion par des professionnels. Il est tout de même possible d'accéder via une plateforme en ligne à des contenus destinés aux usagers, sans se déplacer à l'institut pour emprunter les supports. C'est un des services que proposent Culturethèque, une autre plateforme de l'Institut français. En se penchant sur le public et le succès de ces différentes offres, on peut rapidement constater que le cinéma est la discipline la plus intergénérationnelle proposée par les instituts. Aujourd'hui, les jeunes ont un mode de consommation de la culture qui est complètement différent, tout particulièrement en matière d'audiovisuel (on pense aux plateformes de téléchargement et de streaming). Or, de façon générale, les faire venir dans les instituts et centres culturels est à chaque fois un pari. Pourtant, malgré ce nouveau mode de consommation très « casanier », le jeune public est encore disposé à se déplacer dans le cadre de projection de films, beaucoup plus que quand il s'agit par exemple d'un auteur présentant un ouvrage. En même temps, l'usage de Culturethèque reste assez limité, même chez les jeunes, qui continuent à se déplacer. Ce comportement du jeune public apparaît comme un paradoxe, car si la consommation de long-métrages depuis chez soi est aujourd'hui très répandue, assister à une conférence en présence d'un auteur par exemple implique de se déplacer physiquement pour assister à la rencontre. C'est un des points pour lesquels une enquête auprès du public serait profitable. Les directeurs d'antennes ont pu constater qu'attirer le jeune public nécessite toutefois d'adapter la programmation, notamment en misant sur les productions récentes, et en veillant à panacher films d'auteur et film de genre plus « grand public » (comédies...).

Le cinéma apparaît quoiqu'il en soit comme un fil conducteur de la programmation de ces établissements, notamment avec les rendez-vous bi-hebdomadaires. Cette base régulière permet d'installer une habitude auprès du public. Certains viennent sans même s'être renseignés en amont sur la programmation et par intérêt particulier pour tel ou tel film, mais parce qu'ils sont sûrs de ce qu'ils trouveront en allant à l'institut tel jour à telle heure (la gratuité facilite ce type de fréquentation). Ces projections sont également plus simples à programmer à l'avance, en partie grâce aux plateformes de diffusion numériques. Proposer une programmation en lien avec le

cinéma présente plusieurs avantages : c'est l'assurance de ne pas se retrouver face à une salle vide, de toujours trouver sponsors et partenaires car dans le secteur de l'audiovisuel les fonds circulent fluidement vu la consommation qui en est faite, mais également de s'appuyer sur un média relativement facile à mettre en place. Si la programmation et la part accordée à chaque discipline dépendent de la sensibilité de chaque directeur, elles se conforme également aux moyens à disposition. Ainsi il nous a été expliqué que si le théâtre était moins représenté, c'est parce que, face à une projection de cinéma, une représentation théâtrale est beaucoup plus lourde à organiser. Elle demande plus de moyens techniques et humains, et engage aussi plus de frais (cachets pour les artistes, déplacement et logement d'une troupe...). Ainsi on retrouvera plus souvent dans la programmation des retransmissions de spectacles de la Comédie-Française dans le cadre de *Il Teatro al cinema* que des pièces jouées sur la scène des instituts. La situation est similaire pour la danse et, de façon générale, pour toutes les performances. Elles ont donc tendance à faire l'objet d'une organisation et d'une mise en place groupées et pilotées par Rome, dans le cadre de festivals (typiquement *La Francia in Scena*), ou lors de projets portés par IF Paris, comme *Bibliothèques Vivantes*. De la même façon, une exposition de photographies est bien moins lourde à organiser qu'une exposition de peinture, d'un point de vue logistique notamment mais aussi pour des questions d'assurance posées par le transport des œuvres etc. En outre, ces disciplines sont aussi plus susceptibles de s'inscrire dans le cadre de la valorisation de la production contemporaine et sont souvent plus accessibles, plus populaires.

Cela montre que tous les événements ne mobilisent pas la même énergie et ne nécessitent pas la même préparation en amont. Ainsi, une hiérarchisation entre les événements émerge d'elle-même ; au sein d'une programmation on trouvera des événements phares, largement mis en avant et qui font l'objet d'un plus gros effort de communication, et d'autres, plus modestes mais qui restent essentiels pour faire vivre le lieu au quotidien, tout en engageant moins l'équipe dont les moyens ne sont pas sans limites. L'offre est donc constante, notamment grâce aux projections de films, mais avec des manifestations d'envergures variables. Cette constance est importante pour garder de l'attractivité et de la visibilité. Ces éléments expliquent donc en partie la prédominance de la programmation cinématographique. Ce qui ne signifie pas que le cinéma ne fait pas l'objet d'investissements, on l'a vu avec la location des droits, la maintenance de plateformes numériques, l'organisation de festival, les rencontres avec

des intervenants... De ce point de vue, la centralisation est particulièrement efficace et le travail du pôle cinéma de l'Institut Français également.

Un autre investissement important d'IF Paris dans le domaine est celui de la numérisation des salles. Nous venons de voir plusieurs raisons pour lesquelles le ministère des Affaires étrangères souhaite miser sur l'axe audiovisuel. Or, la numérisation, dans le domaine du cinéma comme pour les autres, permet de diffuser des films qui ont été numérisés ou qui sont nés directement sur des supports numériques. Il s'agit notamment de pouvoir diffuser les films proposés via des plateformes numériques. Ces plateformes s'imposent comme une règle désormais, que ce soit la plateforme de l'Institut français IF Cinéma, ou des plateformes de festival donnant accès temporairement aux instituts le temps de l'événement par exemple. D'où la modernisation des salles de projection et de cinéma du réseau : sur environ 140 antennes, 75 possèdent une salle de cinéma, soit à peine plus de la moitié, et sur ces 75 salles, une cinquantaine ont récemment été numérisées. S'il reste un important effort à faire à l'échelle mondiale, le réseau italien est déjà très bien équipé. Probablement du fait de la tradition cinématographique des deux pays et de la volonté des premiers directeurs, les quatre antennes italiennes offrent une salle de projection/spectacle à leurs usagers. Les salles des instituts de Florence et de Naples viennent en plus d'être modernisées et numérisées, afin d'enrichir et de professionnaliser l'offre. Cela vient renforcer la place particulière déjà accordée au cinéma dans les deux antennes auxquelles nous nous intéressons. L'Institut français de Florence a un lien historique avec ce domaine d'activité. On a vu la modernité dans laquelle Julien Luchaire avait inscrit d'emblée son établissement en y installant une cabine de projection déjà avant la Grande Guerre. Par la suite, l'intellectuel, historien de l'art et directeur de l'Institut français de Florence de 1982 à 1989, Daniel Arasse, a imaginé un festival de cinéma français qui s'insérerait dans le contexte florentin. Il a confié l'idée à des professionnels et son projet a ainsi donné lieu au Festival du film français de Florence qui a évolué ultérieurement pour devenir aujourd'hui le festival France Odéon. Au cours des années, le festival s'est imposé comme un événement important et de qualité, parmi tous ceux qui participent au rayonnement culturel de Florence. À Naples aussi, le cinéma a été important, surtout ces dernières années. D'abord parce que structurellement la salle dont dispose cette antenne a une capacité d'accueil qui se démarque par rapport au reste du

réseau, et ce même par rapport à Milan. La salle Alexandre Dumas de l'IFN peut en effet accueillir jusqu'à 174 personnes, contre 80 pour l'IFF et 98 personnes à Milan¹⁴⁷. Ensuite parce que le directeur et consul, Jean-Paul Seytre, a beaucoup misé sur cet axe, en s'appuyant largement sur l'outil proposé par IF Paris.

Cette prédominance du cinéma ne doit pas effacer pour autant la grande richesse de la programmation de ces établissements, dont nous espérons avoir pu donner un large aperçu. Les antennes doivent promouvoir la France à tous points de vue et l'action n'est plus strictement culturelle. Elles promeuvent l'attractivité de la France sur le plan économique, universitaire, touristique, artistique, gastronomique, scientifique, culturel et linguistique. Le but étant de faire en sorte qu'après des pays étrangers, des populations, des entrepreneurs, tous ces champs soient liés, s'entretiennent réciproquement et concourent à une même image de puissance française globale sur la scène internationale. Or le cinéma est un véritable atout de ce point de vue. C'est aussi tout naturellement qu'il nous porte vers la question de la promotion linguistique du français.

B. La promotion linguistique

L'enseignement de la langue est l'activité à l'origine de la fondation des instituts et centres culturels français. Cette mission reste aujourd'hui au cœur de leur activité. Si elle constitue un élément de continuité et de cohérence avec les origines, cette mission reste primordiale surtout en ce qu'elle renvoie à la principale activité lucrative des antennes. Les cours de français et autres services payants autour de l'apprentissage de la langue permettent à ces établissements de s'autofinancer, et donc de générer les fonds de fonctionnement nécessaires aux autres activités, en particulier à la promotion culturelle. En effet, les dotations du ministère servent essentiellement à couvrir les frais nécessaires au bon fonctionnement des antennes (loyer si besoin et entretiens des locaux, salaire des personnels...). Les dotations pour opérations sont bien moins importantes¹⁴⁸. Or, la loi veut que la promotion culturelle soit gratuite. Les activités

¹⁴⁷ « Numérisation des salles de cinéma du réseau culturel français » sur le site de l'Institut Français. <http://www.institutfrancais.com/fr/numerisation-des-salles-de-cinema-du-reseau-culturel-francais>

¹⁴⁸ Voir tableau 1 sur *Les crédits de l'action culturelle extérieure hors ESR*.

culturelles dépendent donc directement des ressources propres et de la promotion linguistique. Au cours des derniers mois, en lien avec la baisse des crédits publics, la visibilité et la promotion des cours ont été redéfinies comme prioritaires à l'échelle de tout le réseau.

Les IF s'auto-financent en moyenne à hauteur de 67%. Or, ils tirent en grande partie leurs ressources propres de la vente de cours de français et de la passation d'examens de certification de langue. C'est également le cas des comités de l'Alliance française, mais ces derniers s'auto-financent à plus de 90% en moyenne, notamment parce qu'ils reçoivent sensiblement moins de subventions publiques. Les AF misent donc essentiellement sur les activités linguistiques. Ainsi, certains politiques et acteurs du réseau ont considéré la possibilité de distinguer cours de français et promotion culturelle pour répartir chacune des activités entre chacun des réseaux. La question a fait débat au Sénat et à l'Assemblée, notamment dans le cadre de la réflexion sur le rapprochement entre Instituts français et Alliance française. Les modalités du rapprochement seraient encore à définir, mais l'exécutif a quant à lui exprimé sa volonté de conserver la double approche, linguistique et culturelle, de chacune des structures. L'orientation suivie sur ces questions dépend directement de l'impulsion donnée par le Ministre des Affaires étrangères. À noter que dans les faits, en ce qui concerne l'Italie, c'est surtout le réseau IFI qui propose cette double approche du français, car les comités d'AF proposent essentiellement des cours de langue et la programmation culturelle reste limitée. Une telle situation alimente la tentation de distinguer les deux axes selon les deux réseaux. Mais la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (au Sénat) plaide pour la diversité des secteurs dans son avis sur le PLF pour 2018, en faisant valoir que les « deux dimensions se renforcent mutuellement, la culture attirant de nouveaux publics vers la langue française et réciproquement »¹⁴⁹. Nous partageons cette conviction, du fait notamment de nos études et de notre approche de la culture italienne, mais aussi de notre expérience d'assistante de langue française en Italie. De plus, cette forte association est constitutive du dispositif français pour des raisons historiques, et demeure une spécificité du modèle diplomatique français. Ce n'est par exemple pas le cas du réseau du *British Council* qui a fait le choix de se concentrer sur l'offre de cours. Pourtant, il faut bien admettre que dans les antennes

¹⁴⁹ Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2018, adopté par l'Assemblée nationale, tome II, « Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence », par MM. Robert del Picchia et André Vallini, sénateurs, n°110, Sénat, 23 novembre 2017

visitées, le public n'est pas le même pour ces deux activités, et ce, malgré les efforts des agents sur place. La mise en relation et la circulation du public entre les activités des deux volets est une véritable problématique à l'échelle du réseau.

1. Les cours de langues

De la même façon que les activités culturelles, les cours s'adressent au public le plus large possible. Différentes formules sont d'ailleurs mises au point et proposées par les services des cours, afin de s'adapter au mieux aux besoins et aux disponibilités de chacun. Idéalement, les cours doivent donc voir la participation d'apprenants de tous les âges : aussi bien les enfants scolarisés que les adultes, les jeunes souhaitant se rendre étudier ou travailler en France, ou encore les retraités. Le but est de répondre aux attentes et aux objectifs variés du public : plaisir et intérêts personnels, formation universitaire, formation continue, évolution professionnelle, voire projet professionnel à l'étranger, complément des cours reçus à l'école pour palier à des lacunes sur le mode du soutien scolaire... Les services pédagogiques tendent donc à développer une typologie variée de cours pour répondre à ces différents objectifs. Ils communiquent par ailleurs entre eux et travaillent ensemble à l'échelle du réseau national en vue de lisser et de mutualiser l'offre de cours, tout en gardant des spécificités liées au public qui varie d'une antenne à l'autre. On retrouve la même problématique que pour la promotion culturelle : il faut concilier les deux aspects, à savoir la centralisation, le pilotage commun depuis Rome et les réalités locales, la connaissance du terrain propre aux antennes, nécessitant un dialogue accru.

Les contenus des cours généraux sont basés sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), et les professeurs s'appuient sur des méthodes françaises, destinées à l'enseignement du FLE, de même que d'autres manuels scolaires destinés à l'enseignement en français (cours sur l'actualité, conversation...). Le réseau est essentiellement en contact avec les Éditions Didier, Hachette et Maison des Langues. On voit, dans la façon dont sont élaborées ces méthodes, qu'il y a toujours une dimension de civilisation, une dimension culturelle, qu'on ne peut pas ne pas traiter dans l'apprentissage de la langue. Certains cours amènent les enseignants à produire eux-mêmes les contenus, puisque les deux antennes répondent à la demande de cours sur mesure proposant l'adaptation totale à l'élève. Il s'agit essentiellement de personnes

devant se familiariser ou progresser en français dans le cadre de leur profession, ou d'élèves en classe Esabac (offre de l'IFF), ou encore de cours spécifiquement destinés aux scolaires. Dans la continuité et en complément de ces cours, les instituts proposent depuis plusieurs années des séjours linguistiques dans des écoles en France sur lesquelles les instituts fournissent aux élèves et à leurs familles les informations nécessaires, afin de choisir l'école et s'inscrire. Au delà de 15 ans, les apprenants ne sont plus distingués selon leur âge, mais seulement regroupés par niveaux du CERCL (A1, A2, B1...).

La majeure partie de l'offre didactique des antennes se base donc sur les niveaux définis par le cadre européen, selon différentes formules visant à s'adapter aux exigences de chacun en fonction des différents objectifs. Il y a longtemps eu une unique session annuelle, selon le modèle universitaire d'origine. Il y en a désormais plusieurs pour offrir plus de flexibilité aux inscrits : l'année académique est découpée en trois sessions à Naples, en deux sessions à Florence. Il est donc possible de s'inscrire seulement pour une partie de l'année. Les niveaux du cadre commun sont ainsi divisés en modules de 42 heures et le nombre de modules nécessaires pour atteindre un niveau dépend du niveau en question. Par exemple, le niveau A2 du CECRL comprend 2 modules, A2.1 et A2.2., nécessitant donc 84 heures de cours. La demande de cours permettant d'atteindre un niveau donné le plus rapidement possible est également en constante augmentation. Il y a ainsi les cours « extensifs », mais aussi des cours semi-intensifs et intensifs (accélérés) impliquant plus d'heures par semaine. Enfin, les cours en ligne sont ceux qui permettent la plus grande flexibilité. Ils sont demandés les plus souvent par des professionnels amenés à se déplacer souvent. Une dizaine de personnes se forment en ligne chaque année, par le biais de l'IFF, ce qui reste assez marginal mais non négligeable. Pour les enseignants, les cours en ligne requièrent une habilitation spécifique à ce format ; 4 la possèdent à l'IFF et en septembre tous les autres professeurs, une dizaine en tout, seront habilités à l'issue d'une formation. Ce service s'appuie sur la plateforme spécialement dédiée, développée par l'IF de Madrid, cas intéressant d'expérimentation par des antennes locales puis de mutualisation de ressources au niveau international.

Il existe ensuite un panel de cours qui ne sont pas généraux et se concentrent sur des aspects donnés. Ils viennent compléter l'offre générale, et sont souvent moins formels. On peut ainsi citer :

- des ateliers durant l'année, portant le plus souvent sur des points ciblés à approfondir (grammaire, expression écrite, phonétique et prononciation...);
- des ateliers en français sur des thèmes de civilisation tels que la littérature, l'histoire de l'art, l'histoire, la gastronomie...;
- Des cours estivaux pour répondre à la demande qui existe après le mois de mai, au moment où finissent habituellement les cours, qui proposent des activités plus ludiques en français, notamment des rencontres en dehors de l'institut, des jeux sportifs...;
- Des cours de français thématiques autour de domaines tels que l'actualité et les questions de société (sous forme de revue de presse par exemple), ateliers de conversation...;
- Des cours de langues ciblés en vue d'objectifs précis comme la préparation aux examens du DELF, étudiants devant partir en Erasmus, l'Esabac.... Pour ces cours on fait tout de même référence au cadre commun européen.

Dans la mesure où l'offre de cours est adaptée autant que possible aux publics, les variations d'une antenne à l'autre sont significatives du type de fréquentation. Par exemple, à Florence les cours de français sont abordés davantage comme un loisir, par un public plutôt aisé, une certaine élite notamment intellectuelle. Ainsi, des cours de théâtre en langue française sont proposés, pour répondre à la demande spécifique d'apprenants ayant déjà un niveau avancé mais qui veulent continuer à fréquenter l'institut par plaisir et recherchent une offre différente de celle purement linguistique. C'est un exemple de cours mis en place directement pour répondre à la demande spécifique du public d'une antenne. De la même façon, les cours proposant de découvrir une thématique donnée à travers la langue française sont plus suivis à Florence qu'à Naples, pas forcément dans l'absolu, mais par rapport aux cours dont l'objectif est d'atteindre un niveau de langue du cadre européen. À Naples en revanche, les cours de « français professionnel » rencontrent leur public, pour qui ils représentent un investissement d'avenir au sein d'un parcours professionnel. À l'IFF en revanche, ils ne sont pas proposés car cette demande n'existe pas, hormis dans le cas des cours sur-mesure pour les entreprises, qui comprennent une part de français basique et général et une part de langue technique et spécialisée.

L'antenne de Florence propose ces cours sur demande des entreprises, parmi lesquelles on compte par exemple Chanel et Louis Vuitton qui se sont implantés en Toscane. Il s'agit en général de cours individuels, pour suivre les besoins spécifiques d'un employé, selon sa mission au sein de l'entreprise. Dans ce cas, celle-ci finance le ou les cours. Les responsables sont formés au français pour favoriser les contacts avec la France ou pour qu'ils soient plus efficaces dans des échanges parfois quotidiens. Les écoles de langue plus classiques sont très concurrentielles dans ce domaine, pour des questions de prix, mais aussi parce qu'elles proposent souvent l'enseignement de plusieurs langues, ce qui peut être intéressant pour les entreprises internationales. Celles qui se tournent vers les Instituts français le font en général pour l'image de prestige et le gage de qualité qu'ils représentent, en lien avec leur propre image, ou parce qu'elles ont un lien particulier avec la France. C'est par exemple le cas des entreprises du secteur du luxe précédemment citées. Dans le cadre de ces cours, les IF sont même parfois amenés à donner des cours d'italien aux français. On voit alors qu'ils constituent un véritable soutien pour les échanges commerciaux et/ou d'expertise transnationaux, et sont donc des acteurs de la coopération et de la diplomatie économique. C'est un secteur qui reste marginal, mais que l'IF Firenze souhaiterait développer, d'autant plus que c'est à la fois particulièrement lucratif, et donc intéressant du point de vue de l'auto-financement, et en phase avec leurs nouvelles missions. Cependant, ils sont limités par le manque de moyens, dans ce cas notamment l'absence de responsable marketing, qui seraient un interlocuteur auprès des entreprises (faire valoir l'expertise du réseau, démarcher...). Il semble que la création d'un tel poste serait très avantageuse. On peut regretter en effet qu'un tel dispositif d'action extérieure soit déployé mais que des opportunités et des bénéfices potentiels soient ainsi laissés entre parenthèse, malgré les objectifs définis par le MAE. Beaucoup d'entreprises françaises sont établies en Italie, et beaucoup d'entreprises italiennes sont en contact régulier avec la France. La demande existe mais les instituts ne parvenant pas à se positionner sur ce marché, les entreprises se tournent vers d'autres structures. On rappelle ce que soulignaient Emmanuel Macron et Paolo Gentiloni en janvier 2018, l'Italie et la France sont les deuxièmes partenaires économiques réciproques. Ces contacts ont lieu essentiellement à Milan, capitale économique, mais pas seulement. Ainsi, le MAE souhaitant professionnaliser l'action culturelle extérieure, des agents spécialisés (responsables marketing) pourraient faire partie des antennes locales concernées (Milan, Florence...).

Depuis la réforme de 2010, certains Instituts français proposent des cours de français spécialisé, c'est-à-dire de langue française appliquée à différents secteurs professionnels. C'est le cas de l'antenne de Naples dont l'offre porte sur trois domaines : tourisme et hôtellerie, français juridique et français médical. Ces cours peuvent aboutir à des certifications spécifiques, délivrées par la Chambre de Commerce et d'Industrie par exemple. Ils sont directement en lien avec un nouveau caractère plus global de l'action culturelle. De tels cours facilitent et promeuvent la mobilité d'une certaine part de la population : une population éduquée, avec un bon niveau d'études, et destinée à appartenir à une certaine classe sociale. L'enjeu, outre la mobilité internationale des étudiants ou professionnels de ces secteurs, est également la diffusion de la maîtrise du français par ces catégories socio-professionnelles. En d'autres termes, le français doit tendre par là à faire partie de la formation des élites étrangères.

L'apprentissage du français par des professionnels du tourisme contribue à promouvoir l'attrait touristique du pays et à dynamiser ce secteur important pour l'économie de pays comme la France ou l'Italie. C'est un des axes de l'action extérieure de la France dont est plus spécifiquement en charge l'agence Atout France. Pour ce qui est du français juridique, cela permet d'asseoir le français comme langue du droit (c'est l'un des domaines dans lesquels la France aspire à s'imposer comme référence) mais aussi comme langue de l'expertise juridique qui peut ensuite toucher tout un faisceau d'activités. Pour ce qui est de la maîtrise du français par les médecins et autres professionnels médicaux, cela permet d'affirmer la France et le français comme langue de savoir, et notamment des savoirs impliqués dans la gestion des enjeux globaux. On rappelle à ce propos que la santé et le bien-être sont des domaines au centre des nouveaux enjeux globaux tels qu'ils ont été définis par la société internationale.

Ce type de cours a donc tout particulièrement une portée politique. Ils sont aussi une des applications concrètes du slogan du double réseau culturel extérieur de la France en Italie (AF et IFI confondus) : « *una lingua vicina per andare lontano* »¹⁵⁰ (Fig. 5). Soit la vision de la langue française pas seulement comme une fin en soi, pas uniquement comme un apprentissage par plaisir ou par passion, mais aussi comme un moyen, pour qui porte un projet, de parvenir à ses fins. Donc comme un outil, un atout supplémentaire dans un parcours. C'est également cette image que la France veut

¹⁵⁰ « Une langue voisine/proche pour aller loin ». On note d'ailleurs que le slogan de la diplomatie culturelle française en Italie met en avant l'aspect linguistique malgré le volet culturel des activités du réseau.

diffuser, en s'impliquant toujours plus dans la Recherche&Développement. Il s'agit de promouvoir la langue française, en tant que vecteur d'employabilité, et d'un environnement francophone dynamique, une des nouvelles missions des EAF depuis l'élargissement de 2010. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que de telles certifications officielles (diplômes de la CCIP) dans le domaine professionnel facilitent aussi la coopération internationale en fournissant des repères sur les compétences des partenaires potentiels. Que ce soit à travers la valorisation de la francophonie ou de tels slogans, le français semble vouloir concurrencer l'anglais dans son image de langue qui élargit les horizons, qui donnent accès à de nombreux territoires, secteurs professionnels... Et s'imposer comme une langue nécessaire dans un contexte de globalisation.

On voit dans l'offre didactique et dans sa variété qu'un véritable effort est fait pour s'adapter au mieux au public, bien que cela implique pour les apprenants d'être en mesure d'en payer le prix. L'offre de cours de langue de chaque antenne est le fruit à la fois des recommandations et normes européennes de l'apprentissage des langues, des résultats obtenus par d'autres antennes quant à une offre spécifique, mais aussi de la demande du public dans la mesure du possible afin de les accompagner dans leurs objectifs. Enfin, elle répond surtout aux objectifs et à la stratégie d'influence du ministère des Affaires étrangères.



Figure 5 : Une des affiches du double réseau culturel extérieur, mettant en avant la langue à travers le slogan, et la culture à travers la photographie choisie (façade et pyramide du Louvre).

2. Les rapports avec les institutions italiennes

Toujours dans l'idée d'encourager les échanges, notamment entre acteurs de pays et de cultures différentes, l'Institut français encourage des réseaux d'enseignants « de et en » français à travers le monde. Pour cela, IF Paris a développé une plateforme en ligne dédiée : IF Profs. C'est une sorte de réseau social pour promouvoir les échanges entre les professeurs de toutes les antennes mais également les professeurs de FLE à travers le monde plus généralement (partage d'expériences, de contenus, de méthodes...). Il est mis en place par IF Paris dans le cadre de ses missions d'apports et échanges d'expertise, notamment en matière de formation initiale et continue des enseignants et d'amélioration de la qualité de l'enseignement du et en français. Ces échanges entre professeurs permettent de rester à jour et de se renouveler. Mais surtout, les professeurs sont régulièrement formés. Un gros effort est fourni par le ministère et par l'opérateur public Institut français de ce point de vue, notamment pour la formation continue. Un des principaux axes de formation est actuellement le numérique : usage de manuels numériques, utilisation du tableau blanc interactif... Mais les formations peuvent porter sur des thèmes très variés : au cours des derniers mois, les enseignants de l'IFF ont été formés sur la remédiation en phonétique, la fidélisation et la motivation des apprenants (en lien avec la priorité donnée au secteur des cours), l'évaluation de la production écrite. Cette dernière formation a été proposée par le CAVILAM¹⁵¹, fruit de la coopération entre l'Alliance Française de Vichy en Auvergne et l'Université de Clermont-Ferrand, différents acteurs mettent donc leur expertise à profit. Le BELC, Bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation françaises à l'étranger, propose également des universités d'été et d'hiver pour des stages de formation des professeurs sur différents axes de l'enseignement : formation de didactique du FLE, formation pour l'aptitude à corriger et évaluer les examens du DELF et du DALF (niveaux par niveaux). Le BELC est un service du CIEP qui est lui-même sous la tutelle du MEN. Le MAE, qui avait affirmé vouloir professionnaliser le réseau, est donc particulièrement attentif à la formation initiale et continue des agents. La formation des enseignants du réseau est primordiale, mais également celle des professeurs des établissements publics du pays.

¹⁵¹ Centre d'approches vivantes des langues et des médias, centre de formation pour les étudiants et les professeurs en/de FLE.

De façon générale, on observe que plus le français est enseigné et valorisé dans le système scolaire, plus la part de public scolarisé est importante dans les instituts. Cette valorisation du français dans le système éducatif se répercute de la même façon sur l'activité des certifications de langue. On peut observer chez certains adultes un réel intérêt pour la langue française, le plus souvent né à l'école. Une majorité d'Italiens aujourd'hui, et à fortiori pour les générations antérieures, ont étudié le français durant leur scolarité, au moins durant le cycle correspondant aux premières années du collège en France (*scuole medie*)¹⁵², parfois plus (*superiori*)¹⁵³. Le français a longtemps eu une place prédominante dans le système scolaire italien, en l'occurrence bien plus que l'italien en France. En témoigne également le nombre d'établissements français (réseau AEFÉ) en Italie, par rapport à l'unique Lycée italien en France, le Lycée Léonard de Vinci à Paris. En 2005, un rapport de l'Assemblée nationale présentait quelques chiffres sur « la situation du Français en Italie »¹⁵⁴ :

- 840 000 élèves [étudiaient] le français dans le système scolaire italien (25 % des élèves, 2^{ème} rang) ;
- 17 000 professeurs italiens de français dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- 23 sections bilingues à option française dans 23 lycées italiens (2 700 élèves).

Déjà, le rapport soulignait « l'érosion » menaçant la position de l'enseignement du français comme langue étrangère dans les établissements italiens. La même année, entré en vigueur la réforme Moratti sur le système scolaire italien, du nom de la ministre italienne de l'éducation nationale sous le premier gouvernement Berlusconi. Ce dernier cherchait cependant à donner une place prédominante à l'anglais dans l'éducation obligatoire des jeunes italiens¹⁵⁵. Nous reviendrons sur cette réforme qui laissait très incertaine l'évolution de la situation du français en Italie. En effet, elle rendait obligatoire l'apprentissage de deux langues de l'Union Européenne pour les élèves italiens durant les premiers cycles de leur scolarité. Elle pouvait donc aussi bien

¹⁵² Scolarisation de 10 à 13 ans.

¹⁵³ Scolarisation de 14 à 19 ans, correspond au lycée.

¹⁵⁴ Rapport de l'Assemblée Nationale fait en 2005 au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi n°1925, visant à compléter la liste des établissements culturels et d'enseignement auxquels s'appliquent les dispositions de la convention culturelle du 4 novembre 1949.

¹⁵⁵ Mariano Longo, Teresa. « Dix années de transformation de l'école et de la culture en Italie (2001-2010) », *Carrefours de l'éducation*, vol. 34, no. 2, 2012, pp. 45-60.

renforcer qu'affaiblir ultérieurement la place du français. Il est difficile d'évaluer l'impact de la loi Moratti de ce point de vue, puisqu'elle est propre à l'Italie et que la baisse en question renvoie à une tendance européenne plus générale : « une tendance déjà ancienne à la baisse des effectifs d'apprenants de français langue étrangère persiste en Europe (-8,6% entre 2010 et 2014) »¹⁵⁶. Si l'apprentissage du français recule dans l'absolu, il maintient sa position relative parmi les autres langues (Fig. 6 et Tab. 2). Les chiffres les plus récents que nous avons pu obtenir ont été publiés en 2017 dans un rapport de l'Office statistique de l'Union européenne. Ils se rapportent à l'année 2015, soit dix ans après l'entrée en vigueur de la loi Moratti. Au vu des résultats présentés dans ce rapport, la loi Moratti a plutôt eu pour effet d'asseoir la position du français dans le système scolaire italien. Mais une telle évolution a pu être permise par le travail de promotion linguistique accompli par le dispositif extérieur de la France et notamment des Attachés de coopération pour le français (ACPF), basés dans les antennes du réseau IFI. Le consul général de France à Naples nous a indiqué qu'aujourd'hui encore le français maintenait dans le sud de l'Italie sa position de deuxième langue étrangère la plus étudiée. On peut voir que la situation du français demeure bien meilleure en Italie que dans le reste de l'Europe, en lien avec le rapport privilégié que nous voulons illustrer (Tab. 2).

Du témoignage des agents ayant le plus d'ancienneté (arrivés au début des années 80), il ressort que le français a connu une forte perte d'attrait dans les années 90, face à la diffusion massive de l'anglais. Aujourd'hui, on observe une nouvelle phase : l'anglais semble acquis, il ne serait donc à nouveau plus un concurrent. Le français, après avoir connu une forte baisse, irrémédiable, se serait stabilisé. La position du français serait plus concurrencée par l'espagnol ou l'allemand par exemple, que par l'anglais, très largement dominant et dont le rang ne sera pas remis en cause dans l'immédiat (Fig. 6). Il ne faut pas non plus perdre de vue la montée en puissance du mandarin, qui ne figure pas dans le rapport européen, basé sur des chiffres de 2015 et tenant compte de langues européennes, mais qui mériteraient d'apparaître ici.

¹⁵⁶ *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2ème édition de 2016, La documentation française.

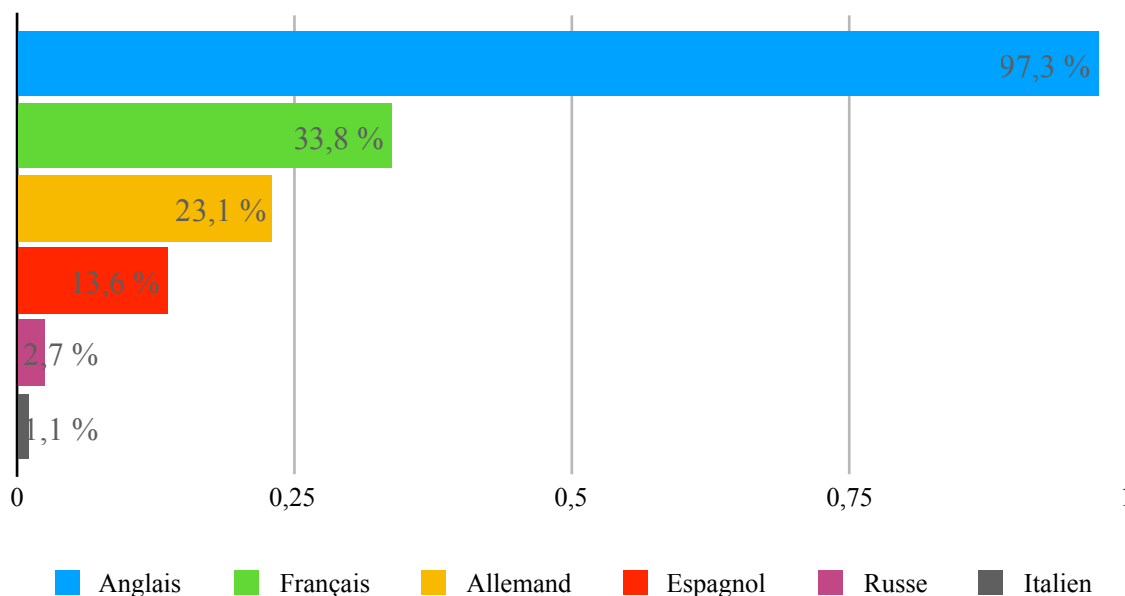


Figure 6 : Les langues étrangères les plus étudiées au sein de l'Union européenne (en % des élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire)

	Nombre d'élèves (en milliers)	Apprentissage des langues étrangères	Langue étrangère la plus courante	Deuxième langue étrangère la plus courante
UE	17 635,7	98,6 %	Anglais, 97,3 %	Français, 33,8 %
Italie	1 772,8	97,6 %	Anglais, 98,1 %	Français, 65,4 %

Tableau 2 : Apprentissage des langues étrangères, 1er cycle de l'enseignement secondaire (% des élèves), 2015. Source : Communiqué de presse Eurostat du 23/02/2017 sur l'apprentissage des langues étrangères en Europe.

Cette situation explique en partie que la concurrence avec les autres centres culturels de la ville ait lieu plutôt sur le plan linguistique, ce qui n'empêche pas, comme nous l'avons vu, la collaboration culturelle par ailleurs. Mais le réseau IFI bénéficie bel et bien de la situation privilégiée du français dans le système scolaire italien. On a vu déjà que les scolaires étaient un public à part entière pour les activités culturelles, c'est évidemment le cas également des activités linguistiques. Les rapports entre le réseau IF Italia et le système scolaire italien n'est donc pas à négliger. Certains agents se consacrent ainsi spécifiquement à la coopération éducative et universitaire.

Les cours de français et études françaises proposées par les Universités et les écoles publiques italiennes sont gérés par le MIUR¹⁵⁷, équivalent italien du ministère

¹⁵⁷ Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca.

de l'Éducation nationale et de celui de l'Enseignement Supérieur. Les cours de français dispensés par les instituts sont gérés par l'État français au travers des ministères des Affaires étrangères et de la Culture, auxquels il faut ajouter le ministère de l'Éducation nationale, dont la participation porte spécifiquement sur les activités linguistiques. L'enseignement du FLE au sein du réseau IFI est conforme aux recommandations ministérielles du MEN, et ne suit pas les programmes du MIUR. En revanche, l'IFI forme régulièrement des professeurs du système italien en FLE. En effet, les antennes des Instituts français sont également chargées à l'échelle locale, de former les professeurs des établissements publics du primaire et du secondaire où le français est enseigné, en accord avec le MIUR. Elles s'occupent donc de la formation continue des professeurs de et en français : mises à jour sur le programme de FLE du MIUR, nouvelles méthodes d'enseignement des langues, nouvelles ressources didactiques... Mais le réseau forme aussi des professeurs de disciplines non linguistiques (histoire, histoire de l'art, par exemple) à l'enseignement de leur matière en français. Il s'agit de la méthodologie CLIL¹⁵⁸, diffusée en Italie notamment dans les filières linguistiques des lycées. Enfin, le réseau forme en amont des professeurs qui devront préparer leurs classes à l'examen du DELF scolaire ou encore à l'Esabac. Ce diplôme a été créé conjointement par le MEN et le MIUR en 2009, il sanctionne le cycle des *superiori* en Italie et du lycée en France. Il se veut donc un équivalent respectivement de l'*Esame di Stato* et du baccalauréat (d'où le nom d'Esabac) qui jouit de la même reconnaissance que son homologue dans l'autre pays.

À l'issue de ces formations, les antennes IFI sont également habilitées à délivrer des diplômes officiels de l'État français en la matière, tel que le Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère (DAEFLE). Ces diplômes français sont également reconnus par le MIUR. La définition et la reconnaissance des divers titres et reconnaissance en la matière sont donc des éléments de la coopération bilatérale franco-italienne, allant au-delà du cadre commun européen.

Les certifications de français du Cadre européen commun de référence pour les langues restent toutefois une activité centrale de l'offre linguistique des instituts. Il s'agit du DELF (Diplôme d'études de langue française) pour les niveaux A1 à B2 et du DALF (Diplôme avancé de langue française) pour les niveaux C1 et C2. Les quatre

¹⁵⁸ *Content and Language Integrated Learning.*

antennes du réseau IFI font partie des 27 centres d'examen et/ou de passation de la péninsule italienne. Les autres centres sont le Centre-Saint-Louis de Rome ainsi que 22 comités d'Alliance française. Cette activité bénéficie de la synergie recherchée entre les deux réseaux, public et associatif. Les antennes locales peuvent s'appuyer sur des Alliances françaises des proches régions pour une aide logistique lors des sessions d'examens et certains professeurs extérieurs à l'institut habilités à l'évaluation des différents niveaux peuvent être impliqués pour la correction des épreuves lors d'importantes sessions. En Toscane, l'IFF bénéficie ainsi de l'appui des Alliances françaises de Carrare et de Valdinievole. L'IFN, dont relève les régions de Campania, Basilicata et Molise, collabore avec les AF d'Avellino et Potenza. En Italie, l'activité du réseau Institut français est de ce point de vue sans commune mesure avec les AF, qui apparaissent plutôt comme des centres d'« appoint » logistiques et techniques. En effet, en 2016 l'IFF et l'IFN représentaient à eux seuls 20% du nombre de certifications annuelles en Italie (Tab. 3). Les certifications « tout public » (adultes) représentent une part mineure de l'ensemble de ces certifications. La grande majorité des certifications est passée par des enfants et des jeunes scolarisés, ce qui nous montrent que l'activité de promotion linguistique des IF est étroitement liée à ce public. Il s'agit d'un diplôme officiel de l'État français, à l'image du baccalauréat par exemple, qui requiert une mise en place et organisation logistique conséquentes. Il y a trois sessions d'examen par an. C'est une activité relativement récente des instituts, notamment par rapport aux cours de langues. Elle remonte au début des années 90, en lien avec la naissance même de l'harmonisation des reconnaissances linguistiques au niveau européen, et les débuts du CECRL.

	Nombre de certifications de français du CECRL	Dont Delf scolaire
Dans le monde	575 000	NC
En Italie	37 000	31 000
Centre d'examen IF Napoli	4 000	3 500
Centre d'examen IF Firenze	3 500	NC

Tableau 3 : Chiffres clés certifications DELF et DALF pour l'année 2016¹⁵⁹

¹⁵⁹ Pour la réalisation de ce tableau nous avons croisé plusieurs sources : l'annexe « Objectifs et indicateurs de performance » du PLF pour 2018, les données du CIEP pour l'Italie, et enfin des données propres à l'antenne de Naples sur lesquelles nous avons travaillé lors de notre stage. Les chiffres ont été arrondis à la troisième unité.

La promotion linguistique passe aussi par la valorisation de l'apprentissage du et en français et donc de ceux qui apprennent le français. C'est dans cet esprit que régulièrement les agents des instituts français, et en particulier les directeurs d'antennes, participent à des remises de prix et de diplômes vers les jeunes les plus méritants dans l'apprentissage du français. Une telle reconnaissance est gratifiante et donc encourageante pour les apprenants, d'autant plus quand la reconnaissance vient d'institutions officielles et de figures elles-mêmes valorisées socialement (les consuls de Naples et de Florence). La démarche participe aussi à donner de la France une image de culture inclusive et méritocratique, qui valorise les efforts et donc d'un pays où ces derniers aboutissent à une forme de reconnaissance sociale. Cette promotion est importante aussi bien pour encourager les scolaires que les étudiants dans leur intérêt pour le français.

De ce point de vue, il y a une véritable action à mener en Italie, avec l'appui des attachés pour la coopération universitaire, de CampusFrance... Grâce à leur action, la France est attractive pour les étudiants italiens en recherche de mobilité internationale. Durant l'année académique 2015-2016, l'Italie a été le deuxième pays de provenance des étudiants Erasmus en France, après l'Allemagne, avec 4 332 étudiants, soit 14,9 % des Erasmus accueillis en France cette année-là¹⁶⁰. La même année, 6% des étudiants français partis en Erasmus avaient choisi l'Italie comme destination, soit 2 435 personnes. La population étudiante circule donc entre les deux pays, même si les flux sont plutôt orientés de l'Italie vers la France. Une telle orientation peut justement être interprétée comme le fruit de cette diplomatie d'influence. En revanche, l'enseignement du français, que ce soit la langue ou la littérature, est en baisse dans l'enseignement supérieur italien, en particulier à l'Université de Florence. La fréquentation de la médiathèque et des activités culturelles par les jeunes et par un public d'étudiants est un très bon indicateur de la situation du français dans les universités italiennes, allant de pair avec l'intérêt de cette catégorie de public pour les activités du réseau. Or, il s'agit du public visé en premier lieu par l'action culturelle extérieure de la France. Qu'il s'agisse de « renforcer le statut du français comme deuxième langue la plus apprise dans le monde » ou de « conforter la place du français comme langue de communication

¹⁶⁰ https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_fr.pdf

internationale »¹⁶¹, une attention tout particulière est portée aux jeunes, étudiants ou actifs.

C. Le renouvellement et la conquête de nouveaux publics

Les instituts apportent ainsi leur soutien aux grands axes de l'industrie culturelle française (le cinéma, la musique, le livre...) au travers d'initiatives qui rencontrent plus ou moins leur public. Les publics potentiels sont : les communautés étrangères expatriées et locales, les élites locales, les étudiants, les jeunes actifs, les plus jeunes encore, tels que les enfants scolarisés... Le but des instituts est évidemment d'avoir le public le plus large et le plus varié possible. De la même façon que les antennes mettent en contact différents domaines (culturel, éducatif, universitaire...), il s'agit de favoriser la circulation des personnes appartenant à ces différents mondes (tranches d'âge, catégories socio-professionnelles) et d'accroître les contacts entre eux. Cette politique va de pair avec l'ambition de faire des instituts des lieux les plus vivants possible. Dans les faits, chaque institut connaît son groupe d'habités, qui souvent n'appartient pas à la tranche d'âge la plus jeune de ceux qui fréquentent l'institut. Une élite francophone parfois vieillissante, qui peine à se renouveler, continue à fréquenter les établissements avec assiduité et attachement. Les deux directeurs rencontrés ont ainsi identifié dès leur arrivée la nécessité de rajeunir leur public. L'offre culturelle et linguistique doit donc être pensée en gardant à l'esprit l'élargissement du public vers des cibles plus jeunes, afin de tendre vers un équilibre majeur. La poursuite de cet objectif se traduit notamment par un véritable effort de conquête des étudiants.

1. Le public visé et le public effectif

Nous avons souhaité nous poser ici la question de la réception des activités précédemment présentées. Lorsqu'ils définissent la programmation culturelle et l'offre de cours que nous venons de voir, comment les acteurs ciblent-ils les publics qu'ils ont en tête ? Une fois les contenus proposés, quel succès rencontrent-ils et auprès de quel public ?

¹⁶¹ Deux des trois priorités de la politique de promotion du français dans le monde, avec la « transmission du français aux nouvelles générations de l'espace francophone », définies par le gouvernement dans le cadre de la LOLF.

Les coordinateurs pédagogiques et les professeurs cherchent à cerner les exigences des usagers et du public potentiel grâce à l'interaction avec les apprenants. Nous avons pu observer un bon rapport au sein de l'antenne de Naples¹⁶² entre les professeurs et leurs groupes, ou en tous cas la plupart des étudiants. Des activités à l'extérieur de l'institut, en dehors des cours, ont même pu être organisées de façon informelle avec le groupe, parfois à caractère culturel mais pas nécessairement (visite d'une exposition, *aperitivo*...). C'est un signe positif car, idéalement, un réel dialogue doit exister entre l'enseignant et son groupe, d'abord parce que cette approche correspond à l'atmosphère dans laquelle veulent s'inscrire les instituts. C'est également important pour mieux cerner les souhaits et attentes, que certains élèves expriment parfois explicitement. Ceux-ci sont par ailleurs recueillis par le biais de questionnaires de satisfaction réguliers, à l'issue de chaque session, qui sont ensuite traités par le service des cours. Le logiciel de gestion administrative des activités linguistiques Hanaf sert aussi à l'établissement de statistiques et de données sur la fréquentation des cours. Dans ce domaine, la définition de l'offre profite également des retours entre équipes des différentes antennes, qui se confrontent et font profiter les autres de leurs résultats : succès de telle ou telle offre, par exemple l'offre d'accompagnement dans l'Esabac de l'IFF.

En revanche, il est plus difficile d'évaluer le succès de la programmation culturelle auprès du public, les instituts n'effectuant pas de suivi statistique précis de la présence à chaque manifestation dont ils sont organisateurs ou partenaires. L'évaluation se fait directement, sur place, à vue d'œil. Les acteurs constatent sur le moment le succès rencontré par les manifestations et en tirent les conséquences pour l'orientation des programmations futures. Mais il reste beaucoup moins aisé de comprendre le public, ce qui lui plaît, ses habitudes et ses attentes, ou encore les moments auxquels il est le plus susceptible de se déplacer, de fréquenter l'institut. Nous avons pu percevoir à Naples un contact particulier avec le public, un réel effort pour recueillir les attentes et les besoins sans qu'ils soient forcément exprimés explicitement, et surtout pour y répondre. Si cela peut sembler évident, cette attention ne va pas de soi dans la pratique. Nous avons pu constater et on nous a décrit un public souvent versatile, pouvant être

¹⁶² Si nous évoquons plus volontiers l'antenne napolitaine c'est parce que, du fait de notre stage en janvier-février 2017, nous en avons une meilleure expérience directe. Cela ne signifie pas que le propos n'est pas valable pour l'antenne florentine.

difficile à cerner, parfois capricieux, et à conquérir sans cesse. La situation semble comparable à Florence, où l'on nous a confié l'appréhension naturelle vis-à-vis d'événements n'attirant aucun public, d'un intervenant se déplaçant pour finalement être confronté à une salle vide, ce qui arrive parfois.

Ainsi, comment cerner le public et ses attentes ? Une faiblesse du fonctionnement actuel que l'on peut souligner est la période trop brève des mandats des directeurs des antennes. Nous percevons comme une contradiction la volonté manifeste, et la nécessité, de s'adapter au public local d'une part, et le temps à disposition des directeurs pour apprendre à le connaître d'autre part. Certes, la capacité à s'adapter régulièrement à un nouvel environnement fait partie du travail de tout représentant diplomatique et détaché du MAE. On peut aussi mettre en avant, comme il nous a été répondu, le fait qu'à l'inverse, des directeurs en poste depuis longtemps dans un pays finiraient par se couper de la France, de leurs contacts, et de l'évolution du pays depuis leur départ. Leur action perdrait alors en dynamisme et ils n'apporteraient plus cette expérience immersive dans la culture française que recherche a priori le public. Il nous semble que le réel atout des directeurs sont ici les ressources humaines. La contrainte de la durée des mandats de direction est nuancée par le fait que le directeur n'est pas seul, mais entouré de ses collaborateurs. Ceux-ci sont le plus souvent employés à l'institut pour une durée indéterminée et voués à y rester sur le plus long terme : ils sont en quelque sorte la mémoire des instituts. Ensemble, ils constituent une équipe, se réunissant hebdomadairement, par exemple à Naples tous les mardis matin. Ce besoin réciproque du directeur et du reste de l'équipe favorise par ailleurs une dynamique positive au sein du personnel et un renouveau régulier bénéfiques au fonctionnement de l'antenne. Nous reviendrons donc sur la question des moyens humains du réseau IFI.

L'attention portée à la fréquentation des antennes a tout de même permis d'identifier certaines attentes et certains comportements du public. Par exemple, il est ressorti à plusieurs reprises, lors de nos entretiens, qu'à Florence le « tout numérique » n'est pas adapté au public de cette antenne. Le public des cours est en grande partie constitué d'actifs, travaillant dans le secteur tertiaire qui, même lorsqu'ils apprennent le français pour des raisons professionnelles, recherchent à travers l'institut un espace de détente et de contact direct avec les personnes et non à se remettre derrière un poste d'ordinateur. C'est donc plutôt la dimension ludique qui est mise en avant dans les cours, répondant également aux attentes de ceux qui apprennent le français avant tout

par plaisir ou par intérêt personnel. Là, la dimension interactive, l'approche dynamique, liée à un apprentissage moins scolaire est valorisée. Elles renvoient par ailleurs aux nouvelles tendances didactiques du FLE et des langues en général. Ainsi, le numérique sert surtout à dynamiser les cours dans cette recherche d'une dimension ludique et d'interaction, en lien avec le cours de français abordé comme une activité de temps libre, et qui doit être attrayant. Des jeux didactiques peuvent ainsi être proposés (jeux de cartes, jeu de rôle...), surtout dans le cadre des ateliers ciblés et la demande est importante.

Mais comprendre le public, comprendre la demande et l'environnement culturel permet aussi de se positionner sur des thèmes pour lesquels il n'y a pas ou peu d'offre dans l'air d'influence de l'antenne. C'était le cas pour la projection à l'IFN en mars 2018 du film *120 battements par minute*, traitant de la séropositivité et sorti en France en août 2017, moins d'un an auparavant. L'événement ne se limitait pas à la projection du film, il était accompagné d'échanges en présence d'associations et de certaines communautés, et surtout du réalisateur Robin Campillo. Plusieurs autres films programmés dernièrement par l'antenne napolitaine se prêtaient ainsi au débat d'idées autour des minorités sexuelles, des questions de genre, comme par exemple *Laurence Anyways* de Xavier Dolan (2012). Si ces événements comportaient une plus grande prise de risque que la programmation d'une comédie par exemple, ils ont réellement rencontré leur public et, en plus de délivrer un message, venaient enrichir l'offre culturelle napolitaine en apportant quelque chose de différent.

À l'inverse, les événements littéraires et autour du livre se distinguent comme les plus difficiles à faire valoir auprès du public. Quoique cela ne soit pas la règle, comme le montre l'exemple d'un événement autour d'Albert Camus à Florence, qui avait amené une foule de visiteurs faisant la queue pour entrer dans la salle. Cependant, la fréquentation et le succès de ce type d'événement sont très aléatoires, et de façon générale assez faibles, en particulier à Naples. Cette situation peut parfois être dissuasive pour les agents du réseau, et peut créer un manque au niveau de la promotion de ce domaine, ce qui aboutit finalement à un cercle vicieux. C'est regrettable puisque, comme on vient de voir, connaître son public et programmer en conséquence signifie aussi le bousculer dans ses habitudes, l'amener sur des terrains nouveaux. Seulement, paraître attrayant reste un impératif. Il peut alors être utile de s'appuyer sur des branches un peu plus spécifiques comme la bande-dessinée, plus populaire. L'IFN a été partenaire

du Comicon de Naples, auquel il a participé en accueillant notamment des auteurs et illustrateurs en résidence. À l'IFF, Julie Maroh, auteure et illustratrice du *Bleu est une couleur chaude* a été invitée, bénéficiant alors du succès et de la visibilité apportée par le film *La vie d'Adèle*, tiré de la bande-dessinée.

Au-delà du type de fréquentation propre à chaque antenne, on a pu identifier deux défis communs à l'ensemble du réseau IFI : apparaître plus attrayant pour les « jeunes » (15-35 ans), et faire en sorte que le public des manifestations culturelles et les apprenants (cours) se recoupent un peu plus. En accord avec les universités, les Instituts français tentent de se rapprocher des jeunes, et notamment des étudiants. Une convention entre antenne et département d'études linguistiques d'universités locales permet aux étudiants en *francesistica* d'assister à des manifestations culturelles de l'IF en vue de l'obtention de crédits nécessaires à la validation d'un semestre et à termes à l'obtention de leur diplôme. Le cycle de séminaires sur les écrivains contemporains français et francophones en partenariat avec l'université de Naples *L'Orientale*, également en collaboration avec l'Université Federico II et l'Observatoire des Écritures Contemporaines de Paris-Ouest Nanterre, évoqué précédemment, rentrait par exemple dans le cadre de cet accord. Le suivi de huit séminaires sur l'ensemble du cycle et la rédaction d'un compte-rendu permettaient aux étudiants en lettres et langue françaises d'obtenir 2 CFU¹⁶³. Certaines activités à caractère scientifique de l'IF sont donc reconnues par le *MIUR* et les universités comme pouvant contribuer dans une certaine mesure au parcours d'un étudiant, au même titre que le cours ou séminaire d'un professeur, que des activités pratiques, des stages, encadrés par des enseignants et/ou universitaires. Une telle convention a pour but immédiat d'amener un public donné (jeune, instruit) jusque dans les antennes qui à cette occasion découvrira peut-être l'IF, ses activités et services, et sera susceptible d'y retourner en d'autres occasions, d'en parler autour de lui... C'est tout du moins l'effet escompté et il serait intéressant de voir ce qu'il en est à travers une enquête auprès du public. Quoiqu'il en soit, l'existence même de l'accord est bénéfique pour l'institut et son image. Un tel accord implique en effet la reconnaissance de la qualité des programmations du réseau IFI par l'Université, soit la principale autorité dans le domaine du savoir, de la culture, des sciences et de

¹⁶³ *Credito Formativo Universitario*, nom donné dans le système italien aux ECTS, European Credit Transfer System, reconnu par toutes les universités européennes grâce au processus de Bologne.

leur transmission. Nous l'avons vu, la question de l'image est centrale puisque nous parlons ici de diplomatie d'influence. Les professeurs et chercheurs pourront eux-mêmes venir à l'institut, proposer des séminaires sur place, animer des débats-conférences... et amener avec eux une partie de leurs étudiants. Mais les antennes peuvent également se déplacer pour aller là où se trouvent les étudiants et organiser ou être partenaires de divers événements se déroulant dans les universités, ou en être partenaires : journées d'études, colloques, présentations de publication... La coopération universitaire est l'une des stratégies mises en place par le réseau, pour se rapprocher de cette part de la population, mais aussi dans le respect des nouvelles missions de promotion et de diffusion des idées et des savoirs.

Traditionnellement, c'est sur la promotion des industries culturelles et de leurs productions que se positionne l'action culturelle extérieure. Nous avons évoqué précédemment la question du cinéma, et la concurrence que représente la disponibilité, toujours plus massive et rapide, de contenus sur internet, tout particulièrement dans le domaine de l'audiovisuel, en lien avec les diverses plateformes de téléchargement (*streaming*), légales ou non, qui émergent en continu et se sont très vite installées dans les usages. Les acteurs culturels et agents du réseau ne sont pas détachés de cette réalité et de ces nouvelles pratiques. On constate qu'un réel effort est fait, allant de pair avec un investissement conséquent, d'une part pour proposer une offre de qualité : modernisation des infrastructures, collaborations avec des festivals, rencontres avec des réalisateurs ou acteurs, débats... et d'autre part pour proposer des films récents, soit en louant les droits pour la diffusion lors des séances hebdomadaires ou des cycles spéciaux, soit en achetant les DVD dès qu'ils sont disponibles, afin de les proposer au prêt via la médiathèque. Les usagers peuvent alors voir à l'institut ou louer des films sortis dans les salles il y a à peine quelques mois en France. Cette politique est menée en premier lieu en direction des jeunes et pour apporter un complément auquel regarder le film chez soi ne donne pas accès. Nous donnons ici deux formes d'action possibles, mais cette préoccupation est en fait omniprésente dans les choix des instituts, indépendamment du succès rencontré.

Les différentes antennes expérimentent également en vue d'encourager la circulation entre les différents secteurs d'activités qui ne doivent pas être cloisonnés. De façon générale, le public des cours et le public des activités culturelles se recoupent peu, malgré la volonté des instituts. C'est une problématique ancienne, qui n'est d'ailleurs

pas propre à l'Italie. Il n'est pas possible d'inciter outre-mesure qui fréquente les manifestations culturelles à s'inscrire au cours puisque ceux-ci sont payants. Ce sont donc surtout les professeurs qui essayent autant que possible de promouvoir les événements auprès de leurs élèves, de mettre en avant la continuité entre les deux volets d'activité de l'institut, ou encore les avantages linguistiques d'aller voir un film français comme en programment chaque semaine les antennes. Chaque antenne essaye de mettre en place ses propres solutions. À Naples, des ateliers sur des thèmes variés (littérature, histoire de l'art notamment) sont organisés et animés par les professeurs afin qu'ils constituent eux-mêmes un lien entre les deux volets auprès de leurs groupes d'apprenants. Il s'agit aussi de mieux montrer qu'activités culturelles et cours sont complémentaires. On a vu que ces figures sont importantes pour « capter » les attentes de leur public et orienter les activités culturelles en conséquence. L'équipe pédagogique de l'IF Firenze avait fait la tentative d'inclure dans le programme semestriel de cours une séance dédiée à la participation à un événement culturel de l'institut, mais cela n'a pas été concluant. En effet, le caractère commercial des cours, soit le fait que des clients payent pour un service donné, rend impossible pour les professeurs d'imposer aux apprenants la fréquentation de certains événements culturels (qui sont par ailleurs gratuits). Tous les apprenants ne sont pas intéressés et cela ne correspond pas forcément à l'objectif en vue duquel ils étudient la langue. Un facteur très concret distingue donc les deux grands volets d'activité et donc leur public : la promotion culturelle est une activité gratuite et à but non-commercial alors que la promotion linguistique l'est.

S'il y a une nette distinction entre le public des deux types d'activités, l'étanchéité n'est pas non plus totale. Le public participant le plus aux activités culturelles est dans l'ensemble celui des cours dits « de maintien », c'est-à-dire les cours ne servant pas à atteindre un certain niveau de langue du CECRL, mais à entretenir un bon niveau déjà atteint. Il s'agit typiquement des inscrits aux cours d'actualité, de conversation, ou de théâtre dans le cas de Florence. Le rapport à l'apprentissage et les motivations sont alors souvent différentes. Ce public suit les cours essentiellement par plaisir, il est plus susceptible de se rendre à l'institut en d'autres occasions ou de participer à une activité culturelle avant ou après son cours. Comme pour le reste du public dans son ensemble, ce sont les films qui attirent le plus les apprenants, et les conférences d'écrivains et les événements littéraires qui attirent le moins. Mais ici la question de la maîtrise de la langue joue un rôle : pour un apprenant n'ayant pas

Fig. 7a : Proportion des événements par tranche horaire - programmation IF Firenze (semestre septembre-décembre 2017)

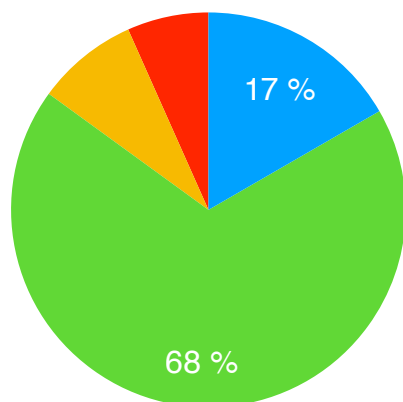
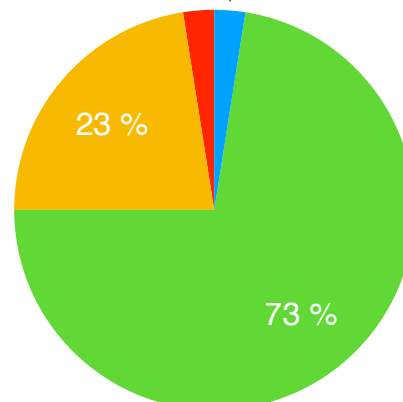


Fig. 7b : Proportion des événements par tranche horaire - programmation IF Napoli (semestre septembre-décembre 2017)



● matin ● soir ● après-midi ● journée entière

forcément un niveau élevé, un film sous-titré reste accessible alors que l'idée d'un ouvrage en français peut être dissuasive, ou il peut ne pas se sentir concerné. De ce point de vue, les services qu'offrent la médiathèque sont très appréciés et sollicités par le public des apprenants : la littérature, grâce notamment au système de la bibliothèque de l'apprenant, mais surtout les films à emprunter, plutôt que d'assister aux projections à l'institut. Dans tous les cas, encourager la circulation des publics entre les deux secteurs implique en premier lieu de veiller à une bonne gestion des horaires. Le public visé en premier lieu par les instituts étant un public d'étudiants ou de jeunes actifs, une nette majorité des activités est programmée le soir (Fig. 7) ou le samedi, c'est-à-dire durant le traditionnel temps libre de la plupart des travailleurs. Ainsi, à Florence, les événements culturels ont lieu après 18h, majoritairement à 20h pour le cinéma et à 18h ou 21h30 pour les activités d'un autre type. Pour ce qui est des cours, la majorité commencent, ou parfois finissent, à 19h30. Les horaires sont donc également pensés pour laisser aux apprenants la possibilité de participer à une activité culturelle en arrivant avant le cours, ou après. À Naples, la concentration des activités durant la plage du soir est encore plus marquée, mais la part d'événements ayant lieu l'après-midi, aux alentours de 16h30 est également plus importante. Cet horaire s'adresse plus

particulièrement aux étudiants qui ne sont pas inscrits aux cours de langue et qui peuvent aussi profiter de leur venue à l'institut pour travailler en médiathèque.

Malgré ces efforts, de fait, les cours et les manifestations culturelles sont amenés à se chevaucher, la plage horaire étant assez limitée. Or, les formules de cours proposées impliquent pour les élèves de venir deux à trois fois par semaine. Si ces jeunes étudiants ou jeunes actifs n'ont pas l'intention de passer toutes leurs soirées à l'institut, ils ne fréquenteront que rarement les activités culturelles. D'un autre côté, la demande des apprenants d'atteindre un niveau de langue donné en peu de temps nécessite une telle fréquence hebdomadaire des cours... Il n'est donc pas aisé de concilier toutes les exigences.

Afin de mieux comprendre la population locale à laquelle a à faire chaque antenne, nous avons récolté quelques données de l'Istat¹⁶⁴ en lien avec les activités et objectifs du réseau IFI (Tab. 4, 5, 6).

	Population totale	Population 15 - 35 ans	Rapport
Campanie	5, 83 M	1, 5 M	26 %
Naples (province)	3, 1 M	821 000	27 %
Toscane	3, 74 M	744 000	20 %
Florence (province)	1 M	200 000	20 %
Italie	60, 5 M	13, 3 M	22 %

Tableau 4 : *La part de jeunes dans la zone d'implantation des deux antennes*¹⁶⁵.

¹⁶⁴ Institut national de statistique italien, il s'agit d'un organisme public voué à la recherche. Les sources sont issues des tableaux de données « *Indicatori del benessere equo e sostenibile dei territori* ». Nous avons utilisé les tableaux concernant le bien-être économique et l'instruction et la formation. Enfin, nous nous basons sur un rapport de 2017 sur les dépenses de consommation des ménages (*Spese per consumi delle famiglie*) du même institut et datant de 2017.

¹⁶⁵ Nous avons calculé ces données à l'aide de l'outil *Geo Demo* de l'Istat, basé sur les chiffres du recensement national au 1er janvier 2018.

	Revenu disponible par famille (chiffres de 2012)	Salaire annuel moyen des employés (chiffres de 2016)	
Campanie	32 000 €	16 000 €	
Naples (ville)	34 000 €	17 000 €	
Toscane	42 000 €	21 000 €	
Florence (ville)	47 500 €	22 500 €	
	Dépenses mensuelles moyennes par ménage (2017)	Part dédiée au divertissement, au spectacle et à la culture (2017)	Part dédiée à l'instruction (2017)
Toscane	2 860 €	5,8% soit 166 €	0,5% soit 14 €
Campanie	2 110 €	4,8% soit 101 €	0,5% soit 11 €

Tableau 5 : *Revenus moyens et dépenses dans les domaines d'activité du réseau IFI.*

	Population ayant obtenu le baccalauréat (24-64 ans)	Licences et autres diplômes équivalents ou supérieurs (25-39 ans)	Passage à l'université	Jeunes qui ne travaillent pas et n'étudient pas
Campanie	52 %	19,6 %	44 %	35,3 %
Naples (ville)	48,4 %	18,6 %	42,9 %	37,7 %
Toscane	63,7 %	27,5 %	52,5 %	18 %
Florence (ville)	68,5 %	37 %	53,9 %	16,7 %

Tableau 6 : *Taux d'éducation et de niveau de formation de la population.*

Dans son analyse déjà citée, assez pessimiste, F. Martel souligne lui aussi l'importance du rôle que jouent les jeunes pour asseoir le *soft power* dans le contexte de ce qu'il aborde comme une bataille contre les autres pays¹⁶⁶. Il déplore de ce point de vue « le vieillissement de la population européenne ». Ce vieillissement de la population se vérifie également à l'échelle de l'Italie. Cependant il existe des spécificités régionales fortes au sein de la Péninsule. Ainsi, malgré ce phénomène général, la population de la ville et de la région de Naples reste assez jeune, plus qu'à Florence par exemple (Tab. 4). Cette proportion de jeunes parmi la population locale se reflète sur la pyramide des âges du public des antennes. Ainsi, à Florence, la moyenne d'âge est plus élevée (la

¹⁶⁶ Frédéric Martel, « Culture : pourquoi la France va perdre la bataille du « *soft power* » », Terra Nova, note, 31 mars 2010, synthèse.

majorité des personnes fréquentant l'institut a 40 ans et plus). Il en va de même pour la part de Français fréquentant les instituts qui, si elle est marginale dans les deux cas, est tout de même proportionnellement plus importante à Florence, où la communauté française est plus grande. Nous en profitons pour indiquer quelques chiffres : la communauté est estimée par les autorités françaises à 70 000 personnes sur l'ensemble de la Péninsule. Elle tend à être concentrée au Nord et au centre. Environ 46 000 Français étaient enregistrés auprès des consulats en 2014, dont près de 16 000 dans la circonscription consulaire de Rome (centre) qui comprend la Toscane et 3 500 pour celle de Naples (sud)¹⁶⁷.

Malgré le rattachement à Rome, un consulat honoraire a été maintenu à Florence du fait de cette importante communauté française en Toscane. Mais dans ce cas, il faut bien distinguer consulat honoraire et antenne IFI, car il est clair que les expatriés français ne sont pas le public privilégié par l'action culturelle, et encore moins par les cours. Nous avons évoqué les publics et le type de fréquentation recherchés par les instituts, nous pouvons également proposer ici un contre-exemple de public que les antennes ne ciblent pas. On comprend que les Français expatriés ne soient pas la priorité des antennes, étant donné que l'action culturelle est une dimension des relations internationales et de la diplomatie. Il s'agit donc d'une action à mener en premier lieu auprès des populations étrangères, soit ici des Italiens, francophones ou non. Encore une fois, cette prédilection pour le public italien ne vaut pas pour l'activité consulaire, le consulat accueillant évidemment les ressortissants français. Cependant, la fréquentation des instituts par un public français/francophone n'est pas totalement à négliger selon nous. Elle implique de réunir entre les murs de l'institut des Français et des Italiens afin d'établir un contact qui pourra, une fois advenu, se développer de lui-même en dehors et indépendamment de l'institut. Nous le soulignons, car c'était par ailleurs la vocation d'origine de ces établissements. Dans l'esprit de Luchaire, lorsqu'il créait son annexe florentine de l'université de Grenoble, et encore longtemps après lui, ces établissements devaient réunir des jeunes, Français étudiant l'italien et Italiens étudiant le français, en vue d'acquérir une connaissance mutuelle.

¹⁶⁷ Page « La communauté française en Italie » du site France Diplomatie, présentant les données du recensement au 31 décembre 2014.

La question de la langue de communication et de diffusion des contenus est en lien direct avec celle du public ciblé. Les conférences en français, par exemple, suscite l'intérêt et la venue d'un public de fait restreint et souvent d'un certain âge, car la maîtrise du français langue étrangère nécessaire pour profiter de telles manifestations, soit un niveau bilingue ou proche, est nettement plus répandue au sein des générations précédentes. Le rapport entre les Italiens francophones et les non francophones serait de 1/3 - 2/3, d'après les directeurs d'antennes rencontrés (beaucoup ont cependant des bases de français acquises à l'école). L'objectif est de promouvoir la culture française dans la zone d'influence la plus étendue possible, et au-delà des barrières linguistiques. L'idée est de mettre en avant une langue accessible et « proche »¹⁶⁸, qui ne doit donc pas empêcher d'accéder à la culture française et à ses produits. Le réseau IFI se positionne manifestement sur un travail de vulgarisation et de démocratisation de la culture ; on a pu voir qu'il y avait eu un net tournant vers le « grand public » et une politique inclusive. Il n'y a cependant pas d'ambiguïté sur le fait que le public régulier et les usagers des centres culturels, français, francophones ou non, demeurent issus de la part éduquée de la population.

Les instituts font donc en sorte que le public n'ait pas besoin d'être francophone. Par exemple, l'IFN investit pour qu'il y ait des interprètes à toutes les conférences qui ont lieu en français. Dans le même esprit, tous les films projetés sont en version originale, mais sous-titrée en italien. Tout le monde peut ainsi y trouver son compte : Italiens non francophones et Francophones venant pour entendre parler français et recherchant une immersion dans la culture française. L'association des deux langues présentent deux autres avantages : d'abord, elle confère aux manifestations culturelles un intérêt supplémentaire pour les apprenants des cours. Mais cela permet aussi de toucher un public plus large, dont l'intérêt ne porte pas sur la langue ou la culture françaises, mais sur le domaine mis en avant, le sujet traité spécifiquement par telle ou telle manifestation. Or, même parmi le public qui fréquente l'institut en premier lieu par intérêt pour le français, on peut observer un phénomène de spécialisation des publics selon les disciplines : sur l'art contemporain, les débats, les classiques de la littérature, la photographie ou le cinéma par exemple. La chargée de communication de l'IFF nous a ainsi expliqué observer un public spécifique à certains domaines d'activité ou sujets

¹⁶⁸ Nous pensons ici au slogan du réseau culturel français en Italie qui évoque « *una lingua vicina* » (Fig. 5).

traités (architecture, sociologie, littérature du XIX^e, musique de chambre...). Le public tend à se déplacer seulement dans le cas d'un réel intérêt pour le sujet en particulier, parce qu'il se sent concerné. Sans compter que les instituts, en particulier les antennes historiques, tiennent à accueillir les chercheurs, grâce à la qualité des événements à caractère scientifique organisés en présence d'autres chercheurs, mais aussi grâce aux précieux fonds d'archives, revues scientifiques qu'elles conservent. Le public « générique », potentiellement présent à tous types d'événements, est donc de plus en plus restreint.

Les antennes sont toutes deux bien intégrées dans le quartier. À l'IFN, entouré d'une véritable vie de quartier, ce public d'habitues est justement essentiellement représenté par les habitants des alentours, qui viennent potentiellement à tous types d'événements, sans distinction. Il s'agit de la bourgeoisie napolitaine de Chiaia. Le phénomène est d'autant plus prononcé à Naples que ces familles scolarisent volontiers leurs enfants à l'École Alexandre Dumas qui se trouve dans le même bâtiment que l'antenne. Les instituts veulent diversifier ce public d'habitues. Les quartiers où se trouvent les deux antennes sont donc des quartiers bourgeois et ne sont habituellement pas particulièrement fréquentés par la jeunesse, ni par la part la plus modeste de la population. À Naples, on pense particulièrement au contraste entre les quartiers espagnols et Chiaia, quartier chic et assez excentré. On retrouve ici des similitudes avec la situation qu'évoquait Emmanuel Macron dans son discours sur la francophonie lorsqu'il donnait l'exemple de l'IF de Dakar. Or, ce dernier était utilisé comme contre-exemple pour rappeler que le but doit être de démocratiser le français et la culture, transmettre une image moderne et accessible. Il faut donc que ces lieux soient associés à des thèmes plus populaires. Des sujets tels que la promotion des valeurs dans le sport ou, toujours dans le cas de Naples, le rapport des Napolitains au football permet de panacher les publics. De plus, dans ce dernier exemple, il s'agit de parler d'eux-mêmes aux Napolitains, mais en passant par le français. La représentation de la pièce de théâtre d'Edoardo de Filippo, auteur et dramaturge napolitain utilisant le dialecte, *Natale in Casa Cupiello*, en bilingue franco-napolitain intervient dans le même esprit. Abriter un événement autour du football à l'institut ou une représentation en dialecte, même partiellement, est un choix qui ne sera pas forcément approuvé de tous. Mais par ailleurs, des événements beaucoup plus traditionnels peuvent aussi bien mettre en valeur le pays ou la région avec laquelle l'antenne se propose de dialoguer, et montrer les liens

culturels et artistiques profonds entre les deux pays : une rencontre autour de la publication de l'ouvrage historique *Le journal d'une reine : Marie-Caroline de Naples dans l'Italie des lumières* (IF Napoli), une conférence intitulée *Federico Zandomeneghi, un impressionista italiano a Parigi*¹⁶⁹ (IF Firenze). Ces hommages à la culture d'accueil sont très habiles pour inclure tout le monde, pour montrer que le français est une langue qui peut parler de tout et à tous. C'est aussi cela, aller chercher les publics là où ils sont.

L'IFN et l'IFF se trouvent dans des quartiers chics des deux villes, et il n'est a priori pas souhaitable que le public de ces établissements se limite aux habitants du quartier. À ce propos, le discours présidentiel sur la langue française en mars 2018 contraste avec la politique du précédent exécutif, qui manifestait une ambition ouvertement plus élitiste en évoquant « la poursuite d'une politique d'attractivité à l'attention des élites et des talents étrangers »¹⁷⁰ (à voir ce qu'il sera dans les faits). Comme la bourgeoisie napolitaine de Chiaia, la bourgeoisie florentine, qui est une classe cultivée, fréquente beaucoup les événements culturels de l'IFF. Pour elle, la France évoque les événements de mai 68, le cinéma d'auteur, les cafés et l'émulation artistique de la Belle Époque... Ce public colore fortement la fréquentation de l'antenne florentine : un public très cultivé, d'un certain âge, une élite intellectuelle, sorte d'intelligentsia qui a appris le français avant les années 80, comme langue de prestige et de culture dans toute l'Europe. C'est dans un esprit semblable que beaucoup suivent les cours de langue de l'institut.

À Florence, on peut observer un déficit sur les premiers niveaux (A1, voire A2) qui est comblé aux niveaux supérieurs. Ce phénomène est peut-être à relier au public florentin qui, du fait de son éducation, possède déjà les rudiments de français. Cependant, le lien est difficile à faire, puisque le phénomène observé n'apparaît que depuis quelques années, alors que la population évoquée plus haut ne tend pas à s'étendre et fréquente en premier lieu les activités culturelles. Par ailleurs, pour ce qui est de la population étudiante, le centre linguistique de l'université propose des tarifs très compétitifs, au détriment des instituts. En particulier pour la population étudiante qui a en règle générale peu de moyens, notamment par rapport à la population de la

¹⁶⁹ Federico Zandomeneghi, un impressionniste italien à Paris (Zandomeneghi est d'origine vénitienne mais il a vécu à Florence et c'est là qu'il a rencontré d'autres grands *macchiaioli*, notamment dans les cafés florentins, avant sa période parisienne).

¹⁷⁰ Projet annuel de performance pour 2017.

bourgeoisie florentine, par exemple. Cependant nombre d'étudiants, lorsqu'ils peuvent se le permettre, finissent par se tourner vers l'IFF pour des questions, non de prix, mais de qualité des cours. Par exemple, certaines écoles de langues proposent des cours de 30 heures pour valider un niveau du CECRL, aux alentours de 200€, alors qu'à l'IFF, un module de 42 heures coûte 500€, environ 450€ à l'IFN, frais d'inscriptions compris, et il est estimé qu'il en faut deux pour valider un niveau. Seulement, le niveau acquis à l'issue de ces modules est sans commune mesure. En comparant le prix des cours au revenu moyen des Toscans et des habitants des Campaniens, ainsi qu'à la part de dépenses mensuelles en moyenne dédiées aux loisirs, activités culturelles et à l'instruction, on comprend que le public pouvant s'offrir les cours des IFI n'est pas large (Tab. 5)). En effet, un module dure environ 4 mois, et coûte 500€, ce qui revient à 125€ /mois, pour une personne, sur les 166€ /mois que dépense en moyenne un ménage en divertissement, culture et spectacles, selon nos calculs. Si le but est de toucher et de s'adresser au public le plus large possible, dans les faits, toutes les conditions sociales ne peuvent être représentées, notamment pour ce qui est des cours de français. Pour ce volet, les instituts fonctionnent comme une école de langue et les tarifs pratiqués ne permettent pas aux instituts de s'adresser à toutes les catégories sociales. Ils ne sont abordables que pour une population donnée, plutôt aisée (typiquement la bourgeoisie cultivée).

L'équilibre est complexe et les instituts doivent conjuguer plusieurs impératifs. Il faut tout d'abord rester cohérent avec le coût de la vie au niveau local. Mais il faut aussi pouvoir maintenir une certaine qualité. Les étudiants se détournant d'une offre plus abordable pour bénéficier de meilleurs cours montrent que cette stratégie est tout de même pertinente. Ainsi, les antennes du réseau IFI se positionnent clairement sur une offre haut de gamme en termes de promotion linguistique. Or, on a vu que le maintien de la qualité et l'« excellence » étaient des priorités, puisqu'il y va de l'image de la France. Mais cette politique a un coût : formation continue des enseignants, structures et matériel à disposition (outils numériques notamment), médiathèque, contrôle de qualité pour la Norme ISO 9001... De plus, si les instituts s'évertuent désormais à éviter l'élitisme pour ce qui est de la promotion culturelle, on a vu que le caractère accessible ne devait pas être recherché au détriment de la qualité des manifestations. Or, puisque ces EAF s'auto-financent largement grâce à la vente de cours, les tarifs fixés doivent couvrir les différents coûts. Les instituts essaient donc de pratiquer les prix les plus

appropriés possibles, d'autant plus que la concurrence est rude au sein de ce secteur, que ce soit entre écoles de langue proposant l'enseignement du français à des prix beaucoup plus compétitifs, mais aussi entre centres culturels et linguistiques d'autres pays. En effet, il ne faut pas perdre de vue que le prix des prestations est un élément à part entière de l'action d'influence, comme nous le montre la stratégie chinoise des cours de langue gratuits proposés par les Instituts Confucius.

Ainsi, on voit comment le désengagement financier du ministère a restreint le public que les instituts sont susceptibles de toucher, alors que la politique qu'il définit est a priori plus inclusive. Les conséquences se font d'autant plus sentir dans une ville du sud de l'Italie telle que Naples, où les revenus moyens sont moins élevés qu'au nord (voir tableaux). Il faut que les antennes soient en mesure d'en tenir compte pour leurs tarifs. C'est en fait l'Italie qui apporte une première forme de solution à ce constat. En effet, le *bonus cultura* que nous avons déjà évoqué et qui concerne tous les jeunes de 18 ans peut notamment être utilisé pour l'achat de cours de langues. Une telle politique culturelle de démocratisation est donc favorable à l'activité des instituts et rend leur offre de cours plus accessible à cette tranche de la population. Peut-être qu'à terme, le prix des cours sera aussi défini depuis Rome, mais à ce jour, cet aspect est fixé par le directeur de chaque institut, sur consultation du coordinateur du service des cours et, tout de même, sous réserve de la validation de Rome. L'actuel fonctionnement nous semble bénéfique puisque les tarifs appliqués prennent part, selon nous, à une stratégie d'ensemble qui nécessite une connaissance directe du public et de la réalité locale. Cette stratégie d'ensemble comprend également la stratégie de communication des antennes.

2. Les stratégies de communication et la conquête des réseaux sociaux

Les deux établissements sont très identifiés au sein de la ville et par les habitants. Ils sont aujourd'hui encore considérés comme des institutions historiques et de prestige, notamment du fait de leur ancienneté (plus d'un siècle pour les deux antennes), ou encore du bâtiment qui les abrite. Mais l'intégration dans le paysage culturel de la ville dépend grandement de l'impulsion donnée par le directeur en poste et de leur propre dynamisme. Si chaque directeur arrive avec ses contacts préalables, il doit surtout développer les relations avec l'environnement immédiat. Chacun le fait plus ou moins, à sa façon, et doit se confronter aux pratiques et à la réalité locale. Nous

avons observé à Naples, mais c'est une caractéristique que l'on retrouve dans tout le sud de l'Italie, que l'aspect relationnel apparaît incontournable : impossible de lier des partenariats sans contact direct avec les acteurs, ce qui implique de se déplacer, de les rencontrer, d'échanger en personne... Si cette modalité des relations est importante aussi à Florence, c'est plutôt le travail avec et auprès de la presse locale comme intermédiaire qui porte ses fruits. À l'IFF, la directrice intervenait régulièrement sur une radio locale, *Novaradio Firenze*, pour présenter les activités et manifestations de l'institut. Nous disions que l'investissement en la matière dépend de chacun car Isabelle Mallez a été particulièrement dynamique dans son rapport avec la presse en vue de donner de la visibilité à l'institut et à ses activités. Sa prédécesseuse n'avait par exemple pas fait les mêmes choix quand à la communication avec des médias locaux, bien qu'elle ait fait une intervention auprès de la même radio lors de son arrivée en poste. Ainsi, pour ce qui est de la communication de l'IFN, un consul général et son autorité ont beaucoup plus de portée, alors qu'à Florence, le travail d'une chargée de communication avec la presse est beaucoup plus efficient et profitable. Celle-ci s'occupe aussi d'entretenir les liens avec les responsables et acteurs culturels locaux. Nous parlons ici aussi bien du paysage culturel local et des partenaires potentiels, que du public.

La présence sur les réseaux sociaux des IF est très importante, elle se situe à mi-chemin entre cet appui apporté par les media classiques et un contact plus rapproché avec le public et autres cibles de la communication. Mais surtout, ils correspondent aux nouveaux comportements, en particulier des jeunes, en termes d'accès à la fois au divertissement, à la culture, et à l'information. Si nous prenons l'exemple de Facebook, le réseau IFI est présent à travers plusieurs pages : une par antenne plus une page pour l'ensemble du réseau IF Italia. En réponse aux divers usages faits de ce réseau, mais aussi comme en miroir des grands secteurs d'activités des IF, elles se veulent des pages culturelles et de divertissement, mais aussi d'information sur les activités à caractère commercial. Ainsi y sont publiées les informations pratiques concernant les cours (tarifs, horaires...), et les certifications (dates de session, résultats des examens...), parfois des anecdotes sur la langue française (curiosités, comparaison d'expressions idiomatiques françaises et italiennes) et autres publications de promotion linguistique. Ces pages servent aussi à la publication de contenus tels que des articles sur l'actualité culturelle ou des anecdotes liées à la France dans des domaines variés dans le but de

promouvoir « l'attractivité » du territoire français. Ils doivent être en lien avec la France, des figures françaises ou francophones, des figures italiennes ayant un lien particulier avec la France ou qui y sont très appréciées (Umberto Eco, Marcello Mastroianni...). Ces contenus se veulent en général légers et divertissants, telles que des chansons françaises d'artistes connus ; ils relaient un fait sportif s'il est d'importance notable, renseignent une exposition dans un musée français ou italien si l'exposition est en rapport avec la France... Ils se veulent également instructifs (mini reportages, articles sur l'actualité, sujet de société, informations à caractère historique). Pour animer quotidiennement la page, ils proposent aussi des publications thématiques à des dates précises. Ainsi, les antennes publient un contenu sur Victor Hugo le jour anniversaire de sa mort, en lien avec la Fête de la musique le 21 juin, ou encore sur une anecdote historique le jour anniversaire du jumelage entre Paris et Rome... Une attention toute particulière est accordée au respect du droit d'auteur mais aussi à la qualité de l'information ainsi véhiculée : en tant qu'institution culturelle représentant l'État, le réseau ne peut se permettre de diffuser de fausses informations telles qu'il en prolifère sur internet. Les sources sont donc choisies avec soin : grands médias (*Le Monde*, *La Repubblica*...), la page INA des archives audiovisuelles, des webmédias fiables (*Culture Box*...), les informations publiées par d'autres partenaires publics (IF Italia, Ambassade de France, ministère de la Culture...). L'agent en charge de la communication doit également être attentif aux heures de publications : les heures de pointe sont par exemple privilégiées, toujours en lien avec le public ciblé, mais également à la fréquence, toutes les 2 ou 3 heures, afin d'être présent sans être envahissant. Enfin, y sont publiées les informations sur la programmation culturelle de chaque antenne. Ces pages permettent également d'utiliser la modalité « événement » de Facebook afin de créer un rendez-vous virtuel, de décrire l'événement en question et lui assurer la visibilité suffisante, d'inviter des personnes à y participer. Celles-ci peuvent alors répondre à l'invitation, et de ménager un début d'engagement de la part du répondant en vue de la manifestation réelle. Les partenaires peuvent utiliser la fonctionnalité de « partage » de ces publications et événements et vice-versa.

Ces différentes tâches constituent un travail important, qui relève du *web marketing* et du métier assez récent de *community manager*, nécessitant des compétences spécifiques. Notamment grâce à la formation continue, l'agent chargé de ce volet doit donc se familiariser avec les bases de cette nouvelle branche de la

communication qui concernent éventuellement d'autres réseaux sociaux basés sur des « communautés » d'abonnés, comme Instagram et Youtube. Il existe une page Instagram dynamique pour le réseau IF Italia, mais cette plateforme est peu utilisée par les antennes, individuellement. Ceci dit, à Naples, le consul utilisait son profil, relativement personnel, pour documenter ses déplacements et ses activités de consul et directeur de l'IFN (on perçoit ici l'importance de la figure individuelle). À Florence, une chaîne youtube avait été créée par la chargée de communication, Francesca Ristori, qui était à son nom et non à celui de l'IF Firenze et donc moins facilement identifiable lors d'une recherche sur l'IFF. La chaîne a servi à la publication d'interviews vidéos d'utilisateurs évoquant leur rapport et leur expérience à l'IFF, intitulés « *Perché scegliere l'Institut français de Florence* »¹⁷¹. Les réseaux sociaux sont donc largement exploités à des fins d'information d'un public potentiel, pour rassembler la communauté la plus large possible autour de l'antenne. Cette présence sur les réseaux sociaux vient renforcer la communication autour de la programmation culturelle permise par d'autres canaux, plus traditionnels, que sont :

- les programmes papiers et prospectus, servant pour la programmation culturelle, cinématographique et l'offre de cours,
- la newsletter hebdomadaire, rappelant les événements de la semaine à venir (pour chaque antenne, sur la base d'inscriptions permettant la constitution de *mailing list*),
- les interventions radiophoniques dans le cas de l'IF Firenze,
- le site internet de chaque antenne et celui d'IF Italia (informant sur tous les aspects et toutes les activités des instituts, disponible dans les deux langues, mais ce que nous avons plus haut sur le public francophone ou non vaut également pour la communication, l'italien est donc largement dominant),
- le site internet et plateformes qui référencent les événements et manifestations par catégories et/ou zone géographique (par exemple *MYmovies.it* pour le cinéma).

Les antennes s'appuient largement sur leurs partenaires utilisant un ou plusieurs de ces mêmes canaux, afin de démultiplier efficacement leur présence et leur visibilité : présence du logo sur le matériel promotionnel papier des partenaires, partages réciproques des publications sur les réseaux sociaux, communiqués de presse pour les

¹⁷¹ L'initiative nous semble bonne, mais pas très aboutie. La plateforme Youtube est devenue centrale dans les usages actuels des jeunes. Notons qu'il aurait pu être intéressant également de choisir d'être présent sur la plateforme *Dailymotion*, d'une entreprise française mais connue mondialement. Le travail d'un *community manager* pour une meilleure gestion de cet aspect serait très profitable selon nous.

médias partenaires, référencement et relai des informations et événements sur le site internet, comme c'est le cas du site de la mairie de Florence consacré à la jeunesse... La présence sur les canaux de partenaires doit favoriser la circulation et le renouvellement des publics. Ces partenaires institutionnels ont donc un rôle important à jouer. On pense en particulier aux universités et au réseau des écoles et lycées français, le Lycée Victor Hugo et l'École Alexandre Dumas ne manquent pas de promouvoir auprès des élèves et de leurs parents les activités culturelles, mais aussi l'offre didactique des instituts. Les antennes ont aussi recours à des stratégies marketing spécifiques à la promotion des activités didactiques :

- campagnes d'affichage dans les transports en commun (métro de Naples), qui implique de cibler les lieux stratégiques. Ce type de publicité est coûteux, mais rendu nécessaire par le fait que les homologues d'autres pays mènent également ce type de campagnes ; or la concurrence entre instituts porte surtout sur les cours de langues. Elles servent également à signaler les JPO ;
- Journées portes ouvertes (JPO), aux alentours du 26 septembre à Florence, à l'occasion de la Journée européenne des langues, mais aussi peu avant la reprise annuelle des cours ; et à Naples avant chaque début de session, soit trois fois par an (septembre, janvier, avril) ;
- distribution, lors de ces JPO, d'objets publicitaires, sur lesquels figurent le logo de l'antenne ou du réseau aux apprenants et nouveaux inscrits, aux professeurs pour qu'ils les offrent aux élèves de français (sacs, clés usb, carnets, stylos, parapluies...). Elles sont donc destinées en premier lieu à la promotion des activités didactiques mais pourront profiter aux différents volets d'activités.

Nous évoquions précédemment certains événements phares, bien déterminés, qui demandaient un engagement et un effort plus grands de la part des antennes, dans une logique de hiérarchisation. Ainsi, certains événements bénéficient d'un traitement médiatique privilégié, pour lesquels le directeur de l'IFN, qui ne dispose ni de chargé de communication, ni de service de presse, a recours aux services ponctuels d'une attachée de presse qui reste toutefois extérieure à l'institut (pas de service de presse). On voit ainsi que la restriction des ressources implique d'effectuer et d'affiner les choix. Les moyens à disposition des antennes poussent à faire ponctuellement appel à des

partenaires ou des professionnels extérieurs au réseau. Nous ferons donc le point sur ces différents moyens.

Outre ces manifestations d'envergure, les activités des instituts faisant en général l'objet d'un travail de communication plus poussé sont : le cinéma, la littérature, les débats d'idées et les cours. Les événements liés au cinéma sont particulièrement mis en avant puisqu'étant les plus populaires, ils sont utilisés comme des « produits d'appel ». Ainsi, on les trouve souvent en couverture des dépliants de la programmation, même à Naples où un dépliant distinct est consacré exclusivement au cinéma. La discipline se distingue encore une fois du reste de la programmation. Jean-Paul Seytre avait d'ailleurs fait en sorte de varier davantage en essayant de mettre en avant d'autres disciplines (bande-dessinée pour le trimestre où avait lieu le *Comicon*, par exemple). À l'inverse, les rencontres et événements littéraire ont tendance à attirer moins de monde, aussi font-elles l'objet d'un effort particulier de communication. Les débats d'idées, conférences, interventions de spécialistes etc sont mis en avant d'abord parce que les IF sont actuellement en train de se repositionner sur un domaine qui avait été abandonné par les instituts et sur lequel le ministère a voulu qu'ils réinvestissent, cette fois en misant plus sur la divulgation, même s'ils comptent sur une part de chercheurs parmi leur public. Il s'agit également de faire valoir cette activité et de se faire connaître par le biais de ces activités auprès des étudiants et des jeunes ayant un certain niveau d'instruction. Enfin, la communication autour des cours est primordiale, puisqu'il s'agit de renouveler et d'étendre les clients de ce service : elle relève donc du marketing.

L'information autour de l'offre de cours et de la programmation culturelle a évolué au cours de ces dernières années. Que ce soit sur le site internet ou sur les supports papier, il faut veiller à leur l'identité graphique. Elle doit d'abord présenter un minimum de cohérence, à l'échelle de l'antenne d'abord, du réseau ensuite, pour une meilleure visibilité. Les sites ont eux aussi fait l'objet d'une harmonisation (identité graphique unique pour la présence sur la toile de tous les instituts) alors que, pour les programmations papiers, chaque antenne a sa propre ligne. Leur présentation continue d'ailleurs à évoluer sous l'impulsion des directeurs d'antennes. L'IFN proposait il y a quelques années un livret pouvant aller jusqu'à une quarantaine de pages. Mais ensuite, la programmation papier avait même été supprimée dans un premier temps, et le choix avait été fait d'informer le public seulement via le site internet et les réseaux sociaux. Le maintien des différents canaux s'était cependant avéré important pour le public qui ne

voulait pas abandonner l'information sur papier. Le directeur a évolué vers un format prospectus/dépliant, à la fois coloré et concis, fruit d'un long travail commun avec une graphiste. Le programme actuel présente les événements les plus importants sous forme d'encadrés présentant les informations clefs : titre de l'événement, de manière à comprendre la discipline et/ ou la thématique (puisque c'est ce qui importe au public de plus en plus « spécifique »), principaux intervenants, lieu, horaire, éventuel visuel miniature. Un tel format est rendu possible par l'existence du site ou de la newsletter qui sont complémentaires et beaucoup plus détaillés. Ce modèle avait d'abord été adopté par l'antenne florentine, dont on peut imaginer que l'IFN se soit inspiré tout en cherchant à l'adapter : l'ancien directeur souhaitait par exemple que le format rentre dans une poche de veste. La référence du choix du format, s'il peut convenir à tous et qu'il correspond avant tout à un format réduit, dénote tout de même une certaine cible, tout le monde ne portant pas de veste de costume quotidiennement, notamment parmi les jeunes. Dans ce domaine également, chaque antenne expérimente des stratégies dont elle pourra faire profiter les autres si elles sont concluantes, bien que, comme on l'aura compris, une solution adaptée à l'une ne le soit pas forcément à l'autre. Par exemple, à Naples, un concours photo avait été organisé auprès du public, via les réseaux sociaux, et la photographie gagnante devait servir d'illustration au document promotionnel des cours. L'idée s'est diffusée au sein du réseau et notamment à Florence. C'est une stratégie ludique, qui implique les usagers, les valorise et permet d'avoir une image actuelle. L'information concernant les cours et le programme culturel trimestriel circule à travers des documents distincts, ce qui correspond certes au constat d'une distinction des publics, mais qui pourrait être reconsidéré puisqu'on vise à une plus grande circulation d'un type de fréquentation à l'autre. Un support unique pourrait éventuellement permettre de mettre en évidence le lien, la complémentarité, entre un cours ou un atelier et un événement devant avoir lieu à l'institut s'il y a lieu. Quoiqu'il en soit, ces différents média doivent impérativement être modernes, fonctionnels, clairs et attrayants, mais aussi professionnels. Cette vitrine doit toucher aussi bien le grand public, public traditionnel de l'action culturelle extérieure menée par les Instituts français, mais aussi les institutions, les professionnels de la culture et les industries culturelles. La communication doit donner en premier lieu une idée de l'expertise de la France dans ce domaine.

Nous avons vu que les instituts s'appuyaient sur les différents canaux à disposition de leurs partenaires. De la même façon, les outils de communication du réseau IFI sont utilisés pour mettre en avant leurs partenaires, et surtout pour signaler publiquement toute sorte d'initiatives ayant trait à la France et au français, même sans autre forme de contributions de la part des antennes. Ces contacts leur permettent de rester au cœur de la présence française dans le pays et d'y être associées, toujours dans un souci de visibilité, même lorsque le réseau n'en est pas à l'origine. Le label, la marque Institut français est donc en elle-même un outil de communication puissant, ce que tend à renforcer la création d'un dispositif unique. Il faut l'utiliser à bon escient et en conscience, afin d'en faire un gage de qualité et de crédibilité.

Que ce soit pour les activités ou pour la communication, un travail d'enquête sociologique à faire auprès du public serait très utile, notamment à travers des questionnaires, pour dégager les typologies de public. Cette démarche est cependant assez lourde et chronophage à mettre en place. Le directeur de l'IFN lui-même aurait souhaité pouvoir mener à bien un tel travail. Ainsi une étude de la sorte, qui viendrait éventuellement s'appuyer sur nos données et les compléter serait donc la bienvenue. Pour le moment, nous comme les directeurs nous sommes appuyée sur l'observation directe sur place.

II. Les moyens

Si l'on considère l'ensemble du réseau culturel de la France à l'échelle mondial, les moyens des Instituts français (humains, immobiliers, budgétaires...) varient d'un pays à l'autre. Il en va de même au sein d'un réseau national, entre les différentes antennes. Les besoins ne sont pas les mêmes, que ce soit du point de vue de l'ampleur ou de la nature des moyens octroyés. Essayons ici de présenter les différents moyens dont disposent les Instituts français de Florence et de Naples, dont on peut dire que l'envergure est intermédiaire au sein du réseau italien.

A. Les moyens humains

Le personnel détaché du MEAE étant rémunéré directement sur le budget du ministère, cette masse salariale constitue une forme de subventions de la part du ministère et de l'État, elle se compte en équivalents temps plein (ETP). En effet, les employés ministériels ne sont, par définition, pas rémunérés par l'établissement où ils travaillent, ce dernier prélevant le salaire sur les subventions de l'État, comme c'est le cas des recrutés locaux. Cette forme de subvention est en recul. Dans les EAF du réseau mondial, ils étaient 353 salariés en 2016, 338 en 2017 et 331 en 2018 à être financés par le programme 185¹⁷². Il existe aussi un plafond concernant le nombre d'agents de droit local (recrutés locaux) que les établissements peuvent employer, et ils sont également en baisse par rapport aux années précédentes. En ce qui concerne le réseau IF Italia, on compte une centaine d'ETP, des deux catégories confondues. L'ampleur du réseau IFI en termes de personnel est détaillée dans le tableau 7, et l'on peut mieux situer les antennes de Florence et de Naples au sein de ce réseau. Ce tableau établit un parallèle entre les antennes et ne concerne pas le personnel directionnel et administratif à Rome (une trentaine de personnes). L'IFF et l'IFN sont d'envergures comparables.

	Nombre d'agents administratifs	Nombre d'enseignants	Total
IF Firenze	7	9	16
IF Napoli	8	10	18
IF Milano	11	40	51
IF Palermo	4	2	6
Total	30	61	91

Tableau 7 : *Le personnel des antennes du réseau IF Italia en quelques chiffres*¹⁷³.

Les moyens humains peuvent être évalués en tenant compte certes des effectifs, mais aussi, par exemple, de la formation des acteurs qui mettent en œuvre la politique et

¹⁷² Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2018, adopté par l'Assemblée nationale, tome II, « Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence », par MM. Robert del Picchia et André Vallini, sénateurs, n°110, Sénat, 23 novembre 2017.

¹⁷³ Ces chiffres ont été recueillis auprès du service de Gestion du personnel du secrétariat général IF Italia, le 10/07/2018.

les stratégies définies à Paris (ce que nous entendons par « nature » des moyens). Nous pensons plus généralement à l'expérience et aux compétences que chaque agent peut mettre au profit de sa mission, mais aussi ses contacts.

1. Les acteurs et figures principales des instituts

Il faut donc nous intéresser aux profils des principaux agents dans les structures locales. Depuis 2010, la France a réinvesti la question de la formation et de la professionnalisation des agents du réseau culturel à l'étranger. Cet aspect a été confié au nouvel opérateur public voué à la coopération culturelle. Depuis sa création, l'Institut français a formé près de 1300 agents du réseau culturel extérieur de la France ; un peu plus de la moitié sont des agents du dispositif public IF, mais on compte aussi des agents ministériels détachés dans des comités d'AF, auxquels il faut ajouter des membres du personnel des SCAC d'ambassade, ou de l'opérateur public CampusFrance. Les formations concernent donc aussi bien le secteur public que le secteur associatif, des détachés du ministère que des agents recrutés locaux (ces derniers représentent à ce jour 40% des formés)¹⁷⁴. La France accorde une attention particulière à la professionnalisation du réseau extérieur, que ce soit par souci d'efficacité de l'action menée, que pour l'image qu'elle souhaite exporter. Ces agents sont ses représentants à l'étranger, ils doivent véhiculer l'image de prestige et assurer la qualité des services dont la diplomatie française veut pouvoir se targuer sur la scène internationale. Ce souci se répercute sur l'attention à la formation initiale des acteurs, sur les moyens conséquents débloqués pour leur formation continue (financée par l'État), mais également sur un contrôle fréquent et rigoureux de la qualité des services payants proposés par l'IFI, à travers le respect du cadre défini par la norme ISO 9001¹⁷⁵. Une telle rigueur permet de se démarquer vis-à-vis de concurrents en s'imposant comme référence dans le domaine. Plusieurs questions se posent donc : qui doit mener l'action extérieure de la France ? Par quelles personnes, quels profils, l'État français entend-il être représenté à l'étranger ?

¹⁷⁴ Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le contrat d'objectifs et de moyens 2017-2019 de l'Institut français, Par M. Jacques Legendre et Mme Hélène Conway-Mouret, Sénateurs.

¹⁷⁵ Pour rappel, cette norme porte sur le management de qualité. Nous avons pu observer directement lors de notre stage au sein de l'antenne napolitaine la grande rigueur du cahier des charges dont le respect permet d'obtenir la certification de qualité.

Le processus de professionnalisation s'inscrit aussi dans la logique de rationalisation du dispositif. Il est vrai que le personnel que nous avons pu rencontrer dans les antennes de Florence et de Naples se caractérise par des formations, des profils et des parcours très différents d'un agent à l'autre. À Florence, la médiathécaire a une formation initiale en communication et en histoire, mais a été formée en vue de sa fonction par le ministère dès son arrivée et actuellement encore, à raison d'une mise à jour tous les ans ou tous les deux ans (formations, séminaires de rencontres professionnelles...), le rythme s'étant intensifié ces dernières années. La formation continue apporte alors un socle commun de compétences à l'ensemble de l'équipe. Elle apporte également une réponse face à l'évolution profonde, au cours des dernières années, des supports, des méthodes, des usages en lien direct avec les nouvelles technologies et dans différents domaines (didactique, diffusion de contenus, communication, marketing...). Cependant, cette ambition de professionnalisation ne doit pas venir uniformiser les différents profils que l'on peut rencontrer aujourd'hui dans ces établissements et qui constituent une richesse.

- La direction

Le cas de l'Italie montre combien les figures de directeurs peuvent être variées :

- À l'IF Napoli, Jean-Paul Seytre est un diplomate de carrière (concours de fonctionnaire du MAE), mais a aussi une formation en lien avec les humanités (CPGE littéraire, licence d'histoire et maîtrise de géographie) et une expérience particulière en termes de diplomatie culturelle et relations multilatérales (coopération audiovisuelle, institutions européennes à Bruxelles), pas de spécialisation particulière quant à l'Italie (3 ans en poste) ;
- À l'IF Firenze, Isabelle Mallez est une professionnelle de la culture également chargée du volet diplomatique impliqué par sa mission de consule honoraire, mais a aussi une formation d'histoire et d'histoire de l'art, professeure puis rapidement chargée de poste alliant culture, questions politiques et/ou relations internationales, pas de spécialisation particulière quant à l'Italie (5 ans en poste) ;
- À la tête d'IF Italia, Christophe Musitelli est un spécialiste de la langue, de la littérature et de la culture italiennes, mais a aussi des expériences diverses dans les

milieux culturels, une expérience directe des acteurs et mécanismes de la diplomatie culturelle, ainsi qu'un rapport particulier à l'Italie (en poste depuis 2 ans).

Sauf exception, c'est le Ministère des Affaires Étrangères qui désigne et qui nomme les directeurs. À Florence et à Naples, ils ont également une fonction de consul, en lien avec le consulat honoraire de Florence pour la région Toscane et avec le consulat général de France à Naples. Le MAE doit identifier les profils appropriés à une mission diplomatique à caractère culturel. Nous voyons ainsi que les deux derniers directeurs d'antennes étaient familiers des postes de direction et de l'expatriation. C'est le cas de la directrice de l'IFF et consule honoraire de Florence, qui n'avait jamais exercé la fonction de consule auparavant, mais qui avait par exemple été directrice du SCAC de l'Ambassade de France aux Pays-Bas et qui a l'expérience des institutions culturelles. Dans le cas par ailleurs assez rare de Naples, l'enjeu est différent. Il faut désigner un consul général, qui n'est donc pas un professionnel de la culture mais un diplomate de carrière, ayant toutefois une forte appétence culturelle, une conscience des enjeux d'influence que revêt l'action culturelle extérieure et une bonne connaissance de ses mécanismes. En effet, pour que le modèle soit vertueux, il faut que le diplomate de carrière ait les compétences nécessaires pour assumer le rôle de directeur de l'institut et du secteur culturel, ce qui ne va pas de soi.

Traditionnellement, la direction des instituts et centres culturels français a longtemps été confiée à des intellectuels, des universitaires... bien que la fonction ait toujours été politique. Outre Julien Luchaire, on pense en particulier à Daniel Arasse, historien de l'art spécialiste de la Renaissance italienne, qui a dirigé pendant sept ans l'Institut français de Florence dans les années 80 et qui donnait lui-même des cours d'histoire de l'art au sein de l'institut. À Naples, on peut citer l'exemple du spécialiste de littérature italienne, professeur universitaire, critique littéraire, écrivain et traducteur Jean-Noël Schifano (franco-italien), à la tête du Grenoble durant 6 ans dans les années 90. Il continue par ailleurs à intervenir à l'IFN, comme lors de la rencontre organisée en mai 2018, à l'occasion de la parution de son dernier roman, *Le Coq de Renato Caccioppoli*, aux éditions Gallimard. Ce sont des figures qui incarnent elles-mêmes le lien culturel franco-italien, l'intérêt réciproque entre les deux pays, en particulier dans le domaine des humanités. On peut donc voir que la figure type du directeur d'antenne du réseau IFI a évolué au cours des deux dernières décennies, et s'est davantage politisée.

L'évolution est en partie en lien, au moins dans le cas des deux antennes qui nous intéressent, avec le rapprochement entre instituts et consulats. C'est en 1997 que le consulat général de Florence ferme pour laisser place à un consulat honoraire. Déjà à cette époque, le Quai d'Orsay allégeait et rationalisait son dispositif à l'étranger et seuls trois consulats avaient été maintenus : à Milan pour le Nord, à Rome pour le Centre et à Naples pour le Sud. La région Toscane est depuis rattachée à la section consulaire de l'ambassade de France à Rome. Un consul honoraire a moins de prérogatives qu'un consul général ; celles-ci sont définies conjointement par le MAE et par l'État italien. Ces structures servent de relai de la présence consulaire à l'échelle régionale, afin d'accroître le maillage du territoire. La circonscription de Naples comprend tout le Sud de l'Italie, ou *Mezzogiorno*, soit : Campanie, Pouilles, Molise, Calabre, Basilicate et Sicile (où se trouve par ailleurs l'antenne de Palerme). Naples reste à la tête de cette circonscription et le maintien d'une mission diplomatique française est important du fait de liens historiques, du poids que conserve Naples comme métropole européenne, du point de vue économique et démographique, mais surtout culturel, justement. Il faut noter qu'en tant que consuls, *a fortiori* pour le consulat général de Naples, ces directeurs ont plus de poids et de marge de manœuvre grâce à leur fonction diplomatique. Ils bénéficient d'une autorité et d'une reconnaissance particulières qui servent leur action culturelle. La double fonction permet aussi de mieux allier diplomatie économique (accompagnement des entreprises françaises à l'étranger, des partenariats, de l'ouverture des marchés...) et diplomatie culturelle, dans une logique d'influence plus globale que nous avons déjà décrite. Il est positif de ce point de vue que des instruments de diverses natures soient à disposition, entre les mains d'un même agent. Il faut d'ailleurs savoir que ce modèle consulaire a surtout été développé dans les postes stratégiques où l'on voulait renforcer la présence française et la rendre plus « globale ». Ainsi, si dans le cas des antennes et des consulats de Florence et de Naples, le mouvement général qui s'observe est celui d'une réduction des espaces, d'une concentration des fonctions, synonyme de réduction des frais pour l'État français, ce choix de la concentration a pu être fait auparavant, dans des pays faisant l'objet d'une priorité diplomatique de la France et d'investissements importants. Ce fut le cas d'Israël dans les années 70¹⁷⁶.

¹⁷⁶ *La place des centres culturels français dans la politique culturelle française en Israël*, Christine Carrier, 1990.

Ces acteurs arrivent en poste avec une mission définie en amont par le ministère et ne restent que quelques années, de trois à cinq ans maximum. Ils sont les moteurs de l'établissement culturel pour une période brève, que nous voyons comme une limite à plusieurs points de vue. Le directeur du réseau voit d'un bon œil un roulement de la direction à un rythme soutenu : dynamiser les activités, changer les approches, renouveler le système... et ces bénéfices semblent réellement rendus possibles par le climat de confiance et la latitude qui est laissée à chaque directeur¹⁷⁷. S'il y voit plusieurs bénéfices possibles, le directeur de l'IFI reconnaît que l'actuelle période moyenne est très brève. Il nous semble en effet qu'il faille du temps pour s'adapter à une réalité nouvelle, d'autant plus que les directeurs arrivent alors que « le train est déjà en marche ». Le directeur et consul général à Naples nous a par exemple expliqué avoir d'abord proposé la programmation la plus large possible avant de pouvoir ensuite mieux identifier les pistes à approfondir, de mieux comprendre son public, les lignes directrices. On a vu qu'il pouvait être long et parfois difficile de se familiariser avec les collaborateurs internes et surtout externes à la structure, avec les usages locaux et enfin avec le public. Les partenaires peuvent en l'occurrence opposer une certaine inertie face à ces changements fréquents. De plus, une telle période ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre au directeur pour qu'il laisse son empreinte. Nous entendons par là que, s'il peut évidemment insuffler sa propre politique, proposer sa propre vision, faire profiter la structure de ses compétences et de ses intérêts, il n'est pas facile à la fois d'initier des projets d'une certaine ampleur et d'être aussi celui qui les mènera à terme ou qui en obtiendra les fruits. Si cela pousse les directeurs à être d'autant plus dynamiques et à en faire plus sur le court terme, des mandats plus longs pourraient apporter une plus grande stabilité. Enfin, chaque nouvelle arrivée pose la question de l'entente entre l'équipe et le nouveau directeur. Cela vaut dans un sens comme dans l'autre : en l'occurrence, les agents rencontrés à l'IFF ont tous manifesté un grand regret quant au départ de la directrice et consule honoraire Isabelle Mallez¹⁷⁸. De même, Jean-Paul Seytre a été très apprécié pour l'action menée durant ces trois dernières années. Il

¹⁷⁷ Nous parlons ici des rapports entre directeurs d'antenne et directeur du réseau, puisque pour leur mission de consul, les directeurs des deux antennes qui nous intéressent se trouvent directement sous l'autorité de l'ambassadeur. Cette situation implique également une gestion distincte des crédits publics destinés à l'action culturelle et ceux du consulat.

¹⁷⁸ Nos guides d'entretien ne prévoyaient pas de question à ce sujet, nous précisons qu'ils se sont manifestés spontanément à cet égard.

peut donc sembler dommage et immotivé que ces acteurs doivent quitter leur poste même lorsqu'ils ont suscité le consensus et que le bilan est positif. C'est pourtant une règle intrinsèque au statut d'expatrié. Ce modèle-là sera peut-être amené à évoluer, ce qui impliquerait par ailleurs de devoir s'accorder, expérimenter, pour déterminer la durée de mandat la plus adéquate. Le directeur du réseau juge par exemple idéale une durée de cinq ou six ans¹⁷⁹, afin qu'un regard nouveau soit tout de même régulièrement apporté. Sans doute que les modalités et la durée idéale de ces mandats varieraient selon les pays et mêmes les régions. Il faut, au moins pour l'instant, accepter cet état de fait et le fonctionnement de ces structures liées aux règles du ministère.

- Les autres agents

Pour autant, nous ne sommes donc pas d'accord avec Frédéric Martel qui exprime une opinion assez radicale et dure, quant à une perte de mémoire collective¹⁸⁰, puisque nous avons insisté précédemment sur la présence des agents qui entourent le directeur et qui incarnent cette mémoire, opposant justement parfois une certaine résistance aux changements. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, pour ce qui est du reste de l'équipe de chaque institut, c'est le mouvement inverse qui a été accompli. Suite à la perte de vitesse des années 90, due en grande partie à la montée de l'anglais, les instituts culturels ont connu de sérieuses difficultés (en témoigne la situation de plusieurs CCF dans les années 2000), avant de se stabiliser à nouveau. Depuis une dizaine d'années, une relance a pu être observée. Le processus de formation des professeurs et des équipes, la modernisation des méthodes et des contenus proposés ont eu un effet immédiat : renouvellement des méthodes didactiques pour le FLE, régime numérique, production culturelle moderne et création contemporaine dans la promotion culturelle, tout en essayant d'éviter l'élitisme. Mais une vague de fidélisation du personnel a également été décisive. Pendant longtemps, beaucoup d'agents étaient « de passage », restant une ou deux années académiques et les équipes étaient très

¹⁷⁹ Nous faisons ici le lien avec les périodes de direction des deux anciens directeurs précédemment cités, D. Arasse et J.N. Schifano qui ont indubitablement marqué l'histoire des instituts, en particulier pour ce qui est d'Arasse dont nous avons évoqué certaines initiatives comme le Festival de cinéma français de Florence.

¹⁸⁰ « Ces professionnels devraient être formés et ils devraient avoir un emploi pérenne, au-delà des deux ou quatre années maximum que le Quai d'Orsay accorde actuellement (ce qui est l'une des raisons de la médiocrité du réseau et de la perte de sa mémoire collective » Frédéric Martel, « Culture : pourquoi la France va perdre la bataille du « soft power » », *Terra Nova*, note, 31 mars 2010, p.9.

fluctuantes. Un effort a été fait pour la constitution de véritables équipes, sur le plus long terme : certaines figures des centres et instituts culturels ont vu leur statut évoluer et les CDI ont été privilégiés pour les nouveaux contrats, même à temps partiel. En effet, pour les professeurs par exemple, au vu de la concentration des horaires de cours pendant la soirée, soit après 18h, pour répondre à la disponibilité du public, ils peuvent difficilement travailler à temps plein à l'institut et travaillent pour la plupart dans un ou plusieurs établissements scolaires italiens pendant la journée. Il a alors pu être observé que la fidélisation du personnel avait une répercussion directe sur la fidélisation du public. Le personnel s'investit plus et différemment lorsqu'il est amené à rester sur le plus long terme. Il a tendance à nouer des liens différents, à être plus attentif avec les collègues et collaborateurs et surtout avec le public. Ce changement a été décisif pour redynamiser ces établissements.

Qui sont ces agents administratifs ? Ils peuvent aussi bien être des fonctionnaires de l'État français que des recrutés locaux. Nous n'avons pas identifié de règle générale se dégageant des cas sur lesquels nous avons travaillé : certes, le consul général à Naples est un diplomate français. Dans les faits, une personnalité française a toujours été nommée à la tête de l'institut français de Florence, mais en théorie, un consul honoraire peut être français ou italien. La médiathécaire, figure clef chargée d'une activité qui recoupe les activités aussi bien culturelles que didactiques et qui est en contact constant avec le public, peut être française (cas de l'IF Firenze) ou italienne (cas de l'IF Napoli) (Tab. 8). En revanche, en ce qui concerne l'équipe enseignante, la présence de professeurs de langue maternelle française se distingue comme la « marque de fabrique » des instituts, dans le but de proposer un service de qualité et une véritable immersion linguistique.

« Les autres types de contrats auxquels peuvent recourir les EAF leur permettent d'assurer le recrutement d'emplois techniques et qualifiés afin de répondre à l'évolution constante des besoins (dans les domaines de la communication et du marketing notamment). Ils permettent également d'adapter la gestion des ressources humaines aux dispositions juridiques et réglementaires relatives au droit du travail de certains pays »¹⁸¹. Cette possibilité dont dispose les instituts est un atout, elle pourrait par

¹⁸¹ Document « justification au premier euro » du plan de loi de finances pour 2018.

exemple permettre à l'IFF de faire appel à un responsable marketing chargé de démarcher les entreprises qui recherchent des cours de français pour leurs employés. De la même façon que l'équipe de l'IFN n'accueille pas de chargé de communication mais fait ponctuellement appel aux services d'une attachée de presse. Mais il s'agit d'un véritable choix budgétaire fait par l'ancien directeur et le recours à des professionnels extérieurs à la structure requiert un budget que les antennes ont actuellement du mal à se permettre. En revanche, des stagiaires sont accueillis tout au long de l'année afin d'alléger la charge de travail de certains agents. Les périodes sont variables, allant de 2 à 6 mois et les offres de stage sont ouvertes aux candidats des deux pays. Le service des cours, la médiathèque, les ACPF, le service culturel peuvent notamment bénéficier de cet appui. Les antennes y ont largement recours, souvent par manque de moyens, et avec les inconvénients de l'absence de poste sur le long terme.

	IF Firenze	IF Napoli
Directeur et consul honoraire/ général	x Consul honoraire	x Consul général
Assistante (direction et consulat)	x	x
Chargée de communication	x Fonction remplie par l'assistante de direction	
Secrétaire général, adjoint du directeur	Poste supprimé	x
Comptable	x 2 salariés à mi-temps, soit 1 ETP	x
Coordinateur du service des cours	x Un des enseignants	Poste actuellement vacant, peut-être voué à suppression
Secrétaire du service des cours	x	x
secrétaire pour la gestion des certifications	x	Fonction remplie par la secrétaire du service des cours
Équipe enseignante (statuts variés)	x	x
Médiathécaire	x	x
ACPF (dépend de l'ambassade mais intégré à l'équipe pour l'action locale)	x	x

Tableau 8 : Le personnel et les fonctions des antennes florentines et napolitaines, hors stagiaires¹⁸².

¹⁸² Les employés d'origine française ont été indiqués par une croix bleue et ceux d'origine italienne par une croix verte, toujours dans le but d'apporter des éléments de réponse à notre questionnaire initial (Qui doit mener l'action extérieure de la France ? Par quelles personnes, sur la base de quels profils, l'État français entend-il être représenté à l'étranger ?).

Les acteurs varient d'une antenne à l'autre et pas seulement de par leur nombre. Les profils ne sont pas toujours exactement les mêmes et la distribution des fonctions non plus (voir Tableau N). À Florence, l'assistante de direction est chargée de la communication alors qu'à Naples, la stagiaire et l'assistante du service culturel et le directeur du service des cours se répartissent les tâches. Le consul publiait, lui aussi, régulièrement à propos de l'actualité culturelle et consulaire via son profil Facebook personnel. À Florence comme à Naples, le directeur du service des cours est une figure nouvelle, issue des remaniements et de la redistribution des tâches suite à des suppressions de postes (celui de secrétaire général par exemple, à Florence). Dans les deux cas, le directeur du service des cours a été choisi parmi les professeurs ayant le plus d'ancienneté au sein de l'équipe d'enseignants de l'antenne, afin de coordonner les collègues. À Florence, la coordinatrice continue à enseigner au sein de l'IFF, alors qu'à Naples le directeur du service des cours se consacre exclusivement à la mission de coordination, épaulé par la secrétaire du même service ainsi que par une stagiaire lors des sessions d'examens DELF et DALF (il s'agit du stage que nous avons effectué en janvier-février 2017). Quelle que soit leur formation d'origine, ces deux figures ont toutes deux été formées au FLE. Selon les spécificités de ce profil d'une antenne à l'autre, les coordinateurs peuvent bénéficier également d'un complément de formation en marketing par exemple, en lien direct avec l'effort de professionnalisation des agents du réseau mené par IF Paris.

La fréquence des rencontres entre agents du réseau organisées par Rome, deux fois par an, n'est pas forcément suffisante aux yeux de tous, le réseau ayant encore beaucoup à se construire en commun (le processus d'harmonisation et de centralisation est toujours en cours). En dehors de ces rencontres organisées, les agents échangent constamment entre eux, chacun selon la réalité locale avec laquelle il est confronté. De fait, la communication est sensiblement plus fluide entre les antennes que dans le rapport bilatéral entre Rome et une antenne. Une importante partie du personnel actuel était déjà en poste avant l'harmonisation et l'on peut percevoir, notamment de la part des agents ayant le plus d'ancienneté, que des incompréhensions émergent face au pilotage de Rome, face aussi à de nouvelles contraintes administratives et à des

contraintes budgétaires croissantes. Ce hiatus est probablement lié à la centralisation qui, schématiquement, aurait renforcé le SCAC comme pôle décisionnel, tête pensante, et les antennes comme chevilles ouvrières d'une politique culturelle définie ailleurs. Il nous semble que ce schéma soit à nuancer, et qu'il ne correspondrait de toute façon pas au modèle italien fortement polycentré. Cependant, il est vrai que se distinguent encore trop souvent la vision d'ensemble de Rome d'une part, et le contact avec le public ainsi que les partenaires, la confrontation avec la réalité locale et de terrain, d'autre part. Mais c'est pour cette raison qu'une telle latitude est laissée aux directeurs d'antennes. Pour plus de symétrie de ce point de vue, il serait intéressant que les attachés culturels de l'ambassade puissent être plus mobiles, se déplacer plus souvent dans les différentes antennes, à condition que leur charge de travail le leur permette. Ceci dit, la situation peut être considérée comme physiologique et tendra peut-être à s'aplanir avec le temps et avec le renouvellement progressif des personnels.

Enfin, il nous semble que le travail de chaque antenne pourrait être mieux mutualisé à l'échelle du réseau. En particulier, il serait souhaitable que, lorsqu'une antenne organise un événement, invite des intervenants et artistes, cette organisation puisse profiter, s'il y a lieu, à d'autres antennes qui proposeraient la même manifestation dans leur programmation, peu avant ou peu après. Mais cette circulation d'une antenne à l'autre, qui renforcerait pourtant le dispositif unique, se heurte à des difficultés pratiques : vu les moyens à dispositions, l'organisation d'événements d'envergure est déjà un défi, et même lorsqu'elles le veulent, les antennes peinent à prendre en compte une tournée qui demande de concilier les disponibilités et contraintes de chacun. Bien sûr, il ne faut pas oublier le travail de Rome pour coordonner des programmations sur l'ensemble du réseau et tout le territoire (*Rendez-Vous* pour le cinéma, *Bibliothèques Vivantes* pour le spectacle vivant...). Mais il y a ici un paradoxe : l'harmonisation et la centralisation devaient certes permettre de réduire les effectifs en concentrant les fonctions mais le passage à un dispositif unique et la réduction des moyens humains sont parfois un frein à la mutualisation et à la circulation entre les antennes.

Pour finir, revenons sur une figure jusqu'ici peu évoquée, les attachés de coopération pour le français (ACPF). Ils accomplissent un travail important auprès des enfants et jeunes scolarisés et, partant, des établissements scolaires en général. Ils encouragent et soutiennent toute initiative allant dans le sens de la promotion du

français à travers le système scolaire public. Ils contribuent donc, entre autres, à renforcer la coopération des systèmes éducatifs français et étrangers. Les ACPF cherchent à fédérer les acteurs et les partenaires de l'enseignement français à l'étranger, et à les inclure dans le dialogue avec l'Institut français pour favoriser les synergies entre acteurs. Ils se trouvent dans les instituts car ils œuvrent localement mais dépendent directement du SCAC de l'ambassade, ils ne sont donc pas hiérarchiquement sous l'autorité du directeur d'antenne. Idéalement ces figures sont très mobiles, en charge d'une zone qui va bien au-delà de la ville d'implantation de l'antenne. Basée à l'IF Firenze, Florence Bonnard est en charge de tout le Nord-Est de la Péninsule¹⁸³, en plus de la Toscane. À Naples, Christophe Chillio s'occupe des régions de Naples et alentour (Campanie, Basilicate, Molise et Pouilles). Ils se déplacent et visitent des écoles de toute la zone afin d'y promouvoir l'enseignement du français, en lien notamment avec la loi Moratti¹⁸⁴. Également appelée « réforme Moratti », cette loi porte sur les connaissances de base et obligatoires que le système scolaire doit permettre d'acquérir de façon générale. Concernant les compétences linguistiques, elle prévoit l'apprentissage obligatoire de deux langues européennes par les enfants au cours de leur scolarité :

- d'abord, l'apprentissage dès l'école primaire des rudiments d'une langue de l'union européenne autre que l'italien (il s'agit très largement de l'anglais) ;
- ensuite, à partir du cycle « secondaire de premier degré », équivalant aux trois premières années de collège dans le système français, l'apprentissage d'une deuxième langue de l'Union européenne (il s'agit encore majoritairement du français) (Fig. 6 et Tab. 7).

S'ils choisissent plus de deux langues, les élèves italiens ont tout de même la possibilité d'apprendre des langues d'autres aires culturelles. Cette loi n'impose pas de langue en particulier, mais dans la pratique, l'anglais est présenté comme une langue indispensable, et le français, l'allemand, l'espagnol restent les plus enseignés (Fig. 6). Ainsi, le MAE mise beaucoup sur cette loi dont il s'agit de faire un atout dans la promotion du FLE en Italie. La réforme Moratti installe cependant une situation de

¹⁸³ Émilie-Romagne, Frioul Vénétie Julienne, Toscane, Trentin Haut-Adige, Vénétie.

¹⁸⁴ *LEGGE 28 marzo 2003, n°53 per la definizione delle norme generali sull'istruzione e dei livelli essenziali delle prestazioni in materia di istruzione e formazione professionale.* (Loi du 28 mars 2003 pour la définition des normes générales sur l'instruction et les niveaux essentiels des prestations en matière d'instruction et de formation professionnelle).

concurrence potentielle du français avec d'autres langues. Le choix revient donc à l'élève, sous réserve de l'offre proposée par l'établissement où il est scolarisé. L'action de l'ACPF est donc double :

- promouvoir le français comme une langue attractive afin de jouer un rôle dans le choix auquel appelle la loi Moratti (qu'il soit fait par l'élève lui-même ou par ses parents) ;
- mais aussi faire en sorte que l'apprentissage du français soit proposé et encouragé par les établissements scolaires italiens, condition pour que le français puisse être considéré dans ce choix.

L'apprentissage du français en Europe appartient à une tradition ancienne et bien installée qui date de plusieurs siècles. En Italie, l'apprentissage du français a longtemps été largement répandu et cette tradition perdure, ce qui fait que le français est très souvent proposé parmi les langues que les jeunes Italiens peuvent apprendre à l'école. Les ACPF promeuvent auprès des écoles (proviseurs, professeurs, élèves...) le français et son enseignement, fournissent de la documentation élaborée conjointement par le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et le MIUR, ou encore par le CIEP¹⁸⁵. Les écoles et leurs différentes figures deviennent alors elles-mêmes des relais de cette promotion. Les ACPF ont également pour rôle de soutenir et d'accompagner les professeurs souhaitant approfondir les activités autour de la langue et de la culture françaises avec leurs classes. Certains professeurs cherchent à monter des projets avec leurs élèves, à proposer des activités pour enrichir l'enseignement en classe. Dans ce cas, l'ACPF est leur interlocuteur privilégié. Ce sont également les interlocuteurs privilégiés des assistants de langue française, jeunes de langue maternelle française qui appuient les professeurs dans l'enseignement du français au sein des établissements publics à l'étranger¹⁸⁶. La figure d'ACPF nous a semblé particulièrement intéressante et véritablement stratégique puisqu'elle est un maillon permettant de démultiplier l'action notamment linguistique des instituts en incluant ainsi tout le réseau des professeurs de français en Italie dans le réseau d'acteurs de l'action culturelle française et des collaborateurs des instituts. Ils peuvent être impliqués également dans l'action

¹⁸⁵ Centre international d'études pédagogiques, opérateur du MEN pour la coopération éducative dans le monde.

¹⁸⁶ Nous-même avons suivi une formation assurée par des ACPF et encadrée par IF Italia en tant qu'assistante de langue française en Italie (Pescara) durant l'a.a. 2015/2016.

culturelle, car ils se trouvent à la jonction entre les aspects culturels, linguistiques et éducatifs qui, en fin de compte, portent l'ensemble du réseau.

2. Les collaborateurs extérieurs

Pour mener à bien ses missions, l'Institut français Italia, comme tous les autres Instituts français, est libre de collaborer avec des institutions à toutes les échelles : « les organisations internationales et européennes, les collectivités territoriales (...), les organisations professionnelles concernées par l'exportation des industries culturelles françaises, les institutions de création et de diffusion culturelle françaises et étrangères, ainsi qu'avec des partenaires publics et privés, dont les alliances françaises »¹⁸⁷. Les « partenaires publics et privés » comprennent les universités et établissements scolaires, les associations, les fondations, les musées... Nous avons déjà montré que les antennes du réseau IFI fonctionnent comme des points de contacts et de rencontres, des passeurs entre différents acteurs. Les cas de manifestations proposées par les instituts n'impliquant pas de partenaires extérieurs sont très rares, surtout pour le volet culturel. Ainsi, en analysant notamment la programmation des antennes, nous avons déjà évoqué nombre de collaborateurs potentiels, qui participent et sont indispensables à la vie des instituts. Les deux antennes sont implantées dans des villes se prévalant de nombreuses institutions culturelles prestigieuses. Les partenaires privilégiés de l'Institut Français Firenze sont notamment les théâtres, tels que Prato, Métastase, les bibliothèques... À Naples, ce sont par exemple les grands musées, les institutions liées à l'archéologie (Pompéi). Mais ils travaillent aussi avec des scènes et associations culturelles alternatives, ce qui permet à celles-ci de s'institutionnaliser et d'accroître leur reconnaissance dans ce milieu, avec le soutien des instituts. Nous rappelons, sans y revenir, l'importance également des centres culturels et linguistiques d'autres pays se trouvant dans la même ville, en particulier grâce au travail du réseau européen EUNIC. De même que l'importance des partenariats avec les universités, soit de la coopération universitaire et éducative, qui sont au centre des collaborations avec les institutions extérieures.

¹⁸⁷ Loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État.

Les antennes collaborent également avec la mairie des villes où elles s'implantent et reçoivent volontiers l'appui des collectivités territoriales de leur zone d'influence. Ce genre de coopération alimente en effet la dimension internationale des villes, tout particulièrement sur le plan culturel, même si des villes telles que Florence et Naples ont déjà un fort rayonnement culturel international. Au sein des antennes, ce sont les assistants de direction qui s'occupent des relations externes et qui nouent une grande partie des partenariats avec les collaborateurs extérieurs, en lien notamment avec leur rôle de communicant. Pour les contacts avec des acteurs et institutions en France, les antennes profitent aussi du rôle d'interface que peuvent jouer IF Paris et les attachés de l'ambassade.

Les antennes sont également amenées à organiser des manifestations et des événements hors leurs murs. Ces activités sont un signe très positif pour les antennes, selon leur mission de « développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères »¹⁸⁸. Ces collaborations témoignent d'une bonne intégration et de bonnes relations avec les autres représentants et acteurs culturels locaux. Le réseau culturel extérieur français fait ainsi preuve de dynamisme et d'ouverture, d'une capacité à dialoguer et collaborer avec d'autres institutions. Les collaborations permettent aussi aux antennes d'enrichir leur offre culturelle, de proposer des lieux et donc des expériences différentes au public déjà fidèle, mais aussi d'aller à la rencontre de nouveaux publics. C'est également une nécessité, la zone d'influence de chaque antenne ne pouvant pas et ne devant pas se limiter à la ville dans laquelle elle est implantée, mais s'étendre à toute la région voire à une zone de la péninsule bien plus vaste (voir Figure 3). Ainsi, la fréquentation des activités de l'IF Firenze, en comptant les activités se déroulant aussi bien au sein de l'institut qu'en dehors, s'élève aux environs de 15 000 personnes par an¹⁸⁹, d'après l'assistante de direction de l'IFF. Toujours à Florence, nous avons pu faire le constat d'un appui conséquent de la mairie à travers des contributions qui peuvent prendre des formes variées : un parrainage d'une manifestation qui peut être « symbolique » ou impliquer un financement partiel, la couverture médiatique de la programmation de l'IFF à travers les canaux de communication de la mairie, un prêt

¹⁸⁸ Alinéa II, article 9 de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'Etat.

¹⁸⁹ Pour donner un ordre de comparaison, un peu moins de 12 000 étudiants étaient inscrits au département de sciences humaines de l'université de Padoue pour l'a.a. 2016/2017, selon les données statistiques fournies sur le site de l'Unipd.

gracieux de locaux...¹⁹⁰. Des formes de participation qui ne coûtent pas très cher aux collectivités locales, mais qui constituent un soutien important pour l'IFF (voir l'importance des activités hors les murs et stratégies de communication). À Naples, la ville ne bénéficie pas d'énormes moyens, notamment dans le domaine culturel, malgré la très grande richesse de la culture et du patrimoine napolitain. Le dernier directeur a plutôt misé sur des partenariats avec la société civile. Les appuis que peuvent apporter des institutions privées sont d'autant plus les bienvenus.

Les antennes sont également responsables de l'établissement de liens avec des sponsors et mécènes qui leur apporteront d'éventuels financements et qui sont un soutien nécessaire à la couverture de frais engagés par l'organisation des diverses manifestations ou événements. Ces partenaires peuvent être très variés et permettent, à des niveaux très différents, une offre de qualité. Tout agent est potentiellement impliqué dans la recherche de sponsors, mécènes et autres partenaires : des agents à Rome, aux directeurs d'antennes, mais aussi les directeurs de service des cours, les assistants de direction et chargés de communication.... Le service culturel de l'ambassade et l'équipe IF Italia apportent un soutien particulier au reste du réseau de ce point de vue, à travers la *Fondazione Nuovi Mecenati*, qui récolte des fonds et entretient les relations avec des mécènes pour le soutien des relations culturelles et artistiques franco-italiennes. La fondation soutient plus particulièrement la création contemporaine des deux pays, la circulation bilatérale des œuvres et des artistes, et la réalisation conjointe de manifestations. Il peut s'agir de théâtre, de danse, de musique, de cinéma, d'arts figuratifs... le réseau IFI s'inscrit donc pleinement dans le cadre de cette action et bénéficie de fonds spécifiques lorsqu'il met en avant la création contemporaines et ses acteurs (une de ses principales missions). Le lien entre la fondation et la diplomatie française est incarné par l'ambassadeur de France en Italie, Christian Masset, qui est le président honoraire de la fondation. Les mécènes sont des entreprises internationales telles que Total, Sanofi, Crédit Agricole, *Autostrade per l'Italia*..., qui sont donc susceptibles d'apporter un soutien conséquent. À l'opposé de ce type de soutien, un petit restaurateur local pourra prendre en charge gracieusement le buffet proposé aux visiteurs lors d'une journée portes ouvertes, en échange de visibilité sur le matériel

¹⁹⁰ Nous nous appuyons sur une visite à l'*assessorato alla cultura* (service culturel) de la ville de Florence.

promotionnel de l'antenne, par exemple. Entre ces deux formes de soutien, peuvent également apporter leur aide :

- la société civile,
- les associations bénévoles qui soutiennent certains projets ou l'institut dans son ensemble (AAIFF¹⁹¹),
- les banques locales (*Fondazione Istituto Banca di Napoli*, *Fondazione Cassa di Risparmio Firenze*),
- les institutions culturelles internationales (*EUNIC*, TV5 Monde), nationales (*Scuola normale di Pisa*), ou locales (Bibliothèque Lazzerini de Prato),
- les entreprises françaises ayant des rapports économiques avec l'Italie (Air France) et inversement.

Toutes ces formes de soutien financier, même les plus modestes en apparence, participent au bon fonctionnement des antennes. De fait, les antennes développent autant que possible ces axes de collaboration, en vue de compléter les subventions de l'État. Voyons quelles ressources elles peuvent exploiter pour assurer leur fonctionnement.

B. Les autres ressources

« Les ressources des établissements publics contribuant à l'action extérieure de la France comprennent :

- 1° Les dotations de l'État ;
- 2° Les recettes provenant de l'exercice de leurs activités ;
- 3° Les subventions et contributions d'organisations internationales et européennes, de collectivités territoriales et de tous organismes publics et privés ;
- 4° Le revenu des biens meubles et immeubles ainsi que le produit de leur aliénation ;
- 5° Le produit des participations et placements financiers, des intérêts et du remboursement de prêts ou avances ;
- 6° Les recettes issues du mécénat ;
- 7° Les dons, legs et recettes diverses ;
- 8° Les emprunts. »¹⁹²

¹⁹¹ Association des Amis de l'Institut Français de Florence.

¹⁹² Article 3 de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'Etat

Nous venons de voir que le réseau IF Italia bénéficie du mécénat, dont l'un des représentants phares est la *Fondazione Nuovi Mecenate*, fondation franco-italienne pour la création contemporaine. Le réseau français en Italie promeut les relations culturelles franco-italiennes et y contribue, mais il bénéficie lui-même de ces affinités historiques. De plus, le mécénat fait partie de la tradition culturelle italienne, ce qui n'est pas le cas partout et le réseau extérieur culturel français n'en bénéficie pas partout de la même façon. Cependant ce type de ressources reste sans commune mesure avec les ressources propres des antennes. Afin de compléter les crédits publics alloués par l'État décrits au chapitre précédent, les établissements culturels cherchent à développer et à valoriser le plus possible leurs ressources propres. Les antennes s'appuient pour cela en premier lieu et très largement sur la vente de cours de français ainsi que sur la passation des examens, essentiellement des certifications DELF et DALF. Mais ils sont incités par la réalité budgétaire à exploiter toutes les ressources possibles ainsi qu'à les diversifier.

1. L'auto-financement

Les recettes provenant de l'exercice de leurs activités sont indispensables au fonctionnement des EAF, vu la part qu'elles représentent par rapport au budget total, soit plus de 60% en moyenne¹⁹³. La proportion varie en fonction du pays d'implantation et du niveau de vie et de la demande locale. Ainsi, en Italie, on peut dire que la situation est tout de même favorable socio-économiquement, mais aussi politiquement (le réseau culturel extérieur est également implanté dans des pays où la situation est très sensible, ce qui n'est pas le cas ici). En revanche, il est préoccupant que la possibilité de générer ce type de ressources soit remise en cause par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Celle-ci n'est en effet pas censée tolérer un tel mode de financements¹⁹⁴ et remet en cause le statut d'établissements à autonomie financière des Instituts français, entrant ainsi en contradiction avec la loi du 27 juillet 2010, citée ci-

¹⁹³ « Le taux d'autofinancement des EAF est stable à 67 %. [...] Le ministère vise le maintien du taux d'autofinancement des EAF à 67 %, correspondant au niveau moyen constaté depuis 2013. », *Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2018, adopté par l'Assemblée nationale*, tome II, « Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence », par MM. Robert del Picchia et André Vallini, sénateurs, n°110, Sénat, 23 novembre 2017, p.26.

¹⁹⁴ « Le statut des EAF est régi par le décret n° 76-832 du 24 août 1976 qui leur permet de disposer de l'autonomie financière sans avoir de personnalité juridique. Ce régime n'est pas conforme aux principes d'unité et d'universalité budgétaires posés par l'article 6 de la LOLF, dont découlent l'obligation d'enregistrement intégral des recettes et dépenses dans le budget général, l'interdiction de compensation entre dépenses et recettes et l'interdiction d'affectation des recettes à une dépense. » *Ibidem*.

dessus. Cette situation juridique rend instable le réseau culturel extérieur de la France dans le monde et pourrait aboutir à leur fermeture. On note que la LOLF date de 2001 et que si les centres et instituts culturels français avaient déjà le statut d'EAF depuis 1976, la réforme de l'action extérieure de la France en 2010 n'a pas apporté de solution sur ce point. Un groupe de travail cherche donc actuellement un moyen de faire entrer les EAF dans un cadre légal plus régulier.

Sans revenir sur les activités didactiques déjà évoquées, les ressources extra-budgétaires peuvent également être dégagées de services rendus à des tiers en lien avec l'expertise culturelle des instituts, de l'appui d'agents du réseau IFI pour les procédures « Études en France » de l'opérateur CampusFrance destinées aux jeunes étrangers, de la location d'une partie des locaux de l'institut à des tiers (nous y reviendrons), mais également d'activités tels que le service de bar-restauration proposé par l'antenne napolitaine et géré par des collaborateurs mais dont une part des bénéfices lui revient, ou encore à Florence de la consultation des archives, payante à la journée.

Précisons également que, de façon très marginale, dans le cadre de certaines activités du volet culturel, une contribution pécuniaire peut être demandée au public. Nous pouvons donner l'exemple d'une dégustation de vins français et italiens à l'IFF ou d'une fête donnée à l'IFF à l'occasion du beaujolais nouveau. De telles manifestations engendrent des frais particuliers et sont à la fois particulièrement appréciées du public de ces antennes. Le coût de participation reste relativement bas et doit servir à couvrir l'achat du vin dégusté à l'occasion : il ne s'agit pas d'en tirer des bénéfices, les instituts restent donc dans le cadre d'activité à but non-commercial. Les antennes peuvent donc couvrir des frais plus conséquents sans puiser dans leur budget en demandant une contribution au public, à condition d'être assurées du succès qui sera rencontré. Il s'agissait ici de répondre à une demande bien particulière, en aucun cas les contributions du public pour les manifestations culturelles ne peuvent se généraliser.

Par contre, certains services des antennes, et notamment de la médiathèque, sont accessibles seulement aux détenteurs d'une carte de membre, qui est payante. Elle donne également accès à des réductions lors de l'inscription aux examens de certifications, et auprès d'autres institutions culturelles, napolitaines ou florentines, partenaires des antennes. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner que malgré l'harmonisation du réseau, tout n'a pas été entièrement lissé à l'échelle nationale. Ainsi, chaque antenne peut définir indépendamment des autres les tarifs de ses différents

services. C'est le cas en premier lieu des cours de langue, mais aussi de cette cotisation annuelle de membre. Celle-ci s'élève à l'IFN, à 50 € pour le tarif plein et 40 euros pour le tarif réduit, s'appliquant principalement aux étudiants et aux retraités. Les apprenants des cours de langue de l'institut sont exempts de cette cotisation, ou du moins la paient à travers les frais d'inscription. À l'IFF, le système est différent, notamment par sa souplesse, et propose une plus large gamme de formules : la cotisation annuelle s'élève à 43 € (plein tarif) et à 31 € pour le tarif réduit. Mais il existe d'autres tarifs selon les besoins du public, notamment la possibilité de s'inscrire en groupe (famille, école) ou encore pour une période plus brève (un semestre, un trimestre)¹⁹⁵. Si l'on compare la cotisation annuelle prévue par chacune des antennes, on peut voir une limite à l'effort d'adaptation au public et à la réalité locale. En effet, nous avons vu que le revenu moyen des Napolitains est inférieur à celui des Florentins (Tab. 5), et que par ailleurs, la vie coûte globalement plus cher en Toscane qu'en Campanie. Il y a donc là une incohérence qui émerge non pas tant de ces chiffres dans l'absolu (que nous n'avons pas les moyens de juger) mais relativement. D'autant plus que, comme nous le verrons, la médiathèque de l'IFF vient d'être entièrement réaménagée, ce qui a engendré des frais que les cotisations en question sont entre autres destinées à amortir. D'un autre côté, le directeur de l'IFN avait à cœur de proposer une offre culturelle « populaire ». Nous pouvons simplement formuler l'hypothèse que la mise en place d'une offre plus souple ainsi que le bas coût relatif de la cotisation annuelle à l'échelle de l'IFF fait partie d'une stratégie d'ensemble pour relancer la fréquentation de la médiathèque. Les tarifs compétitifs seraient une forme d'investissement moins visible mais allant de pair avec le réaménagement complet de cet espace, par ailleurs encouragé par IF Paris¹⁹⁶.

La créativité des antennes pour financer les activités culturelles va même au delà. Nous avons fait allusion auparavant à des échanges de bons procédés qui consistent à mobiliser les ressources au sens large du réseau afin d'établir des partenariats basés sur ces échanges. Les fonds disponibles étant limités, les institutions font preuve d'entraide et les antennes participent à leur manière, souvent de façon très concrète : acheter un billet d'avion pour le déplacement d'un artiste ou intervenant,

¹⁹⁵ Pour une rapide comparaison, la cotisation annuelle s'élève à 30 et 50 € à Milan, et de 40 € sans distinction à Palerme. Toutes ces données sont issues des sites internet des antennes Institut français Italia.

¹⁹⁶ Document pdf *Vade-mecum médiathèques du réseau culturel français à l'étranger*, Institut français, 2018.

participer personnellement et publiquement à un événement (discours d'ouverture, rédaction d'édito..), ou encore mettre à disposition les chambres de passage que possèdent les antennes de Florence et de Naples. Celles-ci sont considérées comme de véritables atouts de l'action d'influence ; à l'IFN, quatre chambres sur cinq ont ainsi été rénovées sur initiative du consul dès son arrivée, afin de valoriser cet atout (là encore, c'est également une question d'image). L'IFF, dispose de trois chambres ainsi que d'un petit appartement. Il s'agit donc d'actions en général simples et peu coûteuses, mais qui rendent souvent possible d'un point de vue pratique la collaboration avec d'autres institutions ayant des moyens limités elles aussi (typiquement les universités, dont nous avons souligné l'importance). Les contre-parties sont souvent négociées avec détermination par les directeurs d'antennes eux-mêmes : là encore l'autorité de consul peut être bénéfique puisqu'elle confère un poids plus grand. Le *patrocinato* permet enfin d'apposer sur la programmation de l'institution partenaire le logo *Institut français*, une forme simple mais efficace de communication et de publicité pour le dispositif français.

Ceci a par exemple été le cas du *Napoli Teatro Festival*, qui a bénéficié cette année du soutien de l'IFN. Par ailleurs, la programmation du festival prévoyait des spectacles français sans que l'IFI ait contribué directement à la programmation. On voit ici un exemple de ce qu'on peut définir comme un échange de bons procédés. Les antennes mettent gracieusement à disposition de partenaires différentes ressources du réseau. L'idée du directeur de l'IFN était de participer plus directement à la programmation et, à terme, de faire de ce festival un événement de référence sur la scène culturelle du sud de l'Italie. Le festival a d'ailleurs déjà été comparé au Festival d'Avignon et ils ont lieu à peu près à la même période, le premier en juin et le second en juillet. Il sera donc intéressant de voir si le successeur de Monsieur Seytre suivra lui aussi ce projet de près. Certains partenariats sont ainsi mis en place et construits par les agents des antennes, d'autres, de plus grande envergure, peuvent être construits avec le SCAC. Dans ce cas, le festival napolitain pourrait par exemple être intégré à la programmation beaucoup plus vaste et à l'échelle de tout le territoire de la *Francia in Scena*. En retour, le partenariat peut notamment aboutir à des avantages pour les détenteurs de la carte de membre de l'antenne ; une bonne visibilité est ainsi apportée à chacun et la circulation du public d'une institution à l'autre est encouragée.

Mais ce type d'échanges va en fait plus loin et dépasse le cadre strictement culturel. À Florence, l'institut a fait refaire la scène de la salle de spectacle-cinéma et mettre le lieu aux nouvelles normes par un théâtre de la ville, en échange de la mise à disposition de cet espace du théâtre qui était justement à la recherche d'une salle de ce type. Sur un principe similaire, l'IFF confie depuis le début des années 2000 l'entretien voire la rénovation légère de son mobilier ancien à des étudiants en ébénisterie d'une école de Marseille. Chaque année, des apprentis viennent, accompagnés de professeurs, s'exercer sur le mobilier d'exception que possède encore l'institut. Non seulement l'institut a conservé le mobilier d'époque, mais on rappelle que Julien Luchaire avait lui-même récupéré des meubles auprès de l'antiquaire qui lui avait loué le palais en 1912. Un tel mobilier a une grande valeur mais nécessite également un entretien particulier et coûteux. C'est un problème que soulève l'ensemble de ces espaces en général pour nos deux antennes, situées dans des bâtiments historiques.

Ce mode de gestion n'est pas nouveau¹⁹⁷ et permet de gérer au mieux les dépenses qu'engagent aussi bien le fonctionnement de l'établissement, que les opérations menées dans le cadre de ses activités. Cependant, nouer de tels partenariats nécessite des moyens humains conséquents et mobilise les agents sur des tâches périphériques par rapport à leurs missions initiales : il ne s'agit pas toujours de collaborations culturelles à proprement parler. Si ces échanges de bons procédés permettent de tisser des liens solides et variés avec la vie locale et de mener des formes de coopérations originales, ils ne peuvent en aucun cas remplacer les dotations de l'État pour opérations et fonctionnement sinon les établissements seraient compromis dans la réalisation de leur fonction première.

2. Les espaces

La gestion de l'immobilier et des espaces suscite les mêmes préoccupations que l'entretien de meubles anciens et précieux. Aussi bien à Florence qu'à Naples, les bâtiments occupés par les antennes n'engagent pas de frais de location puisque l'État en est propriétaire (acquisition dans les années 50 à Florence puis à Naples). En revanche, de tels espaces sont coûteux à entretenir, d'abord parce qu'ils sont vastes et ensuite

¹⁹⁷ Des échanges de ce genre étaient décrits par une étudiante, Livia Rapatel-Santonocito, dans son rapport de stage effectué à l'Institut français de Naples en 1988, sous la responsabilité de Jean Digne, le directeur de l'époque.

parce qu'ils sont anciens et demandent un entretien particulier. Très concrètement, leur entretien implique de repeindre, de rénover les fresques, les moulures, les parquets... Tout en équipant les espaces selon les dernière normes de sécurité en vue de l'accueil du public. C'est la condition à laquelle le prestige du bâtiment pourra profiter à l'institution qui l'abrite, sinon l'impression de désuétude et de décrépitude produirait vite l'effet inverse.

Là encore, chaque situation est spécifique. À Florence, l'institut se situe dans un très beau bâtiment de la prestigieuse Renaissance florentine, qui maintient le mystère autour de son architecte. Mais le bâtiment est fragile et sujet notamment aux inondations de l'Arno. À Naples, le lieu est plus récent mais ce bel et vaste immeuble présente un intérêt architectural et historique¹⁹⁸ particuliers. Aucune section du bâtiment n'a été vendue, mais plusieurs institutions y cohabitent, ce qui implique un travail accru de gestion immobilière : loyers, rapports avec les colocataires... aspect complexe dont se charge la secrétaire générale et adjointe du directeur. Les institutions en question jouissent de beaux espaces extérieurs (une cour ainsi que plusieurs terrasses dont une avec une vue magnifique sur le Vésuve) qui, là encore, sont des atouts (réceptions pour le public, les diplomates, les collaborateurs...) mais qui impliquent un entretien sans faille car tout aspect négligé aurait des conséquences néfastes sur l'image du lieu et de la France.



Photo 1 : Détail de la porte de la salle de spectacle et cinéma de l'IF Firenze

¹⁹⁸ Demeure en son temps de Francesco Crispi (1818-1901), qui donne son nom à toute la rue.

Ces lieux symboliques qui abritent les antennes prennent part à la politique française d'influence. Le public fréquente les instituts également pour ces lieux. L'IFF va d'ailleurs encore plus loin en organisant des visites guidées du *Palazzo Lenzi*. Les bâtiments prestigieux participent directement à cette « visibilité » recherchée par l'État pour son action extérieure ainsi qu'à son rayonnement. Ils sont un prolongement à l'étranger du patrimoine architectural, à la fois français et italien. À Florence, la moitié des locaux ont cependant été vendus et cette gestion immobilière ne fait pas l'unanimité. Dans un débat au Sénat, ces lieux ont pourtant été qualifiés de « bijoux » par le secrétaire d'État du MAE¹⁹⁹. Dans le cas de Florence et de Naples, les bâtiments historiques, « *palazzi* », font pleinement partie de la ville et sont très bien identifiés par les habitants, en témoigne le nom de « Grenoble » qui persiste auprès des plus anciens. Le directeur de l'Institut français Italia a cependant souligné leur état actuel comme faisant partie à ce jour des faiblesses du réseau. Si nous avons vu que les salles de cinéma de trois antennes sur quatre, dont celle de Florence et de Naples, ont récemment été remises à niveau et numérisées, si la médiathèque à Florence a récemment été déplacée et complètement repensée, pour Christophe Musitelli, la valorisation de ces lieux doit se poursuivre, en particulier dans le cas des deux antennes qui nous intéressent. Cette valorisation des espaces est nécessaire pour afficher une vitrine moderne et dynamique, mais aussi susciter l'admiration, frapper les esprits, directement en lien avec la dimension d'auto-représentation de la diplomatie.

¹⁹⁹ Jean-Baptiste Lemoyne citant Jean-Yves Le Drian lors d'un débat du 21 novembre 2017 sur « l'avenir de l'Institut français » (Sénat).



Photo 2 : Cabine de projection et ornements d'époque de la salle de spectacle et cinéma de l'IF Firenze



*Photo 3 : vue de Naples et du Vésuve du bureau de la direction
(crédits photo : Jean-Paul Seytre)*

Il est souhaitable que la rationalisation opérée quant à la structure du réseau et au niveau administratif trouve écho également à ce niveau. C'est-à-dire à travers une meilleure utilisation et exploitation des espaces qui sont de véritables ressources (nous avons évoqué notamment les chambres pouvant accueillir artistes, intervenants et autres personnalités). Enfin, la valorisation est nécessaire également parce que les antennes exploitent ces locaux directement pour générer des ressources supplémentaires devant participer à leur auto-financement. En effet, les deux antennes qui nous intéressent proposent différents espaces à la location pour des réceptions, colloques et autres événements. Une raison supplémentaire pour que ces espaces soient de qualité, modernes et prestigieux à la fois. Au vu du travail qui a déjà été fait dans le cas de ces deux antennes, l'effort requis pour les rafraîchir et les montrer sous leur meilleur jour est désormais limité (on pense notamment à la réfection de l'escalier monumental à Naples, qui est prévue).

Valoriser ces lieux c'est donc les exploiter pour eux-mêmes, en tant qu'atout de l'action extérieure et ainsi démontrer que les institutions culturelles doivent rester des lieux, des espaces physiques dont on ne peut pas faire l'économie. L'IFN remplit très bien sa fonction de lieu de circulation et de point de contact. C'est un nœud particulièrement dense puisque le bâtiment abrite l'institut mais aussi le consulat, l'école Alexandre Dumas et le Centre Jean Bérard. Les institutions sont concentrées dans ce bâtiment, de façon très cohérente avec les domaines dont s'occupe le réseau Institut français : culture, diplomatie, éducation, recherche. Une telle configuration des lieux, si elle peut être contraignante, est susceptible de démultiplier le public de chacune de ces institutions, favorise les interactions et accroît la visibilité de la présence française. Nous avons nous-même pu constater lors de notre stage le dynamisme de cet espace, très vivant, où circule un grand nombre de personnes chaque jour, motivées par différents intérêts. Il faut garder en tête que de tels lieux ne sont pas la règle, au contraire : les autres instituts culturels de la ville de Naples par exemple, n'offrent pas les mêmes services de ce point de vue. Ils ont tendance à miser sur les cours de langue et accueillent en général moins de personnes et abritent moins d'activités culturelles que le réseau IFI. Cela résulte de choix différents que certains pays ont fait pour leur présence culturelle à l'étranger. Par exemple, le Goethe a moins de visibilité du fait sa situation dans la ville mais se trouve dans un quartier plus central de la ville et probablement plus vivant. Il dispose d'une salle d'exposition, mais pas de l'espace

nécessaire pour des représentations. Cela signifie donc que la France se démarque de ce point de vue.

Ces considérations sur la valeur et le potentiel de ces espaces semblent avoir plus de poids dans les débats actuellement. À l'IFF par exemple, le troisième étage est désormais inoccupé, suite à un jeu de chaise musical entre les bureaux du consulat, la médiathèque, les salles de cours et des espaces moins fréquemment exploités. La possibilité de vendre cet espace vide a un moment été considérée, mais elle n'est plus la solution privilégiée à ce jour. Son affectation est d'ailleurs encore à l'étude. Au vu de certaines problématiques que nous avons pu observer en visitant l'institut, à savoir le manque de place dans les archives actuelles et leur grande vulnérabilité du fait qu'elles sont situées dans un espace partiellement enterré, à proximité du fleuve²⁰⁰, nous émettons la possibilité que l'espace disponible au troisième étage soit utilisé comme magasin pour entreposer des documents papiers et/ou fragiles. Pourtant, pour des questions financières, sans pour autant se séparer de cet espace, l'IFI cherche plutôt à le louer à un tiers. Quoiqu'il en soit, nous souhaitons aux IF que la nette tendance à la réduction des moyens observée aux cours des dernières années diminue.

3. Les restrictions

De nombreux discours soulignent les enjeux financiers, de développement humain et géopolitiques de l'action culturelle et d'influence extérieure. On s'attend donc à ce que les moyens fournis aux acteurs sur le terrain soient à la hauteur de ces enjeux. Or leur situation de ce point de vue, en lien avec la crise budgétaire, est souvent montrée du doigt, voire déplorée, certains tirant même la sonnette d'alarme régulièrement. Ainsi, « la diminution régulière du nombre d'équivalents temps plein dans les postes diplomatiques et les établissements culturels ou scolaires ne va pas sans susciter des inquiétudes sur le bon fonctionnement du réseau culturel et scientifique » constatait Philippe Lane en 2016, alors qu'il dressait par ailleurs un tableau élogieux de la diplomatie d'influence telle qu'elle est conçue depuis le Quai d'Orsay. Un sujet sensible, comme dans nombre d'autres structures publiques, est donc celui des moyens accordés aux agents par rapports aux missions exigées.

²⁰⁰ Dans le hall d'entrée, des traces laissées par l'inondation de 1966 sont encore visibles à hauteur d'1m70 environ.

- La réduction des locaux et des personnels

Les locaux des instituts se voient de plus en plus réduits, les différentes fonctions tendant à être concentrées au sein d'un même espace, si ce n'est par une même personne. Des pans entiers sont refunctionalisés ou cédés à la vente à des privés. C'est le cas de près de la moitié de la superficie de l'antenne florentine, vendue pour être transformée en une boutique au rez-de-chaussée et en appartements de luxe dans les étages. Le risque est qu'à terme les antennes soient réduites à des bureaux d'information, ou des guichets, comme c'est le cas de la représentation culturelle d'autres pays dans ces villes. Nous avons vu qu'à Naples, l'IFN a pour interlocuteurs des centres culturels comme le *Goethe Institut*, le *British Council* ou l'*Instituto Cervantes* aux côtés desquels il prend part au réseau *EUNIC Naples*. La situation n'est pas la même à Florence. L'IFF a pour interlocuteur des institutions telles que le *Deutsches Institut* ou le *Centro Lengua Española* dont le nom est révélateur : il s'agit avant tout d'écoles de langue et non de centres culturels à proprement parlé. En fait, l'IF Firenze est l'unique institution publique étrangère œuvrant également dans le secteur culturel, présente à Florence.

Certains rapports mettent en avant l'idée que l'absence d'une structure chargée de la promotion culturelle n'empêche pas une présence culturelle. En effet, ils appellent à privilégier la gestion et le pilotage depuis les ambassades de manifestations ensuite accueillies par les institutions locales du pays, à travers des partenariats et conventions. Un rapport d'information de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur l'action culturelle de la France appelait ainsi « à une programmation culturelle quasi-intégralement « hors les murs » en Europe [...] Les centres eux, sous réserve de leur autofinancement, et à condition d'assurer une meilleure efficacité de leurs bibliothèques (en termes de fréquentation et de prêts) doivent pouvoir se recentrer sur les activités linguistiques»²⁰¹.

Il est donc considéré que les instituts peuvent se passer d'un lieu physique pour le volet de promotion culturelle, tout en continuant à mener leurs activités. C'est le choix du *British Council*, qui mène avant tout une diplomatie linguistique, et ce vers

²⁰¹ « Quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ? », Adrien Gouteyron (2008).

quoi tendent les homologues allemands et espagnols. Si nous avons vu qu'une part importante de la mission des agents pouvait être de jouer le rôle de passeurs et qu'ils s'appuyaient largement sur des partenariats aboutissant à une programmation hors les murs, d'après la réalité que nous connaissons et ce que nous avons pu observer, il n'est pas profitable que les établissements se passent de cette dimension-là. À Florence par exemple, une part des fonds de littérature française et francophones a déjà été reversée à des bibliothèques locales pour que les usagers continuent à y avoir accès sans qu'ils occupent trop d'espace au sein des instituts. De plus en plus de services de renseignements sont assurés en ligne désormais, bien que les gens continuent à se déplacer en personne dans les instituts afin d'obtenir les informations et la documentation. De la même façon, de plus en plus de démarches assurées traditionnellement dans et par les consulats sont réalisables en ligne. Il s'agit à Naples de ce que le Quai d'Orsay qualifie de « poste à gestion simplifiée » (PGS). Ce type de structure implique surtout une présence diplomatique réduite. Nous avons vu que le MAE « rationalisait » le dispositif en ciblant, en définissant des priorités dans le déploiement des moyens. Le ministère part notamment du principe qu'au sein de l'UE, grâce à la notion de citoyenneté européenne, les consulats n'ont pas le même rôle à jouer que dans d'autres parties du monde. Le dispositif diplomatique tend donc à être plus léger sur le territoire européen, en parallèle d'un redéploiement sur d'autres territoires connaissant d'autres enjeux, comme la Chine par exemple. Que ce soit au niveau culturel ou consulaire, la rationalisation reste un moyen de gérer les frais qu'engage le réseau extérieur. Unir les deux fonctions permet également de réduire le nombre des collaborateurs du consul directement et exclusivement liés à cette fonction. La réduction du consulat et la réduction de l'IFN sont en cours depuis une dizaine d'années déjà.

Parallèlement à cette tendance, l'offre didactique rend quoiqu'il en soit indispensable des locaux et un équipements adaptés à l'accueil des apprenants. Or, les cours étant l'activité qui engendrent des revenus, c'est déjà l'activité culturelle qui s'adapte aux moyens disponibles et tend à être la plus touchée par ces réductions à différents niveaux. Mais surtout, l'analyse de la programmation culturelle des deux antennes qui nous intéressent²⁰² ne laisse aucun doute sur la popularité de l'audiovisuel,

²⁰² La même tendance se dégage pour le réseau mondial des IF.

des activités autour du cinéma et des projections en tout genre. Ces projections et manifestations sont l'occasions de festival, de soirée de rencontres, de débats d'idées, notamment avec des enfants sur la base de dossiers pédagogiques, mais pas seulement... Autant d'activités qui ne peuvent advenir sans un espace physique partagé, un lieu de contact direct des personnes, et ce en dépit des nouvelles pratiques et nouveaux supports de l'ère Netflix, avec lesquels ils n'entrent d'ailleurs pas - encore - en contradiction.

Les résidences d'artistes sont également une des missions premières des Instituts. Ces espaces sont nécessaires à la circulation non seulement des idées, des contenus et des services, mais aussi et surtout des personnes (artistes, créateurs, auteurs, performeurs...). Nous pensons aussi à des projets comme la Mission Stendhal qui permet à des écrivains francophones dont l'écriture et l'inspiration est en lien avec un pays, dans une culture étrangère, de s'y rendre et d'y séjourner plus facilement pendant leur processus d'écriture. À l'époque de Julien Luchaire, certes la révolution numérique était encore loin d'avoir lieu et les échanges interculturels ont beaucoup évolué depuis, cependant il s'était montré novateur et pertinent dans sa volonté d'instaurer des échanges directs et sur place, sur la nécessité de rencontre avec l'autre, d'expériences immersives... au cours des études. Ce sont les mêmes principes qui sont valorisés à travers des programmes tels qu'Erasmus, le parcours binational franco-italien que nous suivons actuellement, ou la mobilité internationale en général, et dont la pertinence n'est pas remise en cause, au contraire.

Un lieu physique comme point de contact direct entre les personnes, les cultures et les produits culturels, ainsi qu'une expérience collective de ces derniers restent donc primordiaux selon nous, en tous cas en Italie. D'autant plus à l'heure de la numérisation et des plateformes en ligne, de la culture digitale. Ceux-ci sont des atouts pour ces secteurs, mais un aspect ne doit pas être amené à remplacer l'autre. Cet attachement et ce point de vue résultent peut-être d'une donnée culturelle française mais, même dans ce cas, il nous semble qu'il s'agit d'un point commun que partagent la France et l'Italie et qu'il est donc intéressant de prendre en considération dans le cadre de leurs relations bilatérales.

- La mobilisation civile

La population locale est souvent très attachée à ces établissements qui font véritablement partie du paysage culturel. Un tel constat émerge des articles de presse documentant la fermeture du centre culturel français de Turin en 2008. Ils évoquaient de nombreuses initiatives en protestation comme des pétitions, un appel à Carla Bruni, alors épouse du président de la République française et originaire de Turin, ayant un lien fort avec la France... Nous avons nous-même pu constater le rapport qu'ont les napolitains au « Grenoble » lors de notre stage, dont le nom est évocateur pour tous, qu'ils le fréquentent ou non. Il nous semble qu'il en aille de même à Florence, au vu de l'action menée par l'Association Amis de l'Institut Français de Florence (AAIFF). Il s'agit de bénévoles qui œuvrent pour le maintien de l'IFF et tout particulièrement de la bibliothèque et de ses fonds. Leur principale action consiste à trouver des fonds et des financements pour l'institut, à répondre à des appels à projets en vue de mécénat... Depuis sa création en 2000, l'Association a déjà rassemblé 200 000 euros, qui ont été entièrement reversés à l'Institut Français. Cette somme est en partie issue de la cotisation annuelle de membre de l'Association, qui s'élève à 30 euros pour les étudiants 40 euros pour les autres membres²⁰³. Il s'agit d'un cas où la société civile, faisant peut-être plus cas du service qui lui est offert que le pays qui en est à l'origine, soutient la structure pour pallier à un désengagement financier de la part de l'État.

Dès la fin des années 90, en ce qui concerne l'Italie, le Quai d'Orsay commence à s'interroger sur la pertinence du dispositif culturel extérieur de la France et à remettre en cause certains instituts et centres culturels dont on a vu que certains avaient d'ailleurs fermés. La tendance était donc nettement à la réduction du dispositif : fermeture d'établissements, mais aussi réduction des différents types de moyens que nous avons énumérés. Très rapidement, en avril 2000, se constitue l'Association des Amis de l'Institut Français de Florence en réaction à la possible fermeture de l'institut en question. L'association fait notamment valoir le caractère fondateur et historique de l'institut, que nous avons évoqué en préambule. Elle a vite eu l'occasion d'apporter un soutien concret à l'institut.

²⁰³ Les chiffres ont été fournis par le vice-président de l'association, Marco Lombardi, en juin 2018.

En 2004, l'IFF se sépare de la moitié du bâtiment acquis par l'État en 1950. Cet espace était majoritairement dédié à la conservation des différents fonds et collections de l'institut (livres en réserve car moins consultés, toutes les revues archivées et aux abonnements éteints. Il faut donc alors trouver où les conserver. Le renvoi en France n'était pas opportun : un tel fonds de littérature francophone trouve grande partie de sa valeur dans le pays étranger où il permet aux usagers d'avoir accès à de la littérature étrangère en langue originale. Cela aurait donc été un contre-sens vis-à-vis de la mission première du réseau culturel extérieur, auquel il aurait fallu ajouter le coût d'un déménagement de milliers d'ouvrages en France. On voit donc comment une recherche d'économies immédiates peut être non seulement contre-productive quant au bon accomplissement des missions du réseau sur le moment, mais contre-productive aussi quant à la recherche d'économie elle-même. D'autre part, il faut également prendre en compte l'ensemble des paramètres, notamment la question du coût qu'engendre de tels lieux. Ainsi, nous avons vu qu'il valait mieux un espace moins grand mais mieux valorisé, ces bâtiments pouvant vite se transformer en gouffres financiers et donner une impression de décadence. Nous cherchons à mettre en évidence à travers cette situation concrète, des problématiques auxquelles doivent faire face nombre d'institutions culturelles et universitaires, qu'elles soient françaises, italiennes ou d'ailleurs, à l'heure où la crise budgétaire touche durement ces domaines.

Ce qui nous intéresse plus particulièrement dans ce cas, est que la réponse a été apportée par la société civile italienne, qui a ainsi démontré son fort attachement à l'institution. La réaction suscitée par les menaces pesant sur l'institut démontre beaucoup mieux que ce que nous avons pu faire dans notre développement l'ancrage de ces deux antennes historiques dans le paysage culturel et intellectuel de la ville où elles s'implantent. Afin que le public toscan puisse continuer à bénéficier de cette offre documentaire, il fallait trouver une solution locale à la conservation du fonds. Encore une fois, la dimension locale et régionale étant très importante en Italie, les Florentins ont même déploré que les ouvrages ne puissent pas rester à Florence-même. En effet, la ville de Florence (collectivités locales, institutions...) fait face aux mêmes problématiques pour la conservation du patrimoine libraire et artistique dont elle est directement en charge. L'AAIFF a toutefois su apporter une solution régionale en mettant en contact l'IFF avec la bibliothèque Lazzarini de Prato, à une quarantaine de kilomètres de Florence, en vue d'un partenariat. La Lazzarini a été identifiée par

l'association alors qu'elle-même s'apprêtait à déménager ses collections et l'Institut français de Florence a pu intégrer au nouvel espace ses propres collections. Celles-ci restent sa propriété et disponibles pour ses usagers grâce à un système de navette et de livraison.

Mais le partenariat a également permis de redonner une visibilité qui manquait cruellement à ces collections du fait d'un catalogage papier obsolète des années 2000. En effet, les fonds abrités par le nouvel espace commun, dont ceux de l'institut, ont été catalogués informatiquement grâce à la participation technique de la bibliothèque Lazzerini, à la formation de la médiathécaire de l'institut assurée par la bibliothèque Lazzerini, à des financements trouvés conjointement par l'institut et l'AAIF. Ces financements n'ont d'ailleurs pas été évidents à rassembler, car la ville résistait au déplacement d'une collection qu'elle considère sienne, et les éventuels partenaires financiers émettaient des résistances, ne s'agissant plus de la ville de Florence-même. Toutefois, l'opération, née d'une contrainte, a donc permis de résoudre un double problème d'envergure soulevé par les fonds du futur IF Firenze. Depuis, ils sont catalogués dans le système national des bibliothèques et ont considérablement gagné en visibilité.

C. Efforts de modernisation et perspectives

Si chaque réseau national, et même chaque antenne, a une véritable marge de manœuvre pour décider de ses propres stratégies et de sa programmation culturelle, deux priorités sont définies par le ministère : la modernisation des bibliothèques mais surtout, et ce n'est pas sans lien, la question du numérique. En la matière, les moyens débloqués sont conséquents et les directives sont claires. On pense par exemple au *vade-mecum* publié cette année par IF Paris sur la valorisation et la modernisation des médiathèques du réseau²⁰⁴ ou encore à la conférence « Le numérique un enjeu au cœur de la diplomatie d'influence » organisée en 2016 par le MAE. Cette démarche montre qu'une réflexion est menée avec l'implication du réseau mondial, mutualisant les retours et l'expertise de chacun, pour créer des outils répondant à la fois aux ambitions de la France et du MAE, tout en étant adaptés aux réalités de terrain. IF Paris, grâce à

²⁰⁴ *Vade-mecum médiathèques du réseau culturel français à l'étranger*, Institut français, 2018.

ses moyens, développe ensuite les projets et les ressources dont pourra profiter l'ensemble du réseau. C'est ensuite aux antennes de prendre des initiatives, proposer puis mettre en place les projets. Actuellement, les plus emblématiques sont liés au numérique, ce qui implique des équipements en général coûteux (TBI, postes d'ordinateur...). Mais le numérique implique surtout, et de plus en plus, le développement et la maintenance de plateformes dans des domaines variés, ainsi que leur alimentation en contenus, ce qui demande d'important moyens financiers et également humains. La plateforme numérique IF 360°, qui devait être lancée en début d'année 2018, n'est par exemple pas encore accessible à ce jour.

1. La mutation des médiathèques

- Le renouvellement de l'offre

Les médiathèques sont au cœur de l'activité des antennes en ce qu'elles sont en contact constant avec le public, et en ce qu'elles se situent à la jonction entre les volets culturels et linguistiques. La valorisation de ces espaces profite ainsi à l'ensemble des activités des antennes. Elles se veulent aussi bien un outil pour les apprenants, que pour les professeurs, une ouverture sur la littérature française, sur la culture française contemporaine en général. Les médiathèques accueillent aussi bien des adhérents et des visiteurs que des scolaires (à Florence, une trentaine de classe sont par exemple accueillies chaque année) et même de jeunes enfants. En effet, les médiathèques des deux antennes proposent une ludothèque et développent leurs collections jeunesse (livres pour enfants, BD...). La proximité, immédiate dans le cas de Naples, de l'école française²⁰⁵ donne en effet de la cohérence à cette offre spécifique et permet d'étendre le public potentiel aux enfants en bas âge. Ce fonds permet par ailleurs de valoriser un autre secteur des industries culturelles françaises, celui de l'illustration jeunesse et de la littérature d'enfance, dans lequel la France se distingue, du *Petit Prince* à *l'École des Loisirs*. Il s'agit bien d'une médiathèque et les supports proposés doivent être le plus variés possible. Ainsi, la médiathèque de l'IFF « met à disposition de ses usagers une collection de 60 000 livres, dont 30 000 sur site, et 30 000 en dépôt à la bibliothèque de

²⁰⁵ Lycée Victor Hugo (Florence) et école Alexandre Dumas (Naples).

Prato, 1 000 DVD, 500 documents sonores (audiolivres, CD, etc.) ». L'IFN abrite la médiathèque André Malraux et « ses 36 000 volumes, son riche fonds patrimonial, ses périodiques, sa Bibliothèque de l'Apprenant, ses DVD et CD. »²⁰⁶. À noter que le fonds florentin se démarque par son volume, du fait de son histoire, mais aussi grâce aux efforts déployés afin de préserver l'intégrité du fonds.

Les collections francophones des deux antennes sont donc très riches et les documents nombreux. Si c'est évidemment un atout, cela peut être également dissuasif pour les usagers débutants ou ne maîtrisant pas parfaitement la langue. Le service de la bibliothèque de l'apprenant permet ainsi de faire tomber certaines barrières qu'il peut y avoir entre le public, surtout les plus jeunes, et les espaces tels que les bibliothèques, surtout lorsqu'il s'agit de bibliothèques en langue étrangère. Afin d'apparaître plus accessible et moins impressionner les débutants par l'offre en langue originale, une classification est faite des ressources et des collections de la médiathèque en fonction du niveau de langue requis, basé sur les niveaux du CECRL. Le but est de valoriser l'offre de la médiathèque auprès du plus grand nombre, y compris ceux qui ne se sentiraient pas capables de lire en français.

Les différentes politiques d'achat sont élaborées principalement par les médiathécaires, qui opèrent à des sélections et les soumettent à la direction, toujours en impliquant et consultant le reste de l'équipe pour recueillir d'éventuelles requêtes. Il est également tenu compte de la programmation culturelle, afin de rendre cohérente l'offre de la médiathèque et de répondre à la demande éventuellement suscitée auprès du public. La Librairie française (LF) fonctionne d'ailleurs un peu de la même façon. À Florence comme à Naples, le bâtiment de l'institut abrite également la LF, qui travaille en étroite collaboration avec la médiathèque. Les espaces doivent travailler ensemble en vue de la valorisation du livre et des auteurs français. Les LF ont un statut indépendant et sont autonomes, cependant elles peuvent être associées aux activités de l'institut, notamment celles ayant lieu en médiathèque. Mais aussi dans le sens où les LF font en sorte de vendre le matériel didactique (manuels, cahiers d'exercices...) qui est demandé aux apprenants des cours de français. Il s'agit encore de donner une cohérence d'ensemble à la présence française étrangère pour gagner en visibilité. Idéalement, leurs

²⁰⁶ Les chiffres cités proviennent du site internet commun des médiathèques françaises en Italie (catalogue, informations pratiques...). IF Italia travaille actuellement à la constitution d'un catalogue en ligne, commun à l'ensemble des médiathèques du réseau.

offres doivent pouvoir être complémentaires. Par exemple, lorsque Julie Maroh est invitée à parler de ses bande-dessinées à l'institut, la médiathèque et/ou la Librairie française doivent pouvoir proposer aux usagers les ouvrages en question, à l'emprunt et/ou à l'achat. Mais cela concerne aussi les œuvres d'un auteur en résidence, ou encore le film qui en a été tiré, et toute une offre en lien avec les sujets traités.

Les manifestations culturelles abritées par la médiathèque sont de plus en plus nombreuses, et ne se limitent pas aux événements littéraires. Depuis quelques années, les médiathèques du réseau IF dans le monde accueillent la programmation « Bibliothèques vivantes », dont le titre est explicite quant à l'ambition de redonner vie à ces espaces. Il s'agit de ce que Philippe Lane appelle des « projets emblématiques communs »²⁰⁷, développés par l'Institut français à l'échelle du réseau mondial. Le projet soutient l'exportation du spectacle vivant français à l'étranger. Mais au lieu des salles de spectacle traditionnelles (fauteuils, scène ou estrade...), ce sont les médiathèques qui accueillent les représentations. La création contemporaine est encore une fois au centre de ces programmations, souvent sur le mode de la performance selon l'acception répandue en art contemporain : *happenings*, improvisation, mélange des disciplines²⁰⁸... sont fréquents. Le projet s'inscrit dans une politique plus large de revalorisation de ces espaces et des locaux en général. Pour cela, les antennes du réseau mondial peuvent bénéficier d'un programme thématique spécifique de l'Institut français : le « Fonds médiathèques XXI [...] vise à accompagner les établissements dans la modernisation de leurs médiathèques, pour en faire des lieux de vie, d'échange, d'innovation et d'attractivité, à la croisée des disciplines et des savoirs »²⁰⁹. Mais indépendamment de ce fonds spécifique d'IF Paris, octroyés sur la base de présentations de projets par les IF, le MAE mène cette politique également par d'autres biais. Dans le cas de l'IFF par exemple, c'est l'ambassade de France qui a été à l'origine d'un vaste programme de rénovation, sur requête de l'antenne. Le nouvel espace a été inauguré en 2016.

- La médiathèque de l'Institut français Firenze, un espace profondément repensé

²⁰⁷ *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, de Philippe Lane, 2ème édition de 2016, La documentation française.

²⁰⁸ « Programmation de [...] formes de création transversales (associant littérature, écriture, lecture, arts vivants, arts visuels, débat d'idées, etc.) » site internet de l'Institut français.

²⁰⁹ *Ibidem*.

Le premier changement a été de déménager l'ancienne médiathèque pour l'installer au rez-de-chaussée, derrière une grande baie vitrée donnant sur la place Ognissanti et la rue Montebello. Désormais de plain-pied, elle est devenue l'un des premiers contacts visuels pour le public.



Photo 4 : Salle Julien Luchaire à l'IFF Firenze

Pour cette raison, c'est un espace qui se veut attrayant et coloré. Mais surtout la médiathèque occupe désormais un espace qui auparavant était consacré aux expositions, or ce déménagement est significatif de la façon dont les espaces sont repensés au sein des instituts. Il n'était plus pertinent, pour l'IFF de consacrer un espace aussi vaste et avec un tel potentiel aux expositions, là où la ville recèle de musées, de galeries et autres espaces avec lesquels l'IFF peut collaborer en vue de l'organisation des expositions, tout à fait en mesure d'accueillir des artistes français et de les faire exister sur le territoire italien. Dans une logique de modernisation, d'adaptation aux réalités et aux besoins locaux, ainsi que de rationalisation, un espace beaucoup plus modeste est

désormais réservé aux expositions, alors que la part belle est faite à l'espace médiathèque et à son renouvellement. Les instituts se veulent des lieux différents des musées, et misent sur des espaces qui se veulent beaucoup plus vivants, notamment pour les bibliothèques qui, à l'heure actuelle, ont besoin de se réinventer et de se dynamiser. Ils ont besoin de ces évolutions pour rester en phase avec leur temps, ne pas devenir obsolète, et continuer donc à drainer le public mais aussi pour rester légitime en tant qu'espace physique.

La rationalisation impliquait dans ce cas de distinguer, hiérarchiser, prioriser. La mise à plat des collections en fonction de la demande du public, engagée au moment de la collaboration avec la bibliothèque Lazzarini de Prato, au début des années 2000, s'est poursuivie à cette occasion. Ainsi, les collections de littérature étrangère traduite en français et des classiques de la littérature bilingues (latin et grec), qui ne correspondaient plus à la demande du public de l'institut florentin, ont notamment fait l'objet de dépôts auprès de bibliothèques locales dont l'offre était plus cohérente avec ces ouvrages. Une telle démarche permet aussi de s'intégrer ultérieurement dans une logique de réseau local. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la médiathèque de l'IFF est référencée aussi bien dans le réseau des bibliothèques toscanes, que dans celui des médiathèques françaises en Italie. Cet exemple montre comment les instituts, grâce notamment à leur caractère pluridisciplinaire et à leur ancrage local, sont des points de recoupement de plusieurs réseaux, de nature et d'envergure variées.

Le déménagement et le réagencement ont également été l'occasion de renouveler les collections avec de nouveaux livres et ressources : là encore il s'agit d'allier conquête de la jeunesse et valorisation de la création/production contemporaine. De façon générale, les antennes veillent à proposer les contenus les plus actuels possibles, une offre large et originale, et à ne pas proposer seulement les classiques un peu attendus de la littérature française. À travers la communication sur son site internet, l'IFF met en avant l'achat de nouveaux livres, mais aussi de DVD de films qui étaient dans les salles il y a quelques mois encore. Ce renouvellement pourrait cependant aller plus loin, avec le développement d'une offre autour du jeu vidéo, qui susciterait l'intérêt des plus jeunes. Elle ferait aussi valoir une industrie dans laquelle la France a les moyens de se démarquer et peut proposer une offre de qualité qu'il est donc à son avantage de mettre en avant à l'international, en lien avec la diplomatie économique.

Pour mettre en avant la continuité entre patrimoine et modernité, les anciennes librairies ont été rénovées et adaptées à la configuration de l'espace du rez-de-chaussée où il est associé à d'autres éléments contemporains (formes, matières, couleurs) et très mobiles. L'IFF joue beaucoup sur cette image d'institution historique, fortement enracinée dans la ville de Florence, mais également sur le fait qu'elle sait se renouveler et rester actuelle. Le style du mobilier devait jouer avec cette idée de cohabitation entre l'ancien et le moderne, et devait venir illustrer cette image que l'institut s'est choisie et que porte son travail de communication. Ces aspects sont moins anodins qu'il n'y paraît. À Naples, la bibliothèque est meublée avec du mobilier professionnel français, ce qui en fait une vitrine de l'expertise française dans ce secteur, alors que Florence a fait le choix de valoriser du mobilier de fournisseurs locaux pour mettre l'accent sur l'intégration et la capacité de l'institut à mettre en valeur le savoir-faire local. Non seulement la direction mais aussi les agents concernés sont impliqués dans ces choix. Les critères, lorsque le nouvel espace a été conçu, étaient qu'il soit attrayant (grande visibilité depuis l'extérieur du bâtiment) et accueillant, aéré (pour favoriser la circulation) mais aussi modulable et souple, pour pouvoir accueillir les programmations évoquées précédemment (bibliothèques vivantes). Il ne fallait pas le surcharger et seuls les fonds qui étaient déjà en accès libre pour le public ont été déplacés, toujours selon une volonté d'aller à la rencontre du grand public. Les livres plus anciens, plus fragiles, et plus précieux sont toujours conservés dans l'ancienne bibliothèque, au premier étage et consultables sur demande. Ces livres sont sollicités par un public sensiblement différent de celui qui fréquente l'espace du rez-de-chaussée : un public spécialisé, d'étudiants ou de chercheurs, qui veulent accéder à des données bien précises.

Ce fonds, que l'institut, et notamment la médiathécaire, a tout de même tenu à conserver sur place, renvoie aux activités d'origine de l'établissement. À l'étage, l'espace est beaucoup plus ancien, avec de hauts plafonds, du parquet et les meubles anciens de bibliothèques et fait référence en ce sens également aux origines d'une institution qui a désormais plus d'un siècle²¹⁰. Les collections n'étant pas en libre accès, elles peuvent être classées selon d'autres normes que le standard pour l'accès au public, ce qui permet d'optimiser le rangement en vue d'un gain de place. La salle, rebaptisée

²¹⁰ Il a d'ailleurs accueilli la grande réception organisée à l'occasion des 110 ans de la fondation de l'Institut français de Florence, en 2017.

Julien Luchaire, continue à servir pour les cours de langues, pour la consultation ponctuelle des documents et pour certains événements : le lieu est privilégié pour les rencontres littéraires, et les scolaires y sont accueillis lors d'ateliers et d'animations. L'espace libéré par le déplacement d'une partie des collections permet d'accueillir jusqu'à 50 personnes assises. Il a donc été réinvesti et optimisé, tout comme l'espace stratégique du rez-de-chaussée donnant directement sur la rue. Les instituts ont « horreur du vide », d'abord pour une question d'image (de vastes espaces vides laisse une impression négative de faste révolu) et parce que les espaces non exploités sont destinés à être vendus ou loués par l'État qui en est le propriétaire et donc finalement retiré au réseau.

Si le choix de se positionner à la jonction entre tradition et modernité n'est pas très original, ici il s'agit bien plus qu'une formule un peu stéréotypée. Outre le coût d'entretien, ces espaces présentent des contraintes avec lesquelles il faut composer pour rester moderne, et suivre le rythme de l'évolution des supports. Ne pas travailler avec les nouveaux supports apportés par la révolution numérique reviendrait à perdre contact avec le public, en particulier le public jeune qui est le premier visé. Ainsi, le câblage des espaces afin d'avoir accès notamment à internet et de travailler avec des TBI (tableaux blancs interactifs) est indispensable pour travailler avec les dernières méthodes qu'utilisent les autres écoles de langue concurrentes. En même temps, il s'agit d'un véritable défi pour ne pas défigurer des salles ornées de fresques de plusieurs siècles et de murs à la fois épais et peu isolant lorsqu'ils doivent séparer deux salles de classe ou salles de classe et de cinéma. À Naples le choix a été fait de profiter de la hauteur des plafonds propres aux bâtiments anciens pour créer des mezzanines et ainsi rajouter des espaces. Numériser les salles de cinéma, et mettre à jour la technologie que proposait déjà Luchaire à son époque c'est aussi s'efforcer de rester des lieux novateurs et modernes, dans le sillage ouvert par le fondateur.

2. Le pari du numérique

Les différentes études montrent que c'est au sud de l'Italie que la population lit le moins, même si la tendance est bien plus générale et ne se limite pas à l'Italie. Dans ce cas, des outils et des plateformes numériques, tels que Culturethèque, développée par IF Paris, sont-ils des réponses adéquates pour redonner goût à la lecture à ces

populations ? Si l'on considère la volonté de mettre en place une politique culturelle « populaire », pour reprendre le terme du directeur de l'IF Napoli, et de s'adapter à la demande locale, le numérique devrait être une priorité pour cette antenne. Or, on observe également que c'est dans le sud de l'Italie que l'accès à internet reste relativement le plus bas. Ainsi, la mise à disposition de postes d'ordinateur au sein de l'IFN est un service tout à fait pertinent, si ce n'est primordial, afin de palier à un manque au niveau local. Ce constat explique également le rôle d'éducation au numérique que souhaite avoir l'IFN²¹¹, bien que cela soulève par ailleurs une série de questions, notamment éthiques : qui est chargé de cette éducation et qui a la formation adaptée pour mener à bien cette ambition ? Qui décide de ce à quoi doivent servir un ordinateur et internet ? Cela peut-il aller plus loin que la familiarisation avec les différents outils et programmes ? Est-ce vraiment une prérogative de centre culturel français s'occupant avant tout de langue étrangère ? Dans la pratique, l'accompagnement de personnes venues à l'institut mais n'étant pas en mesure de trouver les informations seules sur internet sont le quotidien des médiathécaires.

Une réalité toute autre a pu être observée à l'IF Firenze qui ne compte plus que quelques postes d'ordinateurs mis à disposition du public et pour lesquels la demande est nettement inférieure à celle que nous avons pu observer à Naples. Le constat de la médiathécaire, en poste depuis une vingtaine d'années et qui a vu son public évoluer, est assez simple : les gens se rendent à l'institut après une journée de travail, sur leur temps de loisir, alors qu'ils ont souvent passé la journée derrière un écran. Ainsi, lorsqu'ils se rendent à l'institut, c'est pour y trouver autre chose : des livres, des espaces physiques, un contact direct avec les personnes et supports... La demande vis-à-vis du numérique est donc propre à chaque antenne, malgré qu'IF Paris mette à disposition du réseau mondial les mêmes outils. De façon générale, l'équipement en postes d'ordinateurs de ces lieux est de moins en moins pertinent. La diffusion de l'informatique est arrivée à un stade où les usagers possèdent pour la très grande majorité leur propre dispositif et se déplacent avec. C'est à nuancer dans le cas de Naples, et également dans le cas du public le plus jeunes (enfants, scolaires). Mais ça reste la majorité des cas pour ce qui est du public ciblé (jeunes étudiants/ jeunes actifs). Un nombre limité de postes reste à disposition pour la consultation ponctuelle d'informations, en lien avec le service de

²¹¹ Règlement de la ludothèque de la médiathèque André Malraux (IF Napoli).

documentation proposé par les antennes et notamment les médiathèques (séjours linguistiques, études en France, en partenariat avec CampusFrance...)²¹². La dimension de contact humain est encore recherchée dans les antennes, où sont nécessaires à la fois la disponibilité d'une personne sur place et des espaces connectés (accès internet puissant, tablettes numériques plus que des postes d'ordinateur, servant aussi à l'animation d'ateliers et aux apprenants lors des cours...).

Mais en fin de compte, ce genre de services est anecdotique par rapport à l'enjeu que constitue actuellement le numérique pour les pays prétendants à une influence mondiale. S'il est indispensable que le réseau culturel de la France propose une offre et réponde aux attentes du public dans ce secteur omniprésent, l'enjeu du numérique est beaucoup plus vaste. Il s'agit pour la France de s'illustrer et de s'imposer comme un interlocuteur de premier plan dans un secteur qui est en train de révolutionner profondément toutes nos pratiques, des plus techniques et sophistiquées (technologie, innovation, recherche, enseignement...) aux plus quotidiennes, qui sont innombrables (accès à l'information, services de bases...). Son réseau culturel et d'influence extérieur doit donc lui servir, un peu comme une vitrine, à montrer à l'étranger, son expertise en la matière. La diplomatie numérique est capable d'intégrer tous les pans de la diplomatie traditionnelle. Ainsi, pour le pan culturel, il s'agit de diffuser via les outils numériques et surtout internet le plus de contenus culturels possibles : littérature essentiellement, avec l'édition numérique, mais également la mise en ligne de toute sorte de contenus audiovisuels (films, documentaires, musique...), contenus numérisés (patrimoine) ou directement nés sous forme digitale, contenus pédagogiques, des cours et de la recherche au sein des universités, aux outils didactiques favorisant l'apprentissage (jeux sérieux, cours interactifs, exercices en ligne...). Aucune liste ne saurait être exhaustive, vu le rythme de l'innovation dans ce domaine.

Il n'est plus à montrer qu'il s'agit d'une priorité et d'un défi à relever dans une multitude de secteurs sociétaux, dont la culture (diffusion et valorisation) et le patrimoine (conservation) font partis. En mai 2016, le Ministère chargé des Affaires Étrangères a réuni les acteurs de l'action extérieure française en vue d'un échange intitulé « Le numérique, un enjeu au cœur de la diplomatie d'influence » et auquel la

²¹² Opérateur public et notamment agence d'information sur le système et les études universitaires françaises, dans tous ses aspects, de l'offre de formation aux considérations pratiques (solutions de logement, coût de la vie...), dans le but d'encourager et de faciliter la mobilité étudiante vers la France.

directrice du département numérique de l'Institut français a notamment participé. Le MAE compte notamment sur le numérique et la numérisation pour démultiplier les actions d'une part et permettre de réduire les dépenses d'autre part. Mais le passage de l'analogique au numérique constitue surtout une transition profonde volontiers comparée à la révolution technologique apportée par l'imprimerie à caractères mobiles : une telle mutation des supports amène à reconsidérer la portée des contenus qu'ils servent à véhiculer (échelle de diffusion désormais globale) et les cadres que l'on souhaite donner à cette diffusion (juridique, éthique, technologique...). Mais surtout, la mutation des supports amène à repenser les contenus eux-mêmes.

À l'échelle planétaire, une multitude de pistes est en cours d'exploration, des réflexions, des expérimentations sont lancées, dans un climat d'émulation puisque le volume des contenus en ligne augmente à une allure exponentielle et circulent déjà très largement. Déjà en 2010, la loi du 27 juillet à l'origine de l'Institut français voulait qu'au moins un spécialiste des questions du numérique participe à « l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue françaises à l'étranger »²¹³. Parmi toutes les « personnalités qualifiées » qui peuvent être impliquées dans la définition de la politique extérieure de la France, aux côtés des deux ministères, le domaine du numérique était le seul à être mentionné explicitement et imposé par la loi. Depuis, l'importance du numérique n'a cessé de se renforcer et de se répandre, dans tous les secteurs. L'opérateur de l'action culturelle extérieur de la France se doit lui aussi de suivre le pas. Ainsi, « afin de permettre à notre réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger de répondre aux enjeux et aux nouveaux défis de la diffusion culturelle, l'Institut français a inscrit le numérique au cœur de ses moyens d'intervention et a développé de nombreuses plateformes thématiques (IFcinéma, Culturethèque, IFProfs, IF 360°...) qui sont autant de ressources essentielles pour la promotion à l'international de l'offre culturelle française »²¹⁴. En termes d'outils, ce sont donc les plateformes numériques qui se développent dans tous les domaines pour concentrer les informations et contenus avant de les redéployer. Elles permettent à l'Institut français et au réseau extérieur d'assurer leur mission d'information à l'étranger du grand public mais aussi des professionnels (industries culturelles, institutions...) sur

²¹³ Loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État.

²¹⁴ Annexe budgétaire « justification au premier euro » du plan de loi de finances pour 2018

l'activité et l'actualité des scènes française dans tous les domaines (artistiques et scientifiques notamment).

Nous évoquions plus haut la plateforme Culturethèque, un projet ambitieux et qui, sur le papier, suscite l'enthousiasme des acteurs comme du public. Un peu comme pour IF Cinéma, il s'agit de faire profiter aux usagers de contenus de qualité, de produits culturels, tout en respectant les droits d'auteurs. La plateforme loue donc les contenus, et propose ensuite aux antennes une offre par bouquets. Or, ces bouquets sont parfois très hétérogènes, tous les contenus auxquels donne accès un bouquet donné n'étant pas forcément adapté aux besoins de la médiathèque et de son public. Cela contraint à payer des droits d'accès, par ailleurs très coûteux, pour un ensemble de contenu dont certains ne sont pas ou peu pertinents pour l'antenne. L'avantage est d'élargir considérablement le rayon d'influence de chaque antenne grâce à l'accès à distance à des ressources numériques propres à l'antenne. Le but immédiat recherché est donc d'augmenter les inscriptions auprès de la médiathèque. C'est une façon différente pour le ministère de donner des moyens au réseau, sans qu'il s'agisse de financements ensuite réemployés dans l'achat de ressources papiers ou matérielles.

Le reproche qui a été fait par les acteurs rencontrés est qu'il manque décisivement d'aboutissement, ce qui n'en fait pas réellement un outil efficace pour l'heure. Le manque d'élasticité de la plateforme est notamment reproché. Là encore, il ressort que les moyens consacrés ne sont pas à la hauteur de l'ambition et de l'enjeu d'un renouvellement de l'approche culturelle à l'heure de la révolution numérique et de sa démocratisation auprès du grand public. On s'étonne en effet qu'au sein d'IF Paris il n'y ait qu'un seul chargé de mission Culturethèque, à s'y consacrer pleinement. C'est un objet pertinent dans le contexte actuel, bien pensé à l'origine, mais qui ne se voit pas dédier les moyens de sa mise en œuvre, bien que la maintenance de la plateforme implique d'autres prestataires extérieurs. Le projet a pourtant été promu par le ministère.

La plateforme est accueillie avec enthousiasme par le public et il apparaît évident que ce type de plateformes d'accès en ligne ou de téléchargement des contenus sont de plus en plus au cœur de la consommation culturelle aujourd'hui, et tout particulièrement de la consommation des jeunes. Cependant la plateforme doit être améliorée d'un point de vue technique. Le type de contenus et le format numérique sont attractifs mais la plateforme en elle-même est dissuasive. Très peu intuitive, foisonnante, elle requiert beaucoup de temps de prise en main. Le système actuel de

recherche est encore à mettre au point. Des recherches sont en cours dans le domaine des humanités numériques pour étudier les comportements et les habitudes de recherche de usagers de bibliothèques numériques, notamment en vue de créer les systèmes de recherches internes permettant de trouver les résultats les plus pertinents. Le Projet *FonteGaia* porté en premier lieu par l'université de Grenoble, et qui associe humanités numériques et italianisme, mène en ce moment des recherches sur le sujet à travers des enquêtes utilisateurs²¹⁵. Il s'agit là de véritables problématiques de recherche s'inscrivant dans un champ de recherche relativement jeune. Plus généralement, tout un travail est à faire du point de vue de la recherche d'adéquation parfaite entre la plateforme numérique de diffusion et les contenus qu'elle sert à diffuser. La plateforme Culturethèque pêche encore de ce point de vue. Les humanités numériques cherchent à apporter, en réponse à ces nouveaux enjeux, l'expertise de professionnels qui aient des compétences aussi bien en informatique que dans le domaine des humanités traditionnelles. La clarté de l'interface devra être améliorée et perfectionnée avec le temps. De façon générale, la coopération numérique est un des domaines privilégiés pouvant être au cœur de la relation franco-italienne. Les deux pays, qui se démarquent déjà dans les domaines traditionnels de la culture, du patrimoine, de l'université, renforceraient ainsi leurs positions en leur associant le numérique.

Ainsi, depuis quelques années, on parle d'un nouveau champ de l'action d'influence, la « diplomatie numérique ». Internet, ainsi que tous les espaces numériques potentiels, sont autant de nouveaux espaces à conquérir pour ces puissances, parfois désignés par les politiques à travers les locutions de « nouveau continent » ou « continent numérique ». Un tel espace virtuel pose des enjeux similaires à ceux des espaces physiques traditionnels, notamment la question de la langue. Si on sait que cet espace est largement anglophone, la France ambitionne d'y conquérir une place pour la langue française, avec l'ensemble de la Francophonie. Cela implique en particulier d'étendre la diffusion de contenus, informations et médias francophones²¹⁶ sur les réseaux sociaux et à travers les nouveaux modes de communication. Le développement du numérique est en lien direct avec les nouveaux modes de

²¹⁵ Nous avons fait partie des enquêtés dans le cadre de cette recherche, le projet est notamment porté par la Doctorante Elina Leblanc, travaillant entre autres avec la Professeure Elena Pierazzo, spécialiste de philologie et d'humanités numériques enseignant à l'Université Grenoble Alpes.

²¹⁶ Ici on pense en particulier à RFI et à TV5 Monde qui jouent un rôle primordial.

consommation des nouvelles générations, notamment des contenus culturels et audiovisuels, mais aussi de services allant bien au-delà de la culture, communication et information en tête. Par ailleurs, on a vu que la jeunesse en général et sa formation en particulier étaient des priorités non seulement de la France, mais entraînent dans le cadre de la « diplomatie globale », soit des priorités communes à la majorité des pays dans le monde. Ainsi, numérique et jeunesse sont deux enjeux étroitement liés, et donc numérique et didactique aussi : l'usage du numérique pour l'apprentissage, la formation, des jeunes, la formation continue explose.

Cette ambition, ainsi que le rôle que doit jouer l'Institut français aux côtés du réseau d'influence extérieur français a été réaffirmé explicitement par le président Emmanuel Macron à l'occasion de son discours du 20 mars 2018 sur la Francophonie, insistant sur l'enjeu linguistique de cette conquête :

L'Institut français est chargé d'opérer un déploiement massif du réseau social des professeurs de français en ciblant 150 pays et 75.000 adhérents à l'horizon 2021. Nous renforcerons les logiques de réseau sur la Toile francophone, le développement des collaborations et des projets communs. Nous mettrons en place le premier incubateur dédié à l'apprentissage des langues, la Fabrique numérique du français. Nous réunissons pour cela des ingénieurs, des chercheurs, des linguistes, des artistes, des entreprises innovantes, coordonnés par l'Institut français, avec un projet qui, à l'heure de l'intelligence artificielle, a pour but de ne laisser ce nouveau continent ni dans la main des Anglo-Saxons ni dans la main des Chinois.²¹⁷

Internet et les réseaux sociaux sont donc largement exploités dans la mise en œuvre de vastes campagnes de promotion de la langue française et de la francophonie, comme « Mon idée pour le français », soutenue et relayée en premier lieu par les instituts et leurs sites web, mais également par le réseau encore plus dense des établissements publics scolaires grâce aux professeurs, qui accèdent à une vaste documentation en ligne justement. Plusieurs agences travaillent par ailleurs au développement du numérique éducatif, soit aux usages du numérique pour favoriser l'apprentissage, y compris à des niveaux d'enseignement élevés, comme l'Université Française Numérique. Pour ce qui est des initiatives relevant plus directement de l'action d'influence de la France dans le monde, on pense notamment aux innovations de l'Agence Universitaire de la Francophonie dans ce domaine, notamment au portail qu'elle a mis en place, réunissant des ressources pédagogiques universitaires en

²¹⁷ Emmanuel Macron, mars 2018.

français²¹⁸. Il s'agit du BNEUF, pour Bibliothèque Numérique de l'Espace Universitaire Francophone. Citons enfin le travail et l'évolution de TV5 Monde. À l'origine chaîne de télévision francophone à l'étranger, c'est d'ailleurs toujours l'un des plus grands réseaux de télévision au monde²¹⁹, elle est un exemple de large réussite française dans la transition vers le numérique, sans pour autant abandonner le canal audiovisuel de la télévision pour lequel la demande reste présente. Le site d'information et d'actualités dans le monde permet notamment de regarder la chaîne en direct, mais il est surtout devenu une référence incontournable de contenus interactifs pour l'apprentissage du Français Langue Etrangère. Le contenu proposé est énorme et varié, et organisé par thématiques, par niveaux du CECRL (A1 à C2), proposant entre autres des dossiers pédagogiques destinés spécifiquement aux enseignants. Ces médias constituent un soutien et un outil de premier plan pour la diffusion du français dans le monde, en parallèle de l'action menée par les Instituts. C'est pourquoi, depuis quelques années, devant la performance du service et la qualité des contenus, les Instituts français promeuvent TV5 Monde comme vecteur de promotion linguistique du français, notamment auprès des écoles. C'est un exemple de recherche de synergies des différents acteurs, qui sont à la fois rendus nécessaires et favorisés par le numérique.

Pour finir, soulignons que, malgré les enjeux traditionnels liés à ce nouveau continent, les dynamiques ne sont pas celles auxquelles l'histoire et la géopolitique nous ont habitués. Avec ses nouveaux canaux, supports, formats et contenus, le numérique rebat les cartes des rapports traditionnels, souvent des rapports de force, sur la scène internationale (pays développés, émergents, du sud, du nord...). Les puissances occidentales installées ont de quoi se remettre en question et la France y rencontre donc de nouveaux concurrents tels que la Chine, mais aussi plus généralement les pays émergents comme l'Inde, le Brésil... qui diffusent massivement leurs contenus et sont des pays beaucoup plus jeunes que la moyenne européenne. De plus, les pays émergents tendent à proposer des contenus nés directement sur support numériques, alors que l'Europe doit composer également avec la numérisation de contenus pré-existants. Ce

²¹⁸ « Le 17 juin 2016 à Bamako (Mali), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), a présenté le premier méta-portail de ressources pédagogiques universitaires francophones à l'occasion de la deuxième rencontre des ministres francophones de l'enseignement supérieur sur le développement numérique de l'espace universitaire francophone. » <https://www.auf.org/nouvelles/actualites/un-meta-portail/>

²¹⁹ La chaîne « comptabilise 250 millions de foyers câblés ou sur satellite dans plus de 200 pays et territoires », mais surtout « quelque 8 millions de visites par mois sur son site Internet » Philippe Lane, *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, 2ème édition de 2016, La documentation française.

processus implique une véritable réflexion méthodologique et éthique, et d'un point de vue scientifique. Le numérique constitue donc un défi particulier pour le « vieux continent », dans lequel la France s'engage notamment à travers son réseau extérieur d'influence. Dans les domaines qui lui sont propres, tels qu'ils ont récemment été élargis, et avec les moyens qui leurs sont octroyés, les Instituts français soutiennent donc cette ambition à l'étranger.

Conclusion

Il existe encore peu de sources secondaires traitant directement de la question que nous avons choisi d'approfondir, d'où notamment le recours à des nombreux entretiens. Afin d'établir la situation actuelle du réseau d'influence français en Italie, nous sommes revenue sur ce qui constitue l'origine et la tradition des instituts culturels. Ce bref panorama devait éclairer le changement qui s'est opéré bien plus récemment dans la politique culturelle extérieure de la France, passant d'une diplomatie culturelle à une diplomatie d'influence et d'un contexte historique pré conflits mondiaux, à un contexte mondial globalisé. Pour ensuite mieux décrire le fonctionnement à l'échelle locale et rentrer de plain-pied dans la réalité de terrain des deux antennes historiques en Italie. Notre volonté était de recueillir le plus grand nombre de témoignages possible sur l'action telle qu'elle est menée et la loi telle qu'elle est appliquée, aujourd'hui, en Italie, au sein des deux antennes retenues. Mais aussi de montrer comment les différents niveaux s'articulaient, du dispositif juridique national et des accords bilatéraux servant de cadre à cette action, au travail des agents sur le terrain, dans les instituts, cheville ouvrière de cette politique. Il nous a fallu corréliser les témoignages des différents acteurs aux différents niveaux, nos observations directes et les différents textes à ce propos : discours politiques, textes de loi, rapports officiels, mais aussi analyses de spécialistes et articles de presse.

Nous espérons avoir ainsi ouvert une voie qui pourra être poursuivie. Ce travail appelle en effet à être complété en plusieurs points : l'étude historique des différents centres et instituts culturels français en Italie, de la Seconde Guerre mondiale à la création de l'Institut Français Italia (2012) ; une étude comparable à celle-ci portant sur le réseau associatif de l'Alliance française ; une étude du public des centres culturels et de ses comportements ; une recherche s'inscrivant dans le domaine des humanités numériques sur les applications possibles des outils numériques en matière de valorisation et de diffusion culturelle et de didactique des langues...

Quiconque est familier de la péninsule italienne aura pu au moins entrevoir la variété socio-culturelle remarquable qu'elle abrite, au point que nous approchons ici le truisme. Toutes les études ayant une dimension culturelle, sociale, historique... mettent en avant une différence de réalités entre régions ainsi qu'une distinction entre le Nord et

le Sud de la Péninsule. En s'appuyant sur les cas de Florence et de Naples, notre étude n'y échappe pas, et contribue donc à montrer combien les populations de ces deux villes, et zones de l'Italie ont des modes de vie, des attentes, un rapport à la culture variables. Ce phénomène est un de ceux qui caractérisent le plus fortement l'Italie, et si la politique culturelle de la France en Italie n'en tenait pas compte, toute action de ce point de vue deviendrait inefficace. Un remarquable effort est donc fait pour s'adapter à la réalité italienne fortement diversifiée et polycentrée, qui n'est pas celle de la France, à travers la souplesse du dispositif unique mis en place en 2012. Le pilotage depuis Rome du réseau Institut français Italia, qui insuffle une politique et une dynamique communes, compte sur les directeurs d'antennes qui connaissent leur institut, leur public, leur environnement et partenaires, pour assurer les approches multiples et adaptées au niveau local.

Les Instituts français continuent à cultiver ce qui fait la marque de fabrique de la diplomatie française, c'est-à-dire l'importante dimension culturelle que comprend son rayonnement sur la scène internationale. C'est d'autant plus le cas en Italie, où cette suprématie de la culture, la tradition universitaire, la richesse du patrimoine, le dynamisme créatif doivent apparaître comme autant d'affinités et de convergences avec la France, en mesure de faire des deux pays des alliés sur d'autres plans. Ainsi, nous nous sommes attachée à montrer que la diplomatie culturelle reste un instrument diplomatique voire géopolitique et que l'activité du réseau ne se résume pas, ne peut se résumer, à de l'animation culturelle.

Ceci dit, il nous semble qu'un paradoxe émerge de la politique culturelle extérieure de la France : différents acteurs et spécialistes évoquent volontiers une « bataille du *soft power* », une « guerre culturelle »²²⁰, une « stratégie offensive »²²¹, dans le cadre de rivalités et d'une concurrence avec d'autres pays, d'autres cultures sur la scène internationale. Or nous avons vu que l'action culturelle extérieure relève de la diplomatie et se construit sur la base des liens et des rapports consensuels avec l'« autre » (coopération, affinités, amitiés bilatérales...). Ce paradoxe attire notre attention sur le fait que la France doit être attentive à une telle conception « offensive » de sa politique culturelle, subordonnée à des intérêts qui pourraient dévoyer l'esprit

²²⁰ Frédéric Martel, « Culture : pourquoi la France va perdre la bataille du « *soft power* » », Terra Nova, note, 31 mars 2010, synthèse.

²²¹ Discours présidentiel d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs, Emmanuel Macron, 29 août 2017.

d'échange et la culture humaniste dont se targuent notamment les relations culturelles franco-italiennes. Il faut veiller en l'occurrence à ne pas réduire cette action à une nouvelle forme d'impérialisme, peut-être simplement plus moderne et politiquement correcte, que Pierre Milza disait percevoir alors qu'il s'intéressait spécifiquement au rapport franco-italien du début du siècle dernier²²². On parle également de concurrence dans ce domaine, comme on parle de concurrence économique. La tendance croissante est désormais de tout lire en termes économiques (performance, productivité...), y compris la culture. Dans la note de Frédéric Martel, le vocabulaire est explicite : « leader », « produit de niche », « marché », « masse critique ». Ainsi, rappelons que, selon nous, la culture ne doit pas se réduire à un aspect, un pan de l'économie parmi d'autres, même s'il est indéniable que les échanges de produits et de services culturels y prennent part. Les échanges culturels peuvent être un type à part entière d'échanges, parallèle à ceux de type économique. La notion de diplomatie d'influence tend à associer plus étroitement les différents champs de la diplomatie, notamment économique et culturel. Les relations culturelles et la coopération apparaissent comme un moyen parmi d'autres de supplanter ses rivaux sur la scène internationale et de renforcer ses positions dans un bras de fer entre puissances.

Nous avons vu, en nous penchant sur l'histoire de cette pratique, que la France a été une pionnière de la diplomatie culturelle, au début du siècle dernier. Après avoir développé et exporté le modèle, et déployé un réseau qui est aujourd'hui le plus étendu au monde, elle semble désormais réduire sa voilure. Si cette tendance est assez naturelle, faisant suite à une phase d'expansion, elle pose question à une époque où nombre d'autres pays, notamment extra-européens, développent à leur tour leur diplomatie culturelle et leur influence sur la scène internationale²²³. La France a développé et élaboré un modèle reconnu et reproduit, mais qui semble se fragiliser. Les stratégies pour le préserver sont souvent balbutiantes. Notamment, quoi que l'on pense des ambitions que l'action culturelle extérieure sert à poursuivre, la logique de

²²² P. Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle. Aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, Rome, 1981 Cf. la conclusion générale, cité in Renard Isabelle. À l'origine des instituts culturels français à l'étranger. L'Institut français de Florence au début du XX^e siècle. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 114, n°1. 2002.

À l'heure actuelle, nous pensons par exemple à la notion sensible de Francophonie. Sensibilité dont témoigne le scepticisme opposé par les étudiants burkinabés à Emmanuel Macron lors de son discours à l'université de Ouagadougou lors d'un discours le 27 novembre 2017.

²²³ Nous avons cité le cas de la Chine car le phénomène est assez fulgurant, mais elle est loin d'être la seule. Nous observons une compétition des influences à l'échelle mondiale.

rationalisation du dispositif ne peut se résumer à l'idée de « faire plus avec moins de moyens ».

Sans remettre en cause les suppressions budgétaires et les stratégies du Quai d'Orsay à travers la « rationalisation » (ce qui signifie souvent réduire le plus possible le dispositif), l'actuel directeur d'IF Italia a tenu à nuancer le discours dominant. Il a souligné que de telles contraintes, indéniablement très fortes, avaient par ailleurs au moins l'avantage de stimuler le réseau : dynamisme des directeurs, créativité pour exploiter les ressources à disposition, innovation, remise en cause des modèles (bien que, dans l'ensemble, il nous a plutôt semblé que les modèles avaient du mal à être remis en question)... Et que, quoi qu'il en soit, les restrictions budgétaires ne devaient pas justifier un recul des efforts du réseau, le dispositif conservant les moyens de mener une action pertinente. La situation budgétaire ne laisse en tous cas pas de doute sur la nécessité de défendre avec détermination les projets si on veut les voir aboutir. Nous avons surtout perçu une certaine lassitude face à un discours « plaintif » et une détermination à composer avec ces contraintes, discours qui est par ailleurs en phase avec le rôle de tête de réseau du conseiller culturel.

Il faut reconnaître que la situation du réseau italien n'est pas la plus critique. L'Italie est loin d'être le pays avec lequel les relations culturelles sont les plus difficiles, et où la situation socio-économique est la plus défavorable à l'action culturelle de la France, même si, politiquement, le dialogue bilatéral est clairement au point mort actuellement. La qualité et la richesse de la programmation des antennes est assez éloquente de ce point de vue, selon nous. En revanche, concernant les moyens humains, l'action du ministère nous semble en plusieurs points contradictoire et tend parfois à annuler les bénéfices de certains investissements qui sont faits par ailleurs. Plus que les crédits publics, ce sont les moyens humains qui font le plus défaut selon nous ; cependant l'analyse du budget montre que c'est la masse salariale qui consomme déjà la plus grande part des crédits publics.

Le risque des annulations de crédits de l'État est d'aboutir à un modèle de diplomatie culturelle et de promotion linguistique très élitiste, destiné à un public qui sera par défaut très restreint, ce qui n'est pas la volonté revendiquée par le gouvernement. Un modèle de moins en moins démocratique, le véritable « grand public » se tournera vers des cours de langues moins coûteux, que ce soit en français ou non, comme on l'observe déjà dans d'autres zones du monde où les Instituts français

sont également présents. Nous n'avons pas voulu développer outre mesure le contre-modèle qu'est de ce point de vue en train de mettre en place la Chine, notamment en Afrique. Cependant, l'action d'influence de la Chine devrait amener la France à remettre en cause son propre modèle. Cette dernière a été pendant plus d'un siècle le modèle par excellence de la diplomatie culturelle mais doit veiller à ne pas se reposer sur ses acquis ni à faire preuve de trop d'inertie, ce qui est volontiers reproché à la « vieille Europe », notamment en termes de *soft power*, face aux géants états-uniens et chinois.

Le cas de l'Italie en particulier nous rappelle qu'il ne faut pas pécher par excès de confiance. Le risque étant de considérer la voisine néo-latine comme un allié acquis, notamment du fait des liens historiques que nous avons décrits, mais pas seulement²²⁴. On se rend compte aujourd'hui que ce rapport privilégié entre les deux pays est remis en cause, notamment à l'heure de l'euro-scepticisme : les turbulences que traverse actuellement la relation franco-italienne, et dont témoigne le processus d'élaboration du Traité du Quirinal, doivent servir d'enseignement et le rappeler.

« *Se vogliamo che tutto rimanga come è, bisogna che tutto cambi*²²⁵ » : quelles que soient les évolutions nécessaires du modèle pour permettre aux relations culturelles franco-italiennes telles qu'elles sont promues par les Instituts français de se poursuivre, il reste éloquent que l'Institut français de Florence ait fêté ses 110 ans l'année dernière et que l'Institut français de Naples s'apprête à en faire de même l'année prochaine. Nous leur souhaitons de faire partie du paysage culturel italien encore pour de nombreuses années.

²²⁴ Comme nous le disait Jean-Paul Seytre lors de notre entretien, « La géographie est têtue, l'Italie sera toujours notre voisine ».

²²⁵ *Il Gattopardo*, Giuseppe Tomasi di Lampedusa, 1958, cité par Isabelle Mallez lors de la réception donnée à l'occasion des 110 ans de l'Institut français de Florence (2017).

Bibliographie

I. Sources primaires

A. Rapports officiels

(Rapport commandé par l'Assemblée nationale, *Le réseau culturel de la France à l'étranger*, à l'intention du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, septembre 2013

ATTALI Jacques, *La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*, 2014

Campus France, *Chiffres clés*, août 2018

CONWAY-MOURET Hélène, LEGENDRE Jacques (sénateurs), Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le contrat d'objectifs et de moyens 2017-2019 de l'Institut français, 2017

DEL PICCHIA Robert, VALLINI André (sénateurs), *Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2018, adopté par l'Assemblée nationale*, tome II, « Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence », n°110, Sénat, 23 novembre 2017

GOUTEYRON Adrien (Sénateur), « Quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ? », rapport d'information par la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation du Sénat, 2008

GUIBAL Jean-Claude (Député), Rapport fait au nom de la commission des Affaires étrangères sur le projet de loi n° 1925, autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne visant à compléter la liste des établissements culturels et d'enseignement auxquels s'appliquent les dispositions de la convention culturelle du 4 novembre 1949 et de l'accord par échange de lettres du 9 novembre et du 6 décembre 1954 relatif aux exemptions fiscales en faveur des établissements culturels, 2005

Institut français, *Projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2017-2019*, 2017

Institut Français, *Rapports d'activité, années 2015, 2016, 2017*

B. Textes de loi

Décret n° 60-1116 du 18 octobre 1960, portant publication de la convention culturelle entre la France et l'Italie, signée le 4 novembre 1949, et de l'annexe n°1, signée le 14 février 1956. Publication dans le Journal Officiel de la République du 21 octobre 1960

Décret n° 76-832 du 24 août 1976 relatif à l'organisation financière de certains établissements ou organismes de coopération et de diffusion culturelle dépendant du ministère des affaires étrangères.

Décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010 relatif à l'Institut français

Décret du 23 juillet 2007 portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique - NOR: IOCA0758948D

FAF, Statuts de la Fondation Alliances françaises, 2007

Journal officiel du Sénat, publication de janvier 2018

LEGGE 28 marzo 2003, n°53 per la definizione delle norme generali sull'istruzione e dei livelli essenziali delle prestazioni in materia di istruzione e formazione professionale

Loi n°2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'Etat

Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, modifiant la loi du 27 juillet 2010

Projet de loi finance 2018, mission « Action extérieure », programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », et annexes budgétaires

C. Discours officiels

GENTILONI Paolo et MACRON Emmanuel, conférence de presse conjointe, 11 janvier 2018

MACRON Emmanuel, Discours d'ouverture de la conférence des ambassadeurs, 29 août 2017

MACRON Emmanuel, «Initiative pour l'Europe - discours pour une Europe souveraine, unie, démocratique », 26 septembre 2017

MACRON Emmanuel Discours pour la stratégie sur la langue française, 20 mars 2018

D. Autres

Institut français, *Vade-mecum médiathèques du réseau culturel français à l'étranger*, 2018

Institut français Napoli, programmation culturelle, janvier 2012

Institut français Napoli, programmation culturelle, janvier 2017 - juillet 2018

Institut français Firenze, programmation culturelle, janvier 2017 - juillet 2018

Institut Français du Royaume-Uni, Communiqué de Presse pour le centenaire, décembre 2009

Débat sur « l'avenir de l'Institut français » (Sénat), 21 novembre 2017

II. Sources secondaires

A. Ouvrages

BOSSI Maurizio, LOMBARDI Marco e MULLER Raphaël, *La cultura francese in Italia all'inizio del XX secolo: l'Istituto francese di Firenze : atti del Convegno per il centenario (1907-2007)*, Firenze, Olschki, 2010

LANE Philippe *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, 2^{ème} édition de 2016, La documentation française

B. Articles

COLLIGNON Maxime, *L'inauguration de l'Institut Français de Madrid*. In: *Journal des savants*. 11^e année, Mai 1913. pp. 221-223

MARIANO LONGO Teresa. « Dix années de transformation de l'école et de la culture en Italie (2001-2010) », *Carrefours de l'éducation*, vol. 34, no. 2, 2012, pp. 45-60.

MARTEL Frédéric, « Culture : pourquoi la France va perdre la bataille du « soft power » », *Terra Nova*, note, 31 mars 2010

LE MONDE, « L'expérimentation de l'Institut français ne sera pas étendue », 23 octobre 2013

LE MONDE, « L'opération séduction des Instituts Confucius en Afrique », 11 juillet 2016

POIVRE D'ARVOR Olivier, « L'Institut Victor-Hugo à la conquête du monde », *Le Monde*, 20 février 2010

RENARD Isabelle. À l'origine des instituts culturels français à l'étranger. L'Institut français de Florence au début du XX^e siècle. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 114, n°1. 2002

RENARD Isabelle, *L'Institut français de Florence 1900-1920 : un épisode des relations franco-italiennes au début du 20. siècle*, 2007

VIENNOT Marie, « Quid des expatriés des pays du Club Med après le Brexit? », *France Culture*, 10 avril 2017

C. Mémoires et thèses

CARRIER Christine, *La place des centres culturels français dans la politique culturelle française en Israël*, de 1990

RAPATEL-SANTONOCIT Livia, Rapport de stage effectué à l'Institut français de Naples, sous la responsabilité de Jean Digne, 1988

III. Sitographie

Site de l'Ambassade de France en Grèce

Site de l'ambassade de France en Italie

Site de l'Agence universitaire de la Francophonie

Site du CIEP

Site de la *Farnesina*, ministère des Affaires étrangères (Italie)

Site de la Fondation Alliance française

Site de France Diplomatie

Site de l'Institut français

Site internet de l'Institut français d'Allemagne

Sites de l'Institut français Italia et de ses antennes

Site officiel du ministère de l'Action et des Comptes Publics

Site du ministère de l'Éducation nationale (France)

Site du Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca

Annexes

1. Carte de membre de l'Institut français de Florence pour l'année 1983-1984
2. Programme des activités et des cours de l'Institut français de Florence pour l'année 1909-10910
3. Programme des activités culturelles de l'IF Firenze pour avril-juillet 2018
4. Programme des activités culturelles de l'IF Napoli pour avril-juillet 2018
5. Photographies de la médiathèque de l'IFF (juin 2018)
6. Photographies d'installations pour une Journée Portes Ouvertes à l'IFN (janvier 2017)



UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

INSTITUT FRANÇAIS DE FLORENCE

Via San Gallo, 10
(TÉLÉPHONE 12 31)

ANNÉE SCOLAIRE 1909-1910

Directeur : M. JULIEN LUCHAIRE, professeur à l'Université de Grenoble.
Directeurs d'études : *Section d'Histoire de l'Art :* M. EMILE BERTAUX, professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de Lyon.
Section d'Histoire musicale : M. ROMAIN ROLLAND, chargé de cours d'histoire de la musique à l'Université de Paris.
Secrétaire général : M. ETTORE LEVI-MALVANO.

Section de Lettres italiennes.

Littérature italienne : M. LUCHAIRE, professeur. Les lundis, mardis et jeudis, à 2 heures (en décembre, mars et avril).
M. Alfredo GALLETI, professeur au Lycée Dante, de Florence, chargé de conférences (en janvier, février et mai).
Histoire des relations littéraires entre la France et l'Italie : M. LEVI-MALVANO, chargé de conférences. Le mardi, à 6 heures.
Auteurs italiens : M. LEVI-MALVANO. Le mercredi, à 11 heures.
Exercices pratiques : M. LEVI-MALVANO. Le mardi, à 10 heures.
Traduction du français en italien : M. LEVI-MALVANO. Le mardi, à 11 heures.
L'Italie contemporaine : M. ANDRIULLI, chargé d'une conférence. Le lundi, à 4 heures.

Section d'Histoire de l'Art (subventionnée par l'Université de Lyon).

Histoire de l'art moderne : M. Emile BERTAUX fera une série de leçons publiques au mois de mars, sur ce sujet : *Versailles* (avec projections).
Histoire de l'art décoratif en Italie : M. Gustave SOULIER, chef des travaux. Le jeudi, à 5 heures.
Histoire sommaire de l'art français : M. Gustave SOULIER. Le lundi, à 5 heures.
Conférences par MM. André MICHEL, professeur à l'École du Louvre ; Marcel REYMOND, etc.

Section d'Histoire de la musique (subventionnée par l'Université de Paris).

M. Romain ROLLAND fera une série de leçons publiques à une date qui sera fixée ultérieurement.
Histoire de la musique : M. Paul-Marie MASSON, agrégé des lettres, chargé de conférences. Le jeudi, à 4 heures.

Section de Lettres françaises.

PREMIÈRE ANNÉE

Commentaire d'auteurs français modernes : M. LANGLAIS, ancien élève de l'École Normale Supérieure, lecteur. Le lundi, à 6 heures.
Traduction de l'italien en français : M. LANGLAIS. Le mardi, à 4 heures.
Conversation française : M. CRÉMIEUX, licencié ès lettres, lecteur adjoint. Le mercredi, à 6 heures.
Étude pratique du vocabulaire et exercices d'orthographe : M. SIMONGIOVANNI, diplômé d'études supérieures, lecteur adjoint. Le vendredi, à 6 heures.
Grammaire française moderne : M. SIMONGIOVANNI. Le samedi, à 4 heures.

SECONDE ANNÉE. 1^{re} division (cours communs à tous les Étudiants de seconde année).

Commentaire d'auteurs français du XVII^e siècle : M. CRÉMIEUX. Le mardi, à 5 heures.
Traduction de l'italien en français : M. CRÉMIEUX. Le mercredi, à 4 heures.
Commentaire d'auteurs français du XVIII^e siècle : M. P. M. MASSON, chargé de conférences. Le mercredi, à 5 heures.
Commentaire d'auteurs français modernes : M. LANGLAIS. Le jeudi, à 6 heures.

2^e division (cours préparatoire à l'enseignement du français dans les écoles italiennes).

Histoire du vocabulaire français classique : M. LANGLAIS. Le vendredi, à 4 heures.
Exercices pratiques : M. LANGLAIS. Le samedi, à 5 heures.
Commentaire d'auteurs français du XVI^e siècle : M. LANGLAIS. Le samedi, à 6 heures.

ENSEIGNEMENT DE LA PRONONCIATION FRANÇAISE. 1^o Étude des sons : M. CHADOURNE, lecteur adjoint. Les lundis et mardis, à 3 heures.

2^o Étude de la phrase (prose et poésie) : M. P. M. MASSON, chargé de conférences. Les mercredis et samedis, à 3 heures.

Le cabinet phonographique, pour les répétitions des exercices de prononciation, est ouvert tous les jours de 2 à 3 heures.

Leçons et Conférences par MM. PETIT-DUTAILLIS, recteur de l'Académie de Grenoble ; PAUL MORILLOT, Raoul BLANCHARD, Julien LUCHAIRE, Gabriel MAUGAIN, professeurs à l'Université de Grenoble, à des dates qui seront fixées ultérieurement.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 7 heures.

Pour les recherches scientifiques poursuivies dans les différentes sections, — les publications de l'Institut, — l'Office d'informations, d'échanges, etc., — consulter la brochure spéciale : *Annuaire de l'Institut français de Florence.*

Vu et approuvé :
Le Recteur de l'Académie de Grenoble,
Président du Conseil de l'Université, PETIT DUTAILLIS.
Le Doyen de la Faculté des Lettres,
Paul MORILLOT.

Le Directeur de l'Institut,
Julien LUCHAIRE.

Université de Grenoble

INSTITUT FRANÇAIS DE FLORENCE

Année scolaire 1909-1910

Section d'Histoire de l'Art

M. Gustave Soulier, Chef des Travaux d'Histoire de l'Art

COURS PUBLIC

Le Lundi, à 5 heures, à partir du 6 Décembre

Les Grandes Epoque de l'Art Français

L'EVOLUTION DES ARTS ET DU GOUT EN FRANCE AU XIX^e SIÈCLE

La formation du style Empire. — Percier et Fontaine. — La Malmaison. — Compiègne et Fontainebleau.
L'antiquité et le romantisme dans la peinture : David. — Gros et Prudhon.
La sculpture. — L'influence italienne : Canova et Bosio. — Pradier.
Les Arts de la Mode et de la Parure sous l'Empire et la Restauration.
Le Romantisme. — Mouvement des esprits et influences littéraires. — Gercault et Delacroix.
Les « gotiques » en sculpture. — David d'Angers et Rude. — Le sentiment de la Nature hors de l'humanité : Barye.
La rencontre du classicisme et du réalisme chez Ingres.
Le paysage : la tradition, l'école et le naturalisme. Formation du sentiment moderne. — Les peintres de 1830.
Suite de la lutte des classiques et des romantiques. — Les compromis : Delaroche. — La peinture décorative, avec Hippolyte et Paul Flaudrin.
Les sujets de genre : Bolly.
L'érudition et la conservation en architecture : Viollet-le-Duc et les restaurateurs.
Le Bijou sous Louis-Philippe.
Les humoristes dans la peinture et la lithographie : Daumier et Gavarni. — La gravure employée dans l'illustration du livre.

La peinture sous le second Empire. — Artistes et littérateurs. — Les réalistes : Millet et Courbet. — Legros, Manet et Fantin-Latour.
Les décorateurs et les idéalistes ; le Portrait. — Baudry, Gustave Moreau, Puvis de Chavannes, Ricard, Delaunay. — Meissonier et la peinture anecdotique.
L'Orientalisme : Decamps, Fromentin, Deloency, Regnault.
Affirmation de la vie et du caractère en sculpture : Carpeaux. Sa filiation. — Frémiet et Falguière.
La Renaissance de la gravure sur cuivre : Gaillard et Bracquemond.
Charles Garnier et la construction de l'Opéra. — L'introduction du fer dans l'architecture monumentale.
Les Arts somptueux sous le Second Empire.
Formation de l'impressionnisme et évolution du groupe. — Claude Monet, Sisley, Pissaro. — Les paysagistes et les peintres de figures. — Renoir.
La recherche du plein air : Bastien-Lepage. — Cazin. — Les idées sociales dans la littérature et dans l'art : Roll et Carrière.
La tradition et la peinture d'histoire : Cormon et Jean-Paul Laurens. — Le genre et le portrait.
L'Architecture à l'exposition de 1889 : la Galerie des Machines et la Tour Eiffel.
Le sentiment du réalisme classique des Italiens et de l'antiquité dans la sculpture. — Dalou et Rodin.
Recherche du caractère moderne dans la peinture : Degas. — Raffaelli. — Steinlen.
La lumière et la composition : Albert Besnard, Henri Martin.
Le caractère dans la sculpture : Carriès. — La représentation populaire. — La recherche du pittoresque et de la couleur chez les sculpteurs. Renouveau de la sculpture polychrome et de la figurine.
Le renouveau de l'estampe. — L'affiche.
La renaissance de la médaille.
Les peintres indépendants ; les réactions diverses. — Les peintres d'aujourd'hui. — L'érudition et l'éclectisme dans l'art.
Le renouveau de l'architecture dans la construction privée.
L'expansion des arts décoratifs à la fin du XIX^e siècle : Gallé et la verrerie. — La céramique : Chaplet, Carriès, Delaquerre, Dammouse. — Lalique et la bijouterie. — Les tissus et la dentelle. — Le mobilier et les architectes.

Le Cours sera accompagné de projections, en noir et en couleurs

CONFÉRENCES PRATIQUES

Le Jeudi, a 5 heures, à partir du 2 Décembre

Recherches sur l'Evolution des techniques et du style dans l'art décoratif italien. Répertoire des formes et des ornements.

1. La terre cuite dans la décoration extérieure des édifices religieux, en Lombardie, aux XI^e et XII^e siècles.
2. La mosaïque de marbre dans l'architecture extérieure des édifices religieux, en Toscane, du XI^e au XIII^e siècles.
3. Les revêtements de marbre intérieurs, au Baptistère de Florence et à S. Miniato.
4. La mosaïque de marbre dans les pavements, du XI^e au XIII^e siècles.
5. Le décor géométrique dans l'art des Cosmati.
6. Le travail ornemental du marbre (clôture du chœur et chaire de S. Miniato).
7. Etude du traité du moine Théophile, *DIVERSARUM ARTIUM SCHEDULA* (les deux derniers livres).
8. Les portes de bronze du XII^e siècle.

Les Conférences seront accompagnées de projections

Pour avoir l'autorisation de suivre les conférences pratiques de M. GUSTAVE SOULIER s'adresser au Secrétaire Général de l'Institut Français (Mardi et Mercredi, de 4 à 6 heures).

Firenze, 1909 — Stab. Tip. Aldino — Telefono 8-85.

REPUBBLICA FRANCESE

Università di Grenoble

ISTITUTO FRANCESE DI FIRENZE

Via S. Gallo, 10 — Telefono 12-31

SEZIONE DI LETTERE FRANCESI

Anno Scolastico 1909-1910

(1.° Novembre-1.° Giugno)

Corsi di lingua e di pronunzia francese

I corsi di lingua e di pronunzia francese dell'*Institut Français* di Firenze acquistano quest'anno un nuovo carattere. Oltre ad essere, come per il passato, un insegnamento preparatorio ai corsi estivi di Grenoble, avranno pure per scopo di preparare una parte degli allievi all'esame di abilitazione per l'insegnamento del francese nelle scuole italiane, di formare, coi metodi più moderni e più razionali, dei buoni insegnanti di francese.

1.° Corsi di lingua. — Il corso di studi per gli allievi che non preparano alcun esame speciale si compie in due anni e consta di un insegnamento di grammatica, di esercizi pratici e di commenti letterari ad autori classici e moderni.

Il corso completo di studi per coloro che si preparano all'insegnamento del francese si divide in tre anni (*Cours normal préparatoire à l'enseignement du français*). Gli studi del primo anno sono comuni anche agli altri iscritti e hanno carattere elementare e generale. Il 2.° anno consta di alcuni corsi comuni a tutti (1.° sezione) e di alcuni altri (2.° sezione) riservati agli allievi del *Cours normal préparatoire à l'enseignement du français*. Questa seconda sezione non può essere frequentata che da coloro che sono riusciti idonei all'esame di ammissione, o che possederanno il certificato di studi francesi dell'Università di Grenoble. — Il terzo anno è riservato al Corso Normale, e non può essere frequentato che dopo un esame d'ammissione, o da chi possederà il Diploma di alti studi francesi dell'Università di Grenoble.

Gli esami d'ammissione al 2.° anno, 2.° sezione avranno luogo il 29 e 30 Ottobre e consistiranno in due prove: scritta e orale. La prova scritta consisterà in un dettato e in un componimento, la prova orale in esercizi facili di traduzione e di conversazione, e in qualche

interrogazione d'indole generale intorno ai punti più importanti della storia letteraria francese. Gli esami d'ammissione al terzo anno avranno luogo, o alla fine di Maggio o alla fine d'Ottobre.

Tutti gli insegnanti di francese dell'Istituto sono francesi e laureati in lettere in Università francesi.

2.° Esercizi di lettura e audizioni fonografiche. — Oltre all'insegnamento della lingua e alla preparazione pedagogica, l'*Institut Français* offre un insegnamento pratico della pronunzia, che consta: 1.° di esercizi di lettura fatti a piccoli gruppi sotto la direzione dell'insegnante; — 2.° di esercitazioni speciali coll'aiuto del fonografo, secondo il metodo adoprato nell'Istituto di fonetica dell'Università di Grenoble. I difetti di pronunzia di ciascun allievo sono analizzati con precisione e i progressi controllati mediante esami individuali mensili.

3.° Biblioteca. — La Biblioteca, che comprende le principali opere di storia e critica letteraria e di filologia francese, è messa a disposizione degli allievi. Gli studenti specialisti, futuri insegnanti di francese, vi troveranno una ricca collezione di testi francesi commentati per le scuole, e molte opere di pedagogia francese. La Biblioteca è aperta dalle 9 alle 12 e dalle 15 alle 19.

4.° Conferenze e riunioni. — Durante l'anno scolastico, si terranno delle conferenze in lingua francese, da professori di Università chiamati appositamente dalla Francia. — Delle riunioni serali tra studenti francesi e italiani avranno luogo periodicamente nei locali dell'Istituto.

La tassa d'iscrizione è di lire trenta (immatricolazione all'Università di Grenoble) più lire quindici (tassa di laboratorio per gli esercizi pratici).

PROGRAMMA DEI CORSI

I. ANNO

COMUNE A TUTTI GLI ISCRITTI

- | | |
|---|---|
| 1 ora Grammatica francese moderna. | 1 ora Traduzione dall'italiano in francese. |
| 1 » Conversazione francese. | 1 » Studio pratico del vocabolario. |
| 1 » Commento d'autori francesi moderni. | 2 ore Esercizi di lettura e di pronunzia. |

(Per la preparazione degli esercizi di lettura e di pronunzia il laboratorio fonografico è aperto agli allievi un'ora al giorno).

II. ANNO

I. SEZIONE

COMUNE A TUTTI GLI ISCRITTI

- | |
|---|
| 1 ora Commento d'autori francesi moderni. |
| 1 » » » del sec. XVII. |
| 1 » Traduzione dall'italiano in francese. |
| 1 » Storia comparata della letteratura italiana e francese. |

(A questo corso assistono anche gli allievi francesi dell'Istituto).

2 ore Esercizi di lettura e di pronunzia.

II. SEZIONE

COURS NORMAL PRÉPARATOIRE

À L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

(Non si è ammessi a questa sezione, se non dopo aver subito un esame).

- | |
|--|
| 1 ora Storia del vocabolario francese classico. |
| 1 » Commento d'autori francesi del sec. XVI. |
| 1 » Esercitazioni didattiche (Dettato - Lezioni pratiche fatte dagli studenti intorno alla storia della letteratura francese). |

III. ANNO

COURS NORMAL PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

(Non si è ammessi al terzo anno, se non dopo aver frequentato il 2.° anno (2.° sezione) e aver subito un esame).

- | | |
|--|--|
| 1 ora Fonetica e morfologia del francese antico. | 1 ora La Francia contemporanea: evoluzione intellettuale e sociale. |
| 1 » Commento d'autori francesi dalle origini al sec. XV incluso. | 2 ore Esercitazioni didattiche (Lezioni pratiche sulla storia della letteratura francese, sull'evoluzione della civiltà francese, sulla geografia della Francia — Metodica). |
| 1 » Commento d'autori francesi contemporanei. | |

NOTA. — L'orario dei corsi sarà stabilito in modo da permettere agli allievi di seguire i corsi di letteratura francese della Facoltà di Lettere dell'Istituto di Studi Superiori.

PERFORMANCE

Musica

07 giugno 2018, ore 21

Cleo T, Shine

Performance interattiva tra poesia, musica pop, danza

DOVE: Frittelli Arte Contemporanea

CANNES A FIRENZE / FRANCE ODEON

Dal 12 al 17 giugno 2018

Le anteprime dei film presentati al 71° festival del cinema di Cannes (08/19 maggio)

In collaborazione con Quelli della Compagnia

In apertura: evento speciale Maggio '68

La voce di un testo: **Godard e Truffaut**. Dialogo immaginario sul cinema francese nel 68. Testo di Giovanni Cocconi

DOVE: Institut français Firenze La Compagnia. Programma completo: franceodeon.com



CORSI ESTIVI

GIUGNO/LUGLIO

Dal 4 giugno 2018, dal lunedì al giovedì

Stage d'été 40 ore

livello principiante - ADULTI - 450,00 €

Stage d'été 20 ore

vari livelli - RAGAZZI - 250,00 €

Atelier tematici 20 ore

vari livelli - ADULTI - 250,00 €



FUMETTO

06, 13, 20 giugno 2018, ore 17/20

Atelier di Julie Maroh

Autrice de Il blu è un colore caldo (da cui è stato tratto La vita di Adele, palma d'oro a Cannes 2013), Julie Maroh terrà un atelier di fumetto (prenotazione obbligatoria)

DOVE: Institut français Firenze

Info, tariffe e iscrizioni: Tel 055 2718823 corsi-firenze@institutfrancais.it



FESTA NAZIONALE

14 luglio 2018, dalle ore 20

Ballo popolare

DOVE: Piazza Ognissanti - Gratuito



nuovi mecenati
FONDAZIONE FRANCO-ITALIANA PER LA CREAZIONE CONTEMPORANEA

2008	TOTAL	2011	ALTRAN	2013	CRÉDIT AGRICOLE	2016
SANOFI	2011	autostradeperItalia	2012	EDISON	2015	Brienty

Contattare la Fondazione Nuovi Mecenati
Tel +39 06 68601312
partners@nuovimecenati.org

www.nuovimecenati.org

L'Institut français Firenze ringrazia



Associazione Amici dell'Istituto Francese di Firenze

Direttrice

Isabelle Mallez

Institut français Firenze

Piazza Ognissanti 2

Tel 055 2718801

firenze@institutfrancais.it

www.institutfrancais.it/firenze



L'Institut français Italia raggruppa i servizi culturali dell'Ambasciata di Francia e gli Instituts français di Milano, Firenze, Napoli e Palermo, e promuove l'originalità e la varietà della cultura francese in Italia. L'Institut français è presente in 161 paesi, nei cinque continenti.

INSTITUT FRANÇAIS
Italia

Programma culturale

Parigi, manifesto per strada



APR / LUG 2018

INSTITUT FRANÇAIS
Firenze

CINEMA A PALAZZO

Con il contributo dell'Institut français Paris

10 aprile, ore 18

Cyrano de Bergerac d'Edmond Rostand

Con gli attori della Comédie française



12 aprile, ore 20 - 16 aprile ore 18

La loi de la jungle (2016).

Di Antonin Peretjatko

19 aprile, ore 20 - 23 aprile ore 18

Qui vive (2014). Di Marianne Tardieu

VO con sottotitoli italiani- Gratuito

DOVE: Institut français Firenze

LIBRI

In occasione dell'uscita di Michel Butor.
L'univers géopoétique

16 aprile 2018, ore 17

Mireille Calle-Gruber, Lo sguardo di Michel Butor, fotografo e amico dei pittori

(Viaindustriæ 2017)
a cura di Isabella Bordoni.

DOVE: Dip. Lingue Letterature
e Studi Interculturali, Via S. Reparata 93

DIBATTITI D'IDEE

In collaborazione con l'Istituto
Universitario Europeo

18 aprile 2018, ore 18

**André Burguière, la Sinistra scomparirà?
(Ed. Stock 2017)**

Interviene l'autore con Elias Dinas,
politologo dell'IUE

DOVE: Institut français Firenze

André Burguière **LA GAUCHE**



VA-T-ELLE DISPARAÎTRE?

ARTE CONTEMPORANEA

23 aprile 2018, giornata di studi

**I monumenti nella città contemporanea:
immagine del potere/ riflesso del sociale
(Balcani-Mediterraneo)**

Giornata di studi organizzata da LIA
MediterraPolis, MonuMed, Aix-Marseille
Université e Sapienza Università di Roma

DOVE: Institut français Firenze



LEZIONI DI DESIGN

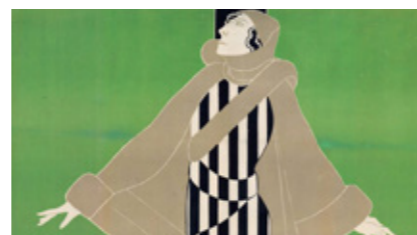
Selfhabitat Cultura / ISIA Firenze

03 maggio 2018, ore 18

**Gli anni 20 in Francia:
tra Art Déco e modernismo**

Saranno proiettati brani del film
Inhumaine di Marcel l'Herbier
Intervengono Isabelle Mallez, Luisa
Ceretto (Cineteca di Bologna),
Vanni Pasca

DOVE: Institut français Firenze



DIBATTITI D'IDEE

04 maggio 2018, ore 11

Philippe Descola, Natura e cultura

Antropologo e docente al Collège de
France, Descola è stato uno studente
di Lévi-Strauss e ha ottenuto nel 2012
la medaglia d'oro del CNRS.

In lingua inglese

DOVE: Istituto Universitario Europeo

PREMIO GREGOR VON REZZORI

Dal 03 al 05 maggio 2018

**Tra i finalisti: Andrei Makine,
L'arcipelago della nuova vita
(ed. it. Nave di Teseo 2017)**

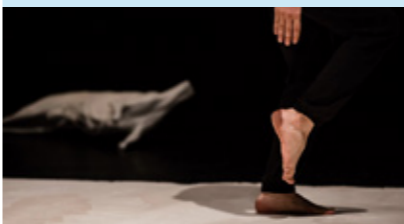
DOVE: Spazi Vari / Programma su
festivaldeglicrittori.com

25° FESTIVAL FABBRICA EUROPA

Dal 04 maggio al 10 giugno 2018

**Tra gli artisti presenti:
Radhouane El Meddeb, Leila
Ka e Xuan Le, per LA FRANCIA IN
SCENA, nell'ambito del Focus Young
Mediterranean and Middle East
Choreographers; il musicista e
compositore Michel Codard, le
performer Carole Rieussec-suoni e
Antonella Bussanich-immagini.**

DOVE: Stazione Leopolda
e altri spazi. Programma completo:
fabbricaeuropa.net



9° FESTIVAL AU DÉSERT

Dal 30 giugno al 14 luglio 2018

Tra gli ospiti Konono N° 1,
Kader Tarhanin, Sidiki Diabaté

DOVE: Parco delle Cascine / Gratuito
Programma su fabbricaeuropa.net



MAGGIO '68

Film e incontri legati al maggio francese,
nell'ambito della mostra *Nascita di una
Nazione* (Palazzo Strozzi, 16 marzo/22 luglio)

16 maggio 2018, ore 18

**1968 - 2018, una libertà sognata:
Incontro con Tristan Garcia**

17 maggio 2018, ore 20

Milou a maggio (1990). Di Louis Malle
VO con sottotitoli in italiano

21 maggio 2018, ore 18

L'an 01 (1973). Di Jacques Doillon, Cécile,
Alain Resnais e Jean Rouch

24 maggio 2018, ore 20

Après mai (2012). Di Olivier Assayas
VO con sottotitoli in italiano

DOVE: Institut français Firenze. Gratuito



CLASSICA

28 maggio 2018, ore 19

Dallapiccola e la cultura francese
Mario Ruffini e Isabelle Mallez in dialogo
Segue **Concerto**

DOVE: Institut français Firenze

FILOSOFIA

30 maggio 2018, ore 18

**Simone Weil, Pensiero a dismisura
(Clichy, 2017)**

A cura di Cristina Giachi

DOVE: Institut français Firenze



PAESAGGIO

31 maggio 2018, ore 18

**Un ponte sur l'Arno: il ponte Santa
Trinita, dov'era e com'era**

Film d'archivio presentato da Andrea
Greco, Ispettore Onorario della
Sovrintendenza archivistica toscana

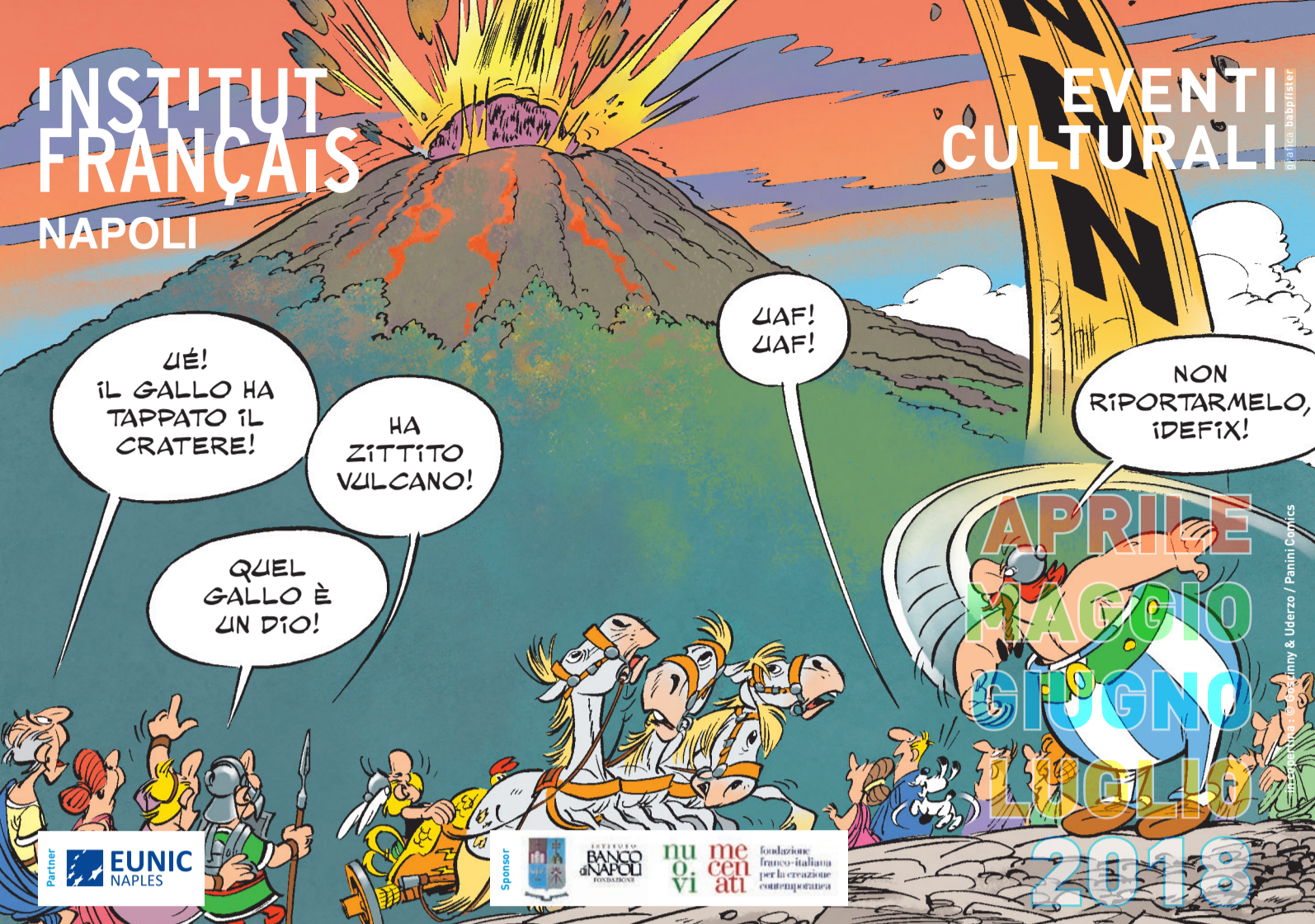
DOVE: Institut français Firenze

ARNOLAB'S REVIEW MOVIES AND OPEN TALKS

31 maggio 2018, ore 21

**Henri Bava, Paesaggio resiliente:
progettazione degli argini della Loira**

DOVE: Le Murate PAC-Progetti Arte
Contemporanea



Partner
**EUNIC
NAPLES**

Sponsor
BANCO di NAPOLI
nuovi mecenati
fondazione franco-italiana per la creazione contemporanea

Illustrazione di Goscinny & Uderzo / Panini Comics

4/4 ORE 19

CINEMA
LA FILLE DU PATRON
F 2015 / 98' / vo sott. it
di OLIVIER LOUSTAU



5/4 ORE 19

EVENTO SPECIALE
in presenza del regista

RENDEZ-VOUS
NUOVO CINEMA FRANCESE

LES GRANDS ESPRITS
F 2017 / 106' / vo sott. it.
di OLIVIER AYACHE VIDAL

6/4 ORE 18

CONCERTO
UMBERTO RUBONI
pianoforte
a cura di
SOCIETÀ UMANITARIA
FONDAZIONE HUMANITER

14/4 ORE 10-19

CORSI DI FRANCESE
GIORNATA PORTE APERTE
TEST DI LIVELLO -
ATELIERS - FILM IN VO

MOSTRA
→ PALAZZO ZEVALLOS STIGLIANO
fino al 8/4
DA DE NITTIS A GEMITO I NAPOLETANI A PARIGI NEGLI ANNI DELL'IMPRESSIONISMO

FOCUS ROBIN CAMPILLO

18/4 ORE 19

EVENTO SPECIALE
In presenza del regista
a cura di Antonella Di Nocera

120 BATTEMENTS PAR MINUTE
F 2017 / 123' / vo sott. it.
di ROBIN CAMPILLO

19/4 ORE 20

CINEMA REPLICA
EASTERN BOYS
F 2013 / 128' / vo sott. it.
di ROBIN CAMPILLO

11/4 ORE 19

IL TEATRO AL CINEMA
TRASMISSIONE
DALLA COMEDIE FRANCAISE

LES FOURBERIES DE SCAPIN
F 2017 / 120' / vo sott. it.
DI MOLIÈRE
REGIA
DENIS PODALYDES

18/4 - 9/5
RESIDENZA D'ARTISTA
DELPHINE PANIQUE

12/4 ORE 20

CINEMA REPLICA
ATTILA MARCEL
F 2013 / 102' / vo sott. it.
di SYLVAIN CHOMET

12/4 - 2/5

MOSTRA
COMICON OFF
BLUTCH



23/4 ORE 16.30

CICLO DI CONFERENZE - I LUNEDÌ DELLA MEDIATECA
ET TOUT LE RESTE EST LITTÉRATURE
SYMBOLOGIES ET POUVOIR ÉVOQUEUR DU NOM PROPRE DE MARQUE DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE
Intervento a cura di JANA ALTMANOVA Università L'Orientale

26/4 ORE 20

CINEMA REPLICA
SWAGGER
Docu 2016 / 74' / vo sott. it.
di OLIVIER BABINET

28/4 - 1/5

XX SALONE INTERNAZIONALE DEL FUMETTO
COMICON
→ MOSTRA D'OLTREMARE

fino al 30/4

MOSTRA
→ MUSEO MADRE
POMPEI @ MADRE
MATERIA ARCHEOLOGICA

MOSTRA AL SALONE INTERNAZIONALE DEL FUMETTO
ASTÉRIX ET LA TRANSITALIQUE



con la partecipazione degli artisti francesi
BLUTCH, JULIE MAROH, DELPHINE PANIQUE

© Goscinny & Uderzo / Panini Comics

2/5 ORE 19

CINEMA

PAULINE S'ARRACHE

F 2015 / 88' / vo sott. it.
di EMILIE BRISAVOINE



3/5 ORE 20

CINEMA REPLICA

IRRÉPROCHABLE

F 2016 / 103' / vo sott. it.
di SÉBASTIEN MARNIER

10/5 ORE 20

CINEMA REPLICA

LULU FEMME NUE

F 2014 / 87' / vo sott. it.
di SOLVEIG ANSPACH

17/5 ORE 20

CINEMA REPLICA

NOCTURAMA

F/B/GER 2016 / 130' / vo sott. it.
di BERTRAND BONELLO

9/5 ORE 19

CINEMA

GOOD LUCK ALGERIA

F 2016 / 90' / vo sott. it.
di FARID BENTOUMI



16/5 ORE 19

CINEMA

GIORNATA MONDIALE DELLA LOTTA CONTRO L'OMOFOBIA

LES INVISIBLES

F 2012 / 115' / vo sott. it.
Docu di SÉBASTIEN LIFSHITZ



22/5 ORE 17.30

CONFERENZA

MICHEL ARCHIMBAUD



LES 4 B:
BALTHUS, BECKETT,
BOULEZ, BACON

28/5 ORE 18

INCONTRO & PRESENTAZIONE LIBRO

MELANIE TRAVERSIER

LE JOURNAL D'UNE REINE. MARIE-CAROLINE DE NAPLES DANS L'ITALIE DES LUMIÈRES

(Champ Vallon Editions 2017)
a cura di Centre Jean Bérard,
Ecole Française De Rome

10/5 ORE 18

CONFERENZA

ANNE JACQUEMIN

DÉPLACEMENTS DE POPULATIONS DANS LE MONDE GREC ANTIQUE
a cura di Centre Jean Bérard

11/5 ORE 11

CONCERTO

SONO SOLO CANZONETTE

CORO FEMMINILE DI PARIGI & CORO FRANCO-ITALIANO DI NAPOLI
CANTI POPOLARI NAPOLETANI E ITALIANI



23/5 ORE 19

CINEMA

CORPORATE

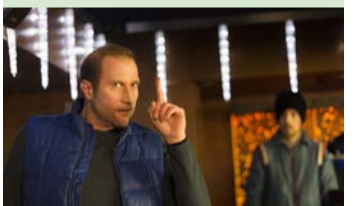
F 2017 / 95' / vo sott. it.
di NICOLAS SIHOL

24/5 ORE 20

CINEMA REPLICA

JE FAIS LE MORT

F 2013 / 104' / vo sott. it.
di JEAN-PAUL SALOMÉ



31/5 ORE 20

CINEMA REPLICA

LA BATAILLE DE SOLFERINO

F 2013 / 95' / vo sott. it.
di JUSTINE TRIET

14/5 ORE 18

PRESENTAZIONE LIBRO

BLANDINE RINKEL

NESSUNA PRETESA
(Enrico Damiani Editore 2018)
Incontro in presenza dell'autrice

FUORI SEDE

CONFERENZE / CONVEGNI

3-4/5

CONVEGNO
→ UNIVERSITÀ FEDERICO II & SUOR ORSOLA BENINCASA



CHATEAUBRIAND ET LE MONDE SENSIBLE

IN OCCASIONE DEI 250 ANNI DALLA NASCITA (1768-2018)

8/5 ORE 12.30

CONFERENZA

→ UNIVERSITÀ L'ORIENTALE

Ciclo VOIX ANTÉRIEURES

ARNO BERTINA
ENTENDRE LES CLASSIQUES DANS LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE (ET INVERSEMENT)

16/5

CONFERENZA

→ MUSEO ARCHEOLOGICO

FUORI CLASSICO AL MANN

VITTORIO GIACOPINI
ALAIN SCHNAPP
DELLE ROVINE DEGLI ANTICHI COMPARATE A QUELLE DEI MODERNI

17-18/5

CONVEGNO

→ UNIVERSITÀ PARTHENOPE

ENTRE-DEUX ET NOUVELLE BRACHYLOGIE. CONVERGENCES ET DIVERGENCES DE DEUX CONCEPTS



22/5-8/6 MOSTRA
VERNISSAGE

22/5 ORE 19

PINOCCHIO E LA MALIA DI PARTENOPE

Opere di PATRIZIA GRIECO, CÉCILE GUICHETEAU

30/5 ORE 19

CINEMA

WEEK-ENDS

F 2014 / 90' / vo sott. it.
di ANNA VILLACÈQUE



6/6 ORE 19

CINEMA

POLINA, DANSER SA VIE

F 2016 / 108' / vo sott. it.
di ANGELIN PRELJOCAJ



7/6 ORE 20

CINEMA REPLICA

GRAND CENTRAL

F 2013 / 94' / vo sott. it.
di REBECCA ZLOTOWSKI

13/6 ORE 19

CINEMA

LE PETIT LIEUTENANT

F 2005 / 110' / vo sott. it.
di XAVIER BEAUVOIS



14/6 ORE 20

CINEMA REPLICA

FIDÉLIO, L'ODYSSÉE D'ALICE

F 2014 / 97' / vo sott. it.
di LUCIE BORLETEAU



9-24/6

LABORATORIO

→ TEATRO NEST

LE CORPS SAUVAGE

di GILLES COULET

11/6

→ TEATRO SAN CARLO

L'AMANT

di MARGUERITE DURAS
lettura di ISABELLE HUPPERT
produzione Les Visiteurs du Soir

14-15/6

→ GALLERIA TOLEDO

DANS LA PEAU D'UN MAGICIEN

di THIERRY COLLET
regia Éric Didry

27/6 DANZA

→ TEATRO TRIANON VIVIANI

AU TEMPS OU LES ARABES DANSAIENT

ideazione e coreografia
RADHOUANE EL MEDDEB

3-4/7

→ TEATRO POLITEAMA

SCÈNES DE LA VIE CONJUGALE

di INGMAR BERGMAN
con Laetitia Casta,
Raphaël Personnaz

7-8/7 DANZA

→ SALA ASSOLI

LA CONFERENZA DEGLI UCCELLI

ideazione e coreografia
ANNA REDÌ



4-8/7 FESTIVAL
ALTOFEST
→ VARI LUOGHI
Ingresso gratuito

Gli eventi possono subire variazioni, consulta il nostro sito per aggiornamenti o iscriviti alla nostra Newsletter !

IF NAPOLI / Palazzo Il Grenoble / Via Crispi 86 / 80121 Napoli / tel. (+39) 081 761 62 62 / www.institutfrançais.it/napoli



